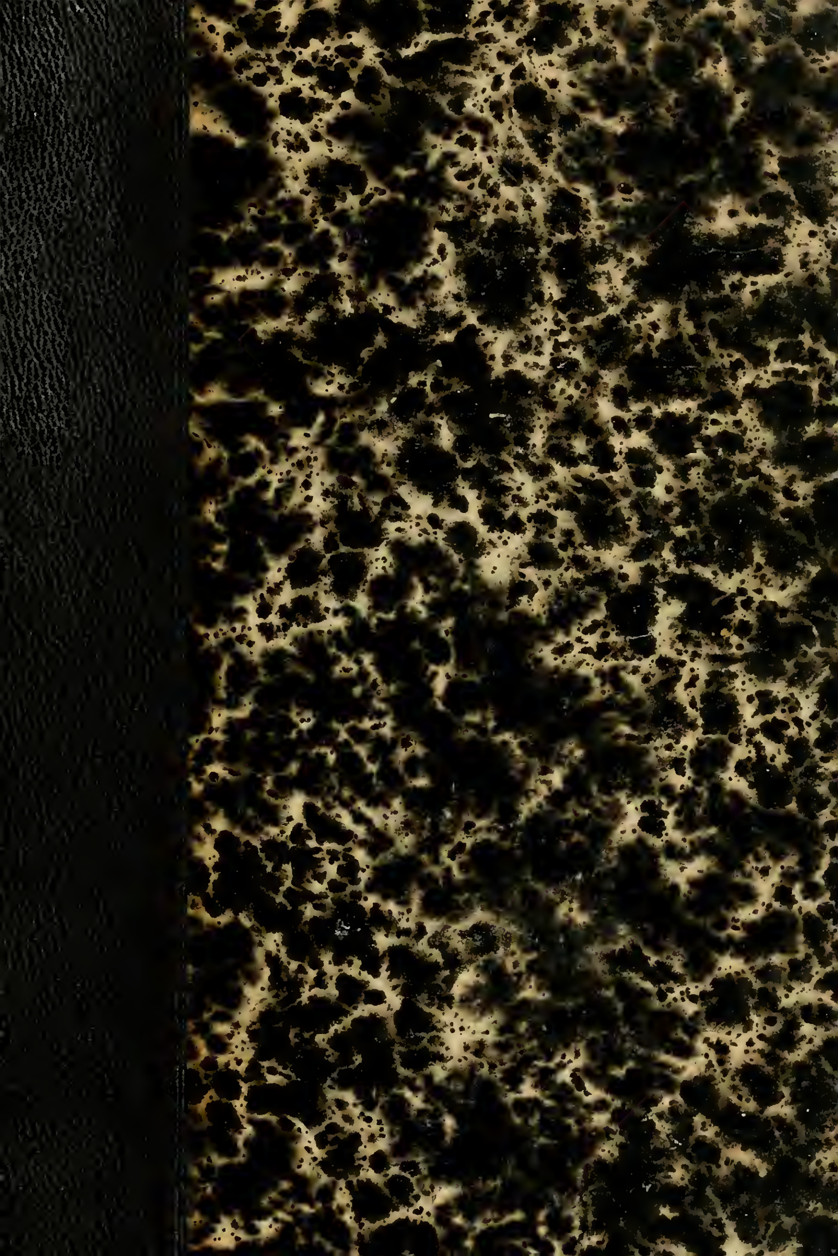




LES PREMIERS

PASTEURS DU DÉSERT



LES PREMIERS

PASTEURS DU DÉSERT

(1685-1700)

D'APRÈS DES DOCUMENTS POUR LA PLUPART INÉDITS

PAR

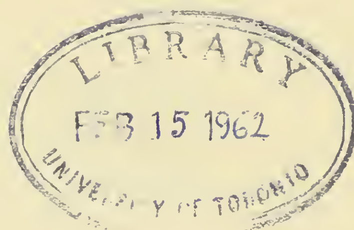
O. DOUEN

> Ah! pauvre France oublieuse! combien peu tu as soigné, conservé ta tradition! Combien négligente, insoucieuse de ton trésor national! J'entends par ce mot ce qui fut toi-même, ta haute vie, aux grandes heures : *les martyrs et les vrais héros!* Tout cela dans la poussière et jeté au vent.
>
> (Michelet, *La Ligue et Henri IV*, p. 328.)

TOME PREMIER

PARIS
GRASSART, LIBRAIRE-ÉDITEUR
2, RUE DE LA PAIX, 2

1879


LIBRARY
FEB 15 1962
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

Le triomphe de la foi catholique et de l'intolérance fut porté jusqu'aux nues, quand Louis XIV crut avoir anéanti le protestantisme français; on frappa des médailles en l'honneur de l'extinction de l'hérésie, une statue de bronze fut élevée, dans l'hôtel de ville de Paris, *à Louis-le-Grand toujours vainqueur, défenseur de la majesté de l'Église et des rois*.

Cependant le droit des libres consciences a prévalu contre les édits et les dragons du grand roi, contre les édits et les dragons de ses successeurs. A défaut de médailles et de statues, auxquelles ils ne songeaient guère, les hommes de cœur et de foi dont le courage et la persévérance ressuscitèrent l'Église réformée, ont-ils du moins leur part légitime dans la reconnaissance de ceux qui recueillent les fruits de leur dévouement? — Nous nous sommes pris à en douter, en découvrant que, sur environ quatre-vingt-

dix ministres et prédicants pendus ou roués de 1686 à 1762 (1), plus de cinquante n'ont pas d'article dans notre livre d'or, *la France protestante*, et réclament une place dans la révision si remarquable qu'en publie notre savant collègue et ami M. Henri Bordier.

Les pasteurs du Désert du XVIII[e] siècle ont été, à diverses reprises, l'objet de travaux sérieux et considérables, qui s'éclairent et se complètent mutuellement; sur ceux du XVII[e], au contraire, nous possédons presque uniquement les cent pages que M. le pasteur Peyrat leur a consacrées, il y a trente-cinq ans, dans un livre admirable qu'on ne lit pas assez (2). Toutefois nulle période de notre histoire n'offre plus d'intérêt que celle qui va de 1685 à 1700, et dont Élie Benoît a tracé le résumé suivant, à l'occasion des premières assemblées tenues contrairement aux ordonnances (3) : « Peu à peu le zèle s'échauffa dans ces assemblées (1685 et 1686) et principalement dans les Cévennes;... malgré toutes les oppositions, on voulut y faire tous les exercices de la religion, avoir des ser-

(1) Voir l'appendice II.
(2) *Histoire des Pasteurs du Désert.*
(3) *Histoire de l'édit de Nantes*, V 991, 992.

mons ordinaires, y recevoir la communion. Au bruit de ce grand événement il s'y rendit quelques ministres; et dans les lieux où il n'y en avait point, il s'en forma de nouveaux. L'ardeur et la nécessité firent passer par-dessus les ordres, et on crut être dans un cas pour lequel les règles n'étaient pas faites. Il se dédia des personnes de toute qualité et même de tout sexe à ces nouvelles fonctions : des gens d'étude, des gens de métier, des charpentiers, des cardeurs, de simples paysans, des enfants même qui avaient assez de mémoire pour apprendre de petits discours par cœur, et assez de hardiesse pour les réciter. Le zèle même de ce peuple admettait des filles et des femmes à faire des exhortations et des prières dans ces assemblées. Il y en eut cinq ou six dans les Cévennes qui se chargèrent de ce travail : deux desquelles étant tombées entre les mains de l'intendant, furent condamnées à une prison perpétuelle, et envoyées, l'une à la tour de Constance, et l'autre, au château de Sommières. Une paysanne des environs de Bergerac, nommée Anne Montjoye, qui ne savait pas lire, mais qui avait une mémoire fort heureuse, étant poussée par le même zèle, se fit instruire, apprit à lire, fit des

assemblées et des prières, et fit tant de bruit en ces quartiers-là, qu'on chercha le moyen de se saisir d'elle, et qu'après l'avoir prise et sollicitée en vain à changer de religion, elle fut condamnée à mort et exécutée. Il se trouva dans les Cévennes quarante personnes qui se mêlèrent d'exhorter le peuple et qui, se succédant les uns aux autres, ont continué jusques à présent à faire des assemblées, malgré toute sorte d'oppositions. Vidal et Vivens, jeunes gens sans lettres, dont l'un n'était qu'un simple cardeur, et l'autre, qu'un maître d'école, Fulcran Rey, proposant de Nîmes, et plusieurs autres, commencèrent à paraître presque aussitôt qu'on sut la révocation de l'Édit. Il y vint des personnes de dehors, des ministres, des proposants, des personnes qui avaient passé toute leur vie dans d'autres études, mais qui crurent devoir se consacrer à cette nouvelle profession. Brousson, qui avait été avocat au parlement de Toulouse, fut un de ceux-là...

« Les provinces de Picardie, de Champagne, de l'Ile de France, de Normandie, d'Orléans et d'autres voisines, furent assistées par des personnes animées d'un semblable zèle ; mais il s'y rendit aussi plusieurs ministres, qui trouvèrent

une grande repentance dans tous les lieux où ils s'adressèrent. Six d'entre eux qui s'étaient voués à cet ouvrage furent arrêtés à Paris, les uns presque en arrivant, les autres après y avoir passé une ou deux années à faire des assemblées presque tous les jours, et à recevoir les actes et les signatures de ceux qui venaient les chercher de toutes parts pour leur donner des marques de repentance. Quelques autres, après avoir longtemps couru de province en province, y moururent sans avoir été reconnus; et d'autres, encore plus heureux, y ont fait plus d'un voyage sans avoir été découverts, ou sont échappés des mains de ceux qui les avaient saisis. J'aurais peine à représenter quel a été le fruit de leur travail. Jamais il n'avait paru tant de zèle et tant d'affection pour la religion réformée, pendant la prospérité des Églises, qu'ils en trouvaient en tout lieu; et le retour de ceux qui avaient succombé à la violence, fut pour le moins aussi rapide et aussi général que leur chute l'avait été. On n'a pu savoir jusqu'ici précisément et avec certitude ce qu'on avait fait de ceux qui avaient été arrêtés; et depuis qu'ils ont été prisonniers, on n'a fait que de vaines diligences pour apprendre de leurs nouvelles. »

L'excessive rareté des documents manuscrits et imprimés, si vivement sentie par Antoine Court, aide à comprendre pourquoi les premiers pasteurs du Désert sont jusqu'ici restés dans l'ombre. Cette rareté explique en même temps, si elle n'excuse, les lacunes de notre propre travail, commencé dès 1860 (1). Depuis, nous avons lentement poursuivi nos recherches, sans négliger aucune occasion, aucun moyen d'instruction (2), et nous avons acquis la certitude que le nombre des pasteurs rentrés en France avant le XVIIIe siècle est plus considérable qu'on ne croyait, et s'élève à une cinquantaine environ. Bien que les noms de près de la moitié nous soient demeurés inconnus, bien qu'à l'égard de quelques autres nos renseignements soient restés fort imparfaits, nous sommes loin de regretter la peine qu'ils nous ont coûtée; car nous pensons qu'on ne fera jamais assez pour honorer la mémoire de ces héroïques bannis qui, simplement et sans la moindre ostentation, venaient donner ou du moins risquer leur vie, pour une

(1) Voir *Bullet. de l'histoire du prot.*, IX 174. Nous désignerons cet ouvrage par le titre abrégé de *Bullet.*

(2) Voir *Bullet.* XII 16, XIV 71 : 2e série IV 377, VII 168, X 91, X 384, XII, 94.

cause sacrée dont ils étaient les seuls défenseurs.

Le plus illustre d'entre eux, celui dont le nom est partout prononcé avec amour, Claude Brousson, est devenu le sujet principal de notre étude, grâce aux pièces inédites ou rares que l'on conserve de lui aux Archives de l'Hérault et dans les manuscrits de la Bibliothèque de Genève. Nul ne s'en plaindra, nous l'espérons ; car aucun des écrivains français, anglais et allemands, anciens et modernes, qui se sont occupés de Brousson, n'ayant eu connaissance de ces documents, à l'exception de M. le pasteur Corbière, lequel n'a traité qu'un point particulier. il est permis de dire que l'apôtre du Désert est plus célèbre que véritablement connu, et nous ajoutons, sans crainte d'être démenti, que l'originalité et la noblesse de son caractère se révèlent d'autant mieux qu'on pénètre plus avant dans son intimité.

Nous exprimons notre gratitude à MM. L. de la Pijardière, de Montpellier, et Ph. Roget, de Genève, pour la parfaite obligeance avec laquelle ils nous ont communiqué les précieuses pièces confiées à leur garde, et nous remercions MM. Jean David et Moroy, étudiants en théo-

logie, qui ont pris pour nous quelques copies dans les manuscrits d'Antoine Court.

O. D.

Paris, 8 décembre 1877.

Ces lignes étaient écrites lorsqu'un jeune candidat en théologie, M. L. Nègre de Montpellier, fit paraître une thèse de 230 pages (138 de texte et 92 d'appendices) intitulée *Vie et ministère de Claude Brousson*, travail bien fait, puisé aux sources et accompagné de nombreuses pièces justificatives, qui a rectifié deux erreurs généralement répandues.

On lit déjà dans l'une des premières biographies du martyr *(Abrégé de la vie de feu M. Brousson)* que, avant d'aller au supplice, il ne subit pas la question ordinaire et extraordinaire à laquelle il avait été condamné. C'est le contraire qui est vrai. M. Nègre a publié le procès-verbal officiel de la torture, et nous le lui avons emprunté. En revanche, les biographes modernes répètent l'un après l'autre que Brous-

son fut exécuté en effigie avant la Révocation. L'*Abrégé* combattait déjà cette allégation et M. Nègre en a clairement montré l'inexactitude.

Nous nous félicitons d'avoir pu tirer profit de cette récente publication, aussi bien que d'une introuvable plaquette dont nous avons reçu avec reconnaissance une copie faite par M. Nègre. Il s'agit de la *Relation sommaire des merveilles* etc., dans laquelle Brousson retrace les travaux et les souffrances de sa première mission au Désert.

INTRODUCTION

LES ÉVASIONS

« Il est certain, écrit Jurieu, que, dans l'histoire qu'on pourra faire de notre persécution, le chapitre des évasions doit faire un des plus beaux endroits. On y verra des stratagèmes qui pourront divertir. Mais on y verra surtout, dans des femmes, des prodiges de courage qui paraîtront incroyables. On y verra des femmes de qualité, nourries toute leur vie dans une grande délicatesse, — quelques-unes d'elles malades de maux qu'on croyait mortels, — passer durant la rigueur de l'hiver à travers les bois et les rochers, les neiges dessus la tête et jusqu'aux genoux, et traverser des torrents et des rivières de neige fondue dont l'eau leur montait jusqu'au sein. On y verra mille autres actions de vigueur surprenante.

Le mémoire qui est ici joint regarde trois demoiselles de Metz, M[lle] Du Clos, M[lle] Coulés et M[lle] Du Bois, qui a écrit la lettre. La première est encore renfermée dans son couvent, la seconde s'en est sauvée par une aventure fort semblable à celle de cette dernière, puisqu'elle lima un barreau de la fenêtre de sa prison. La troisième a souhaité que les circonstances de son évasion fussent rendues publiques, afin que sa reconnaissance envers Dieu le fût aussi :

« L'envie que j'avais de sortir de la Babylone, pour aller invoquer Dieu dans les lieux où il est servi en liberté, m'obligea à me hasarder avec quelqu'une de mes compagnes qui avaient pris la même résolution, nonobstant les défenses du roi de sortir du royaume (1). A peine avions-nous fait quatre lieues, qu'une troupe de cavaliers nous arrêtèrent dans un village nommé Courcelle, où, après nous avoir maltraitées, ils eurent l'inhumanité de nous déshabiller et de nous voler le peu de nippes que nous voulions sauver. Nous en fûmes quittes pour cette perte. Quelque temps après, la cruauté des dragons augmentant partout, nous délibérâmes encore pour trouver un moyen d'échapper de leur tyrannie. Il n'y avait aucun moyen de passer pour lors, les passages étant gardés trop soigneusement. Mais voici ce que nous imaginâmes : Un roulier, à qui nous promîmes de grandes récompenses pour nous faire passer le

(1) Sous peine de galères perpétuelles pour les hommes, et d'être rasée et recluse à perpétuité pour les femmes (Décl. du 7 mai 1686).

danger, nous voulut bien mettre dans un tonneau emballé de toile, deux grandes filles et moi. Il n'y avait qu'une petite ouverture par où nous pouvions respirer. Nonobstant l'incommodité d'une telle voiture, Dieu nous donna des forces pour rester trois jours et trois nuits dans ce pitoyable état. Il n'y avait plus que quinze lieues de chemin à faire pour être sauvées, quand le misérable charretier, entendant battre la générale par la garnison de Hombourg, s'effraya mal à propos au bruit de ces tambours et crut que les dragons étaient à ses trousses. Quoi que nous pussions faire pour l'encourager, nos prières et nos larmes ne servirent de rien; il détacha un de ses chevaux, s'enfuit et nous laissa à la merci des paysans. Nous sortîmes l'une après l'autre de ce misérable tonneau, et nous allâmes nous jeter dans un bois où nous fûmes prises par des paysans (1), qui eurent la cruauté de nous mener à M. De la Bertèche,

(1) Ils étaient constitués en gardiens des frontières.

Louvois écrivait à Fautrier, le 31 décembre 1685 : « Il n'y a point d'inconvénient à dissimuler les vols que font les paysans aux gens de la R. P. R. qu'ils trouvent en désertant, afin de rendre leur passage plus difficile, et même Sa Majesté désire que l'on promette, outre la dépouille des gens qu'ils arrêteront, trois pistoles pour chacun de ceux qu'ils amèneront à la plus prochaine place. »

Un mois après (30 janvier 1686), Louvois écrivait au marquis de Lambert : « Sa Majesté désire que vous fassiez en sorte que les paysans des Ardennes courent sus et même fassent main-basse sur ceux des religionnaires qui auront l'insolence de se défendre, leur faisant entendre qu'on leur donnera tout le butin qu'ils feront, pourvu qu'ils les ramènent dans les prisons des places du roi les plus voisines. » (Rousset, *Hist. de Louvois* III 503.)

gouverneur de Hombourg, qui nous renvoya à Metz, escortées par vingt-cinq dragons. Aussitôt que nous fûmes arrivées, l'on nous mit toutes trois dans des prisons séparées, où après avoir resté deux mois, l'on nous jugea [condamna] par ordre du roi à être rasées, et au couvent à perpétuité. J'ai donc été conduite dans le couvent des Ursulines, où j'ai resté dix mois, toujours en me recommandant au Seigneur, qui m'a donné les forces et l'assurance pour entreprendre des choses qui paraîtront impossibles aux personnes qui liront ce mémoire.

« La nuit donc du 17 du mois d'août de cette année (1687), après m'être recommandée à Dieu d'une manière toute particulière, je pris la résolution de traverser une chambre où dix pensionnaires me gardaient. Les trouvant endormies, je me hasardai à ouvrir doucement leur porte. De là, il fallut passer par une fenêtre qui a jour sur la cour; mais les barreaux m'arrêtèrent quelque temps. J'en limai un, et l'autre, en le tirant à force de bras, rompit entre mes mains, ce qui me fit juger que Dieu secondait mes desseins. Lorsque cet obstacle fut ôté, je me jetai à bas de cette fenètre, qui était assez haute, par un temps épouvantable de pluie et de tonnerre, sans me faire mal. Ensuite je descendis dans une cour, et de là je passai dans un jardin dont la porte était cadenassée. J'en arrachai assez facilement le cadenas, qui n'était pas bien gros; j'y trouvai une pièce de toile qui blanchissait, qui servit à me ceindre et à me glisser doucement à bas d'une muraille fort haute, au pied de laquelle la Moselle flotte. J'entrai dans

cette rivière où je fus jusques au cou, et possible sans ma hauteur, j'y fusse demeurée. Après l'avoir traversée heureusement, je me rendis, au hasard, chez de bonnes gens de la religion, qui eurent la charité de me recevoir. Le lendemain matin à la pointe du jour, les religieuses firent savoir au gouverneur que je leur étais échappée. Un grand bruit se répandit par toute la ville de ma fuite. Ceux de notre religion rendaient grâces à Dieu de mon bonheur, et les autres jetaient feu et flamme contre moi. Cependant les dragons à qui l'on avait promis dix louis, s'ils me découvraient, eurent ordre de fouiller toutes les maisons; heureusement ils ne vinrent point d'abord dans le lieu où j'étais cachée. Cependant l'on battait la caisse de tous côtés, et défenses de par le roi à toutes persónnes, quelles qu'elles fussent, de me recevoir dans leurs maisons, sur peine des galères pour les hommes et du couvent pour les femmes. Je fus, à la fin, obligée de changer, pour aller dans deux autres lieux où les soldats avaient déjà cherché, mais il me fallut me déguiser en paysanne, et quelquefois en homme.

« La difficulté était de passer les portes de la ville, les ordres étant donnés aux officiers de garde de faire découvrir les personnes masquées. Nonobstant leurs précautions, je passai habillée en paysan, suivant deux demoiselles qui me conduisaient au lieu où un guide m'attendait. J'avais une hotte et un tonneau dessus, avec un panier en mon bras. Dans cet équipage, je marchai une lieue, où je trouvai le guide qui m'attendait. Je quittai ces deux bonnes

demoiselles, qui me recommandèrent à la garde du Seigneur, et je montai à cheval. Nous n'eûmes pas fait vingt lieues par des chemins détournés, que nous arrivâmes à Charleville, où l'on nous arrêta quelque temps à la porte; mon guide dit que j'étais son valet. Nous allâmes ensuite passer à Marche en Famine, où l'on nous conduisit au gouverneur, qui me fit interroger en la présence de quantité d'officiers, par un dragon qui parlait allemand. Je lui répondis que j'étais allemand et valet du guide. Et la langue allemande que je sais assez bien, me tira d'affaire; j'en fus quitte pour la peur. Il me laissa aller sans m'examiner davantage. De là nous allâmes dîner dans un village, où nous trouvâmes les archers de Luxembourg, qui demandèrent à l'hôte en ma présence, s'il n'avait pas ouï parler d'une religieuse qui s'était sauvée d'un couvent de Metz, et qu'ils étaient venus pour la chercher jusqu'aux portes de Liège, ajoutant à cela que d'autres archers étaient sur d'autres routes pour le même dessein, et qu'ils auraient dix pistoles chacun s'ils la trouvaient. Je vous laisse à penser, Monsieur, si ce discours m'effraya. Cependant Dieu, qui m'avait donné des forces partout, me rassura encore dans cette dernière épreuve. Ils me dirent de plus, croyant que j'étais effectivement valet, d'aller mener boire leurs chevaux, et que j'aurais deux pétrémènes pour boire. J'y fus sans balancer, menant un autre cheval en main. Étant de retour, je dis à mon guide que le danger était grand pour moi, et qu'il fallait gagner Liége, ce que nous fîmes en galoppant toujours jus-

que-là. Y étant arrivée, je remerciai mon guide, en lui disant que j'étais la religieuse dont on avait tant fait de bruit. Il n'y eut, Monsieur, jamais de surprise pareille à la sienne. Il me dit que, s'il eût cru que j'étais en effet la religieuse, pour mille pistoles il ne m'aurait pas menée. De Liége j'arrivai à Mastrick, où j'ai eu l'avantage d'être reçue de tous les honnêtes gens d'une manière toute particulière. De là, je suis arrivée à Cassel heureusement, et au contentement de mes proches, qui rendent grâces à Dieu de ma délivrance.

« *Je certifie que tout ce qui est contenu dans la présente relation est véritable. Fait à Cassel, le 28 novembre 1687.* » (Jurieu, *Lettres pastorales*, II 236-240.)

Cette fuite si hardie et d'un si grand sang-froid devait marquer dans les souvenirs des réfugiés. La tradition a brodé sur ce thème, et, à côté du sobre récit qu'on vient de lire, elle nous en a laissé un autre, bien long et ampoulé, dont les circonstances sont assez différentes (1). Nous avons là un spécimen curieux de la manière dont opère la tradition. Elle développe surtout, ajoute au merveilleux, et parfois en retranche ce qui lui semble dépasser la mesure du possible.

Ainsi, le tonneau dans lequel s'introduisent les trois jeunes filles (trois sœurs, dit la tradition qui a oublié leurs noms), devient un tonneau énorme,

(1) *Mém. de la famille Morizot-Jassoy*: ms. de la *Biblioth. du protestantisme.*

auquel on fait des ouvertures, une porte, et dans lequel on a placé des bancs, où les trois demoiselles peuvent s'asseoir à l'aise comme dans un carrosse. Tandis que, dans le récit primitif, les jeunes filles sortent du tonneau après la fuite de leur conducteur, et se sauvent dans un bois où elles sont prises par des paysans; la tradition fait intervenir les dragons, qui, criant à la contrebande, frappent sur le tonneau et essaient de l'ouvrir avec leurs sabres; le capitaine, qui s'était d'abord opposé à leur projet, tire lui-même un coup de fusil sur le tonneau pour le défoncer. A leur sortie, les jeunes filles adressent un long discours à ce capitaine, qui les reconduit à Metz.

De même pour la sortie du couvent : la pièce de toile apparait, mais comme ayant été demandée à sa mère par la demoiselle, qui a longtemps médité son projet. Ensuite, elle ne traverse plus la Moselle à pied; un batelier qui lui a fait passer un marteau et des clous, pour attacher la pièce de toile, vient la prendre à l'heure marquée, après avoir été prévenir la famille de préparer des habits d'homme.

La tradition veut que le déguisement pris par la demoiselle ait été un habit de savoyard, qu'elle se soit noirci les mains et le visage, et que, durant sept nuits, elle ait erré dans la ville sans en pouvoir sortir, tandis qu'on la cherchait partout à grand bruit.

Au contraire, l'épreuve si périlleuse des soldats, qui racontent en sa présence qu'ils cherchent une religieuse, et l'envoient mener leurs chevaux à l'a-

breuvoir, a disparu. D'où nous concluons que, si rien n'est beau que le vrai, rien aussi n'est plus dramatique.

Toutes les évasions ne réussirent pas comme celle de Mlle Du Bois. Une autre demoiselle, Anne de Chaufepié, a raconté de la manière suivante son arrestation et celle de ses compagnes :

« Nous demeurâmes dans notre cachette de La Rochelle jusqu'au 23 du mois d'avril 1686, et, ce jour-là, qui était un mardi, après avoir pris toutes les précautions que le temps et l'état des choses nous avaient pu permettre, et après avoir invoqué le nom du Seigneur et demandé sa bénédiction, Mlles De la Forest, qui sont mes tantes, dont l'aînée se nomme Mlle De Puiscouvert, et la cadette, Mlle De La Vergnais, Mlle De Saint-Lorens, Mlle De Boiragon et nous, nous rassemblâmes dans la place Abert, vers les neuf heures du soir; et, entre dix et onze, nous nous embarquâmes dans le havre de La Rochelle, dans la barque d'un batelier nommé Diligent, qui, par l'entremise d'un homme considérable de la ville, avait fait marché avec nous à un louis d'or pour chacune de nous, afin de nous mener fort sûrement à un bord anglais, qui était près de mettre à la voile pour s'en aller dans son pays. Nous passâmes la nuit sur la barque, et vers le point du jour, le batelier nous ayant fait descendre dans le fond de sa barque, où il nous avait promis de ne mener que notre petite troupe cette nuit-là, nous fûmes surprises d'y trouver plus de quarante personnes, dont la plupart nous étaient

entièrement inconnues; mais, comme nous étions tous dans le même dessein, nous nous laissâmes conduire au batelier sans savoir où il nous menait. Vers les deux heures après-midi du 24, nous fûmes abordés par un garde de la patache de Rhé, qui, après plusieurs menaces de nous prendre tous, composa avec nous, promettant de nous laisser sauver, pourvu que nous lui donnassions cent pistoles, qui lui furent délivrées dans le même moment que le marché fut fait. Il sortit aussitôt de la barque, et, sur les cinq heures du soir, elle joignit le vaisseau anglais où elle voulait laisser sa charge. Le batelier nous y fit tous monter en foule et avec précipitation. A peine y fûmes-nous que la patache, à la vue de qui cela s'était fait, nous aborda, et les officiers s'étant promptement rendus maîtres du vaisseau anglais, qui avait voulu faire une résistance inutile, firent passer le capitaine et tous les français fugitifs dans leur bord, où ils passèrent la nuit, qui fut cruelle et rude pour tous les prisonniers, quoiqu'ils n'y reçussent point d'insulte dans leurs personnes; mais toutes les hardes qu'ils avaient, excepté celles qui étaient sur eux, furent pillées par les soldats; quelques-uns dans la suite en ont recouvré une partie, mais je ne suis pas de ce nombre, et d'autres y ont perdu considérablement.

« Le lendemain 25, on nous mena, dès six heures du matin, dans la citadelle de Rhé, où nous fûmes reçus par le major, qui fit d'abord séparer les deux sexes, faisant conduire les hommes en deux cachots, et les femmes dans un corps-de-garde. » (*Bul.* VI 60.)

Les cachots et les menaces de l'intendant Arnoul finirent par avoir raison de tous ces malheureux, sauf Mlles De Puiscouvert, De Saumaise, De La Vergnais, De St-Lorens, De Boiragon. Du Mas. De la Pommeraie, autrement Du Perot, De Chaufepié, et Mme De Rufignac, qui furent condamnées à être rasées par le bourreau, et enfermées pour le reste de leurs jours. Anne de Chaufepié et quelques autres furent expulsées de France, en 1688, comme inconvertissables.

Voici un récit d'un autre genre, dans lequel une jeune fille joue encore le rôle principal :

« M. D'Hélis (gentilhomme du pays de Trièves en Dauphiné) partit avec Mlle sa fille et environ quarante-cinq autres personnes, de tous sexes et de toutes conditions. De ce nombre était Mlle De La Châtre, personne de qualité, âgée de dix-neuf à vingt ans seulement, qui avait pris un habit d'homme pour passer avec plus de facilité.

« Cette sainte troupe avait marché heureusement toute la nuit ; mais lorsqu'il fut jour, elle rencontra près du lieu de St-Barthélemy, qui est un petit hameau dans la terre de Chichiline, un grand nombre de paysans armés qui voulurent l'empêcher de passer. La plupart de nos fugitifs commencèrent à prendre l'épouvante ; l'âge de M. D'Hélis ne lui permettait pas d'agir avec toute la vigueur qu'il aurai souhaité.

« Mais Mlle De La Châtre se mettant à la tête de la troupe, tâcha de leur relever le courage, et ayant vu

un homme qui paraissait fort alarmé, elle dit à haute voix que ce n'était pas dans cette occasion qu'il fallait avoir peur, et que toute fille qu'elle était, si on voulait la suivre, elle ferait voir qu'elle savait combattre en homme de cœur. En effet, comme si avec l'habit qu'elle avait pris, elle eût revêtu le courage et la valeur des plus grands héros, elle fit ce jour-là des actions si extraordinaires, que la postérité aura de la peine à les croire.

« Elle marcha d'abord droit aux paysans, qui, voyant sa résolution, n'osèrent s'opposer à son passage. Elle conduisit sa troupe jusqu'à un pont, sur lequel elle croyait pouvoir lui faire passer la Romanche ; mais ayant trouvé le pont rompu et la rivière bordée de l'autre côté par d'autres paysans armés, elle fut obligée de retourner sur ses pas avec ses gens.

« Ceux qui les avaient laissé passer les avaient suivis de loin, et les voyant revenir à eux, ils reprirent cœur et commencèrent de les attaquer. Mlle De La Châtre s'avança hardiment vers eux, le pistolet à la main, et du premier coup elle en renversa un et le fit tomber mort sur la place. Quelques-uns de ceux qui la suivaient tirèrent aussi sur les ennemis, à son exemple ; mais la peur dont ils étaient saisis, pour la plupart, fut cause qu'ils le firent presque sans effet. Aussitôt ils eurent à essuyer de la part des paysans une grêle de mousquetades et de coups de pierres, qui en tuèrent quelques-uns et en blessèrent plusieurs autres. Mlle De La Châtre fut blessée au front d'un coup de pierre, et elle reçut encore un coup de mousquet qui lui perça le cou et l'épaule.

« Après cette décharge, les paysans dont le nombre était beaucoup plus grand que le leur, fondirent sur eux, et ne trouvant que fort peu de résistance, ils en massacrèrent la moitié et firent les autres prisonniers, hormis quelques-uns qui prirent la fuite, et qui, se voyant poursuivis, furent contraints de se jeter dans la rivière. Ils espéraient de pouvoir se sauver à la nage ; mais ils se noyèrent tous, n'ayant pu, chargés de leurs habits comme ils étaient, résister à la rapidité de l'eau...

« Pour notre héroïne, quoiqu'elle se vît abandonnée de tout le monde, et enveloppée de tous côtés par les paysans, et qu'elle se sentît affaiblie par les deux blessures qu'elle avait reçues, elle ne perdit pourtant pas courage : elle résolut d'employer tout ce qui lui restait de force à défendre sa vie et sa liberté, ou à les vendre au moins chèrement à ses ennemis. Comme elle prenait cette résolution en elle-même, elle se sentit saisie au milieu du corps par un homme robuste, qui faisait effort pour l'arracher des arçons et pour la jeter de son cheval à terre. Elle l'embrassa et lui serra le cou de l'un de ses bras contre son côté, avec tant de force qu'elle le contraignit de lâcher prise, et de se laisser tomber à terre à demi-étranglé. Dès qu'elle fut ainsi délivrée de cet ennemi, elle poussa son cheval à travers le gros des paysans, pour tâcher de se retirer par le même chemin par où elle était venue ; mais à peine avait-elle avancé quelques pas, qu'un de ces malheureux lui donna un coup de pioche dans le côté, dont il lui fit deux grandes blessures, et la fit tomber de cheval. Se voyant à terre.

elle se releva promptement sans s'étonner, et nonobstant sa faiblesse, elle tâcha de se faire passage l'épée à la main, pour poursuivre le dessein qu'elle avait de se retirer. Mais après qu'elle eut combattu quelque temps avec une valeur indomptable, elle reçut sur la tête un grand coup de sabre, qui lui fit une profonde blessure, la renversa par terre et l'étourdit, de telle sorte qu'elle en perdit tout à fait la connaissance et le sentiment. C'est ainsi qu'elle succomba sous le nombre de ses ennemis.

« Ceux qui l'avaient mise en ce déplorable état, au lieu d'en être touchés, voulurent se venger sur son corps, qu'ils crurent sans vie, de la longue et vigoureuse résistance qu'elle avait faite. Ils l'accablèrent de pierres, ils la traînèrent par les champs et par les rochers, où elle laissait partout des traces de son sang, qui coulait avec abondance de ses blessures. Ensuite ils voulurent la dépouiller, et comme, à mesure qu'ils y travaillaient, ils virent qu'elle donnait quelques signes de vie, cela les obligea à exercer encore de nouvelles cruautés sur sa personne. La douleur lui avait fait recouvrer la connaissance; mais de peur qu'on n'achevât de la tuer, elle retint son haleine pendant quelque temps, pour persuader à ces bourreaux qu'elle avait expiré.

« Cela lui réussit heureusement; ils crurent qu'elle était morte, et ils la laissèrent parmi ceux de son parti qui étaient morts effectivement. » (Gaultier de Saint-Blancard, *Hist. apologétiq., ou Défense des libertés des Égl. réf. de France*. Amst., 1688, II 68).

Malheureusement son courage moral n'égalait pas

son courage physique : elle guérit de ses blessures, mais elle abjura sa religion.

Le sang coula en plus d'une autre rencontre.

La nuit du 17 mai 1687, Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand, conduisit sur le bord de la mer une grande troupe de femmes et d'enfants de sa famille, qui voulaient passer à l'étranger, et trouva en chemin plus de trois cents personnes qui allaient également s'embarquer. Mais l'embarquement ne put avoir lieu.

« J'étais inquiet, raconte Bostaquet, de ne voir point paraître le vaisseau... Je ne pouvais savoir qui était celui qui avait le signal pour le faire avancer; et comme j'étais dans cette inquiétude, mon fils me vint avertir que sa tante était arrivée : son carrosse n'avait pu venir au rivage, et elle m'attendait à une portée de mousquet. Je fus à pied, accompagné de mon fils, la trouver; elle et ses enfants fondaient en larmes sur le point de cette rude séparation. Elle m'embrassa tendrement, et moi, elle et ses petits qui me faisaient grand'pitié. Ma fille De Ribœuf était descendue du carrosse pour me venir saluer, et Mlle Duval.

« Il n'y avait que très-peu de temps que j'étais avec elles, lorsque j'aperçus qu'il se faisait un tres-grand mouvement au rivage. Je demandai ce que ce pouvait être et, croyant que le vaisseau paraissait plus loin, je me disposais à faire avancer le carrosse. Mais je ne fus pas longtemps dans cette incertitude :

une voix de paysan s'éleva criant que c'était du bruit; et aussitôt j'entendis des tambours et une décharge de coups de fusil. Je ne doutai point que ce ne fût la garde qui venait pour gagner son poste, qui avait tombé sur notre troupe. Cet accident imprévu me fit croire que nous étions perdus sans ressource; j'étais à pied, seul, avec mon petit Ribœuf, auprès de ce carrosse. Je ne voyais point deux cavaliers qui venaient à toutes jambes pour l'arrêter; mais j'entendis qu'ils criaient de toutes leurs forces : *A moi, à moi!* Je me trouvais dans un étrange embarras de me voir hors de défense, lorsque mon laquais, qui tenait mes chevaux au bord de la mer, vint à toutes jambes me les amener. Je n'eus le loisir que de me jeter sur mon isabelle, et de crier au cocher de ma belle-sœur de tourner diligemment, et moi, le pistolet à la main, je marchai du côté que j'entendais des voix. A peine j'étais à découvert du carrosse, qu'un cavalier me crie : *Tire! Tire!* Je lui réponds sans m'ébranler : *Tire, coquin!* Et au même instant, il me tire un coup de pistolet qui, me coulant le long de la joue gauche, mit le feu à ma perruque sans me blesser. J'étais encore si près du carrosse, que le cocher et le laquais rapportèrent avoir vu le feu clairement dans mes cheveux. Je mis le pistolet dans le ventre de ce maraud; mais par bonheur pour lui il manqua, bien que je les eusse amorcés de frais à Luneray. Cependant il tourna la croupe de son cheval, et poussa du côté de l'autre qui était avec lui. Je reprends mon autre pistolet, et, les suivant au trot, il cria à l'autre : *Tire, tire!* Il avait un fusil duquel il me coucha en joue, et.

comme il faisait clair comme jour, et que je n'étais qu'à deux ou trois longueurs de cheval de lui, il me donna le coup dans le bras gauche, dont je tenais la bride. Je remuai les doigts aussitôt pour voir s'il n'était pas cassé, et, appuyant les talons à mon cheval, je gagnai la croupe du premier qui m'avait tiré, et lui voulant casser les reins, comme il courait tout courbé sur l'encolure de son cheval, je lui donnai mon coup de pistolet dans la hanche. Mes deux cavaliers disparurent à mes yeux et s'enfuirent.

« J'entendais la voix de Béquigny qui, embarrassé parmi les fusiliers, faisait rage de se bien défendre, et, sans perdre de temps à suivre mes fuyards, je courus à lui l'épée à la main et, en chemin, je rencontrai mon gendre De Reinfreville, pied à terre, qui venait devers moi. Je lui demandai où il allait; il me dit qu'il courait après ses chevaux, que son valet avait emmenés. Je lui répondis que c'était en vain, et qu'il fuyait à toutes jambes; il avait passé assez près de moi quand j'avais monté à cheval, et qu'ainsi il n'avait qu'à me suivre ou se tirer en diligence. Je n'avais pas le temps de raisonner avec lui. Je joignis en un moment Béquigny, qui n'avait avec lui que le bonhomme Montcornet, et nous écartâmes toute cette canaille et nous trouvâmes seuls maîtres du champ de bataille. Il me dit que son cheval était blessé et qu'il n'en pouvait plus; et moi je lui dis que je l'étais au bras; mais que, sans perdre de temps, il nous fallait voir de quoi nos pauvres femmes étaient devenues.

« Nous les trouvâmes presque au même lieu où

nous les avions laissées, et abandonnées de tout le monde, toute la troupe ayant glissé le long du rivage par-dessous les falaises. Ma mère, extrêmement sourde, n'avait point ouï les coups, et ne savait que voulait dire toute cette rumeur, ne songeant qu'au vaisseau qui ne paraissait point. Ma sœur, tout effrayée sur le reproche que je lui fis de n'avoir pas suivi les autres doucement, me dit que ma mère ne pouvait marcher, pour être trop chargée d'habits; et, en effet, craignant que la fraîcheur de la nuit ne l'incommodât, elle s'était vêtue extrêmement. M. De Béquigny me fit penser que si nous pouvions rallier quelques hommes de notre troupe, cela nous faciliterait le moyen de tirer nos femmes du péril où elles étaient. Lors, sans perdre de temps, je courus le long du rivage, assez loin, croyant que la peur aurait fait cacher des hommes dans les falaises; mais ma peine fut inutile : je ne vis que quelques filles qui fuyaient en pleurant. Lors, voyant que ma présence était plus utile à nos pauvres femmes, je les revins joindre au galop. M. De Béquigny, de son côté, avait retourné du côté du corps de garde, pour savoir s'il n'y avait personne ; car nous ne doutions pas que ce ne fût des gardes dont nous avions été chargés, et les deux cavaliers avec qui j'avais eu à faire me le confirmaient : car je savais qu'il y en avait eu toujours qui battaient l'estrade le long des côtes, et visitaient les postes toutes les nuits. Nous arrivâmes en même temps au lieu où nous les avions laissées. Béquigny me dit que nous étions perdus, que les coquins s'étaient ralliés au nombre de quarante et qu'ils se

préparaient à nous venir charger. Nous étions sans balles pour recharger nos pistolets. Le sang que je perdais en abondance me faisait perdre mes forces. Le cheval de M. De Béquigny, blessé d'un coup de fusil à l'épaule, n'allait qu'à trois jambes, et, dans cette extrémité, ne sachant que faire pour sauver toutes ces femmes et ces filles, je le priai de mettre ma mère derrière moi. Il l'essaya; mais, comme elle était trop pesante, il ne le put. M. De Montcornet seul était avec nous, mais qui nous était fort inutile, son grand âge de soixante-douze ans et un bidet sur lequel il était monté, nous le rendaient d'un petit secours. Le valet de Béquigny nous avait abandonnés après avoir dans la mêlée tiré son mousqueton, dont il avait cassé l'épaule d'un garde-sel, qui en mourut. La mer qui commençait à monter, me faisait peur à engager ces femmes et filles à pied, sous ces falaises, incertain du lieu où elles se pourraient tirer. Ma mère et ma sœur me conjuraient instamment de nous tirer, que, si nous étions pris, notre perte était assurée; que, pour elles, le pis qui leur pouvait arriver était d'être mises dans le couvent. Dans cette dure extrémité, mon cœur déchiré de mille regrets, et accablé de désespoir d'être hors d'état de tirer de péril des personnes qui m'étaient si chères, ne savait quel parti prendre; et, dans cette irrésolution, ne pensant plus à moi, je sentis que je perdais trop de sang pour être longtemps debout, et que je ne manquerais pas à m'évanouir. Lors, je pris mon mouchoir et priai ma sœur de me bander le bras; mais, n'en ayant pas le courage, et même n'étant pas assez haute

pour me rendre ce service que je lui demandais comme une preuve derniere de son amitié, je m'adressai à cette demoiselle de Caen qui était avec elle et s'appelait La Rosière; elle était grande, et au clair de lune elle semblait bien faite (1). Elle eut peine à approcher de moi en cet état; mais enfin, après que je l'en eus fortement priée, elle me rendit cet office; cela arrêta mon sang. Après avoir donc résisté aux prières de ma mère et de ma sœur de les abandonner, et m'en être défendu autant que je pus, voyant que ma présence leur était inutile, et que MM. De Montcornet et De Béquigny me pressaient de me retirer, il fallut céder à ma mauvaise fortune et les laisser aux mains de la Providence. Ma sœur, qui craignait d'être volée par ces fripons, me donna vingt louis d'or à garder, et, après des vœux au ciel pour ma conservation, me força à les quitter : ce que je fis avec la plus grande douleur que j'eusse jamais ressentie. » (*Mém. de Bostaquet publiés par Ch. Read et Fr. Waddington*, Paris 1864 in-8°, p. 121-125).

Toutes ces femmes furent conduites dans la prison de Dieppe, condamnées à être rasées et mises dans des couvents. Bostaquet, obligé de fuir avec son bras très-malade, gagna la Hollande par la Picardie, et fut condamné par contumace aux galères perpétuelles. Sa femme alla bientôt le rejoindre. Elle partit de Dieppe avec M[me] De Neufville.

« Toutes deux, continue Bostaquet, y avaient envoyé leurs enfants pour les prendre en passant :

(1) Ce détail caractéristique peint la galanterie du gentilhomme qui se maria trois fois et eut plus de vingt enfants.

elles ne furent que peu de jours sans trouver occasion : le capitaine Laveine de notre religion, traita avec elles et se chargea de leur embarquement avec promesse de les prendre sur le port ; mais ayant été averti que l'on devait faire une visite exacte de son vaisseau, elles furent conduites la nuit par lui au Pollet (1), où la peur d'être découvertes leur causa de cruelles alarmes. Le sieur De Chaumont, sorti d'une fille de la maison de Vandeuville, et par conséquent mon parent fort proche, se trouva caché avec elles sans que, dans l'obscurité de la nuit, ils se connussent. Enfin, après avoir souffert beaucoup d'incommodités dans le lieu où elles étaient, Laveine les embarqua dans une grande chaloupe, en attendant qu'il pût les venir prendre dans son vaisseau. Lorsqu'ils furent en mer, les matelots jetèrent l'ancre, impatients de la venue du capitaine : la mer était très-fort agitée, et les dames, malades de la maladie ordinaire, souhaitaient ardemment que la visite fût achevée, et ce n'était pas sans raison ; car plus le jour s'avançait, plus la tempête augmentait, de manière que, se croyant perdus sans ressource, et matelots et passagers adressaient leurs vœux au ciel pour en obtenir leur délivrance. Mme De Neufville offrait ce qu'elle pouvait pour obliger les matelots à leur mettre pied à terre, et conjurait mon épouse accablée du mal de mer de joindre ses sollicitations ; mais la vie lui étant indifférente, et s'abandonnant absolument à ceque Dieu avait résolu d'elles, elle at-

(1) Faubourg de Dieppe.

tendait patiemment ce qui en arriverait. Le capitaine, de son côté, n'était pas sans inquiétude de leur destinée ; et résolu de les sauver ou de périr, aussitôt que son vaisseau eut été visité, il mit à la voile, malgré les cris d'un nombre presque infini de monde qui le blâmaient et l'accusaient de témérité ; mais lui, sans écouter leurs reproches ni ceux des intéressés à son vaisseau, ayant pris des hommes et des chaloupes qui le tirèrent dehors, après avoir été rechassé deux fois par la tempête, qui de plus en plus devenait cruelle, nos dames voyaient les efforts de leur libérateur et l'attendaient avec une extrême impatience. Enfin, après avoir bien combattu, il les tira de la crainte où elles étaient, et les prit dans son vaisseau, où, remises de leurs alarmes, elles sacrifièrent actions de grâces à l'Éternel. Après cela la tempête se calma, et le ciel devenu serein leur donna une navigation très-heureuse ». (*Mém. de Bostaquet*, p. 188 et 189.)

Jean Migault nous fait assister à des scènes non moins émouvantes.

« A une petite distance du Breuil, dit-il, j'arrêtai deux autres voitures, et un peu après minuit, le 15 décembre 1687, par un froid des plus vifs, nous nous mîmes en chemin, mes enfants et moi, avec trois voitures... Nous eûmes beaucoup à souffrir de la rigueur du temps. Ce que j'éprouvais moi-même et les cris perçants des enfants, me faisaient craindre que quelqu'un de nous ne pérît en chemin. Le jour ne nous apporta aucun soulagement, le froid s'étant maintenu au même degré d'intensité que pendant la

nuit. A huit heures du soir, il y en avait vingt que nous étions en voiture, et j'ignorais absolument ce que je devais et pouvais faire de ma malheureuse famille. Entrer dans la Rochelle eût été le comble de l'imprudence ; tout étranger qu'on apercevait dans cette ville, ayant avec lui des enfants, était envoyé en prison ; et il n'y avait dans les villages des environs personne à qui je pusse me confier. Il fallait cependant prendre un parti, et le prendre sur le champ ; une seconde nuit allait commencer et les voituriers s'impatientaient. Je me souvins d'avoir connu autrefois à Mougon un homme qui demeurait alors dans le voisinage de Dampierre. Je conjurai les voituriers de nous y conduire : il ne fallut rien moins que le déplorable état où étaient mes enfants, surtout les trois plus jeunes, pour triompher de leur mauvaise volonté et leur inspirer un peu de compassion; mais je ne savais où était la maison de l'homme que je cherchais, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à la trouver. A peine fûmes-nous à la porte, que nos conducteurs nous firent mettre pied à terre, et nous n'avions pas encore eu le temps de dire un mot à personne, qu'ils avaient disparu.

« La femme seule était au logis. Je lui exposai ma situation. C'en est fait de mes pauvres enfants, lui dis-je, leur mort est certaine, s'il faut qu'ils passent encore une nuit en plein air. — Et nous, me répondit-elle, nous serons chassés de notre maison, si je fais ce que vous me demandez ; mon mari est employé par un catholique rigide, qui lui a signifié qu'il le congédierait, si nous nous avisions de recevoir un

seul protestant sous notre toit. — Si vous perdez ses bonnes grâces, lui répliquai-je, pour avoir accordé un asile à des enfants qui sans cela vont périr, vous en serez récompensés, oh ! n'en doutez pas, vous serez récompensés par l'approbation et les bénédictions de Celui au nom duquel j'implore votre pitié pour ces faibles créatures. Je ne veux vous causer aucun embarras pour moi-même ; je tâcherai de trouver quelqu'autre gîte. — La bonne femme ne put résister à cet appel. — Si vous connaissiez, reprit-elle, l'homme dont nous dépendons, vous me pardonneriez mon premier refus. Recevoir ces enfants et nous exposer, mon mari et moi, à la plus affreuse indigence, voilà ce qui s'est présenté tout-à-coup à mon esprit comme une seule et même chose; mais je ne dois pas, en effet, me défier des promesses de Dieu, ni transgresser ses commandements pour complaire à un homme. Vous pouvez, pour cette nuit, me laisser vos enfants...

« Un vent du Nord-Est très-fort ayant continué à souffler jusqu'à la mi-janvier, il fallut nécessairement ajourner notre départ. Enfin, on le fixa au seize du même mois, à six heures après-midi. On prit pour le lieu du rendez-vous général une petite maison voisine du magnifique château de Pampin, à quelques toises du rivage, une lieue de La Rochelle... J'ai parlé de tout ce que nous eûmes à souffrir dans notre voyage du Grand-Breuil à Dampierre, et j'ai représenté notre position comme la plus affreuse où l'on puisse se trouver. Eh bien ! dût-on m'accuser de tomber dans l'hyperbole, je ne craindrai pas de dire

que ces mêmes souffrances, comparées à celles qu'il nous fallut endurer pendant la nuit cruelle dont je vais parler, ne furent qu'un léger contre-temps, qu'une aventure ordinaire et commune...

« Le froid était insupportable, la nuit extrêmement noire, et les pluies qui inondaient les routes par torrents depuis plusieurs jours, les avaient rendues presque impraticables, et d'ailleurs nous eussions été, dans tous les cas, forcés d'éviter les chemins frayés, pour ne pas être arrêtés dans notre fuite. Il nous fallait donc traverser des prairies qui n'étaient plus que des bourbiers, franchir des vignes dont le terrain était si mou, que nous n'y pouvions faire un pas sans enfoncer jusqu'à mi-jambes. Souvent nous marchions sur le bord de précipices dont nous ne soupçonnions pas l'effrayante profondeur, et dont, en plein jour. nous nous serions bien gardés d'approcher. Il ne fallut rien moins que la main d'un Dieu protecteur, pour nous guider sûrement au milieu des ténèbres. et dans l'ignorance où nous étions du danger qui nous menaçait. J'ai eu depuis, trois fois occasion de repasser par les mêmes endroits, et en vous disant que, même en plein jour. je n'osais y faire un pas sans les plus grandes précautions, que souvent même j'hésitais à m'y engager, ainsi que mon cheval, à la vue des abîmes que nous avions sous nos pieds, je vous aurai donné peut-être quelque idée des périls que nous avons courus, et des souffrances auxquelles nous avons été en proie pendant cette mémorable nuit.

« Quoi qu'il en soit. nous parvînmes au lieu du

rendez-vous, et nous dûmes à l'obscurité, au temps affreux qu'il faisait, ou plutôt à la Providence, de n'être pas découverts en chemin. De tous ceux qui, de divers côtés, s'étaient dirigés vers le même point, dans l'intention de s'y embarquer, il n'y en eut que très-peu, en effet, qui s'égarèrent en route, et ne purent arriver à l'heure fixée pour la réunion. Soixante-quinze personnes en tout se trouvaient rassemblées sur le rivage.

« Nous attendions dans une petite maison, et nous attendions avec une impatience facile à concevoir, l'arrivée de la chaloupe qui devait nous porter à bord du bâtiment, lorsque de grands cris se firent entendre et vinrent nous alarmer tour-à-tour et nous remplir de joie. Tantôt nous nous imaginions que c'étaient les cris des matelots, tantôt nous les prenions pour les vociférations des soldats. Ce n'était pourtant ni l'un ni l'autre, mais tout simplement, et quelque incroyable que la chose puisse paraître, une plaisanterie, la plus sotte sans doute et la plus déplacée, pour ne pas dire la plus diabolique des plaisanteries, de la part de quelques-uns des individus qui attendaient là le moment de s'embarquer...

« Moins d'un quart-d'heure après, on annonça l'arrivée de la chaloupe. Tout le monde y courut à la fois; on oublia entièrement l'ordre convenu pour l'embarcation, et la confusion fut épouvantable. Il ne m'était guère possible d'être des premiers, chargé que j'étais de Mlle De Choisy et de mes six enfants. Nous et douze de nos compagnons perdîmes le chemin; nous nous trouvâmes dans une vigne située à

cinquante ou soixante toises du rivage, espèce de labyrinthe d'où nous ne pûmes venir à bout de nous dégager, et où nous nous attendions à passer la nuit. Cependant il se trouva parmi nous une femme dont le mari avait longtemps fréquenté cette partie de la côte, et cet homme, ne voyant plus sa femme auprès de lui, se mit à la chercher jusqu'à ce qu'il l'eût retrouvée dans la vigne. Il nous conduisit à la chaloupe, que nous n'atteignîmes qu'au moment où elle s'éloignait du rivage, ayant à bord trente-six personnes. Nous nous vîmes donc réduits à la nécessité d'attendre le retour de l'équipage, qui ne revint qu'à six heures. Je crois inutile de vous dépeindre tout ce que nous souffrîmes pendant ce long intervalle, exposés à un froid rigoureux, épuisés de fatigue et tourmentés des plus cruelles inquiétudes.

« Mais le retour de la chaloupe n'apporta aucun soulagement à mes peines. Elle était mouillée dans une petite anse, à soixante ou quatre-vingt toises du rivage sur lequel nous attendions et que nous n'avions pas quitté depuis le premier départ. Aussitôt que nous entendîmes les cris des matelots, tout le monde, c'est-à-dire environ quarante personnes à la fois, se précipita vers l'endroit d'où venait le bruit; les plus alertes ou les moins embarrassés gagnèrent la chaloupe, et, dès que les passagers s'y trouvèrent au nombre de vingt-cinq, les matelots refusèrent d'en admettre un seul de plus, ayant été, disaient-ils, sur le point de couler au premier voyage; mais ils promirent de revenir une troisième fois et de prendre ceux qui restaient.

« Nous ne vîmes que trop clairement que nous avions manqué notre passage. L'aube parut avant que la chaloupe eût le temps de joindre le bâtiment, et le grand jour nous découvrit deux embarcations, que nous reconnûmes sur-le-champ pour appartenir aux douze bateaux de garde, établis à La Rochelle depuis la révocation de l'édit de Nantes, et qui ne justifiaient que trop toutes les précautions que prenaient ceux qui voulaient émigrer. Pendant dix jours consécutifs, notre obligeant et judicieux directeur avait fait reconnaître tous les matins une assez longue étendue de côtes par des hommes affidés; et, d'après leur rapport, il avait paru que tout était gardé, excepté le seul point que nous avions choisi pour notre réunion. Une demi-heure de plus seulement, et l'arrivée de la seconde chaloupe éventait toute l'affaire...

« Notre situation était épouvantable. Ces soldats que nous voyions en mer nous faisaient craindre avec assez de raison d'en trouver aussi sur le rivage, et la terreur dont nous étions tous saisis était au comble. Nous connaissions l'inflexible sévérité du gouverneur de La Rochelle, et plusieurs d'entre nous se croyaient déjà entre ses mains. J'étais, sans aucune comparaison, le plus exposé de tous mes compagnons de malheur. Ils étaient célibataires; ils pouvaient donc aisément se disperser ou se cacher, suivant les circonstances : mais que faire avec six enfants que rien au monde ne pouvait me déterminer à abandonner? La maison de l'hôte charitable qui nous avait reçus à la Bugaudière, était le seul

asile où je pusse me déterminer à entrer, et il fallait, pour y arriver, passer sous les murs de La Rochelle ; je craignais en outre et avec raison que mon cheval ne fût plus en état de marcher, le pauvre animal était resté pendant toute cette affreuse nuit couché sur les galets, et paraissait sans mouvement. Je crois pouvoir dire avec vérité que, dans une telle situation, je me sentis une foi plus ardente et plus active qu'à aucune autre époque de ma vie. Un grand nombre des plus précieuses promesses de l'Écriture se présenta à mon esprit...

« Mlle De Choisy était encore avec moi, lorsque nous nous déterminâmes à nous éloigner du rivage ; mais sa mère était du nombre des personnes à qui la fausse alarme dont j'ai parlé, avait fait prendre la fuite. Cette digne femme erra toute la nuit dans un pays qui lui était tout à fait inconnu, et trouva, au point du jour, dans la chaumière d'une pauvre femme, un asile auquel elle ne s'attendait pas ; elle croyait avoir fait deux lieues au moins, et elle n'était pas à plus de deux cents toises de la maison où nous nous étions réunis pour nous embarquer.

« On nous avait assuré cependant qu'elle faisait partie des trente-cinq personnes qui s'étaient embarquées dans la première chaloupe, et cette fausse nouvelle mit le comble à mon embarras ; je ne savais comment faire entrer sa fille dans La Rochelle, ni à quelles mains confier cette jeune personne, quoiqu'elle eût dans cette même ville un grand nombre de parents. La pauvre enfant se désespérait, se croyant séparée pour toujours d'une mère chérie, et

pensant au chagrin que cette tendre mère elle-même devait éprouver loin d'elle.

« Fort heureusement, mon cheval eut encore assez de force pour porter nos enfants, et nous quittâmes le rivage dans le même ordre que nous y étions arrivés... Mlle De Choisy avait perdu ses souliers dans la boue, la nuit précédente, et pouvait à peine faire un pas...

« A peine avions-nous atteint le haut de la colline, tout près du château de Pampin, que nous rencontrâmes une personne qui, à notre grand étonnement, adressa la parole à Mlle De Choisy, en l'appelant par son nom, et qui nous étonna bien plus encore, en nous disant que sa mère était dans la maison hors d'elle-même, de la crainte qu'elle avait que sa fille ne fût à bord du bâtiment, sans protecteur et sans guide. Une telle appréhension, en effet, ne paraîtra que trop bien fondée, si l'on considère dans quelle confusion s'étaient opérés les deux premiers embarquements, les amis se perdant les uns les autres dans l'obscurité de la nuit, et tenant d'ailleurs d'autant moins à entrer ensemble dans la chaloupe, qu'ils s'attendaient à se retrouver quelques instants plus tard à bord du vaisseau.

« Il y avait alors dans le château un de nos compagnons qui, après avoir aidé sa femme, chargée d'un enfant à la mamelle, à gagner la chaloupe, avait été jeté à l'eau par la foule qui se pressait derrière lui ; il était encore à se débattre pour se retirer, que la chaloupe était au large. Ce n'était pas le seul exemple de personnes de la même famille forcées contre

leur attente de rester sur le rivage, tandis que d'autres étaient en pleine mer, se dirigeant vers la Hollande, l'Angleterre ou l'Amérique. Tous les embarquements se faisaient nécessairement de nuit, et toujours avec le même désordre et la même confusion ». (*Journal de Jean Migault*, p. 144-168).

Malgré la surveillance incessante des autorités, de très-nombreux embarquements eurent lieu sur cette côte d'Aunis et Saintonge.

« Je me rendis à Marennes, écrit Jacques Fontaine, pour y faire mes préparatifs de départ dans les meilleures conditions possibles, et je fus assez heureux pour y rencontrer un capitaine de vaisseau anglais, avec lequel je pus conclure un marché. Il s'engagea à me porter en Angleterre, ainsi que quatre ou cinq personnes avec moi, au taux de dix pistoles par personne; et il fut convenu que nous nous réunirions à La Tremblade pour procéder à l'embarquement. Je m'empressai après cela d'aller chercher notre chère mère, Anne-Elisabeth Boursiquot (ma fiancée), sa sœur Elisabeth et ma nièce Jeannette Forestier, qui était ma filleule et à la sécurité de laquelle je me sentais l'obligation de pourvoir...

« Nous allâmes donc à La Tremblade pour nous y tenir prêts à partir, et nous nous logeâmes dans la maison d'un homme qui devait nous servir de pilote, parce qu'il savait parler anglais. Mais c'était un ivrogne dépourvu de toute prudence. Aussi notre séjour sous son toit ne fut-il pas exempt de toute sorte de dangers. Après plusieurs jours d'une attente cruelle,

le capitaine nous fit dire qu'il serait prêt à mettre à la voile le lendemain et qu'il désirait que nous fussions également en état de partir. Il nous informait qu'il passerait entre l'île d'Oléron et le continent, et que, si nous étions sur les sables près de la forêt d'Arvert, il enverrait un bâteau à la côte pour nous recueillir.

« Nous partîmes pendant la nuit, avec deux chevaux, pour porter la petite quantité de provisions qu'il nous était possible d'emporter. Le lendemain, plus de cinquante personnes s'assemblèrent sur les sables, dans l'espoir de pouvoir trouver place à bord du vaisseau et de s'échapper ainsi avec nous. La plupart d'entre elles étaient fort jeunes, et elles n'avaient pas eu la prudence de cacher suffisamment leurs intentions. Aussi les catholiques, au courant de ce qui allait se passer, en informèrent-ils les autorités; la douane retint le vaisseau.

« La journée s'écoula pour nous dans l'attente la plus fiévreuse, et le vaisseau ne se montra point. Nous ignorions complètement la cause de ce retard. Que faire pour calmer l'anxiété de tous les esprits? J'appelai autour de moi mes compagnons de voyage et nous tombâmes tous à genoux, sur le sable de la côte, pour faire monter vers Dieu l'expression de notre détresse... Entre tous ceux qui avaient appris qu'un certain nombre de personnes étaient réunies sur le rivage, se trouvait le curé de La Tremblade. Il eut la curiosité d'aller voir par lui-même ce qu'il en était, et il prit avec lui, pour faire cette expédition, un homme qui avait été auparavant une sorte de

jongleur. Ils vinrent si près du lieu où nous étions, que leur petit chien, qui les avait un peu devancés, arriva tout près de nous. Mais la Providence voulut qu'ils rencontrassent deux pêcheurs qui venaient de nous apercevoir et qui, prenant pitié de nous, les détournèrent à dessein vers un autre point de la côte. Ces braves gens insistèrent, en les exagérant, sur les grands dangers que l'on courait au milieu de ces dunes de sable ; ils offrirent même au curé et à son compagnon de leur servir de guides, et ils les conduisirent dans un sentier par lequel ils étaient sûrs que ces deux adversaires de nos croyances n'arriveraient pas jusqu'à nous.

« A la nuit, un de nos amis nous envoya des chevaux, et nous retournâmes à La Tremblade. Quinze ou vingt d'entre nous allèrent loger chez un homme qui avait changé de religion. Quand il sut qui nous étions (car il l'avait ignoré d'abord), il fut saisi d'une frayeur atroce. Il savait qu'il y avait une amende de mille couronnes pour quiconque était convaincu d'avoir donné asile à un protestant, et que, sur le plus léger soupçon, on pouvait à tout moment s'introduire dans toute maison pour y faire les recherches que l'on voulait. Il nous cacha cependant toute la journée ; mais quand le soir fut venu, sa crainte l'emporta sur son humanité et il nous mit tous à la porte de sa demeure, en nous disant : J'ai donné mon âme pour sauver mes biens ; je ne veux pas courir maintenant le risque de les perdre pour vous. Allez vous réfugier ailleurs ou faites comme j'ai fait.

« Ce mauvais procédé nous découragea d'abord

extrêmement. Cependant nous ne savions pas ce qui devait nous être le plus avantageux, et nous ne fûmes pas longtemps à nous convaincre qu'il y avait lieu pour nous de remercier Dieu, du fond de nos cœurs, de ce que nous n'avions pas passé la nuit dans cette maison. En effet, nous avions été dénoncés par quelqu'un, et le magistrat était sur nos traces. Aussi n'avions-nous pas quitté notre lieu de refuge depuis une demi-heure, qu'il y arrivait un juge de paix accompagné de plusieurs soldats. Ils demandèrent s'il n'y avait pas des protestants cachés dans cette maison. Ils en fouillèrent avec le plus grand soin tous les recoins, mais ils ne trouvèrent personne.

« La Tremblade est une petite ville très-peuplée, où, avant l'arrivée des dragons, ne se trouvaient pas plus de vingt catholiques ; mais, sous l'influence de ces missionnaires, tous les protestants avaient abjuré. Nous fîmes du mieux que nous pûmes au milieu d'eux, cherchant un abri les uns d'un côté, les autres de l'autre ; et je dois à la vérité de reconnaître que nous rencontrâmes beaucoup plus d'humanité et d'hospitalité chrétienne auprès des femmes des pauvres pêcheurs, qu'auprès d'autres personnes riches comparativement à ces braves gens. C'est dans les cabanes des premiers que nous passâmes quatre ou cinq jours, à partir du moment critique dont je viens de parler.

« Enfin nous vîmes arriver à La Tremblade le capitaine du navire anglais. Il venait m'annoncer qu'il craignait bien de ne pas trouver le moyen de nous embarquer. Son intention, me dit-il, était de prendre

la mer le jour suivant, et il ajouta qu'il passerait les îles de Ré et d'Oléron, afin que, si nous voulions courir le risque d'affronter ces parages dans de petits bateaux, il pût nous accueillir à son bord après que tous les employés chargés de visiter le navire, officiers de la douane et autres, seraient partis. Il ne pensait pas pouvoir venir d'une manière plus efficace à notre secours.

« Ce même soir donc, 30 novembre 1685 (nouveau style), nous montâmes dans une petite chaloupe à la tombée de la nuit. Nous avions besoin d'être protégés par l'obscurité. Au lieu de cinquante qui étaient prêts à s'embarquer quelques jours auparavant, nous n'étions plus que douze : votre chère mère, votre tante Elisabeth, Jeannette Forestier, moi, deux jeunes gens de Bordeaux et six jeunes femmes de Marennes. A la faveur de la nuit, nous pûmes nous éloigner de la côte sans être aperçus ni des navires en surveillance, ni du fort d'Oléron; et à dix heures du matin, le lendemain, nous laissâmes tomber l'ancre pour attendre le vaisseau libérateur. Il était entendu avec nos bateliers que, dans le cas où nous serions poursuivis, ils s'empresseraient de pousser le bateau à la côte, où nous l'abandonnerions, et alors *sauve qui peut*.

« J'étais comme d'ordinaire parfaitement armé pour parer à toute éventualité, et résolu à me défendre jusqu'à mon dernier soupir, ne voulant à aucun prix tomber vivant entre les mains de nos persécuteurs. Grâce à Dieu, qui fut notre guide et notre protecteur miséricordieux, je n'en fus pas réduit à cet

acte de désespoir; car il veilla sur nous et jeta comme un voile sur les yeux de nos ennemis.

« Nous avions convenu avec le capitaine anglais que, lorsque nous apercevrions son navire, nous nous ferions reconnaître de lui en hissant une voile et en la laissant retomber trois fois de suite. Ce ne fut que vers trois heures de l'après-midi, que le vaisseau parut en vue de notre barque; mais il avait encore à son bord les visiteurs officiels et le pilote. Nous observâmes tous ses mouvements avec la plus vive anxiété, et nous le vîmes jeter l'ancre à la pointe septentrionale de l'île d'Oléron ; après quoi il descendit les visiteurs et le pilote, hissa de nouveau son bateau à bord, et reprit son chemin en faisant voile de notre côté. Quelle joie nous éprouvâmes à cette vue !

« Il était donc enfin venu le moment où toutes nos tribulations devaient prendre fin! Encore quelques minutes et nous allions cingler à pleines voiles vers l'Angleterre. Hélas! cette joie fut de bien courte durée. Nous commencions à peine de nous y abandonner, qu'une des frégates du roi apparut, et peu à peu se rapprocha du lieu où nous nous trouvions. C'était un des vaisseaux constamment occupés à surveiller la côte, pour empêcher les protestants de quitter le royaume. Tous ceux que l'on surprenait en flagrant délit d'évasion étaient saisis et envoyés, les hommes aux galères, les femmes aux couvents. Nulle expression ne saurait peindre la consternation dans laquelle nous jeta ce bouleversement subit de toutes nos perspectives. Tout à l'heure nous partions à nos

lèvres la coupe de la félicité, et maintenant elle tombait et se brisait à nos pieds.

« La frégate n'était plus qu'à une portée de canon. Quel parti allait-elle prendre à notre égard? Nous étions dans un tout petit bateau, et à l'ancre, dans un endroit qui n'offrait pas un mouillage sûr même pour de grands navires. La frégate jeta l'ancre, ordonna au vaisseau anglais d'en faire autant, l'aborda et envoya des gens en fouiller tous les coins et tous les recoins, pour voir s'il n'y avait pas quelque protestant français. On n'y trouva par bonheur qu'un ministre, M. Mausy, dont le départ était autorisé par la loi, et sa famille qui l'accompagnait, et était pourvue de passeports. Quelle bénédiction qu'à ce moment nous ne fussions pas encore sur le vaisseau! Supposez que la frégate fût arrivée une heure plus tard, nous étions tous perdus.

« La visite terminée, le capitaine anglais reçut l'ordre de mettre immédiatement à la voile. Comme le vent était propice, il n'eut aucune excuse à faire valoir, et nous éprouvâmes l'amère douleur de le voir partir en nous laissant derrière lui. Il ne put même pas nous voir; car la frégate se trouvait entre lui et notre bateau. Quelle déplorable situation que la nôtre en ce moment-là ! Nous étions dans le désespoir le plus profond et nous ne savions que faire; car de tous les côtés nous nous trouvions également en face du danger. A prendre le parti de ne pas bouger de l'endroit où nous étions, nous devions exciter à coup sûr les soupçons de la frégate et nous exposer à nous faire examiner par elle. Si nous tentions de retour-

ner vers La Tremblade, pour une chance de succès nous en courions cent de contraires. Et le comble de malheur, c'était que notre pauvre batelier était comme paralysé par la frayeur. Il ne cessait de crier et de se lamenter de ce qu'il avait été assez insensé pour se laisser persuader de nous prendre dans son bateau. C'était, du reste, un ancien protestant, de même que son fils, qui était avec lui. Ils avaient abjuré par crainte de la persécution, et ils savaient bien qu'ils n'encouraient pas moins que la corde, s'ils étaient surpris aidant des protestants à opérer leur évasion.

« Je puis dire, en vérité, que la prière a été ma suprême ressource en présence de toutes les difficultés que j'ai rencontrées durant ma vie. C'est à elle que j'eus recours dans cette douloureuse situation, et je me sentis rassuré par la persuasion que Dieu ne voudrait pas nous voir tomber entre les mains de ses ennemis et des nôtres; mais qu'il nous ouvrirait une voie pour nous échapper.

« Sur cela, j'eus tout à coup l'idée d'une ruse, qui, grâce à Dieu, devait réussir et consommer notre délivrance. Remarquant que le vent était propice pour La Rochelle et contraire à La Tremblade, je dis au batelier : Couvrez-nous tous dans le fond du bateau avec une vieille toile ; puis hissez votre voile et allez droit à la frégate, en feignant de faire effort pour vous rendre à La Tremblade. Si les hommes de son équipage vous hèlent, vous direz que vous êtes de La Rochelle et que vous allez à La Tremblade. Vous pourrez, votre fils et vous, en contrefaisant les ivro-

gnes et en vous roulant dans le bateau, vous arranger de manière à laisser tomber la voile trois fois, comme par hasard, et à nous faire ainsi reconnaître du capitaine anglais.

« Mon batelier ne trouva pas ce conseil trop mauvais. Sans perdre un instant, il leva l'ancre et fut bientôt à une portée de pistolet de la frégate. Comme je m'y étais attendu, celle-ci le hèla et lui demanda d'où il venait, où il allait et ce qu'il avait à bord, questions auxquelles le brave homme répondit exactement comme je le lui avais dit. — Mais dans quel but aviez-vous jeté l'ancre? lui dit-on. J'espérais, répondit-il, que le vent changerait et que je pourrais aller vers La Tremblade; mais il est encore trop fort pour moi.

« A ce moment même, son fils se laissa tomber dans le bateau et lâcha la voile, qui tomba également. Son père alors quitta le gouvernail, et, au lieu de hisser de nouveau la voile, prit un bout de corde pour châtier son fils; mais il avait bien soin de ne frapper que le bois, sur lequel, du reste, ses rudes coups faisaient un grand bruit. Le fils poussait des cris épouvantables, si bien que les hommes de la frégate menacèrent le père de descendre, et d'aller lui infliger le même châtiment, s'il ne se montrait pas un peu plus patient envers son fils. A quoi il répondit, pour s'excuser, que son fils était soûl comme un pourceau. Cependant il lui ordonna de hausser de nouveau la voile, et il alla reprendre son poste au gouvernail. Le fils obéit, mais laissa retomber la voile une seconde fois, et puis une troisième,

exécutant fort bien la manœuvre convenue ; de sorte que, sans éveiller les soupçons des officiers de la frégate, nous trouvâmes le moyen de faire savoir au capitaine anglais que c'était nous qui nous trouvions là et qui attendions dans ce bateau.

« Quant à ces officiers, qui nous auraient si bien traités, s'ils nous avaient découverts, ils se montrèrent pleins de sollicitude envers le batelier ; et dans la crainte qu'il ne lui arrivât quelque accident, ils lui crièrent de ne pas songer à se rendre à La Tremblade : la nuit approchait, le vent était contraire; il courrait, lui dirent-ils, à une perte inévitable. Ils lui conseillèrent, au contraire, de retourner à La Rochelle, tant que le vent était propice; et je vous laisse à penser si ce conseil répondait à notre désir. Nous changeâmes donc immédiatement de direction : le bateau vira pour aller vent arrière, et nous dîmes adieu à la frégate du fond de nos cœurs, et aussi du fond de notre bateau ; car nous y restâmes soigneusement couverts, sans oser encore montrer le bout du nez.

« Cependant le navire anglais avait répondu à notre signal, tout en commençant à gagner la haute mer, et nous n'osions pas nous mettre à sa suite, par crainte de la frégate, qui était encore à l'ancre non loin de nous. Nous attendîmes donc que le jour tombât. Alors le batelier fut d'avis qu'il fallait tenter l'aventure avant qu'il fît entièrement obscur, pour ne pas nous exposer à être engloutis par les vagues. Nous changeâmes donc encore une fois de direction, et la manœuvre était à peine terminée, que nous

vîmes la frégate lever l'ancre et mettre à la voile. Notre première pensée fut naturellement qu'elle avait remarqué notre mouvement, et qu'elle se préparait à nous poursuivre. Sur quoi, la mort dans l'âme, nous mîmes de nouveau le cap sur La Rochelle. Nous aurions tous mieux aimé perdre la vie à l'instant, que de nous voir découverts et saisis ; car nous avions la conscience de notre faiblesse, et nous craignions que la persécution ne parvînt à briser notre constance.

« Mais notre anxiété fut de courte durée. Au bout de quelques minutes, nous pûmes voir distinctement la frégate voguer dans la direction de Rochefort ; et nous, de notre côté, nous virâmes encore de bord, et nous nous dirigeâmes vers le vaisseau anglais, qui ralentit sa marche, pour nous permettre de l'atteindre. Nous le rejoignîmes, en effet, et nous montâmes à son bord sans avoir encore perdu de vue la frégate. Quelle journée mémorable et à jamais bénie que celle-là! » (*Mém. d'une famille huguenote, par Jacques Fontaine*, Toulouse, 1877, in-8°. p. 161-172).

Quand les fugitifs avaient réussi à gagner un vaisseau, et à tromper ou corrompre les officiers de l'amirauté, dont quelques-uns furent emmenés de force en Hollande, ils n'étaient pas encore à l'abri des tempêtes, ni de la méchanceté humaine. Tous les capitaines de navire n'étaient pas honnêtes. Il y en eut qui, après avoir rançonné leurs passagers, les déposèrent à trente ou quarante lieues de l'endroit où ils devaient les conduire, d'autres qui les jetèrent

dépourvus de tout sur une côte solitaire (1), d'autres enfin qui tuèrent les malheureux qui s'étaient fiés à eux. Legendre rapporte dans son *Histoire de la persécution faite à l'Église de Rouen*, qu'un scélérat fut pendu à Caen, pour avoir, à plusieurs reprises, noyé des protestants, au lieu de les conduire en Angleterre. Mais la crainte d'aucun danger ne pouvait arrêter des consciences intrépides.

Au mois d'avril 1687, dit Jurieu, « quarante personnes s'embarquèrent sur la côte de Normandie dans un bâtiment de sept tonneaux, c'est-à-dire proprement dans une chaloupe, et cela sans aucune munition de bouche ni vivres. Ils s'abandonnèrent à la mort, et on peut dire à une mort apparemment inévitable. Car dans un tel vaisseau, si le vent et la mer leur eussent été contraires, ils pouvaient y demeurer assez pour mourir de faim. Dieu voulut qu'ils ne fussent que quatre jours à gagner les côtes d'Angleterre, et ils les passèrent sans manger. Voilà ce que peut la force de la conscience, et c'est là une bonne preuve que celle des nouveaux réunis est dans une étrange presse. Entre ces personnes était M. le comte de Marançay, âgé d'environ 70 ans, de la province de Normandie, et Madame sa femme, sœur de M. le marquis de la Rochegifar. » (*Lettres pastorales*, I 404.)

Le 23 avril 1686, vers minuit, il partit de Mizoën,

(1) Voir les *Mémoires* susdits.

Besse et Clavans, villages de l'Isère, deux bandes composées de deux cent quarante personnes, et de vingt-huit mulets chargés de hardes et de petits enfants, sous la conduite de six guides venus de Suisse, et qui étaient sans doute eux-mêmes des émigrés. Les deux troupes furent arrêtées à St-Jean de Maurienne, et, le 22 juin suivant, le parlement de Grenoble condamna les trois guides Etienne Eustache, dit Garcin, Pierre et André Bernard, à être décapités, et leurs têtes élevées sur des poteaux, et les trois autres, Jean Ogier, Paul Coing et Daniel Bouillet aux galères perpétuelles. C'étaient les seuls hommes qui se fussent trouvés dans ce nombreux attroupement. Soixante-treize femmes ou filles furent rasées par la main du bourreau et recluses pour la vie; vingt-quatre autres durent à leur jeunesse de n'être condamnées qu'à une détention de deux ans dans des couvents, et quarante-six furent mises hors de cour, après avoir toutefois payé les frais du procès. Le gouvernement croyait empêcher l'émigration par la terreur; mais il réussit si peu que, en 1700, l'intendant Bouchu, resté certainement au-dessous de la réalité, estimait à neuf cent quatorze le nombre des familles sorties du Dauphiné. (*Bullet.* XIV 252 et *la France prot.* V 45.)

Un mois après cet horrible jugement, un autre Dauphinois, Jean Giraud, seul protestant du village d'Hières (Isère), entreprenait aussi de s'évader.

« Le 25 juillet (1686), nous dit-il en son style incorrect, Planchet, curé des Hières, vint chez moi me

faire voir une lettre circulaire pour le diocèse de Grenoble, qu'il fallait absolument se confesser et communier, à l'exemple de Grenoble, faute de ce souffrir les dragons, et après m'avoir fort exhorté et ma femme aussi à nous disposer, je pris la parole et lui dis : Monsieur, un jour de la semaine prochaine, je porterai ma femme et ma sœur à faire ce qu'il faudra, cela est plus que raisonnable, assurez-vous de cela. Il s'en alla souper sur ce de bon courage. Je remarquai sa posture, et qu'il s'en allait frottant ses mains de joie. Il entendait d'une manière et moi, de l'autre, aussi bien que ma femme, puisque notre partie était liée quatre jours après, et de fait nous fîmes voile.

« Le 29 juillet, Dieu nous envoya une pluie vingt-quatre heures avant notre départ, qui donna de neige nouvelle au plus haut endroit près d'un grand pied et demi. Environ dix heures du soir, arriva un Savoyard, mouillé à merveille, qui me dit que les trois autres nous attendaient sur le chemin. J'avais aussi un homme du pays aposté, pour porter ma Suzon, âgée de six années. Nous ne fîmes que faire boire ces personnages, et sans grand bruit, comme vous pouvez figurer, et pendant ce temps-là je préparai mes deux chevaux, et fis avertir ma sœur, femme du sieur Monnet, avec rendez-vous, et l'autre m'aida à mettre des morceaux de nappes que j'avais coupés aux pieds de mes chevaux, à cette fin qu'ils ne menassent point de bruit en sortant de chez moi sur le pavé, de peur que les voisins n'entendissent. Ma femme, en sortant de la chambre, mit ma fille

sur le dos. C'était environ onze heures du soir, au plus fort de la pluie, et quand je jugeai qu'elle pouvait être à deux cents pas hors de ma maison et du village, je fermai bien les portes, et me remis à la garde du bon Dieu, et ayant joint ma femme, déchaussâmes les deux chevaux, et mis ma femme à cheval avec ma fille. Nous ne fûmes pas vis-à-vis Descloz, qu'elles tombèrent de cheval à la montée, d'autant qu'il ne faisait point de lune, étant au défaut de la montagne. Sur quoi ma femme prit de rechef sur son dos notre Suzon, et de ce qu'il faisait noir à la montée, elle s'écarta du chemin, les guides étant assez occupés à conduire mes chevaux; et par bonheur, ma sœur avec son guide ayant passé par un autre chemin, firent rencontre d'elle et ma fille. La mère ne pouvait marcher, la fille, par le grand mauvais temps qu'il faisait ou de frayeur, prit un grand dévoiement de cœur et un... à même temps, que nous croyions qu'elle en mourrait. Je mis la pauvre enfant dans mon brandebourg, et le tout attaché au dos d'un de mes guides, où elle n'avait pas froid, sans quoi il nous la fallait enterrer à la montagne du coin du col où nous passâmes; et à l'égard de ma sœur, étant à moitié montée de ladite montagne, après avoir passé Martignare, elle perdait courage, et de même les guides, pour l'injure du temps, pluie, neige et glace, le jour venant, que les habits étaient gelés sur le corps, les cottes jusqu'à moitié cuisses. Nous bûmes, étant près du plus haut de la montagne (pour lors était grand jour), chacun une demi-tasse d'eau-de-vie, que ma sœur en avait une bouteille; finale-

ment étant au plus haut d'icelle, le soleil commençait à paraître sur les plus hauts rochers, pour lors prîmes courage, nous trouvant finalement à la descente.

« Étant arrivés aux premières maisons de Savoie, qui sont les montagnes de Lesté, et ayant passé le Riou-Blanc, les guides demeurèrent d'accord qu'il nous fallait séparer. Ils étaient trois, et nous, trois à cheval ; qu'un irait avec ma femme et ma fille, et l'autre, avec ma sœur et sa fille, et l'autre, qui avait un cheval, avec moi, et qu'on laisserait toutes les hardes à St-Jean de Maurienne, et que nous passerions tous séparément à Genève, et que si, par malheur, quelqu'un était pris (que Dieu ne veuille!) et que les autres le verraient, n'en pas faire semblant, d'autant qu'il est plus facile d'en délivrer une que deux ou trois, et que notre route serait par Montmeillan, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly ; et que si l'on trouvait quelqu'un qui se voulût formaliser, l'on dirait qu'on va aux bains d'Aix conduire ces filles qui sont indisposées, et qu'on ne logeât point, soit à la couchée ni à la dînée, au même logis, et de cette manière nous nous séparâmes tous à la garde de Dieu..., et, le jeudi premier août, nous fîmes notre entrée à Genève, à huit heures du matin, par la grâce du Seigneur.

« Revenant à ma sœur..., elle a séjourné en chemin huit jours après nous, par les mauvaises aventures qu'elle a eues, et, le lendemain de son arrivée, s'est alitée d'un flux de sang qui l'a gardée douze jours. Après, elle s'est blessée d'un enfant de plus de

trois mois, qui apparemment s'était détaché en passant le col, la première nuit, par les grandes souffrances que nous eûmes de la pluie, neige et grande glace sur le matin. Elle a fait une maladie de trois semaines à la Tête-d'Or, à Genève...

« Fait à Vevey en Suisse, dans le canton de Berne, le 26 janvier mil six cent huitante-sept. » (*Bullet.* XIV 255 etc.).

Un galérien raconte ainsi la tentative malheureuse d'évasion qui le conduisit aux galères :

« Cependant (octobre 1700) je m'étais échappé de la maison, avant que les dragons y entrassent; j'avais seize ans accomplis pour lors. Ce n'est pas un âge à avoir beaucoup d'expérience pour se tirer d'affaire, surtout d'un si mauvais pas. Comment échapper à la vigilance des dragons, dont la ville et les avenues étaient remplies, pour empêcher qu'on ne s'enfuît? J'eus néanmoins le bonheur, par la grâce de Dieu, de sortir de nuit sans être aperçu, avec un de mes amis, et, ayant marché toute la nuit dans les bois, nous nous trouvâmes le lendemain matin à Mussidan, petite ville à quatre lieues de Bergerac. Là, nous résolûmes, quelque péril qu'il y eût, de poursuivre notre voyage jusqu'en Hollande, nous résignant à la volonté de Dieu pour tous les périls qui se présentaient à notre esprit, et nous prîmes, en implorant la protection divine, une ferme résolution de n'imiter pas la femme de Lot, en regardant en arrière, et que, quelque fût l'événement de notre périlleuse entre-

prise, nous resterions fermes et constants à confesser la véritable religion réformée, même au péril du supplice des galères ou de la mort.

« Après cette résolution, nous implorâmes le secours et la miséricorde de Dieu, et nous nous mîmes gaiement en chemin sur la route de Paris. Nous consultâmes notre bourse qui n'était pas trop bien fournie. Environ dix pistoles en faisaient le capital. Nous formâmes un plan d'économie pour ménager notre peu d'argent, en ne logeant tous les jours que dans les médiocres auberges, pour y faire moins de dépense. Nous n'eûmes, Dieu merci, aucune mauvaise rencontre jusqu'à Paris, où nous arrivâmes le dix novembre 1700.

« Notre plan, en partant du pays, était qu'étant à Paris, nous verrions quelques personnes de notre connaissance, qui nous indiqueraient le passage le plus facile et le moins périlleux aux frontières. En effet, un bon ami et un bon protestant nous donna une petite route par écrit, jusqu'à Mézières, ville de guerre sur la Meuse, qui pour lors était frontière du Pays-Bas espagnol, et au bord de la formidable forêt des Ardennes. Cet ami nous instruisit que nous n'aurions d'autre péril à éviter, que celui d'entrer dans cette dernière ville : car pour en sortir on n'arrêtait personne, et que la forêt des Ardennes nous favoriserait pour nous rendre à Charleroi, distante de six à sept lieues de Mézières; et qu'étant à Charleroi, nous serions absolument hors des terres de France. Il ajouta qu'il y avait aussi à Charleroi commandant et garnison hollandaise, ce qui nous mettrait à l'abri de

tout danger. Cependant cet ami nous avertit d'être prudents, et de prendre de grandes précautions pour entrer dans la ville de Mézières, parce qu'on y était extrêmement exact à y arrêter à la porte tous ceux qu'on soupçonnait d'être étrangers ; qu'on les menait au gouverneur et de là en prison, s'ils se trouvaient sans passe-port.

« Nous n'eûmes aucune fâcheuse rencontre pendant cette route ; car dans le royaume de France on n'arrêtait personne. Toute l'attention n'était qu'à bien garder les passages sur la frontière. Nous arrivâmes donc, une après-midi sur les quatre heures. sur une petite montagne, à un quart de lieu de Mézières, d'où nous pouvions voir entièrement cette ville et la porte par où nous devions entrer. On peut facilement juger de notre saisissement, en considérant le prochain péril qui se présentait à nos yeux. Nous nous assîmes un moment sur cette montagne, pour tenir conseil sur notre entrée dans la ville. Et en considérant la porte, nous vîmes qu'un long pont sur la Meuse y aboutissait, et comme il faisait assez beau temps, un nombre de bourgeois se promenaient sur ce pont. Nous jugeâmes qu'en nous mêlant avec ces bourgeois, et nous promenant avec eux sur ce pont, nous pourrions entrer pêle-mêle avec eux dans la ville, sans être connus pour étrangers par la sentinelle de la porte.

« Nous étant arrêtés à cette entreprise, nous vidâmes nos havre-sacs de quelques chemises que nous y avions, les mettant toutes sur notre corps, et les havre-sacs dans nos poches. Nous décrottâmes

ensuite nos souliers, peignâmes nos cheveux, et enfin prîmes toutes les précautions requises pour ne paraître pas voyageurs... Ainsi appropriés, nous descendîmes la montagne et nous nous rendîmes sur le pont, nous y promenant avec les bourgeois, jusqu'à ce que le tambour rappelât pour la fermeture des portes. Alors tous les bourgeois s'empressèrent pour rentrer dans la ville, et nous avec eux, la sentinelle ne s'apercevant pas que nous fussions étrangers. Nous étions ravis de joie d'avoir évité ce grand péril, croyant que c'était là le seul que nous avions à craindre ; mais nous comptions, comme on dit, sans notre hôte.

« Nous ne pouvions sortir sur le champ de Mézières, la porte à l'opposite de celle par où nous étions entrés étant fermée. Il nous fallut donc loger dans la ville. Nous entrâmes dans la première auberge qui se présenta. L'hôte n'y était pas ; sa femme nous reçut. Nous ordonnâmes le souper, et pendant que nous étions à table, sur les neuf heures, le maître du logis arrive. Sa femme lui dit qu'elle avait reçu deux jeunes étrangers. Nous entendîmes de notre chambre que son mari lui demanda si nous avions une permission du gouverneur. La femme lui ayant répondu qu'elle ne s'en était pas informée : Carogne, lui dit-il, veux-tu que nous soyons ruinés de fond en comble? Tu sais les défenses rigoureuses de loger les étrangers sans permission. Il faut que j'aille tout à l'heure avec eux chez le gouverneur. — Ce dialogue que nous entendions nous mit la puce à l'oreille. Enfin l'hôte entre dans notre chambre, et nous

demande fort civilement si nous avions parlé au gouverneur. Nous lui dîmes que nous n'avions pas cru que cela fût nécessaire, pour loger une nuit seulement dans la ville. Il m'en coûterait mille écus, nous dit-il, si le gouverneur savait que je vous eusse logés sans sa permission. Mais avez-vous un passe-port pour pouvoir entrer dans les villes frontières? nous demanda-t-il. — Nous lui répondîmes hardiment que nous étions bien munis. — Cela change l'affaire, dit-il, pour empêcher que j'encoure le blâme de vous avoir logés sans sa permission; mais cependant il faut que vous veniez avec moi chez le gouverneur, pour lui montrer vos passe-ports. — Nous lui répondîmes que nous étions las et fatigués; mais que, le lendemain au matin, nous l'y suivrions très-volontiers. Il en fut content. Nous achevâmes de souper, et nous nous couchâmes tous deux dans un lit qui était fort bon, mais qui ne fut pourtant pas capable de nous inciter à dormir, tant l'inquiétude du prochain péril s'était saisie de nous.

« Combien de conseils ne tînmes-nous pas toute cette longue nuit! Combien d'expédients ne nous proposions-nous pas, sur la réponse que nous ferions aux demandes du gouverneur! Mais, hélas! c'étaient tous conseils et expédients sans conclusion. N'en voyant aucun qui nous garantît d'aller de chez le gouverneur dans la prison, nous passâmes le reste de la nuit en prières, pour implorer le secours de Dieu dans un si pressant besoin, et pour lui demander, à quelque épreuve que sa divine volonté nous exposât, la fermeté et la constance nécessaires pour confesser

dignement la vérité de l'Évangile. La pointe du jour nous trouva dans ce pieux exercice. Nous nous levâmes promptement et descendîmes dans la cuisine, où l'hôte et sa femme couchaient. En nous habillant, il nous vint un expédient dans la pensée, pour n'être pas obligés à comparaître devant le gouverneur, lequel expédient nous mîmes en pratique et qui nous réussit admirablement bien. Le voici :

« Nous formâmes le dessein de sortir clandestinement de ce logis, avant que l'hôte fût levé et en état de nous observer. Lorsqu'il nous vit de si grand matin dans sa cuisine, il nous demanda la raison de cette diligence. Nous lui dîmes qu'avant d'aller chez le gouverneur avec lui, nous voulions déjeûner, afin qu'en sortant de chez le gouverneur, nous pussions poursuivre notre route. Il approuva notre dessein, et ordonna à sa servante de mettre des saucisses sur le gril, pendant qu'il se lèverait. Cette cuisine était à plain-pied de la porte de la rue, qui en était tout près. Ayant aperçu que la servante avait ouvert la porte de la rue, nous prétextâmes un besoin. L'hôte ne se méfiant de rien, nous sortîmes de ce fatal cabaret, sans dire adieu, ni payer notre écot ; car il nous était absolument nécessaire de faire cette petite friponnerie. Etant dans la rue, nous trouvâmes un petit garçon, à qui nous demandâmes le chemin de la porte de Charleville, qui était celle par où nous devions sortir. Nous en étions fort près, et comme on ouvrait cette porte, nous en sortîmes sans aucun obstacle. Nous entrâmes dans Charleville, petite ville sans garnison ni porte, qui n'est éloignée de Mézie-

res que d'une portée de fusil. Nous y déjeûnâmes promptement, et en ressortîmes pour entrer dans la forêt des Ardennes.

« Il avait gelé cette nuit-là, et la forêt nous parut épouvantable, les arbres étant couverts de verglas : outre qu'à mesure que nous avancions dans cette spacieuse forêt, il se présentait un grand nombre de chemins, et nous ne savions lequel tenir pour nous rendre à Charleroi. Etant dans cet embarras, un paysan vint à notre rencontre, à qui nous demandâmes le chemin de Charleroi. Ce paysan nous répondit en haussant les épaules, qu'il voyait bien que nous étions étrangers, et que l'entreprise que nous faisions d'aller à Charleroi par les Ardennes était très-dangereuse, attendu qu'il voyait bien que nous ne savions pas les chemins, et qu'il était presque impossible que nous suivissions le véritable, puisque, plus nous avancerions, plus il s'en présenterait; et n'y ayant ni village dans ce bois, ni maison, nous courrions risque de nous y égarer tellement, que nous y errerions pendant douze ou quinze jours; qu'outre les animaux voraces dont cette forêt est remplie, si la gelée continuait, nous y péririons de froid et de faim.

« Ce discours nous alarma, ce qui fit que nous offrîmes un louis d'or à ce paysan, s'il voulait nous servir de guide jusqu'à Charleroi. — Non pas, quand vous m'en donneriez cent, nous dit-il; je vois bien que vous êtes huguenots, et que vous vous sauvez de France, et je me mettrais la corde au cou, si je vous rendais ce service. Mais, nous dit-il, je vous donne-

rai un bon conseil : laissez les Ardennes; prenez le chemin que vous voyez sur votre gauche; vous arriverez dans un village (qu'il nous nomma); vous y coucherez et, demain matin, continuez votre route en tenant la droite de ce village. Vous verrez ensuite la ville de Rocroy, que vous laisserez sur votre gauche; et en poursuivant votre chemin toujours sur la droite, vous arriverez à Couvé, petite ville. Vous la traverserez, et, en sortant, vous trouverez un chemin sur votre gauche; suivez-le, il vous mènera à Charleroi sans péril. La route que je vous indique, continua ce paysan, est plus longue que celle par les Ardennes; mais elle est sans aucun danger.

« Nous remerciâmes ce bon homme et suivîmes son conseil. Nous arrivâmes le soir au village dont il nous avait parlé; nous y couchâmes, et, le lendemain matin, nous trouvâmes le chemin sur la droite, qu'il nous avait indiqué. Nous le prîmes et laissâmes Rocroy sur notre gauche. Mais le bon paysan ne nous avait pas dit, peut-être par ignorance, que ce chemin nous conduisait à une gorge entre deux montagnes qui était fort étroite, et où il y avait un corps de garde de Français, qui arrêtaient tous les étrangers qui y passaient sans passe-port, et les menaient en prison à Rocroy. Nous, comme de pauvres brebis égarées, nous marchions à grands pas vers la gueule du loup. Cependant, sans voir ni savoir l'inévitable danger que nous courions, nous l'évitâmes par le plus favorable hasard du monde; car, en entrant dans cette gorge nommée le Guet du Sud, la pluie tomba si abondamment, que la sentinelle qui se tenait sur

le chemin, devant le corps de garde, y rentra pour se mettre à couvert, et nous passâmes fort innocemment sans en être aperçus, et, poursuivant notre chemin, nous arrivâmes à Couvé. Pour le coup, nous étions sauvés, si nous avions su que cette petite ville était hors des terres de France. Elle appartenait au prince de Liége, et il y avait un château muni d'une garnison hollandaise. Mais, hélas! nous n'en savions rien, pour notre malheur; car si nous l'avions su, nous nous serions rendus à ce château, dont le gouverneur donnait des escortes à tous les réfugiés qui en demandaient, pour être conduits jusqu'à Charleroi. Enfin, Dieu permit que nous restassions dans cette ignorance, pour mettre notre constance et notre foi à l'épreuve, pendant treize années de la plus affreuse misère, dans les cachots et dans les galères, comme on le verra dans la suite de ces mémoires.

« Nous arrivâmes donc, comme j'ai dit, à Couvé. Nous étions mouillés jusqu'à la peau. Nous entrâmes dans un cabaret pour nous y sécher et manger. Nous étant mis à table, on nous apporta un pot de bière à deux anses, sans nous donner des verres. En ayant demandé, l'hôte nous dit qu'il voyait bien que nous étions Français, et que la coutume du pays était qu'on buvait au pot. Nous nous y conformâmes; mais cette demande de verres, qui ne paraît en elle-même qu'une vétille et sans conséquence, fut, humainement parlant, la cause de notre malheur; car il se trouva, dans la chambre où nous étions, deux hommes, l'un bourgeois de la ville, l'autre un garde-chasse du prince de Liége. Ce dernier ayant remar-

qué que l'hôte nous avait dit que nous étions Français, porta toute son attention à nous examiner, et s'émancipa jusqu'à nous accoster, et son compliment fut qu'il gagerait bien que nous n'avions pas de chapelets dans nos poches. Mon compagnon, qui râpait une prise de tabac, lui montrant sa râpe, lui dit fort imprudemment que c'était là son chapelet. Cette réponse acheva de confirmer ce garde-chasse dans la pensée que nous étions protestants, et que nous sortions de France. Et comme la dépouille de ceux qu'on arrêtait appartenait au dénonciateur, il forma le dessein de nous faire arrêter, si, étant sortis de Couvé, nous passions par Marienbourg, terre de France, à une lieue de là.

«Ce n'était pas notre dessein; car suivant l'instruction du bon paysan, en sortant de Couvé, nous devions prendre un chemin sur la gauche, qui nous aurait fait éviter de passer sur aucune terre de France. Mais qui peut éviter son destin? En sortant de Couvé, nous enfilâmes bien le chemin qui était sur la gauche; mais, ayant aperçu de loin une espèce d'officier à cheval, qui venait vers nous, comme la moindre chose augmente la peur, nous craignîmes que cet officier ne nous arrêtât, ce qui nous fit rebrousser chemin et prendre le chemin fatal qui nous conduisait à Marienbourg, où le garde-chasse qui nous suivait de loin, nous fit arrêter. (*Mémoires d'un prot. condamné aux galères*, p. 9-23).

Parmi les dangers de l'évasion, il fallait ranger l'infidélité et la brutalité des guides, en grande par-

tie gens de sac et de corde, qui avaient eu maille à partir avec la justice, capables d'attenter à la vie et à la pudeur des femmes et des filles, avec lesquelles ils restaient souvent cachés des journées entières au milieu des bois, et qui, dans les auberges, devaient passer pour leurs femmes ou leurs filles, afin de détourner les soupçons. Parfois ces misérables livraient eux-mêmes les fugitifs, après les avoir dépouillés de tout. « Lyon et les autres passages du côté de la Suisse sont pleins de prisonniers, écrivait Jurieu (1); du côté de Flandre, à Valenciennes, Saint-Omer, Lille, Tournay, etc., et même dans toute la Picardie jusqu'à Paris, les prisons crèvent de femmes, d'enfants et d'hommes, qu'on a arrêtés fuyants (2). » Au commencement de l'année 1687, la geôlière de Tournay racontait qu'elle avait déjà logé, depuis la Révocation, « plus de sept cents personnes, prises lorsqu'elles étaient prêtes à sortir du royaume par les passages des environs.» Elle ajoutait que les gardes allaient quelquefois prendre les fugitifs assez avant dans les terres étrangères, et qu'il n'y avait de sûreté que dans les villes fermées (3).

La lettre suivante, qui est inédite et dont nous conservons l'orthographe originale, offre un curieux

(1) *Réflexions sur la cruelle persécution, etc.*, 2e partie.

(2) Dès 1673, les députés de l'Église de Calais au synode de Charenton, se plaignaient déjà d'être surchargés par la foule de protestants qui émigraient en Angleterre, et auxquels il fallait accorder quelques secours et faciliter la traversée. Cette émigration dura jusqu'à la fin du siècle.

(3) *Hist. de l'édit de Nantes*, III 946.

exemple de la trahison d'un guide. Elle a été écrite en prison, par une jeune parisienne du quai des Orfévres, Marie Catillon, qui s'enfuyait en compagnie de sa tante et de la fille du fameux peintre Sébastien Bourdon, avec lesquelles elle fut plus heureuse dans une seconde tentative.

« Ce 6 novembre [1685].

« Monsieur mon très honoré père et Madame ma très honorée mère,

« Je ne saurés vous exprimer la douleur où je suis, quan je songe à ce que j'ais fait sens votre consentement, d'avoire entrepris un aussy grand voiage sens vous en n'avoire demandé votre approbation; mais, Monsieur mon très-cher père et ma très-chère mère, la chose pour laquelle je l'avais entrepris m'avoit fait passer pardessus tout. Je n'y aurois jamais songé, sans que notre malheureux conducteur m'y sollicita, et me dit qu'il ne conduiroit point ma tante ni ma cousine, si je n'étois point de leur compagnie, puisqu'il ne connoissoit que moi. L'envie que j'avois et l'état où je voyois cest chère parente, me firent prendre ceste malheureuse résolution, le samedi matin, quoiqu'il m'eût sollicité dès le vendredi; je vous assure que cela ne s'est point fait sans une peine extrème sur mon esprit, et je peux vous assurer que ma douleur est plus grande dans la peur de vous avoir au fencé, que la painne que je pourrois avoir en ma personne. La perte des biens ne me sera rien, pourvu que j'aie la consolation de savoir que vous vous derai bien me pardonner ma faute. Je suis aussi

persuadée qu'étant avec ma tante, que j'étois en bonne compagnie, ce que j'espère qui pourra faire ma paix avec vous; je vous supplie de me la vouloir bien accorder, et soyez persuadés que toute ma vie s'emploiera à vous faire connoître le profond respect que j'ai pour vous, et une très-grande reconnaissance des peines que vous prenez pour nous faire sortir de l'état triste où nous sommes. Dieu veuille, s'il lui plaît, faire réussir tous vos soins, et nous donner à tous tout ce qu'il sait nous être nécessaire, et nous donne l'assistance de son saint esprit pour nous soutenir dans nos afflictions; il saura nous en retirer quand il le jugera à propos pour notre bien. Je vous dirai, Monsieur mon très-cher père, que le malheureux qui nous a amenés ici, ne s'est pas contenté de nous trahir fort vilainement; il me dit à la dernière couchée que nous avions des douanes à passer, et qu'ainsi, si j'avois quelque chose qui pût être confisquée, je lui devois donner sur lui à cause que l'on ne pourroit le fouiller. J'eus la bêtise là-dessus de lui donner mon collier, ma bague d'émeraude et mon jon de diamants et rubis, et une bague d'un diamant épais, qui n'est point à moi, où il y en a cinq petits à côté; je ne sais, ma très-chère mère, si vous vous en ressouviendrez bien, je vous la montrai dans un petit cabinet, je ne me souviens point ce que vous l'estimâtes. Avec toutes ces pierreries, il y a vingt et un louis d'or; je crois le tout bien aventuré. Tout le monde d'ici trouve cette action très-noire; mon papier finit, et ainsi il faut que je le fasse aussi, en vous assurant, s'il vous plaît, Monsieur mon très-

honoré père et Madame ma très-honorée mère, de mon profond respect. Votre très humble et très obéissante fille.» *(Ms de la Biblioth. nation.*, Fr. 7055 f° 222.*)*

Pour sortir de France, une femme se fit empaqueter dans une charge de tiges de fer, dont les bouts paraissaient. On la porta à la douane dans cet état, on la pesa, et elle ne fut dépaquetée qu'à plus de six lieues de la frontière savoyarde. « Quel supplice, dit M. Rousset (1) ! Mais quelle persécution que celle qui réduit une femme à s'infliger un tel supplice ! Et combien ce simple témoignage d'un persécuteur (c'est Latrousse qui rapporte le fait), a plus d'éloquence que les plus ardentes invectives des persécutés. »

Le même motif qui poussait trois cent mille Français à quitter leur patrie, en bravant des périls de tout genre, en poussait quelques autres à y rentrer; les uns sacrifiaient leurs biens et leur famille au désir de servir Dieu en liberté, les autres sacrifiaient leur vie, pour venir consoler leurs frères, que les dragonnades avaient forcés à l'apostasie, et pour réveiller et fortifier en eux la foi protestante. Ces derniers étaient les héros du devoir pittoresquement désignés sous le nom de Pasteurs du Désert.

(1) Camille Rousset, *Hist. de Louvois*, III 503.

I

LES PASTEURS A LA RÉVOCATION

Le prêtre Jacques Lefèvre, l'un des plus audacieux apologistes de la révocation de l'édit de Nantes, ne se lasse point de glorifier ce crime, que « toute la terre, dit-il, regarde comme la merveille du siècle », et d'en faire honneur à la sagesse et à la prudence du roi, qui la méditait depuis trente ans (1). A son tour, Louis le Gendre, abbé de Clairfontaine, s'exprime ainsi dans ses *Mémoires :* « Quoique M. de Harlay (archevêque de Paris) ait beaucoup contribué à l'extinction du calvinisme, il y aurait de l'injustice à lui en donner toute la gloire, les ministres de Louis XIV ayant eu part à préparer ou à achever cette grande œuvre ». Ces glorifications diraient, à elles seules, quelle responsabilité incombe au clergé (2) dans la persécution qui déshonora tout à la fois les Bossuet, les Fénelon, et l'un des plus glorieux règnes de notre histoire. Mais le recueil officiel des remontrances que les assemblées quinquennales du clergé adres-

(1) *Recueil de ce qui s'est fait en France de plus considerable contre les protestants, etc.* Paris, 1686, in 8°.

(2) Liévre, *Du rôle que le clergé catholique a joué dans la révocation de l'édit de Nantes.* Strasbourg 1853, in-8°.

saient au roi, est bien plus positif et bien plus accusateur encore. On en jugera par ce fragment de la harangue prononcée, le 10 août 1688, par André Colbert, évêque d'Auxerre (1).

« Déjà, Sire, vous avez comblé la plus grande partie des ardents souhaits que le clergé de France avait formés inutilement depuis plus d'un siècle; vous avez arraché des mains des ennemis de la véritable religion, l'autorité qu'ils avaient usurpée dans des temps malheureux;... vous leur avez interdit l'entrée aux emplois qui leur pouvaient donner moyen d'acquérir des richesses, dont ils se seraient servis pour éblouir et pour séduire les âmes faibles... Plus de douze mille cinq cents conversions que votre sagesse a ménagées, et que votre libéralité a soutenues (2), sont de nouvelles conquêtes que vous avez faites pour l'Église... Enfin, ce monstre si redoutable de l'hérésie... se trouve insensiblement abattu aux pieds de Votre Majesté, sans qu'elle y ait employé ni le fer, ni le feu, et par les seuls efforts d'une prudence qui n'eut jamais d'exemple, et qu'on ne peut assez admirer... Vous avez su les gagner à Jésus-Christ (les protestants) par ces charmes puis-

(1) La caisse des conversions tenue par Pellisson avait été ouverte vers 1676; mais on avait pratiqué bien auparavant le système des conversions soutenues par la libéralité royale.

(2) *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé en France, mis en nouvel ordre suivant la délibération de l'assemblée générale du clergé du 20 août 1705*. Paris 1716, douze volumes in-f°.

sants qui vous attirent tous les cœurs... Ils ont été frappés de l'éclat de vos vertus, ils se sont convaincus eux-mêmes qu'un prince si grand, si éclairé, si favorisé du ciel, ne pouvait être engagé dans l'erreur, et ils ont été obligés de se rendre à ces charmes de lumière dont parle saint Paul... Nous n'en doutons plus, Sire, vous ferez bientôt voir ces temps si ardemment désirés, où la véritable religion n'aura plus d'ennemis à combattre dans la France... Que cette victoire fera éclater de nouvelles acclamations!... Ce sera trop peu que les trophées qu'on a érigés sur la terre, pour honorer votre valeur; on en élèvera dans le ciel, pour rendre des honneurs immortels à votre piété triomphante. »

Le clergé, qui soupirait « depuis plus d'un siècle » après la ruine du protestantisme, était tout puissant sur le peuple et sur le roi; il ne faut donc pas s'étonner si, pour atteindre ce but sacré, tous les moyens lui parurent bons à employer, même les plus horribles. Les hommes ne sont jamais plus méchants et plus cruels, que quand ils s'imaginent défendre la cause de Dieu. Mais nous n'avons à nous occuper ici que des décrets rendus pour amoindrir, ruiner l'influence des pasteurs, et en diminuer le nombre jusqu'au moment où ils furent tous exilés.

L'habit ne fait pas plus le pasteur que le moine; mais il faisait reconnaître les ministres et leur attirait une certaine considération : on leur défendit donc de porter, ailleurs que dans les temples, la robe, qui était le costume de tous les docteurs des XVIe et

XVIIe siècles (30 juin 1664 et 1er février 1669). On leur défendit également de prendre le titre de pasteur (1er février 1669). Quand, sur les plus futiles prétextes: discours injurieux contre le catholicisme, voisinage des églises, etc., on avait fait raser un temple, le pasteur prêchait sur les ruines ou ailleurs, en plein air; les prêtres scandalisés y mirent bon ordre : Défense aux ministres de prêcher en plein air dans les lieux interdits (5 octobre 1665). Ils ne prêchèrent plus en plein air, mais dans des granges, des moulins, des pressoirs; de là nouvel arrêt : Défense aux ministres de prêcher ailleurs que dans les temples, et dans le lieu de leur résidence; — ce dernier membre de phrase privait de culte toutes les annexes, et il y en avait plus de deux cents. Défense de correspondre avec les provinces voisines : c'était le silence organisé autour de la persécution. Défense de juger de la validité des mariages : le mariage n'étant pas alors un acte civil, mais purement religieux, cette défense entreprenait sur les droits et les devoirs des pasteurs.

Il fallait, en outre, que le culte proscrit se cachât comme un criminel : Défense d'exposer les morts, et de les enterrer après six heures du matin et avant six heures du soir, en été; après huit heures et avant quatre heures, en hiver. Ce n'était pas encore assez d'humiliation : le culte persécuteur exigeait qu'on rendît hommage à ses chefs et à son idolâtrie : Défense aux pasteurs de faire chanter des psaumes, quand une procession passe devant le temple (1er février 1669); défense de prêcher, les jours où les évêques font leur tournée pastorale (31 juillet 1679).

Aussi longtemps qu'on était forcé de souffrir des ministres en France, on voulait au moins les resserrer autant que possible dans leur étroit domaine : on ne leur permettait pas d'habiter les villes comme Amiens, St-Quentin, Laon, Rouen, le Havre, mais les villages Wargnies, Lehautcourt, Crépy, Quevilly, Sanvic, où les protestants de ces villes avaient leur exercice. Donc défense aux ministres d'habiter et de prêcher hors du lieu d'exercice (6 novembre 1674). De peur qu'ils ne trouvassent moyen d'édifier leur troupeau en dehors des temples, par des visites, par quelques paroles dites en passant, il leur fut ordonné, ainsi qu'aux proposants, de s'éloigner des lieux où l'exercice était interdit (13 juillet 1682), avec défense d'y résider (17 mai 1683), et obligation de s'en éloigner de six lieues (6 août 1685). Pour remplacer un lieu de culte interdit, les possesseurs de fiefs de haute justice en ouvraient souvent un autre dans un endroit tout catholique, ou au milieu des champs; on essaya d'y remédier par la défense de célébrer le culte dans les lieux où il y avait moins de dix familles protestantes (26 décembre 1684). Comme nul n'était plus aimé, plus écouté, et ne possédait plus d'autorité que les pasteurs qui, depuis vingt, trente ou quarante ans, avaient consacré leur activité à la même Église, il fut défendu aux ministres d'exercer leurs fonctions plus de trois ans dans le même lieu (août 1684), défense renouvelée pour les Églises de fief, le 13 juillet 1685. Le traitement des pasteurs était fort modique, rarement payé intégralement (il ne se tenait guère de synode où ne fût censurée l'ingrati-

tude de bon nombre d'Églises); toutefois le clergé catholique voulait le diminuer encore, le supprimer, si possible: Défense aux protestants de s'imposer pour entretenir les ministres, et pour payer leurs frais de voyage aux synodes (16 août 1665); défense aux consistoires de contribuer à l'entretien des ministres hors de leur ressort (5 janvier 1683).

Malgré tout, ces ministres abhorrés, auxquels on n'eût fait grâce que s'ils avaient conduit leur troupeau à la messe, continuaient de leur mieux à s'acquitter de leur devoir, et les interdictions les plus vexatoires se multiplièrent : Défense aux ministres de citer par devant le consistoire ceux qui assistent aux cérémonies de l'Église catholique (19 septembre 1664), de censurer les parents qui envoient leurs enfants à l'école catholique (1er février 1667), d'user de menaces et intimidation pour empêcher la conversion des protestants (18 avril 1681), de s'opposer en aucune manière aux conversions (16 juin 1681), même à celle des enfants de sept ans! Défense de recevoir des prosélytes, sous peine de bannissement (mars 1683) ; défense de laisser entrer dans les temples les nouveaux catholiques dont la liste doit être remise à chaque pasteur (17 juin 1682), puis les nouveaux catholiques en général (février 1685). Le pasteur devait garder la porte du temple, et faire la police pour le compte de ses adversaires, sous peine de voir le culte interdit. Enfin, les temples où des mariages mixtes seraient célébrés, et ceux où des discours séditieux seraient prononcés (or quel discours ne serait séditieux pour des audi-

teurs (1) que leurs passions et l'intérêt du ciel portaient à voir partout la sédition et la révolte?), devaient être démolis (18 juin 1685). Défense de faire des exhortations lors des mariages, et d'y recevoir des parents au-delà du quatrième degré (15 septembre 1685). Défense aux synodes d'admettre dans leur sein des ministres de fief, et de donner des ministres aux seigneurs de fief (27 décembre 1675) ; enfin, défense aux synodes d'augmenter le nombre des ministres dans les lieux où l'exercice était encore toléré (24 novembre 1681).

Les réunions clandestines commencèrent avant la Révocation ; nous en avons pour garant la défense de s'assembler ailleurs que dans les temples (30 août 1682), et hors de la présence des ministres (26 juin 1684), clause qui supprima d'un seul coup les nombreuses assemblées présidées par des laïques. — C'est l'effet de toutes les persécutions qui commencent, d'exalter les âmes, au lieu de les abattre ; plus on les privait de culte, plus les protestants en éprouvaient le besoin. Ceux des Églises interdites de Vaux, Royan, etc., (Charente-Infér.) se rendaient dans le manoir du proposant Fontaine, pour prendre part à ses dévotions domestiques (2). Le jour de Pâques 1684, un millier d'entre eux assistait à une assemblée tenue dans un bois, à la suite de laquelle le proposant fut arrêté. — A St-Waast, en Basse-Normandie,

(1) Des siéges devaient être réservés dans tous les temples pour les agents laïques ou ecclésiastiques de l'autorité, qui pouvaient interrompre et réfuter le prédicateur séance tenante.

(2) *Mém. d'une famille huguenote*, p. 85.

accouraient, chaque samedi, les membres de plusieurs Églises voisines interdites; ils passaient la nuit dans le temple et autour du temple, en chantant des psaumes jusqu'au dimanche. Ce temple n'était qu'une « méchante grange », dit une dénonciation du 30 décembre 1684. « Messieurs de la religion s'y assemblèrent, les fêtes de Noël, y observèrent un jeûne rigoureux; la plupart de ceux de Caen, de Bayeux, de Vire, de St-Lô, de Coutances, etc., s'y trouvèrent; plusieurs carosses à six chevaux. L'on dit qu'il y avait quatre de leurs plus fameux ministres, entre autres le sieur Du Bosc, qui prêchèrent. Il serait à souhaiter que ce méchant trou leur fût interdit, aussi bien que celui de Caen, de crainte de trouble et de remue-ménage, etc. » — Ces assemblées, suprême consolation de tant d'affligés, eussent été promptement interdites; mais le pasteur Jacques Tirel, sieur des Isles, imagina de les légaliser par sa présence, en passant la nuit en chaire et en y apprenant son sermon du lendemain.

Moins heureux, ses collègues subirent, pour la plupart, des condamnations excessives, que quelques parlements furent forcés de casser en rougissant; un grand nombre fut emprisonné sous divers prétextes, dont la futilité éclatait au grand jour. Enfin, quand il fut décidé à révoquer le bienfaisant édit que Henri IV, Louis XIII et Louis XIV lui-même avaient juré en le déclarant irrévocable, le conseil de conscience eut à décider la grave question du sort des pasteurs. Prétendre supprimer le protestantisme sans supprimer les pasteurs, eût été un non sens. Mais que fallait-il

faire de ceux-ci? — La mesure la plus radicale (l'assassinat en masse), devant laquelle n'auraient pas reculé Catherine de Médicis et ses fils, était devenue impossible, et ne pouvait même être proposée à Louis XIV. Cependant les prisons manquaient pour enfermer un si grand nombre de captifs, qu'il importait de ne point laisser évader; il aurait fallu en construire. Mais ces constructions coûteuses, jointes à la dépense nécessaire pour l'entretien de tant de prisonniers, auraient lourdement grevé le budget de l'État. De plus, le spectacle de leur constance aurait été dangereux pour les troupeaux, qu'il aurait contribué à maintenir dans leur croyance. La déportation aurait offert divers inconvénients graves, entre autres celui de la facilité des évasions. Le bannissement en offrait d'autres, plus nombreux encore : il permettait aux ministres d'appeler à eux une grande partie de leurs ouailles, et de leur préparer des moyens de subsistance à l'étranger; d'engager les princes protestants à défendre leurs coréligionnaires et à former dans ce but des alliances, qui, à la longue, pouvaient devenir dangereuses; de se tenir toujours prêts à rentrer en France, quand l'occasion s'en présenterait, et même d'y rentrer « secrètement pour fortifier ceux de leur religion, et pour faire des assemblées avec eux » (1). Toutes ces objections furent émises dans le conseil de conscience, qui, finalement, s'arrêta au dernier parti, bien qu'il fût le moins sûr; et aussitôt les courtisans et le clergé

(1) Gaultier, *Hist. apologétiq.*, II 5.

s'empressèrent de demander leur part de la confiscation des biens des bannis et de ceux de leurs consistoires (1).

En même temps qu'il ordonnait aux pasteurs de quitter la France dans les quinze jours, sous peine des galères (art. VI), l'édit révocatoire, dressé par Châteauneuf, promettait à ceux d'entre eux qui voudraient abjurer, une pension d'un tiers plus élevée que leur traitement de ministre, et il leur offrait en outre toutes les facultés imaginables pour se faire recevoir avocats ou médecins. — Un pasteur de Montpellier nous a dépeint les divers sentiments qui s'emparèrent alors de lui et de ses collègues.

« Les ministres, dit-il (2), à qui l'Édit ne donnait que quinze jours de délai, pour choisir entre l'exil, les galères ou la révolte (c'est-à-dire l'abjuration), ne se trouvaient pas peu embarrassés sur la résolution qu'ils devaient prendre.

« D'un côté, l'exil auquel on les condamnait, s'ils refusaient d'aller à la messe, était accompagné de mille tristes et fâcheuses circonstances. On les obligeait à abandonner non-seulement leurs maisons, leurs biens, leur patrie ; mais encore leurs amis, leurs proches, les personnes qui leur étaient les plus chères. On leur refusait la liberté d'emmener leurs pères et leurs mères ; on ne leur permettait même pas de prendre avec eux leurs propres enfants, s'ils

(1) Elie Benoît, *Hist. et apologie de la retraite des pasteurs*, Francfort, 1687, in-16, p. 46.

(2) Gaultier, *Hist. apologétiq.*, II 12.

avaient atteint l'âge de sept ans. Il fallait se résoudre à surmonter toutes les tendresses du sang et de la nature, et à laisser une partie d'eux-mêmes, s'il faut ainsi dire, dans un royaume où il n'y avait plus de liberté de conscience, et où la persécution était montée à son comble. Il fallait, outre cela, s'exposer aux fatigues d'un long et pénible voyage; la plupart avec des femmes et des petits enfants, et quelques-uns accablés de vieillesse ou de maladies. Il fallait s'aller transplanter dans des pays étrangers, dans des climats éloignés, et parmi des peuples dont ils ne savaient ni la langue ni les coutumes. Ils avaient à craindre de n'y trouver que sans de la dureté, et de s'y voir sans biens, sans emploi, secours, sans appui, et réduits à la dernière misère, avec ce qu'ils auraient pu sauver de leurs familles.

« Mais parmi tant d'objets affreux, qui les dissuadaient de prendre le parti de la retraite, il n'y en avait point qui fît de si puissants effets sur l'esprit des bons pasteurs, que la considération de leurs troupeaux. Ils se représentaient qu'ils les abandonneraient à la merci des loups; qu'ils les laisseraient sans secours au milieu de la plus cruelle persécution qu'on eût jamais vue, et que Jésus-Christ leur ferait rendre compte un jour de ces chères brebis, qu'il lui avait plu de confier à leurs soins. Peu s'en fallut que ces considérations ne fissent perdre à plusieurs la pensée de se retirer, nonobstant la peine des galères dont ils étaient menacés, si on les trouvait dans le royaume après que les quinze jours seraient expirés.

« D'un autre côté, lorsqu'ils pensaient à demeurer pour consoler et pour fortifier leurs troupeaux, ils

trouvaient des difficultés insurmontables dans cette entreprise. Ils savaient qu'on les épiait avec un grand soin, et ils ne voyaient aucune apparence de pouvoir se dérober à la vigilance d'une infinité de gens, qui avaient sans cesse les yeux sur eux, et qui observaient toutes leurs démarches. Ils ne pouvaient pas même espérer que ceux de leur religion voulussent leur donner retraite, ni leur aider à se cacher. Tout était rempli de dragons et d'autres troupes, qui faisaient leur mission dans les provinces, et ces nouveaux missionnaires avaient jeté une telle terreur dans les esprits, qu'on n'était capable d'aucune résolution. D'ailleurs, ç'aurait été en vain que, dans cette consternation générale, les pasteurs auraient voulu faire entendre leur voix à leurs troupeaux, pour leur inspirer de la confiance et du courage. La plupart des réformés de France avaient déjà succombé à la persécution ; et ceux qui restaient n'étaient pas en état de les écouter. Ceux-ci n'auraient même pas osé avoir le moindre commerce avec un ministre, de peur d'être découverts et de s'exposer par là aux dernières peines. Si bien que les pasteurs ne pouvaient attendre aucun fruit du séjour qu'ils auraient fait en ce temps-là en France : ç'aurait été vouloir se perdre inutilement, que de s'opiniâtrer à y demeurer. »

Les efforts impuissants d'un collègue de Brousson, Cambolive (1), avocat au parlement de Toulouse, pour tenir des assemblées dans le Midi, en 1684, et s'opposer aux abjurations, son arrestation, le mauvais

(1) Voir la *France prot.*

accueil qu'il reçut à Montauban et ailleurs, quand sa condamnation aux galères eut été commuée en bannissement, la poursuite des troupes toujours sur ses traces et l'obligeant enfin à gagner Genève à travers les plus grands périls, la terreur que répandait partout l'approche des dragons, témoignent, en effet, qu'il était fort difficile que les pasteurs restassent en France, et surtout qu'ils y restassent utilement.

« Il s'en trouva plusieurs à Paris, dit Élie Benoit (1), qui, n'ayant plus de retraite ailleurs, parce que leur présence même faisait peur aux peuples consternés, qui se voyaient livrés à la fureur des soldats, étaient venus s'y réfugier comme dans le seul lieu où ils croyaient trouver quelque repos. Il n'y avait pas d'apparence de les renvoyer en Poitou, en Guyenne, en Languedoc, chercher des intendants pour leur demander des passeports. On ne leur avait donné que quinze jours de temps pour sortir de France, et ces quinze jours ne suffisaient pas pour le voyage qu'ils auraient été obligés de faire. On ne trouva pas à propos néanmoins de leur donner un terme plus long ; et pour se défaire d'eux plus aisément, on permit à La Reynie de leur donner des passeports, sur le témoignage de quatre personnes qui attesteraient qu'ils seraient ministres. Chacun s'en alla de son côté, après avoir pris ces passeports ; et, selon l'humeur des intendants ou des gouverneurs de places à qui ils s'adressèrent, ils trouvèrent plus ou moins de difficultés à leur retraite. Il y en eut d'assez heureux

(1) *Hist. de l'édit de Nantes,* V 933.

pour emmener des enfants de quatorze et de quinze ans; il y en eut d'autres à qui on retint des enfants à la mamelle. »

La Reynie refusa cependant des passeports à trois pasteurs du Haut Languedoc, MM. De la Devèze, De Vimmielle et De Bonneval, et les renvoya à la cour. Ils se rendirent à Versailles où était le roi, et s'adressèrent au marquis de Châteauneuf, l'un des ministres d'État; celui-ci, après les avoir amusés plusieurs jours, leur dit enfin que le roi leur ordonnait d'aller prendre des passeports dans leur province. Ils partirent aussitôt pour Montpellier; mais ayant à faire un trajet de cent quatre-vingt-dix lieues, ils n'arrivèrent qu'après les quinze jours expirés. Bâville commença par les envoyer à la citadelle et les y tint plusieurs jours renfermés; peu s'en fallut qu'il ne les condamnât aux galères. Toutefois il les mit bientôt entre les mains d'un garde, qu'ils payèrent chèrement pour les conduire hors du royaume (1). — Il paraît qu'il y en avait encore trois à Paris le 3 décembre 1685 (2); mais ils étaient signalés à la police.

Quelques-uns cependant essayèrent de rester (3).

(1) Gaultier, *Hist. apologétiq.*, II 14.

(2) *Ms. de la Biblioth. nation.* Fr. 7054.

(3) Ainsi s'exprime une complainte du temps (Daniel Benoit, *Jacques Roger*, 1875 in-12, p. 12):

On a chassé tous nos pasteurs,
Ils sont bannis hors de la France.
Tous nos pasteurs s'en sont allés,
Et les troupeaux sont égarés.
Il en est bien resté quelqu'un
Qui sont là-bas dans les Cévennes.
Ils se rendent dedans les bois,
Pour enseigner tes saintes lois.

Tandis que son collégue Pierre Gantois passa en Hollande, Jean Lefèvre, pasteur à Sedan, continua ses prédications dans des assemblées secrètes, en dépit des dragons et des archers qui le traquaient (1). Il est permis de supposer que, grâce au voisinage de la frontière qui n'était qu'à quelques lieues, grâce à sa connaissance des bois et des sentiers, et grâce au zèle de ses paroissiens qui veillaient sur lui, Lefèvre put continuer son ministère durant quelques mois, sans tomber entre les mains des persécuteurs et finit par s'éloigner. Mais à quoi tient la gloire? Voilà un homme qui risque les galères et pis tous les jours, à toute heure, sans autre intérêt que celui du devoir, et nous ne savons rien de lui. A peine avons-nous quatre lignes sur son compte. Il est vrai qu'il était disciple de celui qui a dit : Cherchez non la gloire qui vient des hommes, mais celle qui vient de Dieu. Cet obscur dévouement n'est point sans grandeur, et l'histoire protestante enregistre avec orgueil de si nobles exemples.

« L'ordre ayant été donné aux ministres de Metz de sortir de France, Sébastien Balicourt (pasteur des environs) y désobéit et il continua à prêcher, en prenant toutefois les précautions nécessaires pour ne point être arrêté ; mais il ne put échapper longtemps aux recherches de la police. Traqué de tous côtés et sur le point d'être pris, il se réfugia chez un épicier

(1) *La France prot.*, art. *Gantois.* — Réfugié en Hollande, Lefèvre y eut un démêlé assez vif avec son collègue Daneau. Voir l'art. XIII du synode de La Haye, septembre 1688, dans les *Actes du synode wallon.*

prétendu converti, qui le cacha et lui fit passer la frontière dans un tonneau. Balicourt arriva heureusement à Berlin (1). »

David Martin résolut aussi de continuer ses fonctions à Lacaune (arrond. de Castres, Tarn), et ne s'échappa que quand des amis catholiques le prévinrent qu'il allait être arrêté, et lui facilitèrent les moyens de fuir, en cachant sa femme et ses enfants, qui le rejoignirent plus tard. Il arriva à La Haye dans le courant du mois de novembre (2).

Gardien Givry, revenu en France à la fin de 1684 ou dans les premiers mois de 1685, resta dans le Midi et particulièrement à Montpellier, et n'alla s'embarquer à Bordeaux, cinq ou six mois après la Révocation, que parce que personne ne voulut l'écouter, et qu'il lui fut impossible de tenir des assemblées. Il fut plus heureux quand il revint pour la seconde fois, c'est-à-dire en 1691.

Le proposant Fulcran Rey, qui n'était pas sorti de France, et prêchait à grand peine çà et là, fut victime de son zèle et de son dévouement.

Jean Lefèvre, Balicourt, David Martin, réviseur de la Bible, Gardien Givry, pasteur du Désert, et Fulcran Rey, ne furent sans doute pas les seuls qui commirent cette glorieuse désobéissance; mais les

(1) *La France prot.*, 2e édit.

(2) *La France prot.* — Le 1er décembre, Chauvin, ministre d'Uzès, recevait du parlement de Grenoble l'ordre de partir sur le champ pour l'étranger (*Bullet.* VII 136); mais nous ignorons s'il était volontairement en France. Il est plus probable qu'il avait été retenu de force, comme plusieurs autres qui ne furent jamais relâchés.

noms de leurs émules nous sont inconnus. Sous le coup terrible qui les brisait tous, la plupart des pasteurs se résignèrent et, quittant tout, biens, famille, prirent le chemin de l'exil et de la misère. Cette épreuve se trouva trop forte pour le courage des autres; le nombre de ceux qui succombèrent aux tentations de l'amour paternel ou de l'intérêt, fut hélas! plus considérable qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici (1). Antoine Court a dressé une liste de pasteurs apostats comprenant cinquante-cinq noms (qu'il faut, croyons-nous, réduire à cinquante-deux), auxquels les frères Haag en ont ajouté sept (*La France prot.*, art. *Cheiron*); nos recherches ont élevé le chiffre à cent, et nous sommes loin de les connaître tous (2). Il est vrai que vingt-six d'entre eux se rétractèrent presque aussitôt (3) et passèrent la frontière à travers mille périls. En revanche, six autres, qui avaient quitté la France à la Révocation et n'avaient point trouvé à l'étranger le sort qu'ils espéraient, revinrent abjurer quelques années après. Plus de cent pasteurs abjurèrent; il nous semble qu'on ne s'écarterait guère de la réalité, en en portant le nombre de cent vingt à cent trente.

(1) « On avait compté sur des abjurations, dit M. de Félice (*Hist. des prot.*, p. 412); il n'y en eut que très-peu, et encore les pasteurs qui avaient succombé à un premier mouvement de stupeur et d'épouvante, revinrent-ils presque tous à leur ancienne foi. »

(2) Voir l'appendice I.

(3) Sans compter un jeune ministre luthérien de Strasbourg, qui, ayant recommencé à prêcher la Réforme après avoir abjuré volontairement, fut mis à la chaîne et envoyé aux galères, en 1687 (Jurieu, *Lettres pastorales*, II 68).

Or sur le tableau dressé en 1659 par le dernier synode national (1), figurent sept cent six pasteurs (plus six déchargés de fonctions) et vingt-deux postes vacants, total sept cent vingt-huit. Ajoutons-y environ quarante ministres de fief et vingt professeurs en théologie, et nous obtenons pour résultat à peu près exact : sept cent quatre-vingt-huit, soit huit cents places ou pasteurs (2). En défalquant ceux dont la faiblesse ne dura qu'un instant, il se serait donc trouvé un apostat sur huit pasteurs. Mais des arrêts de bannissement, des condamnations aux galères et à la peine de mort, avaient obligé beaucoup des plus zélés à quitter la France avant la Révocation, et Brousson dit qu'ils étaient plus de deux cents (3); dans ce cas, la proportion serait d'un apostat sur six ministres restés en France, chiffre véritablement humiliant pour la nature humaine, et que les convertisseurs ont sans doute mal connu, puisqu'ils ne s'en sont nulle part prévalus, même dans l'ivresse de leur triomphe (4).

(1) *Bullet.*, 2e série, II 582.

(2) D'après Élie Benoit, le nombre des Églises était de 760 en 1598, et à la Révocation il restait plus de 700 pasteurs en France, sans parler d'un grand nombre qui l'avaient déjà quittée parce que leurs Églises étaient interdites (*Hist. de l'édit de Nantes* I 257 et V 931.)

(3) *Apologie du projet des réformés de France, fait au mois de mai 1683, pour la Conservation de la liberté de conscience et de l'exercice public de la religion, etc.* La Haye, 1685, in-16, p. 221.

(4) « Rome, qui nous insultes et nous braves, s'écriait Saurin, ne prétends pas nous confondre, en nous montrant ces galères que tu remplis de nos forçats... Veux-tu nous couvrir de confusion? Montre, montre-nous les âmes que tu nous as enlevées; reproche-nous non

Un ministre Lamothe, pris sur mer par les corsaires barbaresques, finit ses jours dans l'esclavage (1). Quelques vieillards chargés d'années et d'infirmités moururent en chemin, ou sur le vaisseau qui les emportait, comme Faget de Sauveterre de Béarn, Taunai de Criquetot, Isaïe D'Aubus de Nérac etc; d'autres, comme Lucas Jansse, Abraham Gilbert, succombèrent aux fatigues du voyage, en arrivant à l'étranger. « Deux des quatre pasteurs de Metz étaient presque tombés en enfance, de vieillesse. L'intendant

que tu as extirpé l'hérésie, mais que tu as fait renier la religion ; non que tu as fait des martyrs, mais que tu as fait des déserteurs de la vérité. C'est ici vraiment notre endroit sensible ; c'est ici où il n'y a point de douleur égale à notre douleur. » (*Sermon sur le trafic de la vérité*).

Claude avait, de son côté, accumulé les épithètes bibliques d'une façon un peu déclamatoire et vide, pour stigmatiser la conduite de « quelques pasteurs » apostats (*Lettre pastor. aux prot. de Fr. etc*).

(1) Un ministre de Montauban réfugié en Angleterre, Brassard, fut pris aussi par un corsaire turc, au mois de juin 1687, sur un vaisseau qui le portait en Hollande. Conduit comme esclave à Alger, il y fut en butte aux plus mauvais traitements, à l'instigation du jésuite, chef de la mission française, qui aurait voulu avoir l'honneur de le convertir. Le maréchal d'Estrées étant allé bombarder la ville, l'année suivante, les Algériens, pour se venger, attachaient des français à des canons chargés, auxquels ils mettaient ensuite le feu. Brassard fut conduit près d'un de ces canons, le 4 juillet, avec six autres réfugiés, comme lui destinés à périr. Le jésuite accourut aussitôt pour les inviter à faire leur salut dans l'autre monde et dans celui-ci ; il fut repoussé avec mépris. Brassard et ses compagnons furent sauvés comme étant *luthériens*, le pacha ne voulant faire mourir que des catholiques. Le pasteur fut ensuite délivré par les soins des protestants anglais et hollandais, notamment de Ruvigny père et fils et du chevalier Chardin (*Bullet.*, 2e série XIII 349).

touché de leur sort, demanda à Louvois s'il fallait aussi les bannir. « S'ils sont imbéciles, répondit-il » brutalement, qu'on les laisse mourir là ; mais pour » peu qu'ils aient de raison, chassez-les. » Ils en conservaient probablement assez, puisqu'ils partirent avec leurs collègues, au milieu d'un peuple immense, en larmes, qui les accompagna jusqu'au port où, s'embarquant sur la Moselle, ils se dirigèrent vers Francfort-sur-le-Mein. David Ancillon, l'un d'eux, se retira à Berlin, où le suivirent trois mille six cents de ses paroissiens » (1).

L'article de l'édit, qui concernait les pasteurs, reçut les interprétations les plus fantaisistes : l'arbitraire régnait partout. Antoine Basnage, pasteur à Bayeux, et beaucoup de ses collègues, sortirent de prison à la Révocation, et reçurent l'ordre de s'éloigner ; les ministres Quinquiry et Lansquier, au contraire, ne furent relâchés que le 26 janvier 1686, et partirent aussitôt pour l'exil, tandis que les pasteurs de la principauté d'Orange, Gondrand, Aunet, Chion, Petit, enfermés dans le château de Pierre-Encise de Lyon en 1682, n'en sortirent qu'à la fin de 1697 (2).

Louis Jordan, étudiant en théologie, fils du pasteur de Tulettes (Drôme), fut retenu pendant quelques années dans les prisons de Valence, et opposa une fermeté inébranlable à toutes les tentatives de conversion. Il se réfugia plus tard à Berlin (3). Arnaud, ministre de Vauvert, demeura en prison

(1) Napoléon Peyrat, *Hist. des pasteurs du Désert*, I 83.
(2) *Bullet.* VI 367 et *Mém. de Me Du Noyer*, II 224.
(3) E. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné*, II 406.

jusqu'à la fin de 1686 ou au commencement de 1687, c'est-à-dire jusqu'au moment où il fut déporté comme esclave en Amérique (1), en compagnie de Lerpinière, proposant de Sommières (2). De Besse, autre pasteur emprisonné, ne réussit à s'échapper qu'au mois d'avril 1686, et gagna Lausanne. Son imagination avait été tellement frappée, qu'il entendit partout sur sa route les psaumes chantés dans les airs (3). Le frère de l'illustre Bayle, Jacob, pasteur au Carla (Ariège), arrêté le 16 juin 1685 et jeté, le 15 juillet, dans les horribles cachots du Château-Trompette à Bordeaux, y fut gardé à la Révocation, et mourut le 12 novembre. Un autre ministre, caché à fond de cale sous dès ballots d'étoffe, n'échappa que parce qu'il eut assez de sangfroid pour recevoir, sans pousser un cri, un coup du sabre dont un soldat se servait comme d'une sonde, et en essuyer la lame à mesure qu'elle sortait de son corps (4).

Jacques Cuchet, pasteur du marquis de Coutances (5) en Basse-Normandie, abjura dans les tourments de la question extraordinaire, s'enfuit sans avoir fait aucun acte d'idolâtrie, et fut rétabli dans le ministère, par le synode de Balk (septembre 1686), qui prit la résolution suivante (art. 16) (6) : « La Com-

(1) Jurieu, *Lettres pastorales*, I 378.

(2) Jurieu, *Lettres pastorales*, II 93.

(3) Jurieu, *Lettres pastorales*, III 88.

(4) *La France prot.*, 2e édit. I col. 960.

(5) Le texte porte : Couthouse, évidemment faux (*Actes du synode Wallon*, III 448).

(6) *Actes du synode wallon*, t. IV.

pagnie ayant appris qu'il y a plusieurs pasteurs emprisonnés et cruellement persécutés en France, et touchée de compassion de leurs souffrances, prie Dieu qu'il veuille fortifier et délivrer ces fidèles confesseurs du nom de Christ, et exhorte les Églises de s'intéresser généreusement dans leur misère, de prier Dieu en public et en particulier pour leur délivrance, de leur procurer les moyens de subsister, et, pour cet effet, d'envoyer leurs charités à l'Église d'Amsterdam, qui cherche les moyens de les faire passer à ces constants serviteurs de notre Seigneur » (1).

Pierre Pineau, ministre de Pimperdu en Anjou, retenu par la maladie, abjura, puis rétracta sa signature et fut mis en prison. Il fut ensuite reçu à la paix de l'Église à Jersey, et rétabli dans l'honneur de son ministère par le synode de La Haye (1688), en même temps que De la Broquère, qui avait également succombé. Nous ignorons si l'abjuration de

(1) Les synodes wallons, qui ne cessèrent de s'intéresser au sort des protestants envoyés aux galères ou retenus en esclavage à Salé, à Alger, et d'ordonner des collectes pour secourir les uns et racheter les autres, qui refusaient de se laisser racheter par le roi, pour n'être pas forcés d'aller à la messe (Art. 42, du synode de Flessingue, mai 1702), n'oublièrent jamais non plus les pasteurs, notamment celui de Middelbourg (avril 1687, art. 19), celui de Campen (mai 1688, art. 6), qui ordonna que l'on fit des démarches auprès du prince d'Orange et du pensionnaire Fagel, pour obtenir la liberté des quatre pasteurs d'Orange, et de deux autres enfermés dans le Château-Trompette, et celui d'Utrecht (avril 1689, art. 27), qui demanda que ces démarches fussent renouvelées, aussi bien « pour les autres pasteurs prisonniers en France » que pour ceux d'Orange.

David Grimaudet, pasteur de Desaignes en Vivarais, précéda ou suivit sa condamnation (1687). Dans tous les cas, il se releva; car à la date du 12 juin 1689, le consistoire d'Amsterdam s'occupait de lui, comme ayant été délivré des galères depuis peu, et lui accorda, le 17 juillet suivant, une recommandation pour les Églises d'Angleterre (1).— De la Fourcade, de l'Église de Garlin en Béarn, abjura d'abord et fit, longtemps après, reconnaissance de sa faute « entre les mains d'un ministre prêchant sous la croix (Brousson?), dans le même lieu où il avait succombé et commis son péché, sans craindre la nouvelle persécution à laquelle il était exposé, et les périls dont il était menacé. » Il finit par gagner La Haye et fut rétabli dans le ministère par le synode de Maestricht (1699). —Scalé, pasteur du Languedoc, qui avait abjuré en prison, fut arrêté sur la frontière, en essayant de sortir de France, et enfermé deux ans dans un cachot. Après être sorti de prison, il travailla à consoler ses frères persécutés, à les porter à la repentance, et s'enfuit à Genève, puis en Hollande, où le synode de Boisleduc (1701) l'autorisa à reprendre les fonctions du ministère (2).—Pons, ministre revenu en France pour emmener deux enfants qu'il y avait laissés, fut arrêté, enfermé onze mois à Grenade, près Toulouse, abjura pour s'enfuir, et, après avoir fait amende honorable dans l'église de la Savoie à Londres, fut rétabli dans le ministère, et donné pour collègue aux quinze pasteurs de l'Église du Tabernacle

(1) *La France prot.*, art. *Cheiron*, et *Bullet.*, 2e série, XII 183.

(2) *Actes du synode wallon*, t. IV.

de la même ville (d'où le nom d'Église des Seize). Après quoi, il se rendit à Dublin, où il eut à soutenir une lutte contre les autres ministres réfugiés (1).

Le pasteur de Maslacq (Basses-Pyrénées), Bernard D'Arrigrand, eut un sort différent. Nous lisons dans la liste des galériens et des prisonniers pour la foi, dressée le 13 novembre 1712 par D. de Superville : « Monsieur D'Arrigran, ministre de l'Église de Maslacq, dans la province de Béarn, étant embarqué à Bayonne, pour obéir à l'édit du roi qui révoquait celui de Nantes et qui bannissait tous les pasteurs, il fut arrêté par ordre de M. Foucaut, intendant du Béarn, sans que ledit sieur D'Arrigran en ait jamais su le prétexte. Il fut envoyé à la citadelle de Saint-Jean-de-Pié-de-Port, et mis dans un cachot où il resta deux ans, pendant lequel temps il souffrit un traitement si cruel, qu'il en eut l'esprit affaibli. Il y contracta une maladie dont il n'est pas encore revenu. On supposa qu'il avait abjuré, pour le faire sortir de sa prison ; ce qu'il a protesté de n'avoir pas fait, ou de ne s'en souvenir point. Il demeura dans sa maison jusqu'à la paix de Ryswick, sans avoir jamais fait aucun acte de la religion romaine. Et vers l'année 1698, il fut relégué à Lescar, petite ville de Béarn, après avoir subi un interrogatoire par devant un conseiller du parlement de Pau, dans lequel il protesta qu'il n'avait point abjuré, et qu'il voulait vivre et mourir dans la religion réformée. On ne sait pas précisément si ce pasteur a été renvoyé chez lui, ou s'il

(1) Réponse ms. à ses adversaires, dans les *Actes du synode wallon* de la *Bibliothèq. du Prot.*

n'est point mort depuis quelque temps. Mais s'il vit encore, il est très-digne d'être mis en liberté. Sa femme et ses enfants furent aussi retenus, lors de sa détention, et doivent jouir de la liberté de sortir, selon l'édit d'octobre 1685. »

Nous lisons encore dans la même liste : « Il y a de plus un pasteur de Poitou, nommé Monsieur Élie Coyaud, ci-devant ministre dans l'Église de la Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres) (1), qui, étant demeuré en France à la révocation de l'édit de Nantes, eut le malheur de succomber à la persécution. Mais il se releva bientôt après, et voulut consoler ses frères. Il fut pris, il y a plus de vingt-deux ans (c'est-à-dire en 1689), et il est présentement prisonnier au château de Pierre-Encise à Lyon, où il est détenu depuis un grand nombre d'années. Il a été le compagnon des pasteurs d'Orange, qui furent délivrés après la paix de Ryswick. Mais pour lui, quoiqu'on eût sollicité en sa faveur, on ne put rien obtenir. Il a été souvent pressé de signer un formulaire de réunion, moyennant quoi on lui promettait sa liberté ; mais il a toujours refusé, et sa fermeté depuis tant d'années ayant réparé sa chute, il implore le secours charitable des Puissances protestantes, d'autant plus qu'il est vieux et infirme. »— « Sa fille, qui demeurait à Saint-Gelais (Deux-Sèvres), dit M. Liévre (2), se montrait digne de

(1) D'abord pasteur dans l'Église de Montreuil-Bonin (Vienne), en 1666, il la quitta, en 1679, pour celle de Foussais (Vendée), et fut finalement prêté à celle de la Forêt-sur-Sèvre par les synodes de 1682 et 1683.

(2) *Hist. des prot. du Poitou*, III 291, 292 et 301.

lui et était, en 1699, mise sur la liste des mauvaises converties fournie à l'intendant. Toute cette famille, du reste, fit preuve d'une égale fermeté. » (1).

Enfin, voici encore un extrait de la même liste : « Monsieur D'Aumelle ou Omel, âgé d'environ soixante-quinze ans, fut d'abord exilé à Tournon, où il a demeuré sept ans. Ensuite il fut mis en prison au Pont-Saint-Esprit, au Fort neuf. Enfin, il a été confiné dans le fort de Brescou (1)... où il est. Et il y a environ vingt-deux ou vingt-trois ans qu'il souffre. » Sans doute D'Aumelle avait commencé par abjurer; car autrement Baville l'eût envoyé au supplice, au lieu de l'exiler. Puis, le réveil de sa conscience lui avait attiré la prison perpétuelle.

Nous ignorons la destinée de deux ministres non convertis, que Saint-Ruth envoyait à la cita-

(1) Un autre Coyault, sieur de Santé, dont le prénom était André, fut prêté à l'Église de Cherveux par le Synode de 1682. « Il sortit de France à la Révocation avec Jeanne Pineau, sa femme. Inutile d'ajouter que leurs biens furent confisqués. Après le départ des ministres, le curé de Cherveux, qui avait peut-être quelque répugnance pour la mission bottée, essaya d'une singulière transaction pour attirer les réformés à son église. Il y fit chanter les psaumes et lire la Bible en langue vulgaire ; mais cette tentative eut peu de succès, les protestants ayant préféré aller prier Dieu au Désert, en attendant une nouvelle ère de liberté. » Lièvre, *op. cit.*, III 285.

Les registres du Secrétariat (0[1] 39, 24 juin 1702) nous apprennent que Coyaut de Fiéneuf, garde du roi, qui avait abjuré, obtint la promesse des biens du ministre fugitif.

(2) « Brescou est un rocher à une demi-lieue d'Agde dans la mer, sur lequel il y a un fort de quatre petits bastions. » (Basville, *Mém. pour servir à l'hist. du Languedoc*, in 12, p. 333).

delle de Bayonne, au commencement de juin 1688 (1).

Pour pouvoir sortir de France, il fallait que les ministres déposassent un certificat, constatant qu'ils n'emportaient rien de ce qui appartenait aux consistoires. Les signataires du certificat de Henri Latané, ministre de Tonneins-Dessus, avaient pris le titre d'anciens membres du consistoire ; la pièce fut refusée sous ce prétexte futile, et le pasteur enfermé dans le Château-Trompette à Bordeaux. Quand il eut reçu un autre certificat, on lui dit que le temps était expiré, et on le garda dans la prison, où il était privé de feu et souffrait du froid. Son fils eut beau présenter des placets (2), lui-même eut beau adresser des requêtes à la Cour; le marquis de Boufflers, intendant de la province, consulté à son sujet, répondit : « Il serait plus du bien du service de le laisser en prison, que de le faire passer en pays étranger, vu qu'il est fort considéré et qu'il a beaucoup d'esprit. » — Il avait trop d'esprit; c'était une raison pour rester au Château-Trompette (3). Le trait qui suit n'est pas moins caractéristique de ce bon vieux temps. En février 1686, le parlement de Bordeaux condamma aux galères perpétuelles, comme relaps, Jean Vergnol, ancien ministre de Montflanquin, qui avait abjuré, et le premier président du parlement écrivit au secrétaire d'État, en lui annonçant cette condamnation :

(1) *Arch. du min. de la guerre*, 835 in-f°. *Registre des minutes des ordres du roi concernant les religionnaires etc.*

(2) *Arch. nation.* TT 448.

(3) *La France prot.*

« La preuve était délicate et même défectueuse dans le chef principal; mais le zèle des juges est allé au-delà de la règle, pour faire un exemple.» (1).— Ceci veut dire, si nous comprenons bien, qu'il y avait eu des assemblées, et qu'on n'était pas sûr que Vergnol les eût présidées; mais qu'on ne l'en avait pas moins frappé, le zèle suppléant à la défectuosité de la preuve (2). — Le parlement de Grenoble condamna à la même peine (1686) le pasteur Capieu, apostat, arrêté au moment où il allait passer la frontière. — Antoine Duriou, ministre de Silhac (arrond. de Tournon, Ardèche), fut aussi envoyé aux galères en 1686 (3); nous ignorons dans quelles circonstances.

Les persécuteurs zélés n'eurent pas lieu de se féliciter d'une autre condamnation, qui ne servit qu'à conserver le protestantisme en Normandie, celle de Jean Tirel, pasteur de l'Église de Chefresne et ensuite de celle de Gavray.

(1) *La France prot.* VI 379 et *Bullet.* III 499.

(2) Autre exemple de la même justice : La dame Pujol de la Grave, nouvelle catholique, qui en voulait à Jacques Viguier, ministre de Réalmont, l'injurie dans la rue et ordonne à un de ses valets de le frapper, ce à quoi le juge de Réalmont, présent, s'oppose. La dame intente un procès pour injures à Viguier. et les dépositions des témoins la couvrent de confusion. Mais la procédure commencée à Alby, par une première dérogation, est renvoyée au parlement de Toulouse, en vertu d'un ordre venu d'en haut. Le ministre, emprisonné en septembre 1681, ne fut jugé qu'après plus de seize mois de prison préventive, et à force de suppliques adressées au roi. Il comparut, le 10 février 1683, devant le tribunal, les fers aux pieds, comme un scélérat. Il fallut pourtant l'acquitter. (*Bullet.* II 54 et III 520).

(3) A. Coquerel fils. *Les Forçats pour la foi*. p. 270.

« Ce fidele ministre du saint Evangile, écrit Phil. Legendre (1), avait été arrêté quelques mois avant la révocation de l'Édit, sous prétexte d'une promenade faite à Gersey sans congé du roi. Je ne sais quel arrêt du conseil, donné plus de cinquante ans auparavant, et ignoré presque de tout le monde dans les provinces, obligeait à en prendre un, quand on sortoit du royaume. Le juge de Coutances, après bien des longueurs qu'il lui fallut essuyer, la plupart dans un cachot, sans autre compagnie que celle d'une femme de la religion, à qui l'on faisoit le procès, pour y avoir persévéré jusqu'à la mort, l'avait condamné aux galères. L'appel qu'il interjeta d'une sentence si inique le conduisit à Rouen. Il fut mis dans la Conciergerie du palais avec quelques autres, appelant comme lui de divers jugements rendus pour des sujets de cette nature... On l'envoya [ensuite] dans la prison destinée à ceux qui sont condamnés aux galères, pour y attendre la chaine. Il n'y eut point d'autre lit d'abord que celui d'un misérable prètre accusé de magie, et qui ne le quitta que pour monter sur le bùcher [après avoir failli l'étrangler, ce qu'il aurait exécuté, sans l'arrivée du geôlier]. Le danger où il se trouva obligea ce geôlier, que Dieu rendait de jour en jour moins farouche et plus favorable à ce digne pasteur, à le transférer dans une chambre haute. Il y trouva un empoisonneur qui, par le moyen de ses amis, en avait été quitte pour une prison perpétuelle. C'était un homme d'esprit,

(1) *Hist. de la persécution faite à l'Église de Rouen*; p. 86.

dont la conversation n'était pas désagréable. Ce ne fut pas le seul soulagement qu'il reçut dans sa prison. Son gardien s'accoutuma peu à peu à souffrir qu'il fût visité par les fidèles de Rouen. Il leur donna même tant de liberté, avec le temps, qu'il y en avait toujours qui passaient les fêtes et les dimanches avec lui dans l'exercice de tous les actes de la religion. Ce ne fut pas une petite consolation à ce bon serviteur de Dieu, de pouvoir jouir de la douce société de ses frères. Mais ce fut un admirable moyen, dont la bonne providence se servit, pendant plusieurs années, pour fortifier ses enfants dans leurs combats. Ce fidèle pasteur y travaillait par son exemple, par ses exhortations et par ses prières. Car il faisait librement toutes les fonctions de son ministère avec ceux qui le visitaient. C'était un autre Joseph dans la prison. Il avait tellement gagné le cœur du geôlier, qu'il faisait tout ce qu'il voulait ; il ne l'empêchait même pas de consoler ceux qui étaient à la chaîne pour la profession de l'Évangile. Il y en eut un de son pays, dont on n'a point su le nom ; c'était un vieillard de plus de septante ans, exempt par conséquent d'un pareil supplice par les lois du royaume, qui mourut entre ses bras en glorifiant Dieu. Sa liberté était si grande sur la fin, qu'il sortait quand il lui plaisait, pour prendre l'air sur le rempart qui touche à cette prison. Ce fut, à parler humainement, ce qui abrégea ses jours. Car comme il était à la promenade, il se trouva par hasard sur son chemin des hardes infectées que l'on avait étendues pour les éventer, et il gagna une fièvre qui l'emporta en peu de jours. Ce

fut de cette manière, que ce bon confesseur consomma son martyre. Il avait été reçu au saint ministère en l'année 1662, et s'était acquitté de toutes les fonctions qui en dépendaient, avec zèle, pendant que Dieu lui en avait donné la liberté. Il n'édifia pas moins dans sa prison que dans la chaire, après l'avoir perdue. Aussi Dieu ne l'a-t-il jamais laissé sans quelque consolation. Car s'il a eu la douleur de se voir enlever deux filles au berceau, l'aînée n'ayant pas cinq ans lorsqu'elles furent mises à la Propagation par l'ordre de Madame de Matignon, il a eu la consolation de savoir le reste de ses enfants en liberté, à la réserve de son fils aîné (1). Le plus petit même, qui n'avait que trois ans quand son père fut mis en prison, est sorti du séminaire où on l'avait mis. Tous les soins que l'on prit pour le corrompre furent inutiles ; il conserva, aussi bien que plusieurs autres enfants qui gémissaient dans l'esclavage, quelque idée de son

(1) L'article 18 du synode tenu à Gouda, au mois d'avril 1694, est ainsi conçu : Un jeune garçon nommé Tirel ayant été introduit dans l'assemblée pour la saluer, et les Églises d'Amsterdam et de Rotterdam, avec plusieurs députés du synode, ayant représenté que c'était le fils d'un pasteur et d'un confesseur de Jésus-Christ, qui a montré une grande constance dans les prisons, où il a été détenu durant plusieurs années jusques à la mort, et la Compagnie extraordinairement édifiée de la persévérance exemplaire de ce fidèle serviteur de Dieu, et touchée de compassion envers ce jeune enfant, réfugié depuis peu de temps dans ce pays, orphelin et destitué de tous moyens, d'ailleurs favorablement prévenue de la manière humble et modeste en laquelle il s'est présenté à cette assemblée, il a été résolu de lui donner pour un an la somme de...., et toutes les Églises sont exhortées à penser aux moyens de procurer à ce jeune homme quelque établissement. » (*Actes du synode wallon*, t. IV.)

origine, qui, se fortifiant avec l'âge, le mit enfin en état d'échapper aux ennemis de son salut. Il passa à Rouen où il reçut la bénédiction de son père, qui rendit grâces à Dieu de sa délivrance, et il est mort en Angleterre, où le père eut la joie de le savoir arrivé, avant que d'aller recevoir la couronne de ses travaux. Les filles n'ayant pu s'empêcher de donner quelques larmes à la mort d'un si excellent père, la supérieure de la Propagation les obligea à en faire une pénitence aussi extravagante qu'elle est cruelle. Car il leur fallut passer, plusieurs fois le jour, je ne sais combien de temps par dessous leur lit. C'est le propre de la superstition de n'etre pas seulement folle et insensée, mais encore plus dénaturée. »

La mort de Tirel n'interrompit pas les réunions qui se faisaient à la Conciergerie du palais, car on lit dans un rapport du procureur général Le Guerchois, en date du 9 août 1689 (1) : « Les religionnaires prisonniers dans notre Conciergerie, ont eu la témérité, dimanche dernier, de s'assembler dans une chambre, où un d'entre eux faisait le ministre, et récitait à haute voix des prédications, qu'on dit être du ministre Du Bosc, réfugié à Rotterdam, et nonobstant les défenses de nos huissiers qui gardaient la prison, parce que nous faisions le procès au geôlier, pour cause d'une évasion qui y est arrivée, les religionnaires ont continué de faire la lecture des-

(1) *Archives nation.* TT n° 261, *apud* Waddington, *Le prot. en Normandie*, p. 24.

dits sermons, au mépris des ordres et des déclarations du roi, dans une prison où l'on arrête ceux qui y contreviennent. »

Les protestants du nord de la France se laissèrent mettre la corde au cou, sans même résister. Il n'en fut pas de même dans le Midi, où les Églises, plus nombreuses et moins disséminées, ne voyaient qu'en frémissant fouler aux pieds leurs droits les plus sacrés. La *patience de huguenot*, qui était passée en proverbe et que les catholiques tournaient en dérision, cette patience que *la France protestante* (III 34) accuse de de faiblesse et presque de lâcheté, eut enfin un terme.

Les synodes nationaux étaient supprimés depuis plus de vingt ans, les synodes provinciaux ne pouvaient s'assembler qu'en présence d'un commissaire royal, c'est-à-dire que les Églises ne pouvaient prendre aucune mesure générale, pour s'opposer à leur destruction.

Quelques hommes généreux, pasteurs et laïques, se concertèrent en secret, et prirent la direction des affaires, dans le dessein de sauver le protestantisme, s'il en était temps encore. A l'instigation de Brousson, avocat toulousain, qui plaidait avec passion la cause des temples menacés, six pasteurs ou laïques choisis par le Languedoc, et dix autres, députés par les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné, se rassemblèrent, le 3 mai 1683, dans la ville la plus catholique de France, sûrs qu'on n'irait pas les chercher à Toulouse, et dans la maison du plus compromis d'entre eux.

Ces seize directeurs (1) décidèrent que, le 27 juin et auparavant s'il était possible, tous les temples interdits seraient rouverts, et que l'exercice du culte réformé serait rétabli partout où il avait été aboli. C'était la résistance passive, commandée par l'article XXVI de la Confession de foi (2), non la résistance armée, qu'ils organisaient. Ils eurent soin de s'en expliquer, dans une adresse à Louis XIV, auquel ils disaient fermement qu'ils étaient décidés à rendre à César ce qui appartient à César, mais sous la réserve expresse de ce qui appartient à Dieu :

« Les suppliants sont persuadés que Dieu ne les a mis au monde que pour le glorifier, et ils aimeraient mieux mille fois perdre la vie que de manquer à un devoir si saint et si indispensable. — Et néanmoins, Sire, les déclarations que les ennemis des suppliants ont obtenues avec tant de surprise, leur défendent de s'assembler pour rendre à ce grand Dieu le service qu'ils lui doivent. Dans l'impuissance où les suppliants se trouvent, Sire, d'accorder la volonté de Dieu avec ce que l'on exige d'eux, ils se voient con-

(1) L'*Abrégé de la vie de feu M. Brousson* placé en tête des *Lettres et opuscules de M. Brousson*, élève à 28, sans doute à tort, le nombre 16, donné par Elie Benoit (V 636), et ajoute aux provinces réprésentées le Poitou et la Guyenne.

(2) « Nous croyons que nul ne se doit retirer à part et se contenter de sa personne ; mais tous ensemble doivent garder l'unité de l'Église; se soumettans à l'instruction commune et au joug de Jesus-Christ, et ce, en quelque lieu que ce soit où Dieu aura établi un vrai ordre d'Église,' *encore que les magistrats et leurs édits y soient contraires*, et que tous ceux qui ne s'y rangent ou s'en séparent contrarient à l'ordonnance de Dieu. »

traints par leur conscience, de s'exposer à toute sorte de maux pour continuer de donner gloire à la Souveraine majesté de Dieu, qui veut être servi selon sa Parole... Si ce pauvre peuple est si malheureux qu'il ne puisse exciter la pitié de son auguste monarque, pour lequel il aura toujours un amour sincère et respectueux, une vénération singulière et une fidélité inviolable, il proteste à la face du ciel et de la terre que, moyennant l'assistance de ce grand Dieu, pour les intérêts duquel il est exposé à tant de disgrâces, il lui donnera gloire au milieu des plus terribles calamités. » (1).

Cette déclaration trop tardive fut de nul effet à Versailles, où l'on savait qu'une persécution de vingt-cinq ans avait accoutumé les protestants « à tout souffrir patiemment et sans faire aucune résistance. » (2) Elle ne servit guère qu'à aggraver les divisions qui régnaient parmi les persécutés. Dans la plupart des Églises il y avait deux partis : celui des prudents, des timides, des modérés, des tièdes, toujours de beaucoup les plus nombreux, qui ne comprenaient pas qu'il « serait plus honorable pour eux de témoigner, au péril même de leur vie, du zèle pour leur religion, que de se laisser traîner à la messe sans résistance » (3), et ne voulaient entendre parler que

(1) Brousson, *Apolog. du projet des réformés de France, etc.* p. 71.

(2) Gaultier, *Hist. apologétiq.* II 2. « On avait eu néanmoins, continue Gaultier, cette précaution de préparer soixante ou quatre-vingt mille hommes pour achever de les opprimer : on avait choisi pour cela les troupes les plus déterminées. »

(3) Elie Benoit, *Hist. de l'édit de Nantes.* III. 639.

d'obéir au roi. Les âmes plus fières et plus religieuses, au contraire, subordonnaient nettement l'obéissance au roi à l'obéissance à Dieu, dont ils voulaient surtout que l'empire souverain demeurât en son entier (1). Les tièdes ou *politiques* donnaient à leurs frères plus ardents le surnom malveillant de *zélateurs*, emprunté à l'histoire du siége de Jérusalem.

En apprenant la résolution des directeurs, les politiques ne purent contenir leur indignation : le député-général des Églises, qui parut en cette circonstance plus courtisan que huguenot, et en qui cependant, à l'heure fatale de la Révocation qu'il s'était refusé à prévoir (2) et à prévenir, le huguenot

(1) Article XL de la Confession de foi.

(2) Il fallait être aveugle pour ne pas la voir arriver à grands pas ; dès 1682, Jurieu avait dit dans la *Suite de la politique du clergé*, p. 30 : « Bientôt on persuadera au roi que les trois quarts des huguenots de son royaume sont convertis ; on lui dira que ce qui en reste n'est rien, et ne mérite aucune considération, et, par ce moyen, on le portera à supprimer tous les édits. Près de deux millions d'âmes demeureront sans exercice de religion ; c'est un état violent dans lequel les consciences ne peuvent être longtemps. Il sera défendu de prêcher sur peine de la vie ; on prêchera pourtant, comme on faisait autrefois, dans les cavernes, dans les bois, dans les caves et dans les ténèbres de la nuit, et au lieu qu'on prêche en très-peu de lieux, on prêchera partout. On ne manquera pas d'être découvert, faisant exercice d'une religion défendue dans l'Etat ; l'on encourra les peines portées par ces derniers édits, et selon la sévérité de ces peines, on emprisonnera, on bannira, on pendra. Jugez quelle violence souffrira la bonté naturelle du roi, quand il se verra obligé de faire souffrir mille supplices à ses sujets, seulement pour avoir voulu servir Dieu ! »

Jurieu ajoute, avec une singulière clairvoyance, qu'il se trouvera des emportés et des impatients qui prendront les armes, et que « le roi sera contraint de faire couler des ruisseaux du sang de ses sujets. »

l'emporta sur le courtisan, le marquis de Ruvigny écrivit, le 28 juillet, une lettre regrettable, dans laquelle il semblait justifier la persécution : « J'ai appris avec une extrême douleur, disait-il, les mouvements de ceux de notre religion dans les Cévennes, et même dans le Dauphiné; leur conduite me paraît d'autant plus criminelle, qu'outre l'offense qu'ils ont commise contre Dieu, en violant le respect qu'ils doivent au roi et à ses édits, ils ont pu, par leur désobéissance fournir à Sa Majesté un légitime prétexte de les châtier sévèrement » (1).

Cette désobéissance fut, en effet, sévèrement châtiée; les persécuteurs ne se laissèrent pas toucher par le grandiose spectacle de tout un peuple gémissant, qui, prosterné sur la poussière de ses temples, faisait monter au ciel les plaintes désolées, mais non sans espérance, des psalmistes. Le Dauphiné, le Vivarais, les Cévennes, furent, l'un après l'autre, livrés à la fureur du soldat, qui commit les crimes les plus exécrables (2). « Abandonnés de presque tous ceux

(1) Brousson, *Apologie*, *etc.*, p. 75.

(2) Une correspondance parisienne adressée à la chancellerie de Strasbourg en 1683 *(Bullet.*, 2e série XII 67*)* s'exprime ainsi :

« 28 juillet. On envoie des dragons dans les Cévennes, pour châtier quelques gens de la religion, qui ont été assez hardis de s'assembler sur les ruines d'un temple qu'on a rasé à St Hippolyte, et ont contraint le ministre de prêcher.

« 4 septembre. Les protestants des Cévennes ont écrit à M. de Ruvigny, qu'ils ne peuvent se résoudre à cesser leurs exercices et que, quoi qu'il arrive, ils sont résolus de s'assembler pour prier Dieu.

« 6 octobre. On dit que le sieur [Saint] Ruth a été un peu trop vite. en Languedoc.

qui avaient quelque chose à ménager » (1), les directeurs avaient dû retarder la date de la manifestation. Non-seulement elle ne fut pas générale, mais elle n'eut pas lieu partout le même jour. Les catholiques, d'abord surpris, se jetèrent bientôt sur les assemblées, tuèrent un protestant dans le Dauphiné, blessèrent grièvement un proposant dans le Vivarais, et obligèrent les réformés de ces provinces à s'armer pour leur défense. Les Cévennes, où l'on s'était toujours réuni sans armes, furent enveloppées dans la même exécution militaire (2). Le pasteur Brunier fut massacré; son collègue Homel, directeur pour le Vivarais, trahi par le ministre Audoyer, fut roué vif. Les au-

« 26 novembre. On mande de Languedoc que les gens de la religion du Vivarais et des Cévennes, y sont ruinés par les logements des dragons qui en ont réduit un grand nombre au désespoir. »

(1) Elie Benoit, *Hist. de l'édit de Nantes* III 643.

(2) « Lorsque dans cette adversité, écrit Brousson *(Lettres des prot. de France*, 1686 in-12 p. 37), nous osâmes dire qu'il était juste d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes, et que notre zèle nous força de nous assembler pour invoquer son saint nom, on souffrit que les catholiques romains se soulevassent contre nous. Alors quelques particuliers ayant voulu prendre des précautions pour éviter d'être égorgés, quoiqu'ils ne demandassent que la paix et la liberté de servir Dieu, selon les édits et traités de pacification si souvent et si solennellement jurés, on leur fit envoyer des troupes, comme l'on en fit envoyer contre les Maccabées quand ils voulurent servir Dieu nonobstant les défenses qui leur en étaient faites; et ces troupes pillèrent, saccagèrent, démolirent les temples et les maisons, violèrent, massacrèrent hommes, femmes, filles, vieillards et enfants, et commirent toutes les autres hostilités dont les nations les plus barbares pourraient être capables. On pendit, on brûla, on rompit tout vifs ceux qui n'avaient pas voulu se laisser tuer. On confondit même les innocents avec les prétendus coupables, etc. »

tres pasteurs et directeurs qui avaient exécuté le projet de Toulouse s'enfuirent; quelques-uns furent exécutés par contumace. Ils arrivèrent en Suisse dénués, pour la plupart, de tout moyen d'existence et réduits à la mendicité. Le 30 novembre, on dressait à Genève une liste d'indigents composée des noms de trente-sept pasteurs, six proposants (1) et vingt-cinq laïques. Parmi ces soixante-huit personnes se trouvaient six directeurs : Jean De la Tour, Pierre Lubac, Isaac De la Croix, Pierre Lebrun, tous ministres, et deux laïques : De Rosemont et Jean Froment, avocat au parlement. D'autres, tels que Brousson et les ministres de Nîmes, avaient gagné d'autres villes de la Suisse.

(1) Arnaud Daniel m. de Volvent, Audibert David prop., Bernard Jacques m. de Vinsobres, Blanc Pierre prop., Blanc Théophile m. de Chalançon, Boyer Pierre m. de Canaules, Chabrier Daniel m. de Poët-Cellard, Corrège André m. de Condorcet, Dautun Jean Ant. m. de St-Privat de Vallongue, De la Brune Jean m. de la présidente de Vignoles, De la Croix Isaac m., De la Faye Paul m. de Valdrôme, De la Tour Jean m., De St-Clément m., Dumarché Pierre m., Faisan Alexandre prop., Faisan Jean m. de Tonnils, Gounon Charles prop., Gounon Jacques m. de Châteauneuf, Gresse Gaspard m. de Salles, Gresse René m. de Quint, Guyon Charles m. de Bourdeaux, Jourdan Guy m. de La Motte-Chalançon, Julian Jean m. à Die, Julian Théophile m., La Charrière Jean René m. de Gluiras, Lambert Daniel m. de Pontaix, La Pize-Morel Paul m. de St-Pierreville, Laurens David m. de Saillans, Lautier Daniel m. de Bezaudun, Lebrun Pierre m., Légier Charles prop., Lubac Pierre m., Pelorce Pierre m. de Montjoux, Reboulet Paul m. de Pon (?), Romieu Gabriel m. de St-Fortunat, Saurin François m. de Romans, Serre André m. de Vesc, Serre Pierre prop., Suchier m. de Péray, Truc Jean m. de Romans, Valensan Jean m. de Châtillon, Vial André m. d'Aulas (*Bullet.*, 2e série, V et VI, 301).

Les jugements des 26 juin et 3 juillet 1684 infligèrent des condamnations plus ou moins graves à trente-cinq pasteurs, dont trois (Boyer, Dautun et Vial) figurent déjà sur la liste des nécessiteux de Genève (1), et cinquante-huit autres furent poursuivis, ainsi qu'il résulte d'une importante pièce manuscrite de la Bibliothèque du protestantisme : *État des procès instruits par le sieur De la Baulme, conseiller au présidial de Nîmes, depuis le mois de novembre 1683, par ordre de M. l'intendant, contre ceux de la R. P. R. qui ont eu part aux derniers mouvements* (2).

(1) Condamnés, moins les trois de Genève : Abrenéthée m. du Cailar, Aigouin m. de Sumène, Arnaud m. de Vauvert, Astruc m. d'Aigremont, Barthélemi m. de Molières, Benoit m. de Congeniès, La Borie m. d'Uzès, Bruguière m. de Calvisson, Chambon m. d'Aimargues, Constantin m. d'Aiguesmortes, Cordil m. de Vestric, Dolympie m. de St-Paul, Escoffier m. de St-Gilles, Gally de Gaujac m. de Mandagout, Gaultier m. de Montpellier, Gibert m. de St-Laurent, Grisot m. de Nages, Grognet m. de Saumane, Icard m. de Nîmes, Marchand m. de Beauvoisin, Mazel m. de Gabriac, Modens m. de Massillargues, Peirol m. de Nîmes, Pistory m. de St-Laurent le Minier, Portal m. de Lasalle, Rey m. de Vergèze, Roquette m. de Monoblet, Rossel père m. du Vigan, Rossel fils m. d'Avèze, Roux m. de Toiras, Teissier m. de St-Roman, Vignoles m. du Caitar.

(2) Cet état mentionne 90 ministres; nous n'indiquons que ceux qui ne font pas partie des deux listes précédentes : Apelly m. de Pompidou, Audibert m. de Branoux, Balbois m. de Béage, Bargeon m. des Plantiers, Bastide m. de Florac, Bertie m. de Calvisson, Blanc m. de Ganges, Bouton père et fils m. d'Alais, Chavanon m. de Vébron, Clauzel m. de Salavas, 3 Combes m. de Quissac, de Saint-Jean de Gardonenque et de Valleraugne, Cordes m. de Saint-Ambroix, Couderc m. de Meyrueis, Coulan m. d'Alais, Debruc m. d'Aulas, De Jean m. de Vallon, De Ginestous m. de Montdardier. Dervieu m. de Soudorgues, Ducros m. de Saint-Germain de Calberte, Dumas m. de

Plus de cent trente pasteurs furent donc impliqués dans cette affaire.

Nul doute que les tièdes n'aient dit aux ardents : Des viols, des massacres, des incendies, trois provinces dévastées et ruinées, voilà le fruit de votre zèle intempestif ! Ne valait-il pas mieux se soumettre et se tenir en repos ? — Non certes, répond Brousson, le principal auteur du projet ; car une fausse prudence, c'est-à-dire une soumission coupable à des décrets injustes, a plus nui que tout le reste à la cause de ceux qui « ne pouvaient ni naître, ni vivre, ni mourir en liberté » (1). « Nos adversaires, ajoute-t-il (2), s'en sont prévalus pour nous faire pousser à bout ; ils l'ont regardée et fait considérer à la cour comme un défaut de zèle, qui leur faisait espérer d'abolir la Réformation sans beaucoup de peine. Si ce grand prince eût connu que nous eussions eu de l'attachement à notre religion, et qu'il ne

Durfort, 2 Durand m. d'Aiguesvives et de Génolhac, Fernier m. de Tornac, Fesquet m. de Colognac, Freissinet m. de Ribaute, Guion m. de Saint-Martin-de-Boubeaux, Lacoste m. de Saint-Etienne, La Roche m. de Sauve, Mauplat m. d'Anduze, Mengsu m. de Saint-Julien d'Arpaon, Montfaucon m. d'Aubais, Motte m. de Barre, Pagésy m. de Saint-André de Valborgne, Pompier m. de Saint-Martin de Lansuscle, Raugeard m. des Vans, 2 Robert m. de Cros et de La Force, Roure m. de Fraissinet, Roussière m. de Bernis, Rouvière m. de Saint-Christol, Sauvage m. de Sauve, Thermin m. de Gallargues, Vabouhier m. de Frugières, 2 Vincens m. d'Anduze et d'Aumessas ; les m. de Beauzac, Cassagnoles, Chomérac, Génolhac, Lezan, Montclus, Montaren, Navacelles et 2 de Saint-Geniès.

(1) *Apologie* p. 16.

(2) *Apologie* p. 18.

pouvait s'engager à la détruire sans se mettre dans la nécessité de faire mourir plusieurs milliers de personnes et de désoler son royaume, il n'aurait jamais eu cette pensée.

« Nous ne pouvions, dit-il encore, rien faire de plus chrétien, de moins dangereux, ni de plus modéré... Si, dès que l'on commença de nous ravir la liberté de conscience, nous eussions parlé avec la fermeté que notre zèle devait nous inspirer, il nous en eût coûté quelque emprisonnement ou quelque exil ; mais l'on eût compris qu'on ne pouvait entreprendre de forcer deux millions d'âmes de renoncer à une religion toute pure et toute sainte, et les empêcher de s'assembler pour ouïr la parole de Dieu, pour participer à ses sacrements et pour lui rendre le culte qui lui est dû, sans se porter enfin à d'étranges extrémités (1). Après que notre fausse prudence eût laissé prendre les premiers engagements, si nous eussions protesté hautement que nous ne pouvions éviter de suivre les mouvements de nos

(1) En novembre 1685, quand le duc de Savoie, obligé d'imiter Louis XIV, supprima le culte protestant, les Vaudois lui députèrent une commission qui réclama leurs droits. On lui répondit d'obéir. Les députés retournèrent chez eux, et l'on résolut de prêcher partout comme avant, nonobstant les défenses de la cour.

Le prince envoya ses troupes, augmentées de celles du roi de France; les Vaudois se défendirent. Ecrasés, ils n'abjurèrent pas. De douze mille qui furent mis en prison, huit mille y moururent quelques mois après sans faiblesse.

Les rares guerriers survivants obtinrent la permission de se retirer en Suisse, d'où ils revinrent bientôt conquérir l'héritage de leurs pères (Gaultier, *Hist. apologétiq.*, II 245).

consciences, et que nous étions en état de mourir, pour ne pas manquer à notre devoir envers Dieu, il en eût coûté davantage, et peut-être qu'il eût fallu que quelqu'un d'entre nous eût enduré le martyre, pour donner une preuve de notre zèle et de notre fermeté ; mais on n'eût pas voulu s'engager à faire mourir un grand nombre de personnes, et à renouveler toutes les inhumanités qui furent exercées contre nos pères, sous les règnes de François I[er], de Henri II et de François II. (1). Il est certain que, plus

(1) Brousson « était persuadé que dix ou vingt personnes n'auraient pas plutôt souffert la mort, et scellé de leur sang la vérité de la religion qu'ils professaient », que le roi « ne jugerait pas à propos de pousser la chose plus loin. » (Lettre au roi du 2 novembre 1698.)

Jurieu partageait le même sentiment : « Si le roi, dit-il, voyait tout d'un coup les protestants de son royaume offrir leur vie et leur tête, pour échange de la liberté de prier et de servir Dieu selon les mouvements de leur conscience, il serait obligé de lever les yeux, et nos ennemis ne pourraient plus lui dissimuler le véritable état des choses. (*Lettres pastorales*, II 328.)

Parmi le très-petit nombre de gens qui songèrent à la résistance armée, se trouvait le proposant Fontaine. Il rapporte de la manière suivante le discours qu'il fit aux vingt-quatre pasteurs et anciens réunis à Cozes (Charente-Infér.) au début de l'année 1685 : « Je leur signalai franchement ce que je considérais comme la grande erreur dont ils s'étaient rendus coupables, et qui était d'avoir prêché du haut de leur chaire la doctrine de la non-résistance. Je leur dis qu'il me semblait que notre soumission passive à tous les édits iniques et à toutes les déclarations du roi, l'avaient encouragé à aggraver de jour en jour notre situation ; que notre obéissance à l'un de ses édits n'avait fait que préparer les voies à un autre plus intolérable encore, et qu'il fallait accuser notre timidité actuelle de la plupart des maux que nous avions endurés. Je m'élevai ouvertement contre la maxime vulgaire, d'après laquelle nos vies et nos biens seraient la propriété

l'autorité de notre monarque s'engage dans le funeste dessein d'abolir la Réformation, plus il faudra de sang pour arrêter le cours de nos maux... La véritable politique voulait que les réformés ne laissassent pas engager davantage l'autorité de Sa Majesté; car plus ils temporisaient, plus leurs affaires devenaient mauvaises. D'ailleurs il est sûr que, si tous les réformés eussent paru dans le même sentiment, on n'aurait exercé aucune rigueur contre eux... (1)

du roi; et j'ajoutai qu'en l'adoptant nous jetterions la défaveur sur l'œuvre de nos pères, puisque c'est l'épée à la main qu'ils avaient obtenu pour leurs descendants les priviléges qui maintenant nous étaient ravis. En résumé, mon opinion fut qu'il n'y avait pour nous d'autre alternative que de prendre les armes, et d'attendre le résultat du Dieu des armées. » *(Mém. d'une famille huguenote*, p. 143.)

(1) Jurieu ne fit que répéter plus tard (Lettre pastorale du 15 mars 1688), ce que Brousson avait dit avant lui : « Voici un conseil pour tout le monde, c'est de relever votre courage, de prendre la résolution de mourir, de vous assembler, de prier Dieu. Notre espérance est que Dieu relèvera notre Église abattue, et qu'il nous rendra la liberté de le louer, de le célébrer publiquement et sans obstacle, comme nous avons fait autrefois... Et, s'il en coûte du sang, ceux qui y perdent la vie se doivent estimer heureux de l'avoir donnée à Jésus-Christ et au rétablissement de son Église... Le moyen que cela réussisse, c'est de le faire avec concert et d'une manière unanime. Vos ennemis ne sont devenus maîtres de l'esprit du roi pour le porter à vous détruire, que par l'espérance qu'ils lui ont donnée que la chose serait aisée, et que vous ne feriez aucune résistance. Car si le roi avait cru être obligé d'en venir à l'effusion du sang, comme on y est depuis trois ans, nous devons être persuadés que son esprit n'aurait pu être porté du côté d'une résolution si terrible, puisqu'il n'aime pas le sang naturellement... Si, dès l'abord, il eût trouvé de la résistance dans vos volontés, et que vous eussiez souffert les tourments et la mort avec allégresse sans fléchir, ce courage chrétien aurait amolli son cœur et aurait

« Après cela, ceux qui d'entre les réformés ont traversé ce saint projet, sont inexcusables devant Dieu et devant les hommes. Ils ne pouvaient rien faire de plus indigne du Christianisme, puisqu'ils se sont opposés au dessein de s'assembler au nom du Seigneur, et de tout sacrifier pour conserver la liberté de servir Dieu. Ils ne pouvaient rien faire de plus imprudent, puisque c'était le parti le moins dangereux (1). Ils ne pouvaient rien faire de plus cruel pour leurs frères, puisque leur conduite les a exposés

désarmé ses mains. Mais aujourd'hui un courage qui renaîtrait, une résolution chrétienne et générale qui se répandrait par tout le royaume, ferait un plus grand effet que n'eût fait le même courage au commencement de la persécution... Les passions humaines se ralentissent... quand elles rencontrent des obstacles imprévus qui durent longtemps. Vos persécuteurs en sont là; une expérience de trois années leur fait comprendre que jamais ils ne viendront à bout de leurs desseins : plus de 200,000 personnes qui sont sorties du royaume, leur font connaître que ce n'est pas une chose si aisée à faire que de subjuguer les consciences. »

(1) La ruine des Églises aurait peut-être été conjurée, « si, à la voix de l'assemblée de Toulouse, les protestants s'étaient levés comme un seul homme. Le grand nombre des points sur lesquels il eût fallu sévir, aurait rendu la répression impossible. Et qu'est-ce qui empêchait que ce qui s'accomplit à Saint-Hippolyte, par exemple, pût se reproduire partout ailleurs? Là, une population immense se réunit sur les ruines de l'ancien temple, le 11 juilllet 1683, avec un recueillement profond. Le pasteur prit pour titre : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.* L'édification fut générale, à tel point que le prêtre de l'endroit, témoin de cette assemblée, disait, en en rendant compte à l'évêque de Nimes : Le pasteur n'a rien avancé que l'évêque lui-même n'eût pu dire, s'il avait fait un sermon sur cette matière. » (Phil. Corbière, *Hist. de l'Égl. réf. de Montpellier*, p. 255.)

aux dernieres calamités. Ils ne pouvaient rien faire de plus pernicieux pour eux-mêmes, puisque, s'ils ne sont pas résolus d'aller à la messe et d'adorer ce qui n'est pas Dieu, leur prudence charnelle les entraîne dans de plus grands malheurs que ceux qu'ils ont voulu éviter (1). Enfin ils ne pouvaient rien faire de plus préjudiciable à l'État, puisque leur fausse prudence ne sert qu'à faire engager de plus en plus notre monarque dans un dessein qui jette le trouble dans les esprits de ses sujets, et qui ne peut aboutir qu'à porter ses troupes et ses officiers de justice à renouveler toutes les horreurs par lesquelles on fit passer nos pères dans le siècle précédent (2). »

Brousson a évidemment raison ; la tiédeur des prudents aurait laissé périr le protestantisme français, que le dévouement de leurs frères a sauvé de la destruction, parce qu'ils ne se laissèrent point abattre par un premier insuccès, et ne tardèrent pas à continuer la lutte sous une autre forme (3). Ce n'était point

(1) Elie Benoit est au fond absolument du même avis : « Pendant que l'un de ces partis regardait tranquillement opprimer l'autre, la cour trouva l'occasion d'exterminer tout ce qui était capable de lui résister; après quoi, comme il arrive toujours, ceux qui avaient été les plus modérés et les plus paisibles, furent aussi maltraités que les plus inquiets et les impatients. On se défit d'abord de ceux-ci comme plus dangereux, et ensuite on fit souffrir la même oppression aux plus timides. Tout ce qu'ils gagnèrent par la modération de leurs conseils, fut qu'on les opprima les derniers. » (*Hist. de l'Edit de Nantes*, III 635.)

(2) *Apologie*, p. 61-66.

(3) Le restaurateur du protestantisme au XVIIIe siècle, Antoine Court, n'a fait que reprendre, peut-être sans le savoir, le projet de Brousson.

le futile plaisir de faire de l'opposition qu'ils cherchaient. En prenant la résolution de rouvrir les temples et de célébrer un jeûne solennel (le 4 juillet), durant lequel on chanterait à genoux les psaumes qui convenaient aux circonstances, afin de « demander à Dieu le zèle et la fermeté nécessaire... pour lui donner gloire et pour édifier tous les peuples du monde », ils avaient obéi au besoin suprême de leurs âmes. L'article le plus important de leur projet était le quatorzième : « Les pasteurs sont exhortés à ne pas sortir du royaume, où ils sont nécessaires pour la conservation des Églises. Mais lorsqu'ils seront persécutés dans une province, et qu'ils n'y pourront faire leurs fonctions ni ouvertement ni secrètement, ils pourront, avec le congé de leur colloque, passer dans une autre province, lequel congé ne sera accordé que dans le cas d'une très-grande nécessité. » — Tout le monde le comprenait : l'éloignement des pasteurs devait entraîner la ruine des troupeaux.

Aussi lorsque la Révocation parut imminente, et qu'un grand nombre de pasteurs interdits et dénués de toute ressource, vint chercher un refuge à Paris (il y en avait, disait-on, plus de quarante et de cent proposants (1), au mois de juin 1685, et les pauvres se plaignaient qu'on leur donnait tout), le consistoire de Charenton pensa un moment que le véritable secret de maintenir le protestantisme, était de faire subsister ces ministres, pour les écouler ensuite dans

(1) Ce dernier chiffre est sans doute exagéré.

les provinces (1). Mais il dut bientôt renoncer à ce projet d'une exécution difficile et peut-être impraticable. Au mois d'août, ces malheureux songèrent à partir pour l'étranger, où ils furent rejoints, quelques mois après, par tous leurs collègues.

A peine les fugitifs se trouvèrent-ils en lieu sûr, « que le souvenir de leurs Églises dispersées se réveilla dans leurs cœurs, et que chacun s'appliqua aux moyens d'en relever les ruines et d'en rassembler les débris. On vit paraître partout des lettres circulaires, des exhortations, des instructions, des avis, qui non-seulement faisaient plaisir aux étrangers, mais qui portaient coup en France et ramenaient une infinité de nouveaux convertis de leurs égarements et de leurs terreurs » (2). Nous ne connaissons qu'un petit nombre de ces pièces :

Avis salutaire aux Églises réformées de France [par Icard, ex-pasteur à Nimes]. Amsterd. 1685, in-12.

Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France, etc. [par Jurieu], 1685, in-16. — La seconde édition, s. l., 1686 in-16, contient (non trois, comme le porte le titre, mais) quatre lettres adressées à ceux qui ont été forcés d'entrer dans la communion de Rome. Elles sont toutes anonymes. En voici les titres : *Lettre pastorale aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourments* [par Claude], (p. 1 à 12). *Lettre d'un ami à un sien ami, sur l'état où la violence des dragons a réduit les*

(1) Notes de police des 18 juin, 9 et 11 juillet.

(2) Elie Benoit, *Hist. de l'Edit de Nantes*, III 938.

protestants en France (p. 13 à 34). *Lettre à nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylon* [par Jurieu?] (p. 34 à 49). *Lettre d'un pasteur banni à son troupeau ravagé* [par Ant. Le Page] (p. 49 à 79).

Les plaintes des protestants cruellement opprimés dans le royaume de France [par Claude]. Cologne, 1686, in-12 (1). Jacques II fit brûler par la main du bourreau la traduction anglaise de ce petit ouvrage.

Le vrai système de l'Église et la véritable analyse de la foi, etc. [par Jurieu]. Dordrecht, 1686, in-8°.

Lettres pastorales adressées aux fidèles qui gémissent sous la captivité de Babylone [par Jurieu]. Rotterd., 1686-1689. in-12. — Ces lettres expédiées de Hollande tous les quinze jours, durant trois ans, du 1er septembre 1686 au 1er juillet 1689, sont une véritable gazette de controverse et d'exhortation, où l'on trouve fidèlement relatés les faits les plus marquants de la persécution. Nul ouvrage, sauf ceux de Brousson, n'a plus contribué au relèvement des Églises. Mais Jurieu était irascible : les désagréments que lui attirait une œuvre si utile, le portèrent sans doute à y mettre fin; car la seconde partie de son dernier numéro, est consacrée à répondre aux attaques de Merlat sur *l'accomplissement des prophéties*, et aux indignes accusations d'un anonyme, Bayle.

Avertissement charitable à ceux qui composaient autrefois les Églises de Poitou et qui gémissent maintenant dans l'oppression. Cologne, 1686.

(1) *La pratique de la religion chrétienne pour les personnes qui sont privées du saint ministère* [par Claude] La Haye 1696, in-12.

Lettre d'un pasteur banni de son pays à une Église qui n'a pas fait son devoir dans la dernière persécution [par Elie Benoit, ex-pasteur d'Alençon]. Cologne, 1686, in-12. — Après avoir lu cette lettre, presque tous les protestants d'Alençon allèrent rejoindre leur pasteur.

Lettre à un gentilhomme prisonnier pour la religion [par Elie Benoit]. Delft, 1686, in-12.

Considérations sur l'état de ceux qui sont tombés [par Jacq. Basnage, ex-pasteur de Rouen (1)]. Rotterd., 1686, in-12. Cet ouvrage se compose de huit lettres à l'Église de Rouen sur sa chûte.

Lettre circulaire à l'Église de... tombée dans l'apostasie.

Lettre d'un pasteur à son troupeau, adressée à nos frères dévoyés de l'Église de..., contenant des avis importants pour la délivrance de l'Église.

Lettre d'un pasteur réfugié aux protestants de France qui s'assemblent en diverses provinces pour conserver le flambeau de la vérité. Signée : André Vial, ministre de l'Église de [Ganges].

Lettre de consolation à l'Église de Ganges en Cévennes (2).

Lettre des protestants de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Évangile à tous les autres protestants évangéliques, avec une lettre particulière

(1) *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution* [par Jacq. Basnage], 1698, in-4°. — Recueil de quatorze lettres exhortant à la persévérance les protestants français.

(2) Cet imprimé et les trois précédents se trouvent parmi les *ms. Court*, à la Biblioth. de Genève *(Bullet.* XI 90-97).

aux rois, électeurs, princes et magistrats protestans [par Brousson]. Berlin, 1686, in-12.

L'école de la pénitence ou divers sermons d'exhortation à se repentir, prononcés en divers temps dans l'église françoise par *J*[*oseph*] *A* [*zimont*], *min. du S. E.* La Haye, 1686, in-12.

Exhortation à la vigilance chrétienne et la mort heureuse, en deux sermons prononcés, le premier au mois de mars, et le second au mois de mai suivant, à Rotterdam par M. le Page (1). *Avec une lettre aux fidèles de l'Église réformée de* [*Dieppe*]. Rotterd., 1686, in-12.

On ne lira pas sans intérêt les principaux passages de cette lettre qui se trouve dans les *Réflexions sur la cruelle persécution* (2).

(1) La Bibliothèque du protestantisme possède du même auteur : *L'impiété des communions forcées*. Deventer, 1689, in-12, et *Sermons et prieres pour aider à la consolation des fideles de France persécutés*. Rotterd., 1698, in-12.

(2) Les particularités suivantes nous en ont fait découvrir l'auteur. Il dit qu'il a quitté son Église par mer. qu'un beau temple était tout près de la ville, qui comptait plus de pasteurs qu'aucun lieu de la province et quasi du royaume, que l'un d'eux a abjuré, et que les fidèles ont résisté aux dragons plus courageusement que personne. Or Dieppe est un port de mer; le temple était dans le faubourg de la Barre; l'Église avait quatre pasteurs : Asseline, Cartaut, Thomas de Caux, Antoine Le Page, dont un abjura, Cartaut. Et l'on sait que les dragons eurent toutes les peines du monde à faire abjurer les Dieppois. L'auteur est donc un des pasteurs de Dieppe, et comme on vient de voir que Le Page écrivit à ses paroissiens, il est à peu près certain que la lettre est de lui.

Lettre d'un Pasteur banni à son Troupeau ravagé.

« A Messieurs ci-devant les anciens, les diacres et chefs de famille de l'Église réformée de [Dieppe].

« Messieurs mes très-chers frères,

A Harlem le 30 novembre 1685.

« L'air de douleur et de consternation que j'ai remarqué parmi vous, lorsque j'y passai, pour la dernière fois, comme un éclair, n'était que trop juste... Quelque peu de loisir et de liberté que les puissances inexorables m'aient donné, dans ce triste et dernier passage, j'y vis et entendis des choses qui, jointes à ce que l'on savait déjà d'ailleurs, m'annonçaient hautement notre perte. Les débris de notre chère Sion, lesquels encouvraient tous les chemins, les manières triomphantes de nos ennemis, les vôtres toutes d'accablement, ces regards pleins de larmes et de langueur, ces signes d'embrassements et de tendresses, par lesquels nous nous faisions de loin nos adieux, qu'il ne nous était pas permis de nous faire de près ni de bouche, et enfin ces pleurs, ces plaintes, ces cris, que vous ne pûtes retenir sur le rivage, desquels mes oreilles et mon cœur furent frappés bien avant sur les flots, qui m'emportaient d'auprès de vous, c'est-à-dire de plus de la moitié de moi-même, et dont le souvenir me remplira et pénètrera l'âme aussi longtemps que durera ma vie ou mon exil, chers frères, cet appareil et ces tranchements extraordinaires de douleur durent bien, dès lors, nous

faire attendre ce qui est arrivé depuis (1). Vos pasteurs, que, par un raffinement de cruauté, on ne vous a montrés qu'en passant, et qu'afin de vous en dérober la vue pour jamais, vous crièrent tout haut par leur prompt et muet passage : Pas encore quarante jours, et non Ninive, mais Jérusalem sera détruite,— et s'il ne m'eût pas été défendu de vous faire entendre ma voix dans cette douloureuse occasion, j'aurais tâché de surmonter et d'interrompre vos clameurs, pour vous dire après notre divin maître : Fils et filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais sur vous et sur vos enfants.

« Non, mes bien aimés, ce qui me parut alors de plus déchirant ne fut ni mon éloignement d'une patrie, qui me devait plaire par bien des raisons, ni ma séparation d'une famille qui m'aime et qui m'est chère, et en particulier d'une mère la plus tendre qui fût jamais, et dont alors vous vîtes l'âme percée d'une épée mortelle peut-être, ni les périls et les fatigues d'une navigation nouvelle pour une innocente enfant, qui, arrachée du sein de sa nourrice, avait à peine touché sa terre natale, qu'elle fut commise à la mer sans autre secours que celui d'un père et d'une mère, que leur serrement et leur émotion de cœur mettaient presque hors d'état de la secourir. Mais ce qui m'accablait davantage, était la crainte et comme la vue des maux qui allaient fondre sur

(1) L'auteur a donc quitté la France avant la Révocation; il avait été éloigné de son Église (peut-être même emprisonné), et l'on ne lui permit d'y rentrer que pour s'embarquer.

vous... Je voyais bien que vos bergers chassés de vos parcs y faisaient place aux loups...

« Vos dispositions, vos combats, votre désintéressement, votre résistance, renommés par toute la terre, et qui vous distinguent même des autres persécutés de France, témoignent hautement que vous auriez souffert gaiement, pour l'Évangile, une mort que vous avez inutilement demandée à haute voix et de grand courage... Mais vos ennemis, plus cruels que ceux de Jésus-Christ, en veulent à votre salut et non à vos vies, et voilà pourquoi ils vous refusent un trépas qui vous couronnerait et vous sauverait éternellement...

« Hélas ! on vous l'a enfin arraché à la plupart ce renoncement (cette abjuration), qui vous blesse et qui nous afflige infiniment plus que tous les autres maux dont il vous délivre, encore s'il vous en délivre. Car soit que vos ennemis, enragés comme des bêtes féroces, ne puissent pour rien se résoudre à lâcher prise, et qu'ils ne s'acharnent pas moins contre les faibles qu'ils ont terrassés, que contre les forts qui leur résistent, soit que Dieu, mal satisfait de votre première vigueur si peu soutenue, vous veuille faire voir, dès sur le champ de bataille, que lui tourner le dos est toujours en toutes manières le plus méchant parti à prendre, nous apprenons, et vous nous l'écrivez vous-mêmes, que vos combats ne cessent point après votre défaite, qu'on vous en livre incessamment de nouveaux, d'autant plus rudes que les premiers, que vous ne voyez plus Dieu marcher devant vous, que vous ne le sentez plus vous soutenir comme auparavant...

« Il est vrai, et vous vous y attendez bien, que nous ne saurions approuver ce que vous avez fait ; mais ne pensez pas que, pour condamner votre faute, nous en chérissions moins vos personnes, que nous ayons même perdu toute l'estime que nous avions pour vous. Nous savons la grandeur de vos épreuves, et celle de la faiblesse humaine ; nous n'oserions pas même présumer que nous eussions résisté autant que vous, si nous eussions été exposés aux mêmes tentations, auxquelles nous ont dérobés les seules gratuités de Dieu, qui nous connaissait plus faibles que vous peut-être. Sujets donc aux mêmes infirmités, nous louons ce que vous avez fait de bien, et nous plaignons du mal qu'on vous a contraints de faire. Debout encore par la grâce toute pure et toute miséricordieuse du Sauveur, nous prenons garde à nous que nous ne tombions, et prions pour ceux qui sont tombés...

« Chrétiens, vous me faites pitié, ainsi inquiets, épouvantés et troublés. Mais vous me feriez horreur, si vous ne l'étiez point. Courage, chers frères, ces mouvements convulsifs sont des crises, qui vous pourront être salutaires...

« Mais, dites-vous, comment prier un Dieu contre qui nous avons tant péché?... Priez pourtant, mes très-chers frères, priez. Quelque grande que soit votre faute, la miséricorde divine l'est encore davantage. Il n'y a point d'enfants si prodigues que ce bon Père céleste ne reçoive à merci, dès qu'ils reviennent à lui et se jettent à ses pieds pour reconnaître leurs égarements, lui en demander pardon. Pauvres brebis

égarées, ou plutôt écartées des parcs du Seigneur, et par l'épouvante qu'y ont jetée et les ravages qu'y ont faits les loups et les autres bêtes féroces! Faites à ce bon berger la prière de David :

Hélas! je suis la brebis égarée,
De me chercher, Seigneur, prends le loisir,

et vous verrez bientôt ce bon berger venir à vous...

« Je ne ferai point ici le prophète foudroyant sur ma patrie, que les mauvais traitements que j'en ai reçus ne m'empêcheront pas d'aimer toujours; mais Dieu veuille tromper par des événements plus favorables les craintes d'un avenir prochain et terrible, que j'ai à son égard, et auxquelles elle a donné et donne encore tous les jours trop de lieu. Pour vous, sortez-en, puisque vous ne pouvez plus y vivre ni mourir tranquillement et salutairement tout ensemble. Repos et salut ailleurs; voilà désormais la devise que vous devez porter et soutenir dignement...»

Les craintes exprimées dans le conseil de conscience, au mois d'octobre 1685, n'étaient donc pas chimériques. La ligue d'Augsbourg, qui allait préparer la coalition européenne de 1689, était déjà fondée, et les pasteurs appelaient leurs ouailles hors de France, en attendant qu'ils y rentrassent eux-mêmes. A peine Bossuet leur avait-il jeté l'insulte dans l'oraison funèbre de Le Tellier (1), qu'on recommençait à les

(1) « Les faux pasteurs abandonnant leurs troupeaux sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse. » — Massillon est plus sincère, quand il parle, dans

craindre. Plus d'un se reprochait d'avoir préféré sa vie au salut de son troupeau, et songeait à en faire le sacrifice.

Dès le 8 janvier 1686 (1), Seignelay écrivit à tous les intendants des généralités : Le roi est prévenu que les ministres vont rentrer déguisés en marchands et en cavaliers, « pour séduire les nouveaux convertis et empêcher qu'ils ne s'instruisent de bonne foi. » Prenez soin de ne rien oublier pour en faire une punition éclatante (2).—Cette recommandation fut infructueuse; car, le 15 avril, le même secrétaire d'État écrivait à La Reynie, lieutenant général de police : « A l'égard des deux ministres que l'on vous a dit être cachés à Paris, Sa Majesté désire que vous fassiez tout ce qui sera possible pour les découvrir » (3). Et à la fin de mai : « On dit qu'il se tient des assem-

l'oraison funèbre de Louis XIV, des « prophètes de mensonge arrachés à leurs troupeaux. »

(1) Le 3 décembre 1685, le roi avait fait défendre aux habitants de Paris qui se disaient encore de la R. P. R. de *s'assembler*, ou de se trouver aux exercices religieux qui se faisaient chez les ambassadeurs étrangers (Armand de la Chapelle, *Nécessité du culte public*, 17 47, II 274).

(2) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7054.—Les marionnettes elles-mêmes prirent part à la guerre qu'on faisait aux huguenots. Le procureur général De Harlay écrivit à La Reynie, le 7 février 1686 : « On a dit ce matin au Palais que les marionnettes que l'on fait jouer à la foire Saint-Germain, y représentent la déconfiture des huguenots, et comme vous trouveriez apparemment cette matière bien sérieuse pour les marionnettes, j'ai cru, Monsieur, que je devais vous donner cet avis pour en faire l'usage que vous jugerez à propos par votre prudence. » (De Noailles, *Hist. de Me de Maintenon*, II 496).

(3) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, VIII 403.

blées à Paris (1), et qu'un ministre est arrivé. Vous ne pouvez rien faire de plus agréable et de plus utile à Sa Majesté, que de faire arrêter ce ministre. » Sur la marge d'une lettre du 3 juin, par laquelle le commissaire Delamare l'informait qu'il se faisait, la nuit, des assemblées dans une cave du faubourg Saint-Germain, La Reynie écrivait (2) : « Il n'est rien de plus

(1) A Paris elles furent innombrables ; on en tint même jusque dans les cabarets, croyant ainsi dépister la police. Au mois de janvier 1686, dix-huit ou vingt personnes se réunissaient presque tous les soirs, de cinq à sept ou huit heures, *Au riche laboureur*, à l'entrée de la rue des Fossés M. le Prince. Parmi elles se trouvaient le célèbre portraitiste Ferdinand père, de la rue Mazarine, exclu, en 1681, avec Testelin, Sébastien Bourdon, Du Grenier et Samuel Bernard, de l'académie de peinture, dont il était membre fondateur, Ferdinand fils, peintre non moins célèbre que son père, et son beau-frère, Simon Le Juge, aussi peintre. La réunion continuait encore au mois de mars, mais ne comptait plus qu'une dizaine d'assistants, entre autres Ferdinand fils, Le Juge, l'ex-procureur Blondel, l'horloger Sarrabat, et un véritable nouveau converti, Bruneau, « avocat catholique, mais impie », dit la note de police. Ils avaient arrêté entre eux de ne pas aller même aux sermons, et d'en détourner toutes les personnes de leur connaissance. De Rozemont le père, de la rue des Marais St-Germain, ex-ancien de Charenton, qui avait abjuré comme Girardot et Falaiseau, puisqu'il ne fut pas exilé en même temps que ses autres collègues, présidait. Il n'était donc pas passé à l'étranger comme le dit par erreur *la France prot.*

Ferdinand fils et Le Juge se montraient sans doute aussi pleins de zèle ; car ils furent arrêtés tous les deux dans le courant de l'année. Le premier fut mis à la Bastille, et sa fille, qui souffraît d'un cancer, dans un couvent, et finalement envoyée au château de Nantes. Le second fut conduit au Fort l'Evêque, sa femme, chez les Cordelières St-Marcel, et leur fille, dans un couvent, puis à la citadelle de Montreuil.

(2) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, VIII 416.

important; on a donné avis au roi qu'on fait des assemblées, qu'il y a deux ministres à Paris qui se déguisent et se travestissent en maçons, et que c'est dans des lieux divers où les assemblées se font, et qu'on ne retourne pas deux fois au même lieu. » Le 10, Delamare lui écrivit encore (1) : « L'on m'a donné avis qu'il y a un ministre qui se retire chez un médecin suisse, dans le quartier du Palais-Royal, qui est l'un de ceux qui font des assemblées à Paris. » Deux jours après, les renseignements de la police deviennent plus abondants : Benato, soldat du guet, a enfin tiré de sa femme le secret des assemblées du faubourg Saint-Germain, où elle va quelquefois avec les nouveaux convertis. Elle lui a dit que des assemblées ont lieu chez la dame Jacob, brasseuse, qui tient, dans la petite rue Taranne, une grande maison, qui a deux portes, l'une sur la rue Taranne, et l'autre, rue du Sabot. Il s'y trouve un ministre vêtu en cavalier, portant une longue perruque et un justaucorps rouge, comme un mousquetaire, qui a donné la cène, le dimanche d'avant l'Ascension (2). — Nous trouvons encore dans les Registres du Secrétariat, à la date du 16 juillet 1686, qu'un ministre qui a traversé Paris et est arrivé en Hollande, a entendu le prêche proche l'Échelle du Temple.

Du moment que la menace des galères n'empêchait pas les « faux pasteurs » et « prophètes de mensonges » de revenir en France, le conseil de conscience

(1) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7053, f° 119.
(2) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7052, f° 114 et 118.

n'avait qu'à s'avouer vaincu, ou à prendre des mesures plus sévères. Le roi, blessé dans son orgueil qui rencontrait pour la première fois un obstacle invincible, rendit l'abominable déclaration du 1er juillet 1686, portant peine de mort pour les ministres français ou étrangers (1) trouvés dans le royaume, rentrés ou non sortis (2), et peine des galères perpétuelles (prison perpétuelle pour les femmes) contre quiconque leur donnerait assistance ou secours. La même déclaration promettait cinq mille cinq cents livres à qui procurerait la capture d'un ministre, et condamnait à mort tous ceux qui seraient surpris

(1) Au mois de juin 1686, la police de Paris s'était plainte des démarches et des voyages de Douglas, ministre écossais, qui, réfugié en France depuis deux ans, « aigrissait les esprits sur l'état présent de la religion », et inspirait aux jeunes Écossais des sentiments d'aversion pour le catholicisme. Elle avait obtenu l'autorisation de « l'obliger d'aller rendre visite en Hollande à ses confrères Ferguson et Burnet ». Il était parti, le 17, dans le carrosse de Bruxelles. Le roi avait annoté de sa propre main le mémoire qui concernait Douglas.

En août 1701, il demandait si les ministres écossais Édouard et Torp, qui visitaient non-seulement les protestants étrangers, mais aussi les protestants français, pour les confirmer dans leur foi, et avaient *corrompu* le nouveau catholique Bigion, étaient avoués du roi d'Angleterre. Le 25 septembre de la même année, il donnait l'ordre d'expulser un autre pasteur étranger, nommé De Granville, qui, de Corbeil où il demeurait habituellement, s'était rendu à Saint-Germain, après la mort du roi Jacques, pour combattre l'influence que la cour bigote pouvait exercer sur les protestants, et avait fait plusieurs assemblées dans l'hôtel de Mortemart *(Reg. du Secrét.* O. 248 et Depping, IV 510).

(2) Bâville n'avait pas encore reçu cette horrible déclaration, lorsqu'il condamna à mort une jeune et touchante victime, le proposant Fulcran Rey, qui n'avait point quitté la France.

faisant des assemblées ou quelque exercice de religion autre que la catholique, apostolique et romaine (1). — Ainsi chanter un psaume, lire un sermon ou une page de la Bible, même seul et chez soi, étaient des crimes que la cour polie et civilisée du grand roi punissait de la peine capitale !

C'était de la démence ; on ne condamne pas à mort deux millions de personnes. Aussi cette dernière disposition fut-elle bientôt reconnue inexécutable. Louvois, qui ne péchait cependant pas par excès de tendresse, écrivait à l'intendant De Bâville, le 10 janvier 1687 : « Sa Majesté n'a pas cru qu'il convînt à son service de se dispenser entièrement de la déclaration qui condamne à mort ceux qui assisteront aux assemblées. Elle désire que de ceux qui ont été à l'assemblée d'auprès de Nimes, deux des plus coupables soient condamnés à mort, et que tous les autres hommes soient condamnés aux galères. Si les preuves ne vous donnent point lieu de connaître qui sont les plus coupables, le roi désire que vous les fassiez tirer au sort, pour que deux d'iceux soient exécutés à mort » (2). Il sentait si bien que les tribu-

(1) Ces abominables ordonnances étaient copiées sur celles que les premiers empereurs chrétiens avaient dirigées contre le paganisme : exil des prêtres païens et confiscation de leurs biens, destruction des temples et des écoles, confiscation des propriétés privées où le culte idolâtre aura été célébré, peine de mort pour quiconque prend part aux sacrifices ou les dépose sur l'autel. Louis XIV avait donc, à la lettre, mérité le surnom de nouveau Constantin, de nouveau Théodose, que Bossuet lui décernait comme un titre de gloire, et qui n'était que l'éclatant aveu de sa propre et cruelle intolérance.

(2) Rousset, *Hist. de Louvois*. III 500.

naux, même armés de cette loi féroce, renouvelée le 12 mars 1687, étaient impuissants à empêcher tout un peuple de célébrer son culte, qu'il ordonnait des massacres de préférence à des jugements, exemple, sa lettre à La Trousse, du 25 août 1688 : « Sa Majesté désire que vous donniez ordre aux troupes qui pourront tomber sur de pareilles assemblées, de ne faire que fort peu de prisonniers ; mais d'en mettre beaucoup sur le carreau, n'épargnant pas plus les femmes que les hommes, et cet exemple fera assurément beaucoup plus d'effet que celui que pourrait ordonner la justice ordinaire (1). »

Il fallut adoucir cette déclaration : celle du 12 mars 1689, presque aussi impraticable, substitua les galères perpétuelles sans forme de procès à la peine de mort, réservée seulement pour les protestants surpris en flagrant délit d'assemblée.

(1) Rousset, *Hist. de Louvois*, III 500.

II

LES MODÉRÉS ET LES ZÉLATEURS

Aux fureurs du fanatisme et de la force brutale, la foi persécutée répondit par la formation de comités qui cherchaient des candidats au martyre, pour les envoyer prêcher en France. Un consistoire secret de La Haye, dont M. Francis Waddington a vainement cherché les actes dans les bibliothèques de Hollande, correspondait avec un autre, de Rotterdam, qui se réunissait le premier lundi de chaque mois (dont Jurieu paraît avoir été le président), et avec des comités analogues de Suisse et d'Angleterre (1). Ces comités, auxquels des lettres venues du Désert disaient le relèvement des Églises, le supplice ou la subite disparition des pasteurs arrêtés, avaient pour but principal de s'assurer que ceux qui s'offraient pour la périlleuse mission, sauraient mourir sans

(1) A Berlin l'organisation d'un comité du même genre, dans lequel devait être le pasteur D'Artis, ne produisit aucun effet. (Voir l'appendice VI). Cet écrivain nous dit encore (*Journal de Hambourg* in-12 année 1695, III 261) que le dessein de retourner en France avait été mis en délibération et fort approuvé dans une assemblée de pasteurs réfugiés à Berlin, avant que parût l'*Apologie* de Benoit ; mais qu'il ne s'était trouvé personne pour attacher le grelot.

renier leur cause, et ne firent que des choix excellents; car un seul des pasteurs qui furent pris, faiblit (Mestrezat), et un seul quitta la France au bout de quelques semaines, trouvant les dangers au-dessus de son courage (Debruc). Les détails qui seraient si précieux, manquent malheureusement. Nous n'avons trouvé dans les papiers de La Reynie que la note suivante, envoyée d'Angleterre par un traître à qui un pasteur de l'Église française de Londres confiait tous ses secrets (1) : « Les ministres et les anciens avec quelques-uns des principaux fugitifs français qui sont à Londres, ont fait un projet pour entretenir quarante ministres en France, qu'ils prétendent disperser dans toutes les provinces. Ces ministres doivent être pris de ceux qui sont en Angleterre, en Hollande et en Suisse. Ils ont envoyé des lettres circulaires pour savoir ceux qui voudraient accepter cet emploi. Lorsqu'on aura reçu les réponses et que le projet sera fixé, je saurai les noms et les lieux où ces ministres doivent faire leur résidence. »

Même avant cet essai de direction en grand de l'immigration pastorale, lequel date de 1688 et ne put être qu'imparfaitement réalisé, les ministres continuèrent à rentrer. En décembre 1686, la police parisienne eut avis qu'il y en avait un logé rue Taranne. Nous trouvons dans les registres du Secrétariat (O[1] 31), à la date du 16 juin 1687, l'ordre pressant de faire arrêter le ministre qui a visité à Paris la demoiselle Le Coq des Forges, sortie de la maison

(1) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7054.

des *Nouvelles Catholiques*. Le 29 septembre, Seignelay invitait La Reynie à prendre secrètement les mesures nécessaires pour faire arrêter, dès qu'ils seraient arrivés, deux ministres qui devaient venir d'Angleterre et loger, l'un chez le banquier Renouard, l'autre chez son confrère Pacret, et passer pour facteurs de leurs magasins (1). La cour s'exagérait le nombre de ceux qui étaient revenus : « On s'imagine même au Conseil, disait Élie Benoît (2), qu'il y a des ministres cachés partout, qui encouragent les réformés et qui sont cause de la constance de tant de milliers de fidèles, et de la repentance de tant d'autres. »

Il n'y en avait point partout sans aucun doute; mais il suffisait de quelques-uns pour réveiller des provinces entières et réduire à néant tous les efforts des convertisseurs.

Ceux-ci ne purent supporter ce coup sans entrer dans une violente colère : Ah ! les ministres ont l'audace de braver la mort, pour nous reprendre les paroissiens que nous leur avions arrachés par le sabre ! Eh bien, nous dirons que ce sont des lâches qui n'ont pas le courage de rentrer; nous les déshonorerons. Et si, d'aventure, nous ne réussissions qu'à en faire rentrer davantage, nous veillerons à ce que la potence nous en délivre, et nous n'aurons garde de publier ce nouveau martyrologe. Là-dessus une plume aigre-douce et venimeuse se mit à l'œuvre.

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 15.

(2) *Hist. et apologie de la retraite des pasteurs. etc.*, p. 60.

« Il a paru, dit encore Élie Benoît (1), un petit écrit en forme de lettre sur ce sujet, et on feint qu'elle est écrite par quelques captifs en France, pour y rappeler les pasteurs qui en sont sortis. On y a même imité le langage protestant avec succès. »

Cet ouvrage que Benoît combat, sans en donner le titre, portait le suivant : *Lettre écrite à un Français réfugié de la part de quelques réformés détenus captifs en France, pour communiquer celles qu'ils adressent à leurs pasteurs réfugiés dans les pays étrangers. Suivant la copie de France*, à Amsterdam 1686, in-12 (2). Il a été réimprimé dans le *Bulletin de l'Histoire du protestantisme* (XII 300), d'après un manuscrit de Berne, et se compose de deux pièces : 1° *Lettre écrite à un Français réfugié en Suisse, auquel on a adressé celle que les réformés captifs en France écrivent aux ministres réfugiés.* 2° *Lettre des réformés captifs en France aux ministres réfugiés en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en Suisse et autres lieux. Du 29 mars 1686*. Dans la première, les réformés prient quelqu'un de confiance, de mettre sous les yeux du plus grand nombre possible de pasteurs, la seconde lettre dont ils n'ont pu faire que

(1) *Hist. et apologie de la retraite des pasteurs*, p. 64.

(2) *Catalog. de la Biblioth. wallonne* de Leide, 1875. in-8°.

Il faut citer un ouvrage d'un tout autre genre, dont le titre est également supposé, et qui est évidemment l'œuvre de quelque pasteur réfugié : *Léttre d'un protestant prisonnier en France, au mois de juillet 1687, écrite à un de ses amis, sur la nécessité qu'il y a de détester publiquement sa chûte pour s'en relever à salut* (*Bullet.* III 360).

des copies, qu'ils envoient à des personnes zélées, avec prière de la faire imprimer. Ni l'une ni l'autre n'ont le cachet huguenot et ne ressemblent, pas même de loin, à celles de Brousson sur le même sujet. Le mot : *Père*, toujours appliqué aux pasteurs, décèle une origine catholique, aussi bien que la dureté avec laquelle la lettre parle de ces mêmes pasteurs; les nouveaux catholiques n'auraient point écrit à ceux-ci avec tant d'orgueil. C'est bien une pièce fabriquée, comme le pensait Benoît, et la plus odieuse des railleries, c'est-à-dire celle que le bourreau adresse à ses victimes. En voici les principaux passages :

« Messieurs et très-honorés Pères, nous vous sommes infiniment obligés de la grâce que vous nous avez faite, de nous écrire plusieurs lettres pour nous consoler dans nos afflictions; nous pouvons vous assurer que, parmi ce torrent d'afflictions, de persécutions et de misères, qui nous accablent de tous côtés, ce nous est une grande consolation de voir que nos chers pasteurs se souviennent encore de nous, qu'ils prennent part à nos maux et qu'ils essaient de verser du baume sur nos plaies. Mais, nos très-chers Pères, est-ce là tout ce que vous pouvez faire pour vos pauvres enfants? Nous avez-vous abandonnés pour jamais? Vos entrailles ne s'émeuvent-elles pas lorsque vous pensez au pitoyable état où vous nous avez laissés, dans lequel nous n'avons ni signes, ni prophéties, ni personne qui nous dise : Jusque quand? La charité et le devoir de vos charges ne vous obligeraient-ils pas à risquer tout, pour venir consoler

de vive voix et par de bons exemples tant de fidèles, qui sont exposés à la plus dangereuse persécution qui ait jamais été? Comment rendrez-vous compte, permettez-nous de vous le demander, nos très-chers Pères, comment rendrez vous compte au Souverain juge du ciel et de la terre, des troupeaux qui avaient été mis à votre conduite? Le grand Dieu se contentera-t-il de la réponse que vous pouvez lui faire, que vous les avez abandonnés pour sauver vos vies, auxquelles les persécuteurs en voulaient principalement? Quoi, ne vous souviendrez-vous plus de cette maxime incontestable, que Jésus-Christ enseigne à ses disciples, et laquelle nous vous avons si souvent ouï prêcher, que les véritables pasteurs doivent donner leur vie pour leurs brebis, et n'appréhendez-vous pas les terribles menaces que Dieu fait à ceux qui auront fait lâchement son œuvre?... Ainsi a dit le Seigneur l'Éternel : Voici j'en veux à ces pasteurs et redemanderai mes brebis de leurs mains...

« Est-il possible que, parmi un si grand nombre de ministres qu'il y avait en France,... il ne s'en soit pas trouvé un seul qui ait eu assez de fermeté et de zèle, pour nous servir d'exemple, et qu'il s'en soit trouvé plusieurs qui ont été assez lâches que de trahir Jésus-Christ d'une manière aussi infâme que le traître Judas! Bon Dieu, qui l'aurait cru, au simple commandement d'un homme, et d'un homme qui, pour parler dans les termes de l'esprit de Dieu, n'est que poudre, et qui, malgré toute sa grandeur, retournera bientôt en poudre! tous nos pasteurs nous ont abandonnés à la rage du démon, sans qu'il s'en soit trouvé

un seul qui ait osé répondre aux puissances de la terre, qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

« Jugez vous-mêmes, nos très-chers Pères, que peuvent penser et que doivent devenir de pauvres malheureux, qui se voient trahis par plusieurs de leurs conducteurs, et abandonnés généralement de tous les autres; après de tels exemples, faut-il s'étonner si presque tout a ployé à la fureur des dragons, et aux ruses des missionnaires? Nous vous conjurons donc au nom de Dieu, mes très-chers Pères, de reprendre du zèle, et s'il vous reste quelque sentiment de piété et d'honneur, de ne nous laisser plus en proie aux piéges de Satan, et de venir pour tâcher de sauver le résidu de la maison d'Israël... Si Dieu veut vous appeler au martyre, vous aurez la douce consolation de vous être fidèlement acquittés du devoir de vos charges, d'avoir imité Jésus-Christ et tant de saints martyrs...

« Nous vous demandons pardon si la douleur où nous sommes nous a peut-être fait sortir du profond respect que nous devons à nos chers pasteurs, quoique la plupart semblent avoir renoncé à ce droit en se disant dans leurs écrits : Un tel, ci-devant ministre d'une telle Église, comme s'ils ne l'étaient plus. Avant que de finir, nous vous conjurons encore une fois, au nom de Dieu qui vous a honorés du saint ministère, de ne plus déshonorer cette sainte charge par une retraite honteuse, d'avoir pitié de tant de pauvres âmes faibles et chancelantes, qui sont sur le bord du précipice et qui y tomberont infailliblement, s'il

ne vient quelqu'un qui leur tende la main et leur montre par son exemple le chemin du martyre... A ce grand Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit soient honneur et gloire aux siècles des siècles. Amen. »

Benoît répond point par point à ces prétendus protestants captifs. Il s'adresse particulièrement à ceux que les dragons ont contraints d'abjurer, et qui voudraient bien excuser leur faiblesse aux dépens de leurs conducteurs, et à ceux qui, restés fermes, malgré toutes les violences, désireraient être encouragés par la présence et les exhortations des pasteurs. A un pamphlet contre la retraite des pasteurs, il oppose la glorification des pasteurs :

« Ils ont réussi, dit-il, à garder la noblesse de leur âme par la fuite (1)... Toute l'Europe fait leur apologie... On regarde leur retraite comme un coup du ciel, comme une merveille de la Providence de Dieu, qui a surpris les sages dans leurs ruses, en leur faisant conserver ceux qui feront renaître en France, tôt ou tard, la Réformation que l'on a voulu y détruire » (2).

« Que peut-on penser de ceux qui... supportent avec moins de chagrin et d'impatience leur propre malheur, que la retraite de leurs ministres? qui seraient, ce semble, contents de leur destinée, pourvu qu'ils eussent vu périr leurs conducteurs dans les prisons ou dans les galères? (3)

(1) *Hist. et apologie de la retraite des pasteurs, etc.*, p. 59.
(2) *Ibid.*, p. 70.
(3) *Ibid.*, p. 88.

« Ont-ils fait quelque avance vers leurs pasteurs, pour les obliger à les assister de leurs consolations et de leurs conseils? Leur ont-ils ouvert leurs maisons, pour courir avec eux le même danger? Ont-ils connu quelqu'un qui ait bien voulu cacher un ministre dans un grenier ou dans une grange? Je pose en fait que, s'il y avait eu des réformés assez zélés pour le faire, il y aurait eu des pasteurs qui n'auraient pas voulu sortir du royaume, et qui, sans aucun égard de leurs biens, ni de leurs familles, ni de leurs vies, se seraient exposés aux derniers supplices, pour la consolation de ces bonnes âmes. Je dirai encore plus : Qu'il se trouve aujourd'hui des fidèles qui fassent pour les pasteurs qui les iront consoler, ce que font dans les pays d'inquisition ceux que les ministres visitent; qu'on assure les pasteurs qu'ils n'auront à se garder que des piéges des jésuites et de leurs cruels émissaires; qu'on leur fasse voir que leurs frères, au moins que leurs brebis leur feront un charitable accueil, et ne refuseront point de les cacher, de les voir, de les entendre. J'ose promettre qu'à ce prix ils ne manqueront point de pasteurs. Que ces âmes faibles qui n'ont pas eu le courage de souffrir pour Jésus-Christ, reprennent vigueur et réparent leur chûte par une généreuse confession. J'ose leur répondre qu'elles ne manqueront point de consolateurs. Ils ne sont peut-être pas si loin qu'on le pense. Que ceux qui sont tombés se relèvent, qu'ils se repentent, qu'ils implorent par des marques publiques de contrition et de douleur le secours de leurs conducteurs; ils verront qu'il y en a qui ne craignent

ni les dragons, ni les galères, ni les gibets, et qui donneront volontiers à ces vrais convertis l'exemple de mourir pour la vérité. Ce n'est pas un discours en l'air que je fais ici : on sait peut-être déjà bien, dans les lieux où il y a des gens assez résolus pour faire des assemblées, qu'il y a des pasteurs qui préfèrent à toutes choses la consolation de ces âmes pénitentes (1)....

« N'est-il pas nécessaire qu'il y ait quelque chose de réciproque entre l'Église et le pasteur ? Une Église ne doit rien à un pasteur qui ne veut plus la servir, quoiqu'il puisse le faire et qu'elle ait besoin de lui; réciproquement, un pasteur ne tient plus à son Église quand elle ne veut plus de ses services, par quelque raison qu'elle les refuse. La profession du saint ministère et une Église qui en jouit, sont de l'ordre des choses relatives qui se supposent mutuellement, et qui subsistent et cessent ensemble. Comment donc conçoit-on qu'un pasteur debout est encore lié à une Église tombée, à des brebis qui le fuient et qui l'abandonnent, surtout quand il n'a pas tenu à lui qu'elles ne se soient conservées ou recueillies sous sa conduite ? » (2)

Le dernier paragraphe est mauvais. Ce n'est pas avec cette hauteur et cette dialectique boiteuse et sans cœur, qu'on pouvait relever l'Église perdue, anéantie; il fallait un élan d'enthousiasme et de foi. Les pasteurs avaient émigré « nus, n'ayant que leur

(1) *Hist. et apologie de la retraite des pasteurs, etc.*, p. 94.
(2) *Ibid.*, p. 97.

vie et leur conscience », ou suivant une autre expression non moins remarquable, « n'ayant que leur âme pour butin » ; mais les circonstances exigeaient davantage : un dévouement sans limite, une véritable immolation de soi-même.

Dans un morceau d'exégèse d'une subtilité effrayante, Benoit essaie ensuite de faire voir que les pasteurs réfugiés ne sont pas des mercenaires qui ont fui au lieu de défendre leurs troupeaux jusqu'à la mort. Il oppose cette parole du maître : *Quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre*, à celle-ci : *Le bon berger donne sa vie pour ses brebis.* Selon lui, le bon berger n'est et ne peut être que Jésus-Christ. Est-ce à dire que, à ses yeux, une bonne cure, à Berlin, à La Haye, ou à Londres, était infiniment préférable au martyre ? — Non certes ; il n'a pas cette vulgarité d'âme, et il prend soin de nous dire, à la fin, qu'il n'est pas entièrement satisfait de son œuvre, et qu'il se pourrait bien que Dieu appelât les pasteurs à accomplir le suprême sacrifice. Un modéré ne pouvait aller plus loin :

« Il y aura peut-être encore, après tout cela, quelqu'un qui voudrait savoir ce qu'on pourrait dire de ceux qui auraient mieux aimé demeurer en France que d'en sortir, ou qui, après leur fuite, auraient voulu y retourner, pour servir les Églises qui semblent renaître par la repentance de tant de personnes tombées. Mais c'est un sujet sur quoi je n'ai rien à dire. Nous avons vu combien la discipline chrétienne était contraire, pendant la fureur des plus sanglantes persécutions, à la présomption de ceux qui allaient

d'eux-mêmes s'offrir au danger. Ce n'est donc pas une matière à exhortation, et chacun sur ce sujet doit consulter son cœur, pour savoir ce qu'il lui dit de la part de Dieu. Je prendrai seulement la liberté de remontrer à tous les pasteurs qu'ils doivent avoir sans cesse devant les yeux l'exemple de Moïse, d'Élie et de Jésus-Christ, des apôtres, de tant de saints hommes qui les ont imités. Ils ont fui, je l'avoue, mais ils ne l'ont pas toujours fait... Jésus-Christ et ses apôtres, et tant d'autres après eux, ont souffert la mort courageusement quand l'heure en a été venue, comme ils avaient fui auparavant quand l'heure du dernier combat était encore éloignée. Ainsi les pasteurs doivent penser qu'il n'est pas toujours temps de fuir... Il y a temps d'éviter la mort, mais il y a temps de mourir. Il ne faut pas s'imaginer que Dieu, qui a voulu ouvrir aux pasteurs une porte pour échapper, doive toujours faire ce qu'il a fait une fois. La plus belle justification de leur retraite, c'est qu'ils donnent lieu de dire, si l'occasion s'en présente, qu'elle n'a pas été une fuite, mais un délai du martyre » (1).

Jurieu a fait sur le même sujet un aveu qu'il importe de noter. « Vous direz, écrit-il dans sa *Lettre pastorale* du 1er avril 1688, que vos pasteurs ont bien mauvaise grâce de vous exhorter à des actions de vigueur, pendant qu'eux-mêmes ont témoigné tant de faiblesse et y persévèrent. Notre principale justification est dans cet étonnement général, qui fit per-

(1) *Hist. et apologie*, p. 282.

dre le cœur et le courage à toute l'Église protestante de France, tant aux pasteurs qu'aux troupeaux. Vous avez ce reproche à nous faire ; et nous avons à vous reprocher cette effrayante faiblesse qui vous a fait tomber dans le crime et la révolte contre Dieu d'une manière si générale. Ainsi confessons de part et d'autre notre faute, et nous relevons. Vos pasteurs sont sortis quand on les a chassés; vous devez reconnaître à leur justification que vous en êtes pour le moins autant cause qu'eux. Car c'est une chose notoire que, dans le temps de la suppression de l'édit de Nantes, personne de vous n'eût voulu ni écouter, ni loger un pasteur, ni lui fournir aucune espèce de retraite, tant votre effroi et votre timidité étaient grands.... Quant à l'obligation où les pasteurs étaient de retourner, s'ils ont fait leur devoir ou non, c'est ce dont vous devez laisser la décision à Dieu, qui seul connaît parfaitement l'étendue de nos devoirs.

« Nous n'avons rien à dire davantage sur le passé. Mais, pour l'avenir, il faut espérer que, si vous faites votre devoir, vos pasteurs feront le leur. *Ils avouent que quand vous vous mettrez en péril, ils seront obligés d'aller partager avec vous le danger*, et ils s'y disposeront apparemment aussitôt que la Providence de Dieu aura mis les choses dans l'état où ils s'attendent qu'elles seront bientôt... Et quand Dieu nous rappellera, nous ne ferons pas difficulté d'aller où la Providence de Dieu nous ouvrira le chemin. Nous espérons que vous ne serez pas réduits à la nécessité de vous faire des pasteurs par des voies extraor-

dinaires, pendant qu'il y en a de tout faits par les voies ordinaires. »

Une réfutation de l'opuscule de Benoît, toute pleine de sérieux, de respect et du sentiment pratique du devoir, fut écrite sous forme de lettres, non imprimées d'abord et envoyées manuscrites à un certain nombre de pasteurs réfugiés, par le bouillant avocat méridional qui avait été l'âme du projet de 1683, et s'était depuis consacré tout entier au relèvement des Églises. Ces lettres, au nombre de quatre, dont la dernière portait la date du 4 août 1688, furent réunies plus tard et imprimées en une seule : *Lettre aux pasteurs de France réfugiez dans les États protestans, sur la désolation de leurs Églises et sur leur propre exil* (1).

Brousson commence par attribuer aux péchés de l'Église les malheurs qui ont fondu sur elle. Il s'en prend surtout au cartésianisme, à « l'attentat des nouveaux philosophes qui tordent d'une manière scandaleuse la parole de Dieu, pour l'accommoder à leurs idées vaines et frivoles. »

« S'ils s'imaginent, dit-il (2), avoir clairement et distinctement compris que les bêtes n'ont ni sentiment ni connaissance ; que ce sont des machines qui par des ressorts se remuent et rendent quelque son, selon qu'elles sont diversement touchées au dehors, comme un luth ou une guitare ; que ce n'est pas le

(1) Voir *Lettres et opuscules de feu Monsr Brousson*. Utrecht, 1701 in-16.

(2) *Ibid.*, p. 11.

soleil qui fait le tour de la terre, mais que c'est au contraire la terre qui se meut autour du soleil; et que le soleil demeure fixe au centre du monde, sans s'éloigner de son lieu; ils n'ont point de honte de donner la géhenne à un très-grand nombre de passages de l'Écriture, qui parlent *du sentiment et de la connaissance* (1) des bêtes, qui les comparent aux hommes (2) et les confondent avec eux (3), à l'égard de la vie animale et sensitive; qui disent qu'elles sont aussi bien qu'eux des *créatures vivantes* (4) ; qu'elles ont été faites *en âme vivante* (5) aussi bien qu'eux ; qu'elles ont reçu aussi bien qu'eux *un esprit de vie* (6) ; que *la terre ne bouge point* de son lieu (7) ; et que ce sont le soleil et les étoiles qui *se meuvent* à l'entour d'elle (8). C'est ainsi que, dans l'explication de l'Écriture, ces messieurs ne consultent pas la force des termes dont l'esprit de Dieu se sert, et dont les hommes ont aussi accoutumé de se servir; mais leurs prétendues idées claires et distinctes, dont ils font la règle du sens de la parole de Dieu. Par ce moyen ils élèvent leur faible raison au-dessus de cette sainte parole, puisqu'ils en détournent manifestement le sens.

(1) Job XXXV 11 et XXXIX 4, 5, 6 ; Prov. VI, 6-8; Esaïe I 3 ; Jérémie VIII 7 etc.

(2) Ecclés. III 18, 19.

(3) Genèse VI 17, VIII 21, IX 12, 15, 16.

(4) Genèse VIII 21, IX 3, 10, 12, 15, 16; Lévit. XI 46.

(5) Genèse I 20, 30, *selon l'hébreu.*

(6) Genèse VII, 15, 22, VI 17.

(7) Job XXVI 7, XXXVIII, 4, 6; Ecclés. I 4 etc.

(8) Josué X 12-14 ; Juges V 20; Eccles. I 5; Psaumes XIX 6, 7; Job XXXVIII 31-33.

pour l'accommoder et le soumettre à leur vaine philosophie. »

Cette philosophie, poursuit-il, entraîne à dénaturer le sens des passages relatifs aux mystères de la Trinité, de l'Incarnation, à nier l'imputation du péché originel, l'imputation de l'obéissance de Christ, et l'action du Saint-Esprit dans les âmes. Des pasteurs « ont dit que ce divin Esprit n'agit qu'extérieurement par le ministère de la parole, c'est-à-dire que Dieu ne fait autre chose que faire prêcher l'Évangile aux hommes, et qu'il ne leur donne pas son Esprit pour disposer intérieurement leur âme et leur cœur à recevoir sa parole et à y obéir (1)... C'est encore ce même esprit de nouveauté qui a donné lieu parmi nous à la doctrine de la grâce universelle. » (2) — Après avoir tracé, avec cette foi robuste dépourvue de toute étude théologique, le tableau des atteintes portées au dogme, et s'être longuement étendu sur les défauts des membres de l'Église, sur les défauts de la prédication et les défauts des pasteurs, Brousson entre dans le vif de son sujet.

« Vous devez, mes très-honorés frères, examiner si votre retraite, considérée par rapport à vos troupeaux, est parfaitement juste. En sortant de France pour la religion, vous êtes devenus des confesseurs de la vérité, cela est vrai. En cela vous faites connaître que vous voulez être du nombre des fidèles qui ont tout quitté pour l'Évangile. Mais comme vous

(1) *Lettres et opuscules*, p. 18.

(2) *Ibid.*, p. 22.

n'êtes pas de simples fidèles, et que vous êtes aussi des pasteurs, vous devez considérer, mes très-honorés frères, si par votre retraite et par votre longue absence, vous remplissez tous les devoirs de vos saintes charges.

« Il est vrai que les hommes vous ont défendu de prêcher ; mais Dieu vous le commande. Si c'étaient les hommes qui vous eussent établis dans le ministère, ils auraient le pouvoir de vous l'interdire. Mais puisque c'est Dieu qui nous a ordonné d'annoncer son Évangile, il n'y a que lui seul qui ait le droit de vous imposer silence, et vous devez lui obéir plutôt qu'aux hommes.

« J'avoue que presque tous ceux qui étaient commis à votre conduite, ont abjuré la vérité. Mais vous savez, mes très-honorés frères, que c'est la persécution ou la terreur qu'elle jetait dans les esprits, qui a arraché de leur bouche cette abjuration contre les sentiments de leur cœur. Vos brebis ont été dispersées au jour du nuage et de l'obscurité, elles sont tombées dans le précipice ; c'est à vous à les en retirer. Dans le temps qu'elles étaient battues de l'orage, et que leur esprit en était troublé, elles n'osaient ni vous écouter ni vous regarder. Mais aujourd'hui l'orage n'est pas si furieux ; *et vous pouvez apprendre tous les jours que Dieu suscite d'autres pasteurs* pour ramener ces pauvres brebis égarées (1) ; [que] les brebis entendent leur voix, et qu'elles les suivent.

(1) Des laïques appelés à l'apostolat par leur zèle et par l'absence des pasteurs avaient, en beaucoup d'endroits, suppléé ceux-ci. Les prédi-

« Qu'on ne dise donc point, mes très-chers frères, qu'avant que de vous éloigner d'elles, vous les avez averties du danger où elles étaient, et que vous les avez munies de vos conseils. Si c'étaient des conseils et des exhortations à la repentance, vous avez bien fait de les leur adresser ; mais cela ne vous dispense pas à l'avenir des fonctions de votre ministère. Si c'étaient des conseils pour la retraite, vous devez considérer que tous ceux qui composaient vos troupeaux, n'ont pas eu la liberté de les suivre. On vous a donné des passeports; mais on voulait retenir le peuple. Quelques-uns pouvaient bien échapper ; mais il était mal aisé que près de deux millions d'âmes pussent sortir d'un royaume où on les enfermait avec soin. Dans les autres États, on n'avait peut-être pas non plus la volonté ou le pouvoir de recueillir tant de monde. Cela même qu'on empêche nos frères de sortir de France, doit vous faire juger que Dieu, dont la Providence conduit toutes choses, ne veut pas transporter son chandelier de ce royaume-là. Quoi qu'il en soit, il suffit que vos brebis égarées y sont, pour vous obliger à les aller chercher ; quand il n'y en resterait qu'une, il faudrait quitter les autres pour aller chercher celle-là. *Que vous semble ?* dit notre Seigneur, *si un homme a cent brebis, et qu'il y en ait une égarée, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf*

cants Meyrueis et Rocher avaient subi le supplice en 1686 : Gaches, Bigot, Dalgues et Roques, en 1687. Cinq de leurs compagnons moins compromis avaient été déportés en Amérique : Granville, Mercier, L'Escloupié, David Mazel, jeune garçon d'une douzaine d'années, et Guillaume Bertezène, d'abord condamné à mort.

pour s'en aller aux montagnes, chercher celle qui est égarée? Elles sont tombées dans le piége de l'ennemi; elles gémissent jour et nuit sans avoir la force ou le courage de se tirer de ses mains ; c'est à vous à les en arracher. Ce sont des roseaux cassés que Dieu ne brise point; mais, selon la volonté révélée, c'est par votre ministère qu'il veut empêcher qu'ils n'achèvent de se briser. Ce sont des lumignons fumants, qu'il n'éteint point; mais c'est par votre ministère qu'il veut empêcher qu'ils n'achèvent de s'éteindre (1). »

Cette voix douce, mais importune, impitoyable, qui pénètre jusqu'au fond des consciences, lève l'une après l'autre toutes les objections sérieuses. Si l'histoire ecclésiastique nous montre des évêques fuyants, elle nous apprend aussi que, quand le péril menaçait le troupeau aussi bien qu'eux-mêmes, ils tenaient tête à l'orage et se dévouaient. — Notre Seigneur a fui, dit-on; oui, mais pour revenir au lieu d'où on l'avait chassé; les apôtres également. — Notre Seigneur ne veut pas qu'on aille de soi-même au martyre. Non sans doute. La prudence est nécessaire.

« Mais il ne faut pas que cette prudence dégénère en timidité, en tiédeur, en lâcheté... Or n'est-il pas vrai, mes très-honorés frères, que vous pouvez aller en France de lieu en lieu, et de province en province? Le danger y est grand; mais la mort n'y est pas absolument inévitable. Le danger n'y était pas moins grand au commencement de la Réformation, puisque, durant quarante ans, on y brûlait tout vifs les prédi-

(1) *Lettres et opuscules*, p. 34-36.

cateurs de l'Évangile. » Le bon berger donne sa vie pour ses brebis. Si, au lieu de passer à l'étranger, « vous vous fussiez dérobés à la recherche des persécuteurs, si vous eussiez d'abord fait votre retraite dans les bois, dans les cavernes et dans les fentes des rochers, que vous fussiez ensuite allés de lieu en lieu, que vous eussiez exposé vos vies pour continuer à instruire et à rassurer les personnes que le premier choc de l'ennemi avait étayées, et que vous eussiez souffert le martyre avec fermeté lorsque la Providence vous y eût appelés, comme ont fait d'autres fidèles qui ont exercé vos saintes charges en votre absence, peut-être que ces exemples de constance, de zèle et de piété auraient relevé le courage de vos troupeaux et arrêté la fureur de vos ennemis. Quand Dieu permet que les pasteurs meurent pour l'Évangile, ils prêchent plus haut et plus efficacement dans le sépulcre, qu'ils ne faisaient durant leur vie; et cependant Dieu ne manque pas de susciter d'autres ouvriers en sa moisson.

« Mais enfin puisque les loups ravissants sont maintenant entrés dans la bergerie et qu'ils dévorent les brebis de Jésus-Christ, les fidèles pasteurs doivent s'armer de courage, aller vigoureusement combattre ces bêtes féroces, et leur arracher la proie des dents » (1).

En lisant ces lignes, plusieurs qui gémissaient, cherchaient leur devoir à tâtons, embrassèrent leur famille, du moins ce que l'édit révocatoire leur en

(2) *Lettres et opuscules*, p. 43.

avait laissé, essuyèrent une larme et partirent. Dieu envoyait de nouveaux ouvriers dans sa moisson. Le chef des zélateurs, Claude Brousson, qui n'était pas encore pasteur, en avait rendu quelques-uns à la France.

Mais d'autres se fâchèrent; et nous croirions aisément que ce fut le plus grand nombre (1). Brousson fut forcé de reprendre la plume pour se justifier, et pour confirmer l'appel qu'il avait adressé aux pasteurs. Sa nouvelle publication, *Défense dudit Sr. Brousson sur la susdite Lettre adressée à Messieurs les pasteurs réfugiés*, est datée du 1er septembre 1688.

(1) Brousson fut soutenu par D'Artis, ministre réfugié à Berlin. lequel attaqua vivement l'*Apologie de la retraite des pasteurs* de Benoit, dans l'ouvrage qui a pour titre : *Sentiments désintéressés sur la retraite des pasteurs de France, ou examen du livre intitulé : Histoire et apologie, etc.*, Deventer, 1688, in-12. On ne s'explique pas pourquoi D'Artis, qui avait émigré comme les autres, même avant la Révocation, et qui ne revint pas en France, tenait tant à prouver que ses collègues et lui avaient manqué à leur devoir en s'éloignant. Benoit répliqua par une *Défense de l'apologie pour les pasteurs*, Francfort 1688 in-12, où, selon *la France protestante*, il ne réfute pas d'une manière victorieuse toutes les raisons de son adversaire. D'Artis avait préparé une nouvelle réponse, que ses amis lui firent supprimer. Esprit peu exact, turbulent, inquiet, jaloux et batailleur, il souleva contre lui, par cette discussion trop vive, des animosités qui forcèrent son consistoire à le destituer ; il mena ensuite pendant plusieurs années une vie errante, ainsi qu'il le dit (voir l'appendice VI) dans la *Lettre pastorale du sieur D'Artis à l'Église française de Berlin*. Cet opuscule, que ne mentionne pas la révision de *la France protestante*, forme un petit in-folio de douze pages, sans lieu d'impression, ni date. Il est postérieur à la mort de Brousson, et se trouve parmi les *ms. Court*, n° 18, vol. II BB.

« Les choses qui sont survenues, dit-il (1), me mettent dans la nécessité de me défendre, pour l'édification de l'Église; car outre les mauvais discours que plusieurs ont tenus de moi en particulier, et une certaine réponse pleine de reproches que j'ai reçue, et que plusieurs de vous ont déclaré ne point approuver, j'ai encore été échafaudé par un pasteur qui, à l'occasion des *Lettres* que j'ai pris la liberté de vous adresser, m'a traité publiquement de présomptueux, de téméraire, de visionnaire, d'homme qui écrit par un désir de vaine gloire, d'hypocrite et d'impie; et qui, en même temps, a soutenu que, puisque je ne suis pas revêtu du caractère de pasteur, et que je ne prouve pas par des signes et des miracles que *j'aie une vocation extraordinaire*, je n'ai pas le droit de faire ce que je fais...

« Je voudrais vous émouvoir à la jalousie, et exciter votre zèle, qui me paraît languissant. Je sais, mes très-honorés frères, qu'il y en a parmi vous qui trouvent mauvais que je dise que vous vous êtes tus; qu'à cause de cela Dieu fait maintenant *crier les pierres*, et que je suis du nombre de ces pierres que Dieu fait crier. Mais pourquoi ne dirais-je pas que vous vous êtes tus? La chose n'est-elle pas manifeste? J'en prends à témoin le ciel et la terre. N'est-il pas vrai aussi que Dieu fait *crier les pierres*, pendant que vous êtes dans le silence? N'a-t-il pas déjà suscité, et ne suscite-t-il pas encore tous les jours plu-

(1) *Lettres et opuscules*, p. 117.

sieurs laïques, pour prêcher à vos troupeaux la vérité que vous avez cessé de leur prêcher? » (1)

Brousson aurait pu répéter que quelques-uns de ces laïques avaient déjà scellé leur prédication de leur sang, et que, sauf le proposant Fulcran Rey, qui fut le premier martyr de la prédication, aucun pasteur n'avait encore donné sa vie. Mais ce qu'il ne disait pas, on le savait, et le coup portait. Enfin l'auteur de la réponse que Brousson réfute phrase après phrase, avec une grande douceur, bien qu'en parlant trop de lui-même et non sans un peu de complaisance, lui avait dit fort en colère : Vous voulez que nous allions en France. Que n'y allez-vous vous-même? Si ce n'est que la vocation, c'est-à-dire la consécration qui vous manque, on vous la donnera facilement. Ce n'était là qu'une grossièreté que Brousson eût pu dédaigner; mais le coup avait porté aussi, il l'avoue humblement : « Je souhaiterais que Dieu m'eût donné et le talent qu'il vous a donné et celui que j'ai reçu de sa grâce, et je voudrais en même temps pouvoir faire valoir et l'un et l'autre. Mais Dieu distribue ses dons comme il lui plaît. Je combats en ma manière (2) et vous devez combattre en la vôtre. Si je pouvais faire en France ce que je fais dans ce pays (3), je crois que Dieu qui, par le passé, m'a donné le courage de m'exposer plusieurs fois à de terribles dangers, pour les intérêts de sa gloire et pour ceux de son Église, m'accorderait tou-

(1) *Lettres et opuscules*, p. 125.

(2) Il adressait des lettres aux protestants, au clergé catholique, aux princes réformés.

(3) La Suisse.

jours le même secours de son Esprit, afin que je pusse continuer à m'acquitter de mon devoir. Mais je ne vois pas qu'en France je pusse faire pour l'Église ce que je fais hors du royaume... Je puis vous protester, mes très-honorés frères, que mon esprit est sur ce sujet dans une grande perplexité. Je voudrais continuer ce que Dieu m'a fait la grâce de commencer, et je souhaiterais aussi d'aller visiter mes frères. Dieu veuille me faire connaître sa volonté... Cependant souvenez-vous que chacun rendra compte pour soi-même à Dieu du talent qui lui a été commis » (1).

Moins d'un an après, c'est-à-dire au mois de juillet 1689, Brousson rentrait en France, et commençait sa carrière de ministre sous la croix, sans la consécration officielle, qu'il ne reçut de Vivens qu'en décembre de la même année.

Phénomène singulier, qui témoigne hautement des faiblesses de l'esprit humain, une énorme erreur, un calcul de prophéties imaginaires contribua non moins à la conservation des Églises réformées, qu'au succès de l'expédition du prince d'Orange en Angleterre. Dès 1686, Jurieu avait fait paraître à Rotterdam, en deux volumes in-12, *l'Accomplissement des prophéties ou la délivrance prochaine de l'Église. Ouvrage dans lequel il est prouvé que le papisme est l'empire anti-chrétien, et que cet empire n'est pas loin de sa ruine, que cette ruine doit commencer dans peu de temps, que la persécution présente peut finir dans*

(1) *Lettres et opuscules*, p. 154.

trois ans et demi. Après quoi commencera la destruction de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste du siècle prochain, et enfin le règne de Jésus-Christ viendra sur la terre (1).

A force de méditer sur le mystérieux décret de la Providence qui avait permis la ruine du protestantisme français, Jurieu s'était persuadé que les deux témoins de l'Apocalypse XI 3 (2), tués par la Bête et bientôt ressuscités pour la vaincre, représentaient la Bible et les prédicateurs de l'Évangile. Cette rêverie faisait partie intégrante de la foi des meilleurs et des plus instruits, si bien qu'en écrivant sa lettre aux pasteurs, Brousson l'avait gardée pour la fin comme un argument péremptoire. On en voit d'ici les conséquences. L'année 1685 avait été celle du triomphe du papisme, en Angleterre aussi bien qu'en France. A la révocation de l'édit de Nantes avait correspondu l'avénement au trône de Jacques II, véritable jésuite qui, une fois devenu roi, jeta le masque, se montra résolu à rétablir le catholicisme et à suivre la ligne de conduite qui avait coûté à son père la couronne et la vie. Les dragons de Claverhouse avaient fait la même œuvre que ceux de Noailles (3). C'était le triomphe

(1) Cet ouvrage qui excitait la raillerie de Bayle, fut combattu, en 1687, par Jacques Gousset, pasteur de Poitiers, réfugié en Hollande (Brueys, *Hist. du fanatisme* I), et deux ans plus tard par Merlat.

(2) Ce livre dont la clef n'a été trouvée que de nos jours, était alors absolument clos et inintelligible. Voir Reuss, *Hist. de la théologie au siècle apostolique*, et *l'Antechrist* de Renan.

(3) Il y avait à Dublin un pasteur du Vigan, Josué Rossel, qui avait présidé le synode des Cévennes en 1681, et qui, pour avoir prêché deux

de la Bête, mais il ne devait durer que trois ans et demi. L'époque fixée pour le triomphe du protestantisme était donc le mois d'avril 1689. Or, le 21 de ce mois, Guillaume se faisait couronner roi d'Angleterre. De là l'admirable élan des réfugiés, qui, à la bataille de la Boyne (juillet 1690) achevèrent définitivement la défaite de la royauté catholique. Rien de semblable n'eut lieu en France, il est vrai. Toutefois ce mouvement des esprits, les ardentes aspirations d'une foi plus généreuse qu'éclairée, ne furent pas sans influence sur notre pays, puisqu'ils y ramenèrent les pasteurs qui ont sauvé de la destruction les Églises réformées (1). L'un d'eux, Paul Cardel, arrêté

ans plus tard, sur les ruines de son temple, avait été roué en effigie, en 1684. A la demande du comte D'Avaux, ambassadeur de France, Jacques II fit arrêter le ministre réfugié, pour le livrer à Louis XIV. En vain le duc de Schomberg proposa de l'échanger contre Churchill, provincial des Jésuites et oncle du duc de Berwick, qu'il tenait prisonnier. On répandit ensuite le bruit que Rossel était mort en prison; à quoi Schomberg répondit que, s'il en était ainsi, il était mort empoisonné, et que, dans ce cas, le jésuite Churchill et plusieurs autres subiraient le même traitement. Cette menace sauva la vie de Rossel, on n'osa ni le faire périr dans son cachot, ni l'envoyer en France pour y être exécuté. Les victoires du prince d'Orange en Irlande tirèrent le malheureux pasteur de la prison où il était enfermé depuis treize mois. (*Ms. Court*, nº 28, tome II.)

(1) Le nombre des jeunes gens qui, après la Révocation, allèrent étudier la théologie à Genève, tandis qu'il y avait hors de France six cents ministres sans emploi, est considérable, et prouve qu'on ne croyait pas à la durée de cette effroyable persécution. Il est également digne de remarque que c'est en cette même année 1688, qui vit rentrer le plus de pasteurs, qu'il y eut le plus d'inscriptions. Voici celles que nous trouvons dans le *Livre du recteur :* deux, en 1686 ; cinq, en 1687 ; huit, en

à Paris au mois de mars 1689, déclara entre autres choses à La Reynie, qu'il était revenu dans le royaume pour y attendre la délivrance que Dieu allait envoyer à ses enfants. Ainsi se réalisa une fois de plus la remarque faite par Jurieu lui-même : « Souvent les prophéties supposées ou véritables, inspirent à ceux en faveur de qui elles sont faites les desseins d'entreprendre les choses qui leur sont promises. »

On s'étonne et on est presque tenté de se scandaliser en voyant les Jurieu, les Claude, les Benoit, se borner à prêcher, du fond de leur retraite, l'héroïsme aux protestants retenus en France sous peine des galères (1), et en ne découvrant ni un écrivain de réputation, ni un prédicateur célèbre parmi les ministres, au nombre d'environ cinquante, qui, avant la fin du siècle revinrent prêcher au Désert, et frayer la voie aux Antoine Court, aux Paul Rabaut, aux Charmuzy, restaurateurs du protestantisme. Le fait n'a cependant rien de surprenant : les grands talents et

1688 ; une, en 1689 ; quatre, en 1690 ; deux, en 1692 ; quatre, en 1694 ; quatre, en 1695 ; une, en 1699 ; six, en 1700 ; total trente-sept, en quinze ans.

(1) Nous sommes obligé d'avouer que Jurieu dépassait la mesure, et surtout la mesure permise à un homme qui s'était toujours tenu tranquillement à l'abri, lorsqu'il écrivait dans ses *Réflexions sur la cruelle persécution* : « A Nîmes peu de gens ont tenu bon : la lâcheté de deux scélérats de ministres, Cheiron et Paulhian, a fait fondre le cœur aux autres. » — Il n'appartenait sans doute qu'à un homme qui avait exposé sa vie, d'écrire *les devoirs des pasteurs et des peuples par rapport à la persécution et au martyre*. Rotterdam, 1695, in-8. Cependant le nom de l'auteur de cet ouvrage, Duvidal, ex pasteur à Tours, ne se rencontre pas parmi ceux des pasteurs du Désert.

les grands dévouements ne vont pas toujours ensemble. En outre, ceux qui rentrèrent eurent d'abord à vaincre des préventions mélangées d'orgueil et de cléricalisme.

Il y avait deux catégories de protestants séparées par une ligne de démarcation, qui n'était autre que la frontière. Au-delà, une sorte d'aristocratie religieuse qui avait victorieusement traversé toutes les épreuves; en deçà, des volontés moins fermes, qui avaient plié sous l'orage. Sans doute le grand nombre des pasteurs ne reconnaissait de fidèles, que ceux qui avaient tout sacrifié pour les suivre, et ne considérait les autres que comme des temporiseurs, qui tenaient plus à leurs biens qu'à leur foi, « des timides que la tentation avait renversés et qui n'avaient pas eu le courage de faire la bonne confession », des irrésolus qui, lorsque leurs conducteurs avaient été chassés de chez eux et vivaient sans demeure certaine, les avaient fuis comme des gens atteints de contagion (1). Ce fut pis encore quand ces temporiseurs se mirent à faire des assemblées présidées, par l'un

(1) Elie Benoit. *Hist et apologie*, p. 89 et 91. — Quelques-uns cependant étaient moins sévères, témoins les conseils d'accommodation adressés aux réformés de Marennes et de La Tremblade, dans une lettre du 20 juillet 1688 *(Bulletin*, X, 138*)* :

1° Donner de larges pensions à tous ceux qui peuvent contribuer à l'adoucissement de la persécution, surtout aux officiers de marine, et même aux gens d'Église, aux évêques et à leur entourage.

2° Quand les prêtres exigeront qu'on aille à leurs sermons, en éloigner la jeunesse et le peuple, et y envoyer quelques-uns des autres, « autant qu'il sera absolument nécessaire pour ne pas aigrir les choses. »

d'eux, homme sans lettres, qui se croyait permis de remplacer les pasteurs consacrés. Si quelques-uns de ceux-ci, comme Gaultier, Jurieu, proclamaient, vu les circonstances, la légitimité de ce ministère extraordinaire, les autres y voyaient certainement une répréhensible dérogation à la discipline et au bon ordre de l'Église. Bientôt des apparitions miraculeuses, des maladies nerveuses, des prédications extatiques, des chants de psaumes entendus dans les airs, des multitudes d'enfants qui prophétisaient (1688), semblèrent justifier ces préventions des rigoristes, qui étaient en même temps des modérés, et n'admettaient pas qu'on tînt des assemblées contrairement aux édits qui les prohibaient. De sorte que les protestants non émigrés étaient accusés tout à la fois de tiédeur, de violation de la discipline, d'intempérance de zèle et de rébellion contre l'autorité.

Les assemblées du Désert furent toujours mal vues à Genève. Basnage les condamna dans une *Instruction pastorale* écrite, en 1719, pour les réformés français à la demande du cardinal Dubois, et quand parut l'édit de 1724, les pasteurs réfugiés de Berlin s'oublièrent au point de conseiller l'obéissance à leurs frères.

Nous sommes plus douloureusement frappé encore de la hauteur et de la sécheresse d'âme de l'illustre Saurin, dont l'exemple prouve qu'on peut parfois

3° N'émigrer qu'après avoir pris le temps de se procurer des ressources pour subsister à l'étranger, « autrement ce serait tenter Dieu. »

Une telle conduite pouvait être prudente ; mais était-elle noble et chrétienne ?

égaler Bossuet sans avoir l'étoffe d'un humble pasteur sous la croix. Après avoir dit : « Nous trouvons dans les pays étrangers un dédommagement universel aux sacrifices que nous avons faits pour notre religion » (1), il refusait de donner à nos pères les livres de dévotion qu'ils lui demandaient, pour ne pas transiger, disait-il, avec leur faiblesse et avec le culte secret, qui est une désertion. « Leur proposer des moyens de suppléer dans le cabinet au culte public dont ils sont privés, n'aurait-ce pas été reconnaître que le culte public n'était pas nécessaire? » Il se reprochait de ne pas leur avoir dépeint l'atrocité de leur conduite « et toute l'horreur de leur état, » et à Antoine Court qui le suppliait de lui envoyer des prédicateurs, il répondait une première fois évasivement, et une seconde fois, après la publication de l'édit de 1724, par un refus absolu. Le retour des pasteurs ne lui paraissait pas nécessaire, mais dangereux. Court en fut indigné et résolut dès lors de fonder l'école de théologie de Lausanne, qui, de 1730 à 1809, a fourni environ quatre cent cinquante ministres à notre pays.

Les Saurin laissaient morte l'Église réformée de France; il fallut que de bons Samaritains vinssent panser ses plaies, en se souvenant de la parabole du pharisien et du péager, et de l'exemple du bon berger. Un grand nombre de ceux qui se dévouèrent eurent le martyre pour récompense.

(1) *L'état du christianisme en France.*

LES CONFESSEURS DU NORD

III

SALOMON BERNARD

Les noms des pasteurs qui, dans les années 1686 et 1687 (1), rentrèrent en France, au mépris de l'ordonnance qui les condamnait à mort, sont demeurés inconnus, sans doute parce que la police ne réussit pas à s'emparer d'eux. Elle se tenait cependant toujours en éveil, et sa vigilance devint plus attentive encore dans les années suivantes. Le 16 avril 1688, Seignelay écrivait à La Reynie : « Il vient tous les jours des nouvelles au roi, qu'il se fait des assemblées à Paris entre les nouveaux convertis, et en dernier lieu, on a

(1) Peut-être faudrait-il ranger parmi les pasteurs revenus en 1686 Jacques Guybert ; mais nous n'osons le faire, faute de renseignements précis. La lettre suivante que le commissaire Delamare adressait à La Reynie, le 26 octobre 1686, nous apprend bien qu'il se cachait à Paris, mais non s'il avait déjà quitté la France auparavant : «Le ministre Gibert de La Rochelle ne s'est point logé en auberge dans la crainte d'être découvert. L'on m'a assuré qu'il s'est retiré chez la nommée Bot, revendeuse, qui est une nouvelle convertie de ses amis, qui demeure rue de la Corne au faubourg St-Germain. Il fut hier au prêche chez M. l'ambassadeur de Hollande, et l'on dit qu'il y doit entrer pour y demeurer et prêcher en français. Cette nommée Bot est une femme qui a déjà paru suspecte en d'autres occasions. » (*Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7052, f° 35).

assuré Sa Majesté qu'il y avait plusieurs ministres qui devaient leur donner la Cène pendant le cours de ces fêtes de Pâques; sur quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire, qu'elle veut que vous choisissiez sept ou huit d'entre les principaux des nouveaux convertis, qu'on a lieu de soupçonner davantage de mauvaise foi, et que vous les fassiez suivre par des gens en qui vous ayez toute confiance, pour être exactement informé, entre ci et le dimanche de l'octave de Pâques, de tous les lieux où ils iront, et pouvoir par là découvrir si les avis qu'on a donnés sont véritables » (1). — Cinq jours après, l'ordre était donné de surveiller une maison de la rue Montorgueil, qui avait plusieurs issues, celle de Dargeau (Dargent ?), dans laquelle on avait déjà tenu des assemblées, et où l'on pouvait en faire encore.

Dans le courant de la même année, La Reynie recevait une note d'espion, envoyée d'Angleterre et ainsi conçue : « Le sieur Bernard, ci-devant ministre en Vivarais, où il a été condamné à être pendu, est à présent à Saint-Quentin (Aisne) ; il loge *à la Fontaine*, près les Cordeliers, et fait le marchand de dentelles, âgé d'environ cinquante-cinq ans, de taille petite ; il a un porreau sur le nez et porte perruque » (2).

Quatre pasteurs de ce nom quittèrent la France de 1680 à 1685 :

1°. Jean Bernard, ministre de Manosque (Basses-

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 32, f° 273.

(2) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7054.

Alpes), que les Églises suisses députèrent avec M. de Mirmand auprès de l'électeur de Brandebourg et des autres princes protestants d'Allemagne, pour les remercier des bienfaits qu'ils avaient accordés aux réfugiés français, et leur en demander la continuation (1).

2° Barthélemi Bernard, ministre de l'Église de Marseille-St-Aix, dont l'exercice était à Velaux (2) (arrond. d'Aix, Bouches-du-Rhône), qui assistait au synode de Rotterdam en 1686, et devint pasteur à Amsterdam (3).

3° Salomon Bernard, natif de Nyons et élève de l'académie de Genève, en 1652. Suffragant du pasteur Murat à Nyons, de 1656 à 1658, pasteur à Abriès en 1660, à Dieu-le-Fit de 1668 à 1675, à Vinsobres jusqu'en 1685 (4).

4° Jacques Bernard, fils du précédent, né à Nyons en 1658, ministre de Venterol (cant. de Nyons, Drôme), aussi présent au synode de Rotterdam, continuateur de la *Bibliothèque universelle* de Leclerc et des *Nouvelles de la République des lettres*, mort à Leide en 1718.

Lequel des quatre se dévoua? Il faudrait répondre : Aucun, si l'on prenait à la lettre toute la note

(1) *Bullet.*, IX 109 et XI 93.

(2) C'est sans doute son père, Jean Bernard, ministre de Velaux, qui assistait au synode de Loudun en 1659 (*Bullet.*, VIII 150).

(3) *Bullet.*, V 372 et VII 434.

(4) Eug. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné* II 359, et Charronnet, *Les guerres de religion et la société prot. dans les Hautes-Alpes*, p. 422.

transcrite ci-dessus. En effet, les pasteurs de Manosque et de Marseille-St-Aix doivent être éliminés, comme ayant exercé leurs fonctions en Provence, c'est-à-dire loin du diocèse de Viviers. Venterol et Vinsobres n'appartiennent pas non plus au Vivarais; mais ils en sont assez rapprochés pour qu'on puisse les y placer, en ne faisant qu'une légère erreur. C'est donc de Salomon ou de Jacques Bernard qu'il s'agit. La condamnation à la pendaison fait d'abord penser au fils, ardent zélateur, qui, ayant, en 1683, opposé une vigoureuse résistance aux soldats accourus pour massacrer l'assemblée qu'il tenait sur les ruines de son temple, dut s'enfuir à Genève (1), puis à Lausanne, et fut pendu en effigie l'année suivante. Mais ce personnage très-connu, qui a beaucoup écrit, ne semble avoir fait nulle mention de sa rentrée en France; d'ailleurs il n'avait que trente ans et non cinquante-cinq en 1688. Il paraît donc fort probable que ce n'est pas *Bernard le journaliste*, mais son père, qui revint prêcher au Désert, et que, en parlant de pendaison, la police a confondu le fils avec le père, méprise facile à commettre et d'ailleurs amplement rectifiée par un signalement qui ne prêtait ni à l'ambiguité ni au quiproquo.

D'après *la France protestante*, Salomon Bernard ne tarda pas à rejoindre son fils à Lausanne, et leurs biens furent confisqués.

(1) Il figure sur la liste, dressée le 30 novembre 1683, de soixante-huit pasteurs et laïques réfugiés du Dauphiné, des Cévennes, du Languedoc et du Vivarais, qui manquaient de pain pour se nourrir. Voir ci-dessus, p. 109.

D'apres l'*Histoire des protestants du Dauphiné*, au contraire, le père aurait été poursuivi avant le fils, et, bien que reconnu innocent, serait resté en Suisse, où il s'était réfugié. Ainsi s'exprime M. Arnaud (II 102) : « Vers le même temps (1679-1681), les Récollets de Nyons « se mirent en tête, dit Jurieu (*La politique « du clergé*, 40-43), que le ministre de Vinsobres, petit « village voisin de leur couvent, entretenait une in- « telligence secrète avec les Anglais. Ils coiffèrent si « bien de cette imagination creuse le procureur géné- « ral du roi dans la province, que d'abord il se dé- « clara partie. Tout le parlement de Grenoble donna « dans le panneau. Un conseiller des plus habiles de « leur corps fut député commissaire pour informer « incessamment sur les lieux. Le grand prévôt se mit « en campagne avec lui, suivi de toute la compagnie « des archers. Le sieur [Bernard] (c'est le nom du « ministre), qui aimait mieux être oiseau de forêt « qu'oiseau de cage, prend la fuite dès qu'il en fut « averti. Son évasion fortifia les soupçons que l'on « avait donnés contre lui. On crut que le syndic du « consistoire pouvait bien être de la partie, et que le « ministre n'avait rien fait sans sa participation ; « c'était le coq de la paroisse et d'ailleurs un homme « très-accommodé, qui, en tout cas, pouvait payer les « violons. On se saisit de sa personne sans autre forme « de procès. Il fut conduit, les fers aux mains et aux « pieds, dans la Conciergerie du palais. Les peuples « criaient partout haro sur lui le long de la route. Il « devait être écorché vif, tout du moins, et de toutes « parts on accourait à Grenoble pour voir faire l'exé-

« cution; mais, enfin, *parturiunt montes, exit ridicu-*
« *lus mus*... Après qu'on eut approfondi l'affaire, on
« trouva que ce n'était rien, et ceux qui s'en étaient
« mêlés furent la risée du public. Il est vrai que le
« parlement, pour mettre son honneur à couvert en
« quelque manière, détint deux ans entiers ce syndic
« en prison. On lui ouvrit la porte, un jour qu'il s'y
« attendait le moins; et tout le fruit qu'on recueillit
« de ce fameux procès, c'est que ce bonhomme se fit
« catholique pendant sa détention. » Bernard obtint
la permission de retirer ses effets, qui avaient été
saisis, et serait revenu dans son village, s'il n'avait
préféré demeurer en Suisse, où il avait trouvé un
excellent poste. »

D'après un troisième, si Salomon Bernard s'était réfugié en Suisse durant son procès de 1683, il dut en revenir quand ce procès fut terminé; car un espion, nommé Crozet, écrivait de Grenoble, le 11 juillet 1685, à Bénigne Hervé, évêque de Gap, que quatre temples étaient encore debout dans les Baronies, à Buys, Nyons, Novesan et Vinsobres. Heureusement, ajoutait-il, ces temples et leurs ministres courent déjà de grands dangers, puisque ces derniers sont en prison. L'un d'eux, nommé Carles, fils de l'ancien pasteur de Gap, est par ordre de la cour condamné à la prison à Grenoble, et l'on instruit le procès des deux autres, Bernard et La Colombine, gens célèbres parmi les calvinistes (1).

Ainsi Salomon Bernard serait peut-être sorti de

(1) Charronnet, p. 422.

France deux fois, avant d'y revenir exercer le ministère sous la croix. Quelle fut la durée de ce ministère? De St-Quentin où alla le pasteur du Désert? Fut-il pris et jeté dans les oubliettes, comme tant d'autres? Ou réussit-il à repasser la frontière, après avoir accompli la mission qu'il s'était imposée ? — Autant de questions qu'il est bon de poser pour attirer l'attention, afin que quelque chercheur plus favorisé que nous puisse un jour les résoudre.

IV

PAUL CARDEL

Paul Cardel, sieur du Noyer, fils de l'avocat Jean Cardel de Rouen et de Madelaine Houssemaine (1), naquit le 18 juin 1654 (2). Sa famille était parente de celle de Fontenelle, au dire d'Erman et Reclam (3). Après avoir été consacré au saint ministère, il fut donné pour pasteur à l'Église de fief établie à Gros-

(1) Peut-être Houssemaine de la Croiserie; car Madelaine Houssemaine, femme de l'avocat Jean Cardel et mère de Paul Cardel, et Madelaine de la Croiserie, femme de Jean Cardel et mère d'Étienne Cardel, réfugié à Francfort (Tollin, *Geschichte der franzœsischen Colonie in Frankfurt an der Oder*. Frankf., 1868 in-8°), sont une seule et même personne; à moins que Jean Cardel n'ait épousé deux femmes du nom de Madelaine, ce qui est bien peu probable. D'un autre côté, l'identité de Jean Cardel, mari de Madelaine Houssemaine, et de Jean Cardel, mari de Madelaine de la Croiserie, n'est nullement douteuse, puisque nous savons (D'Artis, *Lettre pastorale,* voir l'appendice VI) que le Cardel réfugié à Francfort sur l'Oder était le frère de Paul Cardel.

(2) Phil. Legendre, *Hist. de la persécution faite à l'Église de Rouen*, réimpression de M. Emile Lesens, p. 184. — De cette simple date donnée par M. Lesens, il résulte que M. Tollin (p. 167 et 184; voir aussi *Bullet.*, 2e série V et VI 179) s'est trompé en faisant d'Étienne Cardel, né en 1662, le fils du pasteur du Désert, né en 1654.

(3) *Mém. pour servir à l'histoire des réfugiés franç.*, etc., Berlin 1782-1799 in-8°, IX 58.

ménil, commune de Cottévrard, près Cailly, à quatre lieues de Rouen (1681). Il avait alors vingt-sept ans.

C'était, dit un de ses contemporains (1), « un jeune homme d'une grande piété et de beaucoup de mérite, dont le père et la sœur (2) ont, comme lui, donné des preuves de leur foi ; lui, en ayant continué à prêcher après la déclaration qui le défendait, sans crainte des supplices dont elle foudroyait ceux qui y contreviendraient, — ce qu'il a fait avec beaucoup de fermeté, jusqu'à ce qu'il ait été contraint de quitter le royaume avec tous les ministres en général, et son père et sa famille ayant souffert les prisons et les couvents avec une constance inébranlable, et qui les a rendus dignes de jouir de la grâce que Dieu a accordée aux confesseurs de son nom, en recevant la liberté de la main de leurs persécuteurs, et de venir dans ces heureuses provinces (3) goûter le repos de l'âme que l'on possède si tranquillement. »

A la révocation de l'édit de Nantes, rapportent les *Mémoires sur La Bastille* (I, 196), Marillac, alors intendant de Rouen, lui ordonna de sortir du royaume, ce qu'il fit, en passant par Dieppe, pour aller en Angleterre, d'où, après un séjour de deux mois, il se retira en Hollande. Il assistait, en effet, au synode des

(1) *Mém. de Bostaquet*, p. 100.

(2) D'après Elie Benoit et le *ms. de la Biblioth nation.* Fr. 14061, il avait plusieurs sœurs, qui furent enfermées dans un couvent de Rouen.

(3) Jean Cardel s'était établi à Harlem, d'après *la France protestante.* Une demoiselle Cardel, sans doute sa fille, passa par mer en Hollande avec la toute jeune fille de Bostaquet.

Églises wallonnes assemblé à Rotterdam, le 24 avril 1686 (1), et recevait une pension de la ville de Harlem, qu'il habitait avec sa famille.

Il partit de Hollande, en 1688, avec un autre pasteur nommé Cottin (2), et traversa le nord de la France, semant partout sur sa route des consolations, des encouragements et des appels à la fidélité, non sans danger ; car des condamnations sévères furent prononcées à la suite d'assemblées dénoncées ou surprises, vers le milieu de l'année, dans les environs de Vervins, Sedan, Meaux et Bolbec. C'est très-probablement sa tête ou celle de Cottin, que Bossuet, père de l'évêque de Meaux et intendant de la généralité de Soissons, avait mise à prix, ainsi qu'on le voit dans sa lettre à Seignelay du 3 août (3) :

Par le retour de mon secrétaire, que j'avais envoyé avec une autre personne de confiance à Vervins et aux environs, pour savoir au vrai ce que c'est que ces assemblées dont j'ai eu l'honneur de vous écrire, et voir si on pouvait sans bruit faire arrêter celui qui y prêche, j'apprends qu'il y a déjà eu quatre ou cinq assemblées, même deux consécutives, la nuit du vendredi et celle du samedi dernier ; elles se tiennent aux environs du village de Voulpaix, dépendant de la succession de M. de Vervins Comminges, à une lieue et demie de Vervins, en différents bouquets de bois [Bois de Voulpaix, de Marfontaine, de la Cailleuse, de la Cloperie, de Lemé, du Sourd],

(1) Bullet. VIII 432. Sa présence à ce synode est la preuve qu'il ne séjourna que deux mois en Angleterre, et non deux ans, comme le dit *la France prot.*, sans doute par suite d'un *lapsus calami.*

(2) Legendre, *Hist. de.... l'Égl. de Rouen*, p. 94.

(3) *Ms. de la Biblioth. nat.*, Fr. 7054.

dont il y a d'assez grands, et qui sont au milieu de plusieurs villages à trois lieues à la ronde, où le plus grand nombre des habitants sont nouveaux catholiques. Ces gens se rendent dans ces bois par troupes de vingt et de trente; on dit qu'il s'y en trouve quelquefois du côté de Guise et de St-Quentin; que la plupart sont armés, et qu'il y en a quelques-uns à cheval; ils ont été vus par les gardes de ces bois, qui prétendent en avoir remarqué les dernières fois jusqu'à quatre ou cinq cents. »

Un pasteur du Désert présidait ces assemblées, qui n'étaient pas les premières de ce genre dans le pays; car l'intendant est déjà fort au courant des précautions indispensables dont les ministres ne se départaient point. Celui qui prêche, poursuit-il, indique les endroits où doivent se faire les assemblées; mais il ne se fie qu'aux anciens.

« Cet homme est toujours errant et n'entre point dans les villages; on s'attache particulièrement à le chercher, j'ai promis de l'argent pour sa capture. »

Du reste Seignelay n'ordonna pas de tirer sur ces assemblées, comme on fit tant de fois dans le Midi, en Poitou et ailleurs; on peut se borner, dit-il, à arrêter les principaux nouveaux convertis les plus zélés pour leur ancienne religion et soupçonnés de prendre part à ce culte clandestin (1). Les maréchaus-

(1) Louvois, au contraire, avait écrit, le 11 juin 1678, à M. de Rieutort: « Sa Majesté aura bien agréable que vous preniez les mesures nécessaires pour, en cas qu'il se fasse de nouvelles assemblées, en être averti et tomber dessus avec vos grenadiers, qui en devront user plus durement envers les gens qui se trouveront dans ces assemblées, qu'ils n'ont fait envers ceux que vous avez surpris proche Nanteuil [à un kilomètre de Meaux]. » Et le 24 du même mois, le violent ministre de

sées de Laon et de Soissons ne tardèrent pas à s'emparer de quelques-uns des prétendus coupables, contre lesquels l'intendant Bossuet rendit un jugement que le roi (1) ordonna d'exécuter dans toute son étendue. Les frais des maréchaussées, montant à 1048 l. 8 s., furent payés sur les revenus des biens des religionnaires fugitifs.

Corneille d'Ully, vicomte de Laval et Nouvion-le Vineux (arrond. de Laon), qui avait assisté au synode de 1667, comme ancien de Gercis, et avait vu son père, le noble guerrier fidèle à sa foi, l'ancien commissaire de l'Édit, Benjamin Robert d'Ully, traîné sur la claie en 1686, possédait la seigneurie de Fontaine-lès-Vervins et y résidait. Il fut naturellement l'un des premiers mis en prison. Seignelay écrivait à Bossuet, le 6 septembre 1689 : « Je vous envoie un placet présenté par le sieur de Laval, que vous fîtes arrêter il y a un an, pour s'être trouvé à une assemblée de nouveaux catholiques. Prenez la peine de me faire savoir ce que vous croyez qu'on doive faire à l'égard de cet homme, afin que j'en rende compte au roi. » Vingt-et-un jours après, le même secrétaire d'État ordonnait la mise en liberté du vicomte, parce qu'il ne se trouvait point de preuve contre lui de ce dont il était accusé.

Arrivé heureusement à Paris, à la fin d'octobre (2),

la guerre ordonnait à l'Intendant Malezieu de faire charger les assemblées qui se tenaient près de Sedan, et envoyait dans cette ville deux compagnies de dragons. (*Arch. du minist. de la guerre*, 835 in-f°).

(1) Lettre du 15 mars 1689. *Reg. du Secrét.* 0,33.

(2) *Mém. sur la Bastille.*

Cardel ne se borna pas à tenir, malgré la police toujours en éveil (1), de petites assemblées, où il célébrait la Cène et des mariages; il visitait aussi les malades, pour les consoler; les pauvres, pour les secourir (2) ; et les nouveaux convertis, pour leur faire ré-

(1) Le 20 octobre, Villefontaine, exempt de la prévôté, dénonçait une assemblée qui devait se tenir ailleurs que dans la rue Montorgueil, et recevait plein pouvoir pour arrêter tous ceux qui s'y trouveraient, et surtout le prédicant *(Reg. du Secrét.* O. 32, f° 285*)*.

Le 22 novembre, une nouvelle catholique donnait avis qu'il se faisait des assemblées chez le président De la Barroire *(Reg. du secrét.*, O, 32).

Deux jours auparavant, La Reynie avait ordonné d'arrêter tous ceux qui iraient au prêche de l'envoyé de Brandebourg, mais d'attendre pour cela qu'ils qu'ils sortissent et fussent déjà assez éloignés de la maison *(Reg. du secrét.*, O 32, f° 314*)*.

(2) Sur les tablettes de Cardel saisies dans ses poches, étaient inscrits les rendez-vous qu'il avait pris avec Mercier, Férouillat, Malet, Garsan, Boucher, Bigot, M[lle] Vaudrescal, Bel, St-Hilaire, Petit-Caffe, Girard, Chanet, Keller, Chalme, M[e] Stepe Makchave, Poncet, Delabare, M[es] de Hormarin et de Bleve, et les adresses d'une vingtaine d'autres personnes plus compromises encore : M[e] Amyaud, rue des Marais, chez M. Lesseuille conseiller; M. de La Motte, rue Bourg-l'Abbé ou Grenetat; M.de La Motte, rue Guenegaut, hôtel d'Écosse; M. de Monglas, rue de Seine, proche la Galère, joignant M. Dorsigny; M[lle] de Rieux, à la ville de Montpellier, rue S[t] Honoré, devant l'église S[t] Honoré; Meusnier, rue des Cinq Diamants, au bout de la rue Troussevache; Magdelaine, orlogeur, presque vis à vis la rue Charonne; le marquis de Théobon, au grand arsenal; Du Passage, à l'hôtel de Thou, rue S[t] André; M[e] Daugure et Carré, rue Tirechappe; Person, rue de la Callonde; Brandanière, rue de Seine, au Faisan; Dupré, chirurgien, rue Platrière; M[es] Caron, Medan, Brecourt, rue Michel le Comte; M[e] Caillard, rue des Lavandières. Au milieu de tous ces noms, nous trouvons la note suivante : « J'ai donné pour Hervé, qui demeure rue Neuve du Chant de l'Alouette, chez M. Dufaye, dont la femme est en couche, 7 l. 7 s. 6 d.» *(Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7055, f° 90).

tracter leur abjuration. Le formulaire usité, dont se servaient aussi les pasteurs Cottin et Masson, était le suivant, qui se trouve dans les papiers d'Antoine Court (1) et qu'une note marginale attribue à Cardel. Manuel Dalgue n'est certainement pas, comme l'ont cru les auteurs de *la France protestante*, le principal auteur de cette pièce; ce prédicant martyr l'eût assurément faite moins monarchique. Elle a dû être rédigée en Hollande ou en Suisse, au nom d'un comité de la mission française, et par quelque modéré qui y relève fortement la fidélité due au roi :

COPIE DE LA DÉCLARATION SIGNÉE PAR NOS FRÈRES DE PARIS ET DE NORMANDIE, EN GRAND NOMBRE.

Nous soussignés, souhaitant de réparer, autant qu'il nous est possible, le scandale que nous avons donné à l'Église de Dieu par nos faiblesses passées, et nous relever de la malheureuse signature que la violence nous a arrachée, — déclarons aujourd'hui, de bonne foi et sans être forcés, que nous n'avons jamais approuvé, et que nous n'approuverons jamais les sentiments de l'Église romaine, dans laquelle on nous a contraints d'entrer; que la doctrine de l'Église qu'on appelle aujourd'hui réformée, que nous prétendons être conforme à la parole de Dieu, a toujours été et sera toujours la nôtre ; que nous protestons contre tout ce que nous avons pu faire, dire ou penser, de contraire à la déclaration présente, comme contre tous les sujets funestes des faiblesses et des erreurs que la violence des persécutions a fait naître en nous ; que nous détestons toutes les lâches complaisances que nous avons eues pour une religion dans laquelle nous ne croyons pas faire no-

(1) *Ms. Court*, n° 28, t. II 944.

tre salut; que nous faisons la résolution de glorifier Dieu hautement dans la suite, priant de tout notre cœur qu'il lui plaise nous donner la force de faire ce que nous reconnoissons être un devoir indispensable, qui est de ne pas croire seulement de cœur à justice, mais de faire aussi confession de bouche à salut, selon le précepte de l'apôtre, — et afin que les auteurs de tous les maux que nous avons soufferts, qui n'oublient rien pour nous décrier, n'aient aucun prétexte de noircir la déclaration présente, comme si elle était conçue dans un esprit de rebellion contre notre roi, nous protestons comme devant Dieu de notre fidélité pour lui; que nous le regardons comme notre unique et légitime souverain sur la terre, auquel nous nous ferons toujours un devoir inviolable d'obéir en toutes choses où le service de Dieu, le roi des rois, ne sera point blessé, ce que nous signons aujourd'hui de bonne foi et sans violence, et que nous consentons qui soit rendu public, quand cela pourra être utile à la gloire de Dieu et à l'avancement de son règne.

Cardel distribuait aussi des ouvrages d'édification. On trouva sur lui, lors de son arrestation, des copies manuscrites des pièces suivantes (1) : 1° *Le Testament ou la dernière volonté et résolution d'un fidèle chrétien réformé, qui se trouve pressé pour embrasser la religion romaine, et est résolu de mourir dans la sienne, par un prisonnier, dédié à MM. de la communion romaine, 1687 à Saumur* (2). — 2° *La communion sans espèces.* — 3° *Copie d'une lettre d'un particulier de la R. P. R. à une dame de haute qualité, qui*

(1) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7055.

(2) Il est évident que ce livre avait été imprimé en Hollande et non en France.

lui avait donné quelques livres dans l'intention de le convertir. — 4° *Prière d'un fidèle détenu prisonnier pour la profession de la vérité.* — Elles furent soumises au docteur de Sorbonne, Pirot, qui le 6 mars 1689, rendit compte de leur contenu à La Reynie.

La première, dit-il, a été écrite pour servir de consolation à un prisonnier. « Celui qu'on y fait parler se met comme au lit de la mort, quelque sain qu'il se dise d'esprit et de corps ; il dit qu'il est dans une forteresse, sans livres, sa Bible et son Psautier lui ayant été ôtés, qu'il ne veut pas se plaindre des maux que les *docteurs catholiques et particulièrement les jésuites font injustement* (sic) souffrir à ceux de sa religion, qu'il veut seulement marquer sans fiel aux catholiques, ses compatriotes, les raisons qu'il a de ne pas quitter sa religion pour prendre la leur. » L'auteur du *Testament* discute l'autorité de la tradition et celle de l'Écriture, la présence réelle, la communion sous une seule espèce, et le culte de la croix. Le docteur trouve naturellement détestables les arguments huguenots, et ajoute : « Il y a, sur la fin, quelques mots de vexation, comme il en avait mis au commencement, de *maux injustes* (sic) qu'on leur fait souffrir ; mais il ne fait pas tomber cela sur le roi, au contraire ; il dit qu'il ne permettrait pas qu'on les traitât comme on fait, s'il avait voulu écouter leurs raisons, et l'apostrophe sous le nom de grand roi, en le priant de lire dans le livre de Dieu pour leur faire justice, et de lire l'histoire de ses illustres ayeuls.

« Un autre écrit est de *la Communion sans espèces,*

fait apparemment pour servir de consolation aux huguenots de France, qui n'ont plus d'exercice de leur religion, à qui les ministres ne prêchent plus et qui ne font plus de cène; et il est particulièrement pour ceux qui ne peuvent avoir nulle communication extérieure sur le fait de leur religion, comme ceux qui sont aux galères ou en prison; c'est pour faire voir que le manque de communion sacramentelle se peut suppléer par la spirituelle, qui est l'union du cœur avec Dieu, quand ce n'est ni par mépris, ni par négligence, qu'on vit sans sacrement, n'étant pas en liberté d'en recevoir par le bannissement des pasteurs. Mais, à cette occasion, l'auteur dit que les derniers temps dont parle St-Paul, dans la description qu'il fait de l'homme de perdition, commencent; il parle contre ceux *qui persécutent à feu et à sang, et par des moyens les plus diaboliques que l'enfer puisse jamais produire* (sic), ceux qui persévèrent dans la vraie religion; cela est séditieux. Je ne fais ici nulle réflexion sur ce que les sacrements n'y sont marqués que comme des aides de notre foi, au lieu qu'ils sont les causes de la grâce... Il parle ensuite aux catholiques sous le nom d'*adversaires de leur salut*, et leur dit que toutes leurs *cruautés*, *tous les artifices et toutes les séductions de leurs docteurs* (sic) seront inutiles. Ces termes sont injurieux... On parle des dragons en ces termes: *La cruauté féroce des dragons et autres gens malfaisants*; et on dit que ceux qu'on met dans des couvents y sont plus dangereusement persécutés que par les dragons. »

Si Pirot se scandalise des plus légères vivacités de

l'écrivain hérétique, s'il crie trop facilement *à* l'injure et à la sédition, au moins est-il honnête. L'auteur, dit-il, termine en priant Dieu d'inspirer *au grand roi*, *ou au roi très-chrétien* (sic) le salutaire désir d'embrasser la vraie religion.

« Les deux derniers écrits, continue le docteur, sont dangereux et peuvent servir à entretenir des huguenots dans leur opiniâtreté, non-seulement en les flattant et en leur donnant de la consolation, et en leur relevant par là le courage, mais en les animant contre la conduite qu'on tient à leur égard. »

Le ministère de Cardel n'eut qu'une courte durée. D'après *la France protestante*, ce pasteur aurait été arrêté dès le mois d'octobre 1688, et conduit au donjon de Vincennes avec le médecin Bernier, qui le guidait dans Paris; mais nous n'avons pas trouvé trace de cette double incarcération dans les registres de Vincennes. En outre, il nous paraît bien difficile d'admettre que Louis XIV, qui, depuis 1685, était comme à l'affût des pasteurs du Désert, soit resté pendant quatre mois sans prononcer sur le sort du premier de ces criminels audacieux, qui fût tombé en son pouvoir. Or il ne donna que le 7 mars 1689 l'ordre de faire le procès de Cardel et de « ses complices». Nous croyons donc que l'arrestation de celui-ci est de la même date, ou à peu près, que l'ordre de le recevoir à la Bastille, c'est-à-dire du 2 mars (1).

Une femme était allée chercher Cardel, pour le conduire chez une malade, et l'avait vendu. La police en-

(1) *Reg. de la Bastille, Bullet.* XI 250.

vahit la maison et arrêta tout ce qui s'y trouvait : Blisson, frère de la malade, un nommé La Tour, le serrurier Bouay et sa femme, qui conduisait ordinairement le ministre, le médecin Bernier et un autre médecin, Pierre Poupaillard, sieur de Pavilloy. Ce dernier avait quitté Gergeau avec sa femme, après y avoir abjuré, et était venu se loger rue Guénegaud, tandis que sa fille était à Orléans (1). Tous furent mis sous les verroux (2), et le 11 mars, La Reynie reçut la commission suivante :

COMMISSION AU S[r] DE LA REYNIE POUR FAIRE LE PROCÈS AVEC LE CHATELET AUX NOMMÉS CARDEL MINISTRE ET AUTRES.

7 mars 1689, à Versailles.

Louis etc., au Prévôt de Paris ou son lieutenant général de police, le sieur de la Reynie, conseiller ordinaire en notre Conseil d'État et les gens tenant le siége présidial du Châtelet, Salut. Nous avons été informé qu'au préjudice des défenses portées par nos édits, Paul Cardel, dit du Noyer, ci-devant ministre de la R. P. R., lequel, en conséquence de notre édit du mois d'octobre 1685, était sorti de notre royaume, y serait rentré sans permission et aurait eu la témérité, avec l'assistance de Alexandre-Paul Bernier, médecin, et d'un autre médecin nommé Poupaillard, de séduire plusieurs de nos sujets réunis à la foi catholique, en les incitant à faire chose contraire à leur devoir et à la religion catholique, apostolique et romaine, qu'ils ont embrassée, et de leur prêcher ladite religion réformée, lesquels Cardel, Bernier et Poupaillard, auraient été arrêtés et conduits dans notre château de la Bastille,

(1) *Ms. de la Biblioth. nat.*, Fr. 7055, f° 92.
(2) *Mém. sur la Bastille* et *Bullet.*, XII 473.

et voulant que cette entreprise soit punie suivant la rigueur des ordonnances, A ces causes... nous vous avons commis..... par ces présentes, signées de notre main, pour instruire, faire et parfaire extraordinairement le procès aux dits Cardel, Bernier et Poupaillard, et autres leurs complices, et icelui pour juger en dernier ressort, pour, en attribuant à cette fin toute cour, juridiction et connaissance, et icelle interdisant à toutes nos cours et autres juges, et ce nonobstant toutes oppositions, appellations prises à partie et autres choses à ce contraires, pour lesquelles Nous voulons l'exécution des jugements qui interviendront, être différée, de ce faire nous avons donné et donnons pouvoir, commission et mandement spécial, mandons à notre amé et féal conseiller, le Sr Robert, notre procureur au dit Châtelet, de faire pour l'entière exécution de notre présente commission, toutes les réquisitions et diligences nécessaires. Car tel est notre bon plaisir (1).

Cette commission ne fut pas utilisée. « On pensa probablement, dit M. Ravaisson (2), qu'il valait mieux éviter l'éclat qu'auraient fait les procédures suivies devant le Châtelet de Paris, dont la sévérité vis à vis des protestants était d'ailleurs problématique; si la condamnation eût été légère, les pasteurs assurés de l'impunité seraient rentrés en foule; si elle était vigoureuse, on donnait aux condamnés la gloire du martyre. » Les interrogatoires n'en furent pas moins longs et multipliés. La Reynie espérait sans doute enlacer le pasteur dans des questions adroites et subtiles, et lui arracher tous les renseignements dont il avait besoin, sur les assemblées si détestées

(1) *Reg. du Secret.* O. 33. et *Bullet.* IV. 120.

(2) *Arch. de la Bastille*, IX 167.

du roi, sur les lieux où elles se tenaient, sur les personnes qui y assistaient, sur les ministres qui les présidaient, sur ceux qui étaient rentrés en France et ceux qui s'apprêtaient à y revenir. En pareille circonstance, le pasteur confessait hautement son crime : il était venu, malgré la défense du roi, pour obéir à un plus grand que le roi, Dieu, afin de réintégrer dans l'Église ceux que la force seule avait contraints d'en sortir. Quant aux noms inconnus du juge, il refusait de les indiquer ; c'était assez des victimes déjà saisies.

La lettre suivante fournit de précieux renseignements sur les réponses de Paul Cardel et sur l'état de l'Église de Paris :

« De Paris, ce 15e mars 1689 (1).

Il est vrai que Dieu a envoyé ici des pasteurs qui ont généreusement exposé leur vie pour annoncer l'Évangile. Ils ont prêché dans tous les quartiers de Paris, et presque tous ceux qu'on appelait nouveaux convertis, le sont, en effet, ayant signé de tout leur cœur la rétractation de la malheureuse signature que la violence et les mauvais exemples avaient extorquée d'eux. Les exercices ont été fort fréquents ; on a même reçu à faire profession de la religion plusieurs anciens catholiques, parmi lesquels, sans doute, il s'est trouvé des infidèles et des traîtres qui ont tout découvert. Nos ennemis sachant tout, ont arrêté un pasteur nommé M. de Noyer, avec deux médecins, l'un nommé M. Bernier, et l'autre, M. Pavillon, et une femme. M. de Noyer a été interrogé par M. Delarenie. Il a confessé librement qu'il était venu en France pour consoler

(1) *Ms. Court*, vol. L.

les frères, pour leur prêcher la parole de Dieu, pour les exhorter à demeurer fidèles à son service, à rendre au roi l'honneur qui lui est dû, et attendre dans le royaume la délivrance qu'il leur enverra bientôt. Les médecins et la femme ont aussi été interrogés, et lui ont déclaré être prêts à verser leur sang pour donner gloire à Dieu; que tous les honnêtes gens avaient abjuré la religion romaine aussi bien qu'eux, ou du moins que ceux qui ne l'avaient pas fait étaient dans le dessein de le faire.

Il y a encore d'autres pasteurs qui sont arrivés depuis peu ; mais on a cru devoir suspendre pour un peu les assemblées, parce qu'on était trop découvert. Je crois que, si les magistrats avaient voulu, il auraient pris une assemblée entière ; mais sans doute ils n'ont pas eu ce dessein. Ils auraient si longtemps fait semblant de chercher ceux qu'ils eussent bien voulu ne pas trouver, mais les épouvanter et les forcer de prendre la fuite. Nous croyons qu'ils n'ont pris le pauvre M. de Noyer que pour intimider les autres, et les faire retourner d'où ils sont venus ; mais c'est inutilement qu'ils ont cette pensée. Il y a apparence que la grâce n'en demeurera pas là ; le courage revient à ceux à qui il avait manqué et commence de faillir aux ennemis de la vérité, ils ne savent où ils en sont : les dragons, les massacres, les prisons, les galères, les couvents, tout a été encore inutilement pratiqué. Car il faut qu'au milieu de toutes ces tribulations nous parvenions au royaume de Dieu. Dans l'intendance de M. de Baville, on a massacré depuis un mois plus de 12 à 1,500 personnes trouvées priant Dieu ; mais cela ne diminue en rien le courage de ceux qui sont restés, et on continue à s'assembler en une infinité d'endroits, au reste, quoique messieurs les magistrats aient une parfaite connaissance des personnes les plus considérables qui se sont trouvées aux assemblées, sans en rien dire à personne. C'est de quoi j'admire davantage la bonté de Dieu envers nous.

Arrêté à Nîmes, à Montpellier, à Grenoble, ou même dans le Poitou, Cardel eût infailliblement été mis à mort, comme ses collègues, pasteurs et prédicants du Midi et de l'Ouest : Fulcran Rey, Meyrueis, Rocher, Gaches, Bigot, Dalgue, Roques, la prédicante Anne Monjoie, Bertezène, Borély, Clairant, Arnaud, Boisson, Dombre (1686-1689); mais arrêté à Paris, son sort dépendait directement de Louis XIV, qui n'était pas naturellement cruel et avait de la répugnance à verser le sang. Il mit quelque temps à se décider, témoin le billet que Seignelay envoyait le 22 mars à La Reynie : « Le roi n'a encore rien déterminé sur ce qui regarde le ministre Cardel ; ainsi S. M. m'a ordonné de vous écrire de ne rien faire de nouveau à son égard jusqu'à ce qu'elle vous ait fait savoir ses intentions » (1). Enfin, le roi résolut que Cardel subirait, comme Fouquet et sans jugement, la détention perpétuelle dans une prison d'État. Ce ne fut qu'au bout de six semaines, et voyant qu'on ne pouvait rien tirer du malheureux ministre, qu'on exécuta la sentence, avec des circonstances aggravantes révélées par les pièces que voici :

Lettre du roi au gouverneur des iles Sainte-Marguerite, pour lui dire d'y recevoir le nommé Cardel ministre.

A Versailles, 18e avril 1689.

Monsieur de Saint-Mars, j'envoie aux îles Sainte-Marguerite, le nommé Cardel, ci-devant ministre de la R. P. R., pour y être détenu pendant toute sa vie. Et je vous écris cette lettre pour vous

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille* IX 167.

dire que mon intention est que vous le receviez, que vous le fassiez mettre dans l'endroit le plus sûr qu'il se pourra, et qu'il soit soigneusement gardé, sans avoir communication avec qui que ce soit, de vive voix ou par écrit, sous quelque prétexte que ce soit. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, etc.

SEIGNELAY A M. DE SAINT-MARS.

18e avril 1689.

J'ajoute à la lettre du roi, que Sa Majesté ne veut pas que l'homme qui vous sera remis soit connu de qui que ce soit, et que vous teniez la chose secrète, en sorte qu'il ne vienne à la connaissance de personne quel est cet homme. Vous lui ferez fournir la subsistance de son entretien sur un pied médiocre, et je vous prie de me mander à quoi le tout pourra monter par an, afin que j'y pourvoie.

SEIGNELAY A M. DE BESMAUS, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE.

18e avril 1689.

J'ai chargé le Sr Auzillon d'un ordre de prendre le ministre Cardel et de le conduire au lieu qui lui aura été indiqué. Le roi m'ordonne de vous dire de faire en sorte que personne ne sache ce qu'il est devenu, et pour cet effet, Sa Majesté veut que vous le fassiez remettre au dit Auzillon, à dix heures du soir, lorsqu'il ira le prendre (1).

LOUVOIS A M. DE SAINT-MARS

Versailles, 24 mai 1689.

Lorsque vous aurez quelque chose à me faire savoir concernant le prisonnier qu'Auzilhon le fils vous a remis, par ordre du roi, vous pouvez vous servir de la précaution de mettre double enveloppe à vos lettres, afin que personne que moi ne puisse avoir connaissance de ce qu'elles contiendront. Vous

(1) *Bullet.* IV, 120-122.

devez régler la subsistance de ce prisonnier sur le pied de quinze sous par jour (1).

Du même au même

Marly, 24 juin 1689.

Si le dernier prisonnier qui vous a été remis avait un extrême besoin d'être saigné, vous pouvez le faire faire en votre présence, en prenant les précautions nécessaires pour que le chirurgien ne puisse pas savoir qui il est (2).

Du même au même

16 janvier 1690.

Quand le prisonnier qui vous a été mené le dernier ne sera pas autant souple qu'il le doit, vous pouvez le corriger de manière qu'il le devienne (3).

Du même au même

20 décembre 1690.

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, concernant les trois ministres qui sont prisonniers aux îles Ste-Marguerite; l'intention de S. M. est que vous me rendiez dorénavant le même compte de ce qui les regardera, que vous faisiez à M. de Seignelay, et lorsqu'il y en aura de malades, le roi trouvera bon que vous les fassiez voir par quelque ecclésiastique assuré, qui puisse essayer de les convertir avant de mourir; mandez-moi, s'il vous plaît, quel jour chacun de ces ministres vous a été remis et combien je vous ai fait payer pour l'ameublement du premier de ces ministres. » (4)

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*. IX 170.
(2) *Ibid.*, IX 171.
(3) *Ibid.*, 175.
(4) *Ibid.*, 176.

Cependant la claustration absolue succédant à une vie très-active, les mauvais traitements, une nourriture insuffisante (sa pension ne fut élevée de 275 livres à 900 que le 10 mars 1690), la certitude d'être entré dans un véritable tombeau dont il ne devait plus sortir, eurent bien vite ruiné la santé et la raison du pauvre prisonnier. Dès 1693, trois des pasteurs détenus dans le donjon des îles Ste-Marguerite étaient déjà devenus fous (1) ; Cardel, De Salve et Lestang, qui y gémissaient depuis près de quatre années. Le quatrième, Malzac, arrivé depuis moins de deux ans et d'une constitution plus robuste, résista mieux que ses collègues à l'influence délétère du cachot. Le supplice de Paul Cardel ne dura que cinq années; il mourut le 23 mai 1694, âgé seulement de quarante ans, et fut enterré dans l'île sans que personne, sauf M. de St-Mars et ses officiers, en ait eu connaissance (2). Le secret, tant recommandé pour des raisons de politique extérieure, fut si scrupuleusement gardé, que, dix ans après la mort de Cardel, on le croyait encore en vie et l'on ignorait toujours le lieu de sa détention. Le pasteur réfugié Philippe Legendre écrivait vers 1704 : « L'Église de Rouen gémit encore pour un de ses chers enfants : c'est M. Paul Cardel, reçu au saint ministère sur la fin de l'année 1681, pour servir une Église de fief qui était à quatre lieues de Rouen. Ce bon pasteur étant parti de Hollande en 1688 avec M. Cottin, pour aller prê-

(1) *Bullet.* IV, 120-122.

(2) *Mém. sur la Bastille*, I 95.

cher sous la croix, fut arrêté à Paris par la perfidie d'une femme qui le conduisit dans une maison où il devait y avoir un malade. Le jugement qu'il lui fallut subir le condamne à une prison perpétuelle. Il y a tantôt quinze ans qu'il est dans un si déplorable état, sans que l'on ait entendu parler de lui, non plus que de MM. Mathurin, Malzac et De Salve, trois autres pasteurs sortis les uns après les autres des Provinces-Unies pour le même sujet, qui ont eu le même sort. L'ignorance où sont tous leurs amis de ce qui peut leur être arrivé durant une si longue détention, est une marque certaine de leur fermeté inébranlable ; car s'ils avaient eu la moindre faiblesse, on n'aurait pas manqué à le publier. » (1)

Les deux médecins et la femme du serrurier, conduits à la Bastille avec le pasteur du Désert, firent preuve de la même fermeté que lui, bien qu'ils eussent été contraints d'abjurer lors de la Révocation. Bernier déclara hardiment qu'il avait signé une rétractation (2), et qu'il faisait profession d'être de la religion réformée, et la femme Bouay fit la même déclaration. Bernier fut transféré de la Bastille au château de Guise (Aisne), le 4 janvier 1691 (3), d'où,

(1) *Hist. de.... l'Égl. de Rouen*, p. 94.

(2) Paul Bernier, docteur en médecine, est l'une des cinquante-six personnes venues de diverses provinces, qui obtinrent, au mois d'octobre 1685, la permission de passer quelque temps à Paris, sous divers prétextes, pour chercher à s'évader. *(La France prot.)* N'ayant pu y réussir, il fut contraint d'abjurer le 19 novembre.

(3) *Mém. sur la Bastille*, et *Bullet.*, II, 563.

selon *la France protestante*, il ne sortit sans doute jamais. Cependant nous voyons que, le 2 mars 1692, la peine de mort prononcée contre un nommé Bernier, fut commuée en celle des galères perpétuelles. S'il s'agit du même personnage, il serait donc sorti du château de Guise et aurait été de nouveau surpris en flagrant délit d'assemblée.

Poupaillard, sieur de Pavilloy, ne quitta la Bastille, le 2 janvier 1693, que pour être conduit dans l'une des tours du Pont-de-l'Arche (Eure), situées sur le bord de la Seine (1). Sa constance, sa piété, sa douceur, avaient sans doute agi sur son geôlier; car une lettre que le secrétaire d'Etat Pontchartrain (2) adressait, le 13 janvier 1694, à M. Davignon porte que Poupaillard « sort souvent, sous prétexte de rendre visite aux malades des paroisses des environs, ce qui est entièrement contre l'intention du roi, » qui veut qu'on y donne ordre. Peut-être s'était-on aperçu que c'étaient les malades nouveaux catholiques que le médecin recherchait de préférence.

La fidélité de Mme Bouay obtint une meilleure récompense. La courageuse femme alla terminer sa carrière en Hollande. Pontchartrain écrivait à La Reynie, le 30 janvier 1692 : « Prenez la peine de vous informer dans quel pays elle veut se retirer, afin que quand le temps sera un peu plus doux, on l'envoie sur la frontière » (3). Elle partit, le jeudi 5 avril, dans

(1) *Bullet.* IV 372.

(2) Il avait succédé à Seignelay le 6 novembre 1690.

(3) *Bullet.* IV 209.

une voiture qui la conduisit à Mons, d'où on la fit sortir de France.

La Tour, mis aussi à la Bastille, puis au couvent des Blancs-Manteaux, retourna dans le terrible donjon, où il faiblit sans doute; car, le 30 décembre 1690, Seignelay donnait l'ordre de le faire sortir à la fois de la Bastille et de Paris (1).

Nous ne pouvons terminer ce chapitre sans dire un mot du frère de Paul Cardel, et sans rappeler le déplorable sort d'un autre martyr, que les historiens de nos jours, aussi bien que ceux d'autrefois et la police même de Louis XIV, ont souvent confondu avec son homonyme, le pasteur du Désert.

Étienne Cardel, frère de Paul, s'était retiré à Francfort-sur-l'Oder, où nous le trouvons dès 1688 (2). Il y épousa, le 22 juin 1690, Marie Barbe, fille cadette de la veuve de l'avocat au parlement Ehren Volleben (plus loin Wollèbe) (3), née Anne Chevillette (4), qui s'y était aussi réfugiée. Etienne Cardel, type parfait du juge huguenot, ne tarda pas à être nommé an-

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 177 et *Bullet.*, IV 122.

(2) Voir l'appendice VI.

(3) En 1643, Jacques Wolleb, musicien de grand savoir, avait remplacé Mareschal, comme organiste de la cathédrale de Bâle (G. Becker, *La musique en Suisse*, p. 93). En 1658, un Wolleben adressait, de Strasbourg, à Paul Perry, une lettre conservée dans les Ms. de la Bibliothèq. du prot., fonds Coquerel.

(4) Les frères Haag avaient donc raison de dire *(La France prot.* III 444 art. *Chevillette)* : « Nous aurions peut-être quelque droit de réclamer pour la France protestante et de rattacher à cette famille Juste Chevillet (Chevillette, d'après la prononciation allemande), graveur

cien de l'Église française et directeur de la colonie des réfugiés. Son vignoble, c'est-à-dire sa maison de campagne, devint un centre de ralliement pour tous les français réfugiés. Il eut cinq filles et six fils, et quelques-uns de ses enfants parvinrent à un âge très-avancé. L'un de ses fils, Jean, sieur du Noyer, enseigna le français à l'université; l'une de ses filles dirigea l'éducation de la princesse d'Anhalt-Zerbst, qui fut impératrice de Russie sous le nom de Catherine II, et disait plus tard de son institutrice : « Elle m'avait fort bien élevée pour faire un bon mariage avec quelque petit prince d'empire; mais ni Mlle Cardel ni moi, ne nous attendions guère à tout ceci (1). » Une autre eut pour mari le maître de langues de l'université, Jacques Mercier. La plus jeune épousa, le 30 avril 1732, le pasteur allemand réformé de Magdebourg, F. W. Sack, qui devint plus tard prédicateur de la cour de Frédéric-le-Grand. Étienne mourut le 3 février 1749, âgé de 87 ans; sa femme, Barbe Wollebe, l'avait précédé dans la tombe, le 30 septembre 1738. Tous deux furent inhumés dans l'église française. Leur dernier fils, Jean Paul, fut directeur de la colonie de 1734 à 1763.

Nous ignorons s'il existait un lien de parenté entre les Cardel normands, ceux d'Alençon (*Bullet.*, VII 71),

habile, né à Francfort-sur-l'Oder, en 1729, et mort à Paris vers 1800. »

Isaac Chevillette de Sedan soutint une thèse dans l'académie de sa ville natale, en 1651.

(1) Erman et Reclam, *Mém.*, IX 58.

ceux de Meaux (1) et ceux de la Touraine, qui étaient aussi protestants.

« Jean Cardel, né à Tours, vers 1635, s'était établi à Manheim en 1674, pour échapper aux persécutions de toute espèce auxquelles les protestants étaient exposés en France, même avant la révocation de l'édit de Nantes. Il y avait fondé d'immenses manufactures de soie, et par son activité, son intelligence, sa probité, il avait acquis une fortune considérable et une réputation qui, en fixant sur lui l'attention des ministres de Louis XIV, causa sa ruine » (2). — Comme il se rendait à la foire de Spire, un détachement de troupes françaises de Landau alla, sans plus de façon, le saisir, près du village appelé La Réhut, à deux petites lieues de Manheim, du côté de Francfort-sur-le-Mein, « pour des raisons très-importantes qui regardaient la conservation de la personne du roi, » disent les *Mémoires sur la Bastille* (I 235), et le conduisit au château de Vincennes, où il entra le 25 novembre 1685 (3). L'électeur palatin eut beau pro-

(1) Jeanne Cardel de Meaux fut condamnée, en juillet 1688, à être rasée et enfermée à l'hôpital général, pour s'être trouvée à une assemblée tenue à Nanteuil *(Reg. du Secrét.*, O 35*)*.

(2) *La France prot.*

(3) Le *Journal de Genève* du 21 novembre 1690 nous apprend que les Génevois craignirent aussi l'enlèvement d'un pasteur réfugié chez eux : « On sait que les troupes de France venant en quartier, ont été renforcées ces jours passés dans notre voisinage, et que huit ou neuf compagnies des dragons de Catinat sont, du présent, très-près de nos frontières. Quelques-uns de leur officiers étant venus au logis du pré l'Évêque, s'y sont informés, en soupant, du sieur ministre Arnaud, l'un de nos réfugiés de considération, sous prétexte de quelque parentage. Ce pau-

tester contre la violation de son territoire, on lui répondit que Cardel avait conspiré contre la vie de Louis XIV, et on demanda l'extradition, non accordée, de ses prétendus complices.

Une note remise à La Reynie le qualifie de « protestant entêté qui n'a jamais voulu se convertir, et *accusé de machinations contre le roi* ». Mais la police s'embrouillait elle-même dans ses notes menteuses. La suivante, signée du lieutenant-général donne aux autres un démenti catégorique (1) :

« 1685. Jean Cardel, marchand de draps et autres marchandises, demeurant à Manheim, détenu à Vincennes.

« Pierre Desvallons, faux dénonciateur contre le dit Jean Cardel, détenu à Vincennes. Desvallons avait accusé faussement Jean Cardel d'une prétendue conspiration contre la personne du roi. »

vre pasteur des Églises de France est, selon beaucoup de gens, en danger d'être enlevé au premier jour, si l'on n'y met ordre ; car il est à supposer que le gouvernement du roi ne désirerait rien autant que de l'avoir en sa possession. Le Conseil a résolu ce jour qu'on avertisse le sieur Arnaud, afin qu'il se donne de garde, et l'on ne saurait qu'approuver assurément cette prudente mesure. Mais ce qu'il faut louer bien moins haut, selon nous, c'est qu'on lui doit faire entendre aussi, pour plaire à M. le résident, qu'il n'est pas expédient qu'il demeure davantage en cette ville, en sorte qu'il doit se disposer sans retard à s'en retirer. »

M. Ch. Du Bois Melly se trompe en annonçant qu'il s'agit ici d'Étienne Arnaud. Celui-ci était un tout jeune homme quand il fut pendu, en 1718 ; le réfugié menacé était Daniel Arnaud ex-pasteur à Volvent, zélateur enfui à Genève en 1683.

(1) *Bullet.*, XI 250.

Ainsi on reconnut que l'accusation était fausse, et l'on garda l'innocent dans les cachots, pour ne pas avouer que le roi avait commis une violence par suite d'une erreur. Quant au « faux dénonciateur », fils d'un avocat protestant de Paris aussi vertueux que lui-même était vicieux (1), ce scélérat, qui avait été enlevé en même temps que Cardel, fut transféré au château de Guise, le 4 janvier 1691, et accabla le ministre de placets, pour réclamer la liberté qui lui fut sans doute bientôt rendue (2). Il n'en fut pas de même pour Jean Cardel.

« L'électeur, le roi Guillaume, les États-Généraux, l'empereur même, s'intéressèrent au sort de cet infortuné; mais leurs réclamations furent vaines; on leur répondit qu'il était mort. C'est qu'en effet le malheureux Cardel avait résisté à toutes les sollicitations, à toutes les offres qu'on lui avait faites pour qu'il changeât de religion et s'établît en France. Les mauvais traitements, les tortures l'avaient trouvé également inébranlable dans sa foi. Il était donc mort et bien mort pour le monde, pour sa mère (3), pour sa femme (4), pour ses enfants ; le tyran qu'on appelle

(1) La lettre de cachet qui l'envoyait à Guise avec Bernier, Malet et Paradez, les qualifiait tous quatre de « mauvais catholiques et suspects pour leur conduite », et ordonnait de les mettre dans des lieux séparés *(Bullet.*, IV 206*)*.

(2) C. de Renneville, *L'inquisition franç.*, III 63.

(3) « Sa mère, qui était née protestante, après avoir sollicité en vain sa sortie pendant plusieurs années, passa dans les pays étrangers, pour y professer librement sa religion » *(Mém. sur la Bastille*, I 235.*)*

(4) Il s'était marié à Manheim.

le grand roi voulait que tout pliât sous sa volonté, jusqu'aux consciences, et il ne pardonnait jamais une résistance, fût-elle dictée par les plus nobles sentiments. Aussi se montra-t-il sourd aux larmes de la mère de Cardel, comme aux prières de plusieurs personnes influentes qui intercédèrent pour lui. Après trente ans de captivité, le martyr expira enfin à la Bastille, où il avait été transféré le 4 août 1690. On le trouva un matin mort dans le cachot fangeux où il avait été plongé. » (1)

Il mourut subitement, le 13 juin 1715, d'après les registres de la Bastille (2), qui ne donnent d'autre motif de son arrestation que *la religion*. Le 2 février 1694, le roi ne savait déjà plus pourquoi il était détenu (3). On réussit, au moins une fois, à lui faire tenir de l'argent, ainsi qu'il résulte de la note suivante oubliée dans un registre d'écrou, par Du Junca lieutenant du roi à la Bastille. « Du mercredi 14e avril 1706 l'après-midi, je reçus de M. Toulieu, avocat au parlement, dix écus blancs, valant 34, pour les besoins du sieur Cardel, prisonnier à la Bastille, et que La France, porte-clefs, sert. Auquel j'ai dit que j'avais cet argent pour lui acheter ce qu'il aura le plus de besoin. » — « Du 1er juillet, il y a eu une diminution de deux sous par écu » (4).

« Son esprit était dans une espèce d'égarement qui ne lui laissait que de forts légers intervalles de rai-

(1) *La France prot.*

(2) *Bullet.*, XI, 250.

(3) *Bullet.*, IV, 372.

(4) *Bullet.*, XI 251.

son, et qui le mettait hors d'état de se conduire » (1); ce qui n'empêchait pas les convertisseurs de la Bastille de le tourmenter, pour lui arracher au moins un simulacre d'abjuration.

Constantin de Renneville a tracé, dans *l'Inquisition française*, II 247, le tableau des atroces souffrances qui finirent par tuer le pauvre martyr. « J'étais, dit-il, à la seconde chambre de la tour du coin (2), lorsque continuellement j'entendais faire des cris épouvantables, par un prisonnier qui était dans la première chambre au-dessous de nous. Comme le souffrant, dans les intervalles de sa douleur, faisait des prières très-touchantes et chantait des psaumes de l'ancienne version, je présumai que le malade était protestant. Pour m'en éclaircir et lui procurer quelque soulagement ou quelque consolation, au risque d'aller au cachot, je fis un trou dans mon plancher à côté de mon lit, justement sur celui du pauvre patient; j'appris qu'il était ministre du saint Évangile (3), mais il ne voulut jamais nous dire son

(1) *Mém. sur la Bastille*, I, 235.

(2) C'était celle où Montmorency, Biron, Bassompierre avaient été détenus, où Lemaistre de Sacy avait traduit la plus grande partie de sa Bible. Renneville y composa *les psaumes de la pénitence et les Cantiques de l'Écriture sainte, paraphrasés en sonnets.*

(3) Ici les souvenirs de Renneville le trahissent ; il va confondre les deux Cardel. Or le pasteur était mort huit ans avant que l'auteur de *l'Inquisition française* fût mis à la Bastille. Une des raisons qui lui faisaient croire que c'était le pasteur, c'est qu'il ne parlait jamais de son abjuration dans la confession de ses péchés ; or le Cardel de Tours n'avait pas non plus abjuré, ayant quitté la France avant 1685.

nom (1). La conformité de leurs maux m'aurait dû faire croire que ce pouvait être le même M. César, ministre de Suisse, dont M. Hugues d'Hamilton m'avait déjà fait l'histoire ; mais le nommé Fontaine, de Tournay, que l'on avait donné pour garde à ce pauvre mourant, m'a dit depuis qu'il croyait que ce ministre s'appelait M. Cardel, de Rouen...

« J'ai vu exercer les dernières cruautés sur ce pauvre agonisant, que Fontaine me dit être dans les douleurs de la mort depuis plusieurs années. Comme il était abandonné du médecin depuis longtemps, et même de Reille, chirurgien de la Bastille, depuis plus de trois mois, il n'y avait plus que le bourreau qui le pansait, je veux dire Ru : c'est encore un titre trop doux à son inhumanité. J'ai vu plusieurs fois par le trou que j'avais fait, non sans répandre des larmes, et un jour je pensai demeurer évanoui sur le plancher de ma chambre par l'excès de ma douleur, j'ai vu, dis-je, ce barbare dépouiller de sa chemise tous les matins ce ministre outragé ; elle était collée avec le pus contre sa chair, car de peau il n'en avait plus en aucune partie de son corps. Après quoi il le frottait partout avec une serpillière toute roide de pus et de sang, et en le frottant il lui faisait de nouvelles plaies, en sorte que le sang ruisselait de tous côtés à ce langoureux martyr, qui poussait des cris capables d'attendrir des tigres. Après quoi cet anthropophage Esculape remettait la chemise sur ce déplorable

(1) Pour « dérober à ses parents, disait-il, l'horreur des cruautés de sa mort. »

écorché ; elle semblait être un cuir tant elle était roide de pus et de sang. Le vieux se recollait bientôt au nouveau, pour être encore arraché le lendemain, en sorte que le patient tremblait de tous ses membres disloqués, sitôt qu'il entendait Ru ouvrir les portes pour le venir déchirer avec la dernière férocité. J'ai vu Fontaine se mettre à genoux pour lui demander de l'onguent et du linge pour panser ce pauvre homme, sans pouvoir fléchir ce barbare... On ne lui donnait qu'une pinte de lait par jour, sans un seul morceau de pain, sans un peu de bouillon. »

La mort subite dont parlent les Registres de la Bastille, n'avait donc été qu'un long et affreux supplice incessamment renouvelé. Cardel fut enterré, selon Renneville, au pied d'un poirier, dans le jardin de la forteresse (1).

Écrivant, en 1714, que la raison et la santé du prisonnier étaient dérangées, D'Argenson ajoutait : « Je pense aussi qu'il n'y a pas moins de charité que de justice, à le laisser vivre et mourir dans ce château. » Pontchartrain écrivait à son tour, le 15 juin de l'année suivante : « Je suis fâché que ce prisonnier soit mort subitement, et qu'il n'ait point voulu faire abju-

(1) Les catholiques étaient enterrés dans le cimetière de l'église St-Paul, et leurs noms, inscrits sur les registres de cette église. « Quant aux hérétiques qui avaient refusé les sacrements, on y mettait moins de façon : les porte-clefs ensevelissaient le corps et l'enterraient dans le premier endroit venu, dans les cours ou dans le jardin du château. Ce sont ces restes, découverts en 1789, qui firent croire que c'étaient les ossements de prisonniers tués à la Bastille. » (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, I p. XXII).

ration. » (1) Telles sont l'humanité, la justice et la charité du despotisme.

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 292.

V

DANIEL COTTIN, DIT LA HAYE.

Aucun nom protestant ne se rencontre aussi fréquemment que celui de Cottin, dans les annales de la persécution du département de l'Aisne. Il y avait les Cottin de Bohain, qui passèrent à l'étranger en abandonnant leurs propriétés ; les Cottin de Noyon, que nous retrouverons tout à l'heure ; les Cottin d'Annois, « mauvais catholiques », dont le fils aîné portait le nom de Daniel, probablement en l'honneur du pasteur, son parent ; les Cottin de Saint-Quentin, dont l'un assistait, comme ancien, au synode de Vitry, en 1649, et les Cottin de Laon, dont l'un figure, aussi en qualité d'ancien, au synode tenu à Charenton en 1655, et un autre, toujours au même titre, aux synodes de Lisy en 1681 et 1683. Ces deux derniers, qui portaient le prénom de Jean, étaient sans doute le père et le fils. Le premier était docteur en médecine, et sans doute aussi le second (1).

Jean Cottin de Laon, le père, vivait encore en 1665,

(1) Citons encore le pasteur Robert Cottin, de Picardie, qui, ayant soutenu sa thèse à Sedan, sous la présidence de Cappel, en 1620, avait au moins 90 ans en 1683, s'il vécut jusque là (*La France prot.*, art. *Devaux*).

et plaidait devant les commissaires de l'Édit la cause des protestants de Crépy, qui voulaient bâtir un temple (1). En 1653, il avait rencontré une très-vive opposition, cléricale bien entendu, quand il s'était agi de faire recevoir son fils au nombre des médecins de la ville. Les bons bourgeois catholiques n'en voulaient point entendre parler. Ils écrivirent au maréchal D'Estrées, qu'il n'y avait jamais eu que trois médecins dans leur ville, que deux déjà étaient hérétiques, et qu'en admettre un troisième, serait un scandale pour les âmes scrupuleuses, et plus encore pour les ecclésiastiques et les moines. Le nombre des hérétiques, poursuivaient-ils, s'étant grandement accru à Laon depuis une douzaine ou une quinzaine d'années, parce qu'on ne les admet pas dans les villes voisines, il en est résulté qu'en quelques occasions ils se sont émancipés au-delà de ce qui leur est permis par les édits. Nous vous faisons ces remontrances, disaient-ils en terminant, pour le salut commun de tous les nôtres (2). Vu la date de l'opposition, il est permis de penser qu'on passa outre, et que Laon eut un troisième médecin de la religion. Nous ne saurions douter que le pasteur du Désert soit le fils du premier médecin Jean Cottin, et le frère du second.

Daniel Cottin « de Laon » soutint sa thèse à l'académie de Sedan, en 1656 (3); il était donc né vers 1630, et comptait de cinquante à cinquante-cinq ans, quand

(1) *Bullet.*, VIII, 538.

(2) Renseignement dû à l'obligeance de M. Matton, archiviste de l'Aisne.

(3) *La France prot.*, art. *Devaux*.

il revint en France. En 1660, il exerçait le saint ministère à Chauny, La Fère et Coucy (1), et, en 1665, chez Jean du Fay, seigneur de Verneuil-le-Bas (Oise), ainsi qu'il résulte du procès intenté par l'évêque de Soissons devant les commissaires royaux, Jean Desmarets et Benjamin-Robert d'Ully, vicomte de Nouvion et Laval, contre les pasteurs qui célébraient le culte réformé dans son diocèse. L'évêque demandait la suppression de tous les lieux d'exercice ; mais il n'eut pas le plaisir de réussir dans sa peu fraternelle tentative. Bien qu'il fût inquiété et empêché dans ses fonctions, Cottin était encore à Verneuil en 1669, auprès de Rachel du Fay, veuve de Jacques le Cordeiller, seigneur de Chenevières, dame par moitié de la justice de Beugnot, sise à Verneuil-le-Bas, fief de haute justice, où le culte se célébrait depuis un siècle. L'exercice y fut supprimé par un arrêt du juge de Châtillon-sur-Marne, et, en 1673, Loride des Galinières (2), avocat de la dame du Fay, suppliait Sa Majesté de casser cet arrêt injuste. Le roi n'eut garde de faire justice.

Aux synodes de Charenton 1679 et de Lisy 1681, Cottin figura comme pasteur à Houdan (Seine-et-Oise), où il resta jusqu'en 1685. Comme il se rendait à l'étranger pour obéir à l'édit révocatoire, il fut arrêté à Charleville avec trois de ses collègues, Augier de Châlons, Superville de Loudun, et Du Moustier de Bellême, malgré les passeports qui leur avaient été

(1) *Bullet.*, 2e série, I 513.

(2) Ancien de Charenton, présent au synode de 1669.

délivrés par La Reynie. On voulait les contraindre à l'abjuration, en retenant, contrairement à l'Édit, leurs femmes et leurs enfants. Cottin fit courageusement le plus grand de tous les sacrifices : il se dirigea vers la frontière et gagna la Hollande, tandis que toute sa famille fut envoyée à Paris (1). Nous ignorons si elle put le rejoindre plus tard (2).

Il fut nommé pasteur à Groningue dès 1686, et rentra en France en 1688 avec Cardel; mais plus heureux que lui, il put parcourir toutes les Églises du Nord et même celles de la Normandie (3). Antoine Court s'exprime ainsi, dans son *Hist. ms. des Églises réformées de France* : « Les ministres Cottin, Masson et La Gacherie visitèrent successivement, de 1688 à 1690, les protestants de Normandie. L'un d'eux écrivait à Jacques Basnage, retiré alors à Rotterdam, « que Dieu avait béni son entreprise et celle de ses « collègues d'une manière qui dépassait de beaucoup « leur attente; qu'à Rouen en particulier, tout le « monde s'était converti et avait fait réparation, avec « des témoignages admirables de zèle et de repen- « tance; que ceux qui craignaient le plus la persécu- « tion désiraient avec ardeur leur présence; que « la plupart de ceux qui étaient tombés s'étaient « relevés, et qu'il en avait été de même à peu

(1) Élie Benoit, *Hist. de l'édit de Nantes*, V 931.

(2) Il ne serait pas impossible que le Cottin de Laon, de la R. P. R., qui, en 1696 ou 1697, épousa à Paris sa parente, fille de David Bernardon et de Marie Cottin de Noyon, fût un de ses enfants (*Ms. de la Biblioth. nation. Fr.*, 4026, 3.)

(3) Legendre, *Hist. de... l'Église de Rouen*, p. 86.

« près partout où la Providence avait dirigé leurs « pas. »

Nous ignorons les noms des pasteurs que concernaient les deux dépêches suivantes, adressées à La Reynie par Seignelay :

Versailles, 8 avril 1689.

Je vous envoie l'extrait d'une lettre que je viens de recevoir et dont j'ai rendu compte au roi; S. M. désire que vous envoyiez après l'homme qui y est désigné, pour tâcher d'arrêter le ministre qu'on croit être parti avec lui.

25 septembre 1689.

Prenez la peine de vous informer qui sont les deux hommes qui ont manqué le ministre de Hautecourt (?), et par quel ordre ils agissaient, parce qu'on ne les connaît pas.

Le périlleux ministère de Cottin dura plus d'un an, bien qu'une délation écrite, sans doute fournie par le traître Braconnier, et conservée dans les papiers de la Reynie, eût donné, dès le 31 juillet 1689, son signalement et toutes les indications propres à le faire arrêter :

Le ministre Coutin, dit La Haye, m'a fait savoir qu'il s'en allait à la Frette [Ferté]-sur-Marne, où il serait sept ou huit jours, ou dans le voisinage de ces lieux-là, et ensuite il reviendra à Paris.

La Frette-sur-Marne est un bourg à douze lieues de Paris, appartenant à M. le comte de Roucy; la plus grande partie des habitants sont nouveaux convertis ; ce ministre y va pour leur donner la cène; il est plus aisé de le prendre à La Frette qu'à Paris, le bourg n'étant pas bien grand. Ce ministre pourra aller à Meaux ou aux environs, où il y a des nouveaux convertis, mais son plus grand séjour sera à la Frette-sur-

Marne. Il faudra donner ordre au prévôt des maréchaux de Meaux de le prendre. Il logera chez les principaux bourgeois de La Frette et changera de logis tous les jours. Les officiers de M. le comte de Roucy sont nouveaux convertis, c'est pourquoi il faut se méfier d'eux.

D'envoyer des gens de Paris pour le prendre, les nouveaux convertis se méfieraient de celui qui a donné l'avis. Ce ministre fera des assemblées de nuit. Il faut avoir des hommes fidèles à La Frette, pour prendre garde la nuit en quelle maison les nouveaux convertis vont ; ils n'entreront qu'un à un dans l'assemblée.

Liste des maisons dans lesquelles le ministre Coutin, dit La Haye, fait des assemblées depuis peu de temps.

Chez le nommé Martin, horloger, rue des Fossés, vis-à-vis la comédie, *à Saint-Martin,* à la troisième chambre;

Chez le nommé Orry, horloger, sur le quai Pelletier. On monte par une petite montée, qui est dans la cuisine basse et qui ouvre dans la petite chambre; la montée est si petite qu'il faut monter de côté;

Chez les nommés Dargent et Dubuis, tous deux logés dans la maison où il y a pour enseigne : *Les Castors du Canada;* il y a un marchand de café en bas de la maison; ils sont tous deux horlogers, l'un sur le devant de la maison, l'autre sur le derrière ;

Chez le nommé Cury, ouvrier en étoffe d'or et d'argent, dans la rue de Béthisy, *au Roi de France.* — La Haye ne va que de nuit; il y aura probablement une assemblée demain chez Cury, sinon La Haye ira toujours bientôt; il y va entre neuf et dix heures du soir et sort avant le jour;

Chez le nommé Massène, charron, rue des Fossés de Monsieur le Priuce;

Chez le nommé Mallet, qui loge rue Saint-Jean de Beauvais ; il n'y a aucune enseigne; il y a deux ou trois ménages dans

même maison ; la plus grande partie des habitants sont nouveaux convertis. Le ministre Coutin y va souvent. Le sieur Mallet a deux de ses filles au couvent.

Coutin est un grand homme, d'une taille déliée, qui a de gros yeux et paraitavoir la vue basse ; les lèvres assez grosses, une perruque noire, un chapeau noir retroussé, une épée couleur d'acier avec une petite lame d'or aux environs de la garde, d'une bonne longueur. La nuit, quand il sort, il met souvent sur ses épaules une brandebourg grise ; il change quelquefois. On le connaîtra bien à l'entrée des maisons où il va très-souvent. Il a avec lui des gens armés en état de se défendre. L'avocat de Normandie qui est souvent avec le ministre, est presque fait comme lui, mais il n'est pas si grand.

Ces détails un peu vulgaires peignent fidèlement la vie si pénible, si agitée des pasteurs du Désert, toujours sur le qui-vive, ne sortant guère que la nuit et cependant toujours trahis et découverts. D'un autre côté, on se faisait gloire d'avoir logé, au moins une nuit, les proscrits, et d'avoir ouvert sa maison pour une de ces réunions où l'on demandait à Dieu pardon de l'apostasie, et force et fidélité pour l'avenir.

Cottin est l'un des rares pasteurs arrêtés qui n'aient pas expié leur héroïsme par la peine de mort ou une prison perpétuelle. A force de le traquer hors Paris comme dans Paris, la police parvint à le saisir, mais non à le garder, dans l'automne de l'année 1689. Il réussit à fuir et à regagner la Hollande, où nous le voyons donner des adresses et des empreintes de son cachet à deux autres pasteurs, De Salve et De Malzac, qui partirent pour la France vers le 15

décembre de la même année. Pontchartrain commettait donc une erreur de mémoire, en écrivant à l'intendant Bossuet, le 1er décembre 1690 (1) : « Il y a *quelques mois* qu'on arrêta à Paris un ministre de la R. P. R., nommé Cottin, qui s'évada des mains de l'officier qui l'avait arrêté. » — L'expression exacte eût été : *il y a plus d'un an.* Aussi l'objet de cette lettre est-il le guide de Cottin, guide que Pontchartrain avait déjà recommandé à Bossuet d'observer, et non la personne même du ministre. « Cet homme, continue-t-il, était particulièrement conduit dans Paris par le nommé Lamotte, qui passait pour officier suisse ; mais on a su depuis qu'il était Français et qu'il demeure à La-Fère-Endelin, qui est aux environs de Saint-Quentin, dans votre département, ainsi que vous le verrez par ce billet que je vous envoie, au dos duquel il y a une recommandation qu'on a tirée adroitement pour le faire connaître. Comme ce Lamotte peut être fort suspect, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire, de vous informer précisément du lieu où il est et de faire observer sa conduite. »

Échappé comme à travers le feu, Cottin reprit ses fonctions dans l'Église de Groningue, où il resta jusqu'à l'année 1705, qui fut probablement celle de sa mort. Son entier dévouement à l'Évangile paraît ne l'avoir pas préservé d'une des plus cruelles épreuves de la vie ; car Antoine Cottin, étudiant en théologie à Groningue, qui, après s'être fait inscrire au synode

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 34.

de septembre 1689, pour être examiné à celui d'avril 1690, s'excusa de synode en synode, c'est-à-dire deux fois par an, sous prétexte de maladie, jusqu'au mois de mai 1692, où l'on apprit que le consistoire l'avait suspendu de la cène, et finalement ne se présenta jamais, était probablement un de ses fils, que le bon exemple paternel n'avait pas empêché de se dévoyer déplorablement (1).

Quant au guide « fort suspect » que le roi ordonnait coup sur coup de surveiller de près (2), il fut arrêté, par hasard, en janvier ou février 1693. C'était un gentilhomme d'une famille huguenote de Picardie, ancien de Chauny, déjà poursuivi comme hérétique obstiné à la fin de 1685 (3), Louis Laumonnier, sieur de La Motte-Varenne (4), propriétaire de la terre d'Endelin ou Ferté-Endelin, située à deux lieues de Crespy en Laonnais (5), lequel connaissait depuis longtemps Cottin, dont il était peut-être le camarade d'enfance. La Reynie nous apprend, dans son rapport du 28 février 1693 (6), que, d'abord page de

(1) *Actes du synode wallon*, t. IV.

(2) Lettres des 29 novembre et 1er décembre 1690.

(3) Seignelay écrivait à La Reynie, le 15 décembre 1685 : « Le roi ayant été informé qu'un gentilhomme d'auprès de La Fère, Lamotte, est à Paris, et qu'après avoir promis de se convertir, il pourrait prétendre à y demeurer pour éluder l'effet de sa parole, Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'il faut que vous le fassiez chercher, n'ayant pu être informée où il est logé, et que vous me fassiez savoir quelle est la résolution de cet homme. » (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, VIII 358).

(4) *Bullet.*, XIII 6 et *La France prot.*, VI 425.

(5) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 476.

(6) *Ibid.*

Turenne, puis cornette et lieutenant de la compagnie de ses gardes, La Motte était resté vingt-six ans de suite dans la maison de l'illustre capitaine, sous les ordres duquel il avait reçu trois blessures; qu'il avait eu commerce non-seulement avec Cottin, mais avec quatre autres pasteurs venus à Paris (Cardel, De Salve, De Malzac, Givry), dont trois l'avaient inconsidérément nommé dans leurs interrogatoires. Un prêtre, appelé Bertrand et natif de Joinville, qu'il avait été forcé de prendre pour précepteur de ses enfants (deux garçons et deux filles), afin qu'on ne les lui enlevât pas, avait fui en Hollande après être devenu protestant. La Reynie désirait qu'on prit des informations sur la famille et les mœurs de « ce misérable », et sur le motif qui l'avait « porté au crime et dans le malheur » où il était tombé. L'officier La Motte était aussi en rapport avec un autre ecclésiastique, Sorlet, qui avait aussi embrassé la foi persécutée. Il faisait de fréquents voyages à Paris, logeait chez les frères Dicq, protestants zélés, et assistait aux assemblées tenues chez eux par Cardel, De Salve, De Malzac (1) et Givry. Sa belle-sœur, logée rue Guénegaud, à l'hôtel d'Écosse, avait communié en même temps que lui de la main de Malzac, et celui-ci avait reçu en leur présence l'abjuration de trois anciens catholiques, Edme Roger, Madelaine Godefroy, sa femme, et la nommée Nicole Tesson de

(1) Il visita les pasteurs De Salve et De Malzac *à la Croix de fer*, rue Bourg-Labbé, et vendit l'un des chevaux sur lesquels ils étaient venus.

Gien. La Reynie l'accusait encore d'avoir assisté, dans le faubourg Saint-Antoine, à un exercice fait par un ministre gascon, lequel nous est inconnu et qui avait aussi reçu l'abjuration d'un chirurgien catholique. Enfin, il avait conservé des relations avec des gentilshommes de sa famille réfugiés en Hollande et en Angleterre : De Varenne, son neveu, colonel d'un régiment dans les troupes de Brandebourg, De Jonquière, dont la terre était près de Compiègne (1), et De Travecy, réfugié à Londres.

Arrivant un jour à Paris, et ignorant la récente arrestation des époux Roger, prosélytes, il se rendit chez eux pour prendre langue, et fut saisi par la police qui occupait la maison. Toutefois on ne le conduisit pas en prison, mais chez le capitaine Desgrez (2), qui se mêlait de conversion et avait plusieurs chambres (qu'on appelait son *four*) préparées pour recevoir et garder en sûreté les personnes dont on espérait quelque renseignement ou quelque faiblesse. La Reynie sortit plein d'espoir du premier entretien qu'il eut avec La Motte, lequel, ayant abjuré une première fois pour obéir à Sa Majesté, put être un instant tenté de recommencer. Le lieutenant de police le jugeait « homme de bon sens et de bonne foi », et il ajoutait : « Il me paraît que ce gentilhomme est d'un esprit sage et qu'il a le cœur droit; peut-être est-il parti dans le dessein de continuer d'agir contre

(1) Le curé de Beaugis dénonçait, au commencement de l'année 1692, les assemblées qui se faisaient tous les dimanches au château de Jonquière.

(2) *Bullet.*, IV 212.

l'Église, et que Dieu, qui l'a remis entre les mains de ceux qui, sans le chercher, l'ont arrêté, veut-il en faire non-seulement un enfant de cette même Église qu'il persécutait (1), mais encore un sujet capable de l'édifier ; il semble que le Seigneur, qui est tout-puissant, qui opère et qui fait ce qu'il veut quand il lui plaît, a éclairé l'esprit et qu'il a touché le cœur de ce gentilhomme, de telle sorte qu'il y a grand sujet d'espérer sa conversion. Si S. M. jugeait qu'il fût juste de le faire garder encore quelques jours chez Desgrez, et qu'il puisse y être visité et aidé par quelque personne convenable, qui eût l'autorité par le caractère et la doctrine nécessaire pour son instruction, peut-être qu'on hasarderait moins par cette conduite, et qu'en évitant pour lui la prison et le faux point d'honneur, la conversion de ce gentilhomme serait d'un bien plus grand exemple, s'il se convertissait. »

La Motte fut interrogé peu après, à l'hôtel de La Reynie, en même temps que Charles Dicq, les Roger, Nicole Tesson, Thomas Bonhomme de Bordeaux et Isabelle Boucher de Châtillon-sur-Loire. Une note de police qui les concerne est ainsi conçue : « Tous religionnaires, entre lesquels il y en a plusieurs qui ont abandonné la religion catholique pour la R. P. R., et ont été aux exercices de ladite religion dans des maisons particulières à Paris après la Révocation de

(1) Le mot est fort : prétendre qu'en 1693 les réformés persécutaient l'Église catholique ! Mais tel a toujours été et tel est encore le langage des persécuteurs.

l'édit de Nantes, ont instruit des catholiques dans leur religion et leur ont persuadé de la professer. Quelques-uns ont été soupçonnés de commerce suspect en pays étranger, et d'avoir facilité l'évasion de quelques religionnaires sujets du roi » (1). — Cependant on tira bientôt La Motte du four, pour le mettre au Fort-l'Évêque, où sa femme et ses filles obtinrent l'autorisation de lui parler de ses affaires domestiques. Les espérances si pieusement exprimées du lieutenant-général de police ne se réalisèrent pas ; il fallut, au bout de trois années (4 janvier 1696), envoyer au château de Guise, comme incorrigible (2), le prisonnier, dont les filles avaient été mises, le 19 mai 1695, aux *Nouvelles catholiques* de Paris. On finit cependant par le relâcher ; mais une détention trop prolongée l'avait usé : il mourut en 1700, et repoussa le prêtre qui venait troubler ses derniers moments. Aussi Pontchartrain écrivit-il, le 9 juillet, à l'intendant Sanson, successeur de Bossuet : « Les circonstances de l'opiniâtreté que le feu sieur de La Motte a témoignée en mourant, ne permettent pas qu'on les dissimule, et vous devez donner aux juges des lieux ordre de faire le procès à sa mémoire suivant les ordonnances » (3). — Les procès de ce genre n'amenaient plus généralement d'autre résultat que la confiscation des biens du condamné, depuis que l'évêque de Meaux, plus humain que Fénelon, avait

(1) *Bullet.*, XIII 6.
(2) *Arch. nation.*, *Reg. du Secret.*, O. 40.
(3) *Reg. du Secret.*, O. 44.

rougi de l'ignoble et odieuse exécution des cadavres traînés sur la claie (1).

(1) *Revue politiq. et littér.*, année 1876, p. 418.

VI

N. DE LA GACHERIE

« La Gacherie (N.), pasteur réfugié, natif de Pujols en Agénois. Admis au ministère par le synode de Clairac, en 1679, et chargé de desservir l'Église de Creissel (*Arch. gén.* Tt 313), La Gacherie fut appelé bientôt après à Turenne, où nous le trouvons exerçant les fonctions pastorales dès 1681 (*Ibid.* Tt 340). A la Révocation, il sortit de France et fut placé à Emmerich (en Prusse). C'est peut-être de lui que descendait La Gacherie du Blé, auteur d'un *Examen bitumensis Neocomensis*, imprimé à Bâle, 1758, in-4°, et réimprimé avec l'ouvrage de Stockar sur le même sujet, Leyde, 1761 in 8° » (1).

Erman et Reclam, plus brefs encore que *la France protestante*, disent seulement que ce réfugié, qu'ils appellent De La Gacherie, fut pasteur à Emmerich, en 1686 (2). De son côté, Agnew (3) nous apprend que, en 1692, l'une des Églises françaises de Dublin avait pour ministre Joseph Lagacherie.

(1) *La France prot.*, VI 217.

(2) *Mém. pour servir a l'hist. des refug.*, III 379.

(3) *Protestant exiles from France.* 2e édit., 1871, in-4°, III 210.

Une ligne que lui consacre Le Gendre (1) : « Cottin et La Gacherie et d'autres passèrent et fonctionnèrent à Rouen » ; une autre d'Antoine Court, déjà citée : « Les ministres Cottin, Masson et La Gacherie visitèrent successivement, de 1688 à 1690, les protestants de Normandie », et une phrase de Malzac qui dit dans son interrogatoire que Gacherie, l'un des quatre pasteurs qu'il sait être rentrés en France par la Suisse (Maturin, Boulle, Deplan, Gacherie), ne resta que huit ou dix jours à Paris, sont les seuls documents qui permettent de ranger N. De La Gacherie parmi les pasteurs du Désert. Cette simple mention suffira-t-elle pour arracher à l'oubli un nom glorieux ?

(1) *Hist. de... l'Égl. de Rouen*, p. 86.

VII

GABRIEL MATURIN

Deux pasteurs du nom de Maturin assistaient au synode de Rotterdam en 1686 : Gabriel, ci-devant ministre à La Réole (Gironde), et Jean, jadis ministre de Miramont (Lot-et-Garonne) (1). M. le pasteur Gagnebin d'Amsterdam suppose avec vraisemblance qu'ils étaient frères (2). Le *Bulletin* (3) mentionne un troisième Mathurin, pasteur à Théobon, dans le Bas-Agénois, en 1660. *La France protestante* (4) parle d'un quatrième, pasteur à Damazan (Lot-et-Garonne), qui émigra à la Révocation, avec sa femme Marguerite Pis, sans pouvoir emmener une petite fille de quatre à cinq ans. Lequel des quatre fut l'apôtre, que son court ministère au Désert et sa captivité d'un quart de siècle, ont rangé parmi les confesseurs et les martyrs de la foi protestante? — Après avoir d'abord hésité entre le pasteur de Damazan et

(1) *Bullet.*, VII 430, 434, et 2e série, XII 512.

(2) Jean avait quarante-six ans et s'était établi à Dordrecht avec ses deux fils, Jacques, âgé de seize ans, et Gabriel, plus jeune de quatre ans.

(3) *Bullet.*, 2e série, I 521.

(4) T. VII 204.

celui de La Réole, les frères Haag ont finalement exclu le dernier. « De nouvelles recherches, disent-ils (1), nous ont appris que Gabriel Maturin, ancien pasteur de La Réole, fut placé comme ministre à Arnheim en 1688, et qu'il mourut pasteur de l'Église française de cette ville en 1718, d'où nous croyons pouvoir conclure qu'il n'est pas identique avec le ministre sous la croix. » Cette conclusion erronée repose sur une inexactitude. Gabriel Maturin mourut, en effet, dans l'année 1718; mais en Irlande et non à Arnheim, qu'il avait quitté depuis vingt-neuf ans. En outre les *Actes du synode wallon* (2), ainsi que plusieurs autres pièces authentiques mises en lumière par M. Gagnebin (3), le désignent expressément comme étant le pasteur qui revint prêcher en France.

En sa qualité de ministre de la chambre de l'Édit, transportée de Marmande à Saint-Macaire, puis à La Réole et enfin supprimée, il avait été arrêté en 1683, avec Gabriel Augier, sieur de Massilos, sous l'accusation d'assemblées tenues contrairement aux ordonnances. Il comptait alors de quarante-cinq à cinquante ans; il demeurait à La Réole, dans la maison du sieur de Virazel, conseiller au parlement de Guyenne, et avait son exercice à Gironde, où le synode de Bergerac lui avait ordonné de suivre les officiers de ladite chambre. Voici le placet qu'il adres-

(1) *La France prot.*, VII 327.
(2) Tomes III et IV.
(3) *Bullet.*, 2e série, XII 511-523.

sait alors au roi : « Le nommé Maturin, ministre de la R. P. R., remontre très-humblement à V. M., qu'il est depuis plus de deux mois retenu dans le Château-Trompette. Le seul crime dont on l'accuse, c'est de s'être trouvé dans une assemblée qui s'est faite, pour savoir si les ministres de Guyenne contre lesquels le parlement avait donné des décrets, continueraient à prêcher nonobstant ces décrets. Comme il n'a jamais eu d'intention contraire à son devoir, et qu'il a toujours constamment prêché celui d'une parfaite obéissance à tous les ordres de V. M., il espère qu'étant informée de son innocence, elle aura la bonté de lui redonner sa liberté. C'est aussi la grâce qu'il demande, avec le même zèle qu'il continue à prier Dieu pour la santé et la prospérité de V. M. » (1). — A la Révocation, il gagna Dordrecht avec Rachel Garrigue, sa femme, laquelle était enceinte, et au moins deux enfants : Gabriel, âgé de neuf ans, et Marthe, plus âgée, puisqu'elle se maria en 1691. Il lui naquit dans l'exil un autre fils, qui fut baptisé le 16 mars 1686, et auquel il donna le nom de Guillaume, montrant assez par là que les proscrits tournaient déjà leurs regards et leurs espérances vers le prince d'Orange comme vers leur protecteur naturel. Agnew (2) et Smiles (3) lui attribuent un troisième fils, Pierre, devenu doyen de Killaloe en Irlande.

(1) *Arch. nat.*, TT 448.

(2) *Protestant exiles from France*, II 274.

(3) *Les huguenots, leurs colonies, leurs industries, leurs Églises en Angleterre et en Irlande.* Paris, 1870, in-8°, p. 311.

Pour ne pas blesser la municipalité de Dordrecht, qui lui avait accordé une pension, Maturin refusa celle qu'on lui offrait à Arnheim, à condition qu'il allât habiter cette ville. Ne pouvant l'obtenir autrement, les magistrats d'Arnheim finirent par le demander comme ministre extraordinaire. Le 22 novembre, le consistoire de l'Église wallonne se rendit à leurs vœux pressants et réitérés, et adressa vocation au ministre banni. Il fut installé au mois d'avril 1687, comme collègue du pasteur ordinaire Daniel de Vernejou.

En passant à l'étranger, Maturin avait emporté au fond du cœur l'image poignante des Églises désolées. Il jugeait sévèrement ses frères restés en France, et ne différait guère de sentiment avec Ant. Lepage, ne voyant de salut pour les *lapsi* que dans l'émigration. Avant de se résoudre à les visiter, cet « excellent serviteur de Dieu » écrivit un livre remarquable « pour la consolation et l'affermissement des pauvres réfugiés, et pour la censure des tièdes, qui avaient peine à se mettre à couvert de la persécution en quittant leurs commodités temporelles et leur patrie »(1).

Quand ce livre fut achevé, Maturin, sans se donner à connaître, afin de laisser une plus entière liberté au critique, pria Jean Rou, avocat, homme de lettres et secrétaire-interprète des Etats-Généraux, de revoir son manuscrit. « Si vous croyez, Monsieur, lui écrivit-il le 1er août 1686, que cet écrit puisse être de

(1) *Mémoires inédits de Jean Rou publiés par Francis Waddington*, Paris, 1857, in-8°, II 195.

quelque utilité, je vous supplie d'avoir la bonté de le lire avec soin, et de le corriger sans flatterie. » Bien que très-occupé, Jean Rou s'empressa d'accéder à ce désir et de répondre, le 12 septembre, qu'il ne lui était « pas arrivé depuis longtemps de tomber sur une plus agréable lecture. » Il offrit même de surveiller l'impression de l'ouvrage. L'avis de Jurieu ayant été également favorable, Maturin recopia son œuvre, en y insérant toutes les corrections de Rou, sans exception, et la lui renvoya, le 16 novembre, toujours en conservant l'anonyme par modestie. Le livre parut l'année suivante sous ce titre bizarre : *Les feuilles de figuier, ou vanité des excuses de ceux qui ont succombé sous la persécution*, La Haye, Abrah. Troyel, 1687, in-12 de 298 pages, coté L 176 d 567 à la Bibliothèque nationale.

Voici quelques fragments de cet ouvrage très-rare, où la question de fidélité au devoir est traitée à fond par un homme qui allait bientôt en donner l'exemple : Renier Christ est le plus grand de tous les crimes, ou plutôt c'est l'abrégé de tous les crimes, dit-il dès l'entrée. Puis il réfute le sophisme de ceux qui s'imaginent que leur assistance à la messe est sans danger : « Je détesterai au dedans, dis-tu, ce que je ferai au dehors. Je te prie, mon frère, de faire attention à tes premières résolutions. A la vue de cet orage qui étoit encore éloigné de toi, n'as-tu pas dit à toi-même, à ta famille, à tes voisins, à tout le monde, que rien ne seroit capable de te faire abandonner ta religion, et que malgré le monde et l'enfer, tu en ferois une constante profession? Mais,

ô douleur! La tempête n'a pas grondé sur ta tête, elle ne s'est pas fait sentir à toi, qu'oubliant tes desseins et tes engagements, tu as renoncé à ton Christ... Fais une sérieuse réflexion sur ce jugement terrible que l'apôtre prononce contre ceux qui n'aiment pas la vérité : *C'est pourquoi Dieu leur enverra une efficace d'erreur, afin qu'ils croient au mensonge.* Tu dois d'autant plus craindre ce jugement de Dieu, que par cette conduite tu choques cette maxime de l'apôtre : *Tout ce qui ne se fait point par la foi est péché*, et que tu te flétris d'une hypocrisie plus noire et plus infâme, que celle que le Seigneur foudroie par six ou sept malédictions, dans le chapitre XXIII de S. Matthieu (1).

« Il y a beaucoup de gens qui ont recours à d'autres excuses, ils en trouvent une foule dans leur abjuration, et parce qu'elle est indirecte, ambiguë, involontaire, et suspendue sur divers sens, il leur semble que leur conscience doit être en repos ; il est faux néanmoins ce repos, il est mortel ; réveillons donc cette conscience en la convainquant de la fausseté des raisons sur lesquelles on s'endort et s'endurcit.

« J'avoue qu'on n'a jamais vu des abjurations si monstrueuses ; la violence, la fourberie et le sacrilége les rendent dignes de la haine du ciel et de la terre.

« Je dis la violence ; car qui ne sait que les prêtres, l'abjuration à la main, ont paru à la tête des soldats pour la faire recevoir, à peu près comme Judas, qui guida les soldats romains qui étoient destinés pour

(1) Page 31.

se saisir de Jésus-Christ ; ou bien que les dragons ont entraîné ces misérables victimes dans les maisons des prêtres, ou dans leurs églises, et que c'est là, où, le couteau à la gorge, ils leur ont fait souscrire à leurs abjurations, poussant même leur cruauté plus loin que les ariens et les eusébiens, qui employèrent la violence dans le concile de Tyr, pour obliger les pasteurs à souscrire à la condamnation de saint Athanase. L'on raconte des miracles de la douceur de M. de Sales (1) ; si l'on en croit la bulle de sa canonisation, il a gagné par là soixante-douze mille (2) dévoyés, et le cardinal Du Perron avoit coutume de dire qu'il n'étoit point d'hérétique qu'il ne convainquît par son raisonnement, mais que pour les convertir, il falloit la douceur de cet évêque. Cela étoit bon pour le commencement de ce siècle ; mais présentement l'on est plus raffiné, et la mission dragonne fait plus de merveilles que les raisonnements et les douceurs des cardinaux et des évêques. Cette violence est de notoriété publique ; cependant, ô prodige de cruauté et d'impudence ! il y a plusieurs endroits où, changeant ces abjurations, l'on a fait mettre dans les dernières que l'on avoit signé et changé volontairement. Achab est toujours Achab, Rome est toujours Rome...

« Quelque furieuse qu'ait été cette violence, il est sûr néanmoins qu'elle n'eût pas eu un si grand

(1) Sur cette prétendue douceur, voir notre *Intolérance de Fénelon*, p. 112.

(2) Voir les *Œuvres de Baulacre*, II 152.

succès, si elle n'eût pas èté accompagnée d'une profonde dissimulation ; d'où vient que, pour vaincre la résistance que l'on opposoit aux dragons, il n'est point de tour qu'on n'ait employé pour former ces abjurations. Tantôt on les augmentoit, tantôt on les diminuoit. Dans le village, les uns ont signé une abjuration, et dans la vile l'on en a signé une différente. Il y a eu des abjurations pour les paysans et les artisans, il y en a eu d'autres pour les bourgeois et les gens de lettres, et les nobles en ont signé de différentes. Presque chacun a été l'architecte de son abjuration. Celle que l'Église proposoit autrefois était simple, uniforme. claire, et il n'y avoit rien qui fût capable de l'obliger à se radoucir sur ce sujet. Les ariens vouloient venir parmi les orthodoxes, à condition qu'ils ôtassent le terme *consubstantiel* de l'abjuration qu'ils exigeoient d'eux; mais il n'y eut ni promesse ni menace qui les pût obliger à rayer ce mot, et l'on a justement décrié la lâche complaisance qu'eut le concile de Rimini en l'altérant, bien que ce changement ne fùt que d'une simple lettre. L'Église romaine n'a pas ces délicatesses ni ces scrupules; tout est bon, pourvu qu'elle vienne à ses fins; or elle est bien assurée que dans quelqu'un de ces mots à deux ententes qu'elle fait glisser dans l'abjuration, elle aura droit d'exiger de son nouveau converti ce qu'elle voudra, croyant avec Sanchez, ou faisant voir au moins par sa pratique, *qu'il est permis d'user de termes ambigus, en les faisant entendre en un autre sens qu'on ne les entend soi-même* (*Op. mor.*, p. 2, l. 5. c. 6, n. 13)... Ces abjurations voilées étoient comme

ces œufs d'aspic dont parle Ésaïe, qui cachoient le poison, et ces abjurations découvertes ont été comme ces œufs écrasés d'où l'on voyoit sortir une vipère.

« Par ces abjurations, non-seulement ils dressent des piéges à la vérité, à la simplicité et à la conscience, mais ils forcent de plus à prendre le nom de Dieu en vain, en ajoutant sacrilége sur sacrilége, ils donnent à ces prosélytes l'absolution de leurs péchés. Quoi! est-il possible que vous accordiez à des gens que vous regardez comme des schismatiques et des hérétiques la rémission de leurs crimes? Il ne serviroit de rien de dire que par leur abjuration ils ont été transplantés dans votre Église; car comment y seroient-ils passés, puisque la plupart ne savent pas votre doctrine, et quand tous la sauroient, peut-on changer dans un moment? Mais ce qui est convaincant, c'est que vous ne pouvez pas douter qu'ils ne soient les mêmes. Les dragons que vous employez pour les obliger à faire quelque acte de votre religion, leur tristesse, leur abattement, leurs plaintes, leurs larmes, leurs paroles, leurs cris, tout conspire à faire voir qu'ils ne sont rien moins que des papistes...

« Mais si l'on considère les suites de ces abjurations, on ne sauroit concevoir rien de plus sacrilège, car pour ne pas parler de leurs autres mystères, ne force-t-on pas ces gens par des dragons à communier? Quelle impiété! quel blasphème!... (1).

« ... Chacun a son excuse. J'irois bien loin si je les

(1) Page 127 à 135.

rapportois toutes ; cependant il ne faut pas que j'oublie celle-ci, il est de la dernière importance que je l'examine. C'est qu'il y a des gens qui ont fait mettre dans leur abjuration, que ce qu'ils font est *par obéissance à la volonté du roi.*

« Je ne veux point remarquer que ce commandement que le roi de France a fait de changer, est d'autant plus irrégulier qu'il l'a fait à des gens dont la liberté de religion étoit fondée snr des édits et des déclarations, non-seulement de ses aïeux, mais de lui-même; édits et déclarations sur quoi, comme sur un fondement inébranlable, l'on se croyoit d'autant plus assuré qu'ils étoient munis et confirmés de sa parole royale; car pour me servir des termes d'un jésuite, *qu'y a-t-il dans la société civile qui doive être plus inviolable que la parole d'un grand roi ?* (*Hist. des Crois.*, l. IV.) Ce commandement, qui renverse sa parole, aussi bien que tous les édits et toutes les déclarations qui nous avoient été données, ne sauroit avoir de succès. Tant de gens qui sont dans les prisons, dans les couvents, dans les galères; tant de gens qui ont été pendus, brûlés et qui ont passé au fil de l'épée; tant de gens qui sortent du royaume; tant de gens qui gémissent, tout ne publie-t-il pas que ce grand roi ne réussira point? J'efface le terme de *lâche :* à Dieu ne plaise que je renferme dans cette idée un roi si redoutable, mais je ne fais que transcrire, voici le jugement d'un jésuite : *Ces lâches princes qui ne croient pas être obligés de se soumettre à la loi qu'ils se sont faite eux-mêmes, en donnant solennellement leur foi, ne gagnent bien*

souvent par leur tromperie que la honte d'avoir fait inutilement, en manquant de parole, une action tout à fait indigne d'un honnête homme (*Hist. des Crois.*, l. II) — (1).

« Qu'espérez-vous donc de cette clause : *par obéissance à la volonté du roi?* Chose étrange, que Daniel et ses compagnons ne s'en soient pas avisés, pour se mettre à l'abri des feux et des lions!...

« Or je vous demande, mes frères, si vous ne croyez pas que l'abjuration qu'on vous fait faire de votre religion, choque Dieu qui en est l'auteur? Vous en êtes convaincus sans doute, avouez donc que vous préférez le roi à Dieu. Dieu vous commande de conserver votre religion, le roi vous ordonne de la renier; vous la reniez pour lui obéir, que reste-t-il donc qu'à conclure que vous faites de Dieu un homme et d'un homme un Dieu : *voix de Dieu et non pas d'homme...* C'est donc comme si vous mettiez dans votre abjuration : ce que je fais est par désobéissance à Dieu et par obéissance à la volonté du roi. Quelle lâcheté ! quel attentat!...

« Mais les rois, insistent quelques-uns, n'ont-ils pas puissance sur la conscience? Saint Paul n'est-il pas formel sur ce sujet? *C'est pourquoi*, dit-il, *il faut être sujets, .non-seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience* (Rom. XII, 3). Si cela est vrai, nous n'avons donc pas tort d'avoir obéi au roi sur le sujet de notre religion, puisque nous lui devons être sujets pour la conscience.

(1) Page 159 à 161.

« Jamais paroles n'ont fait tant de bruit, que celles-ci en font aujourd'hui en France. Les ecclésiastiques les font entrer dans leurs conversations et dans leurs prônes, et les laïques ne parlent presque que de cela; c'est un oracle dont on n'avoit ouï la voix que dans ces derniers temps, et ce mystère étant découvert, il se trouve que saint Paul est le garant des actions du roi de France, et que ce prince, en forçant la conscience, ne s'est servi que du droit que l'apôtre lui donne.

« Siècle heureux, qui, comme un soleil, nous découvre non-seulement ce que nous n'avions pas vu dans saint Paul, mais aussi ce que nous n'avions pas aperçu dans David. Ce prophète dit au psaume XXIV : *Qui est Roi de gloire?* J'avoue que j'eusse cru satisfaire à cet interrogatoire en disant : C'est Christ, c'est Dieu, ou, pour me servir des paroles de David : *C'est l'Éternel fort et puissant, l'Éternel fort en batailles*; et si l'on m'eût redemandé : *Qui est ce Roi de gloire ?* j'eusse répondu une seconde fois avec le prophète : *C'est l'Éternel des armées, c'est lui qui est le Roi de gloire.* Bévue cependant! bévue! erreur! grossièreté ! si nous en croyons des religieux; car par ce roi de gloire, ils soutiennent dans des thèses qu'il faut entendre LE ROI DE FRANCE; *c'est l'Éternel fort et puissant*, dont parle David, *c'est l'Éternel puissant en bataille*, *c'est l'Éternel des armées*, C'EST CE ROI DE FRANCE, *qui est le Roi de gloire* (1). Et de peur que

(1) *La morale de Tacite; de la flatterie*, par Amelot de la Houssaie.

l'on ne crût qu'il y eût de l'exagération dans ces expressions, ils disent sans détour qu'il le faut appeler *véritablement* le Roi de gloire, fort et puissant en bataille. Le prophète ne demande que deux fois : *Qui est ce Roi de gloire?* Mais ces habiles et pénétrants religieux sont si entêtés et si pleins de découverte, qu'ils répondent douze fois : C'est Louis le Grand, Louis le Grand, en qui, selon eux, l'on voit reluire *les linéaments de la très sainte Trinité*, Louis le Grand qui est un *prodige de la grâce de Dieu*, et dont la sagesse est *un argument qui tout seul suffit pour convaincre les athées.*

« Je frémis, je tremble, j'ai de l'horreur en rapportant ces blasphèmes; et ne pouvant plus m'arrêter sur un sujet où mon Dieu est si fort outragé, je m'écrie contre cette société, par une raison plus forte que Tibère contre le sénat (2) : *O les grands esclaves* ! (3)

« ... Je vous demande, mes fréres, si, ayant été contraints d'aller à l'église romaine comme à une place publique, pour prendre une nouvelle épouse, je vous demande si vous avez pris par la main cette femme que saint Jean appelle *la grande paillarde* (Apoc. XVII); si, la tenant par la main, vous vous êtes fait voir au monde dans cet état. Je vous interroge, répondez-moi, avez-vous pris la livrée de l'empire romain? l'avez-vous retenue? En ce cas, ne prétendez pas vous sauver à la faveur d'une contrainte qui damne.

(2) Tacite, *Annal.*, III.
(3) Page 167 à 170.

« Il est vrai qu'ouvrant la bouche à Éléazar, on y mit de la chair de pourceau, mais il publia hautement qu'il n'en goûteroit pas, et il préféra une mort cruelle à la vie qu'on lui promettoit, s'il faisoit seulement semblant d'en manger. Dans cette contrainte qui vous a entrainés à la messe, avez-vous crié que vous ne goûteriez pas de ses viandes? A-t-on ouvert votre bouche par force pour y mettre leur hostie? Après l'avoir reçue, avez-vous craint ces feux que l'on a allumés pour consumer ceux de vos frères qui l'avoient ou jetée ou cachée?

« Jérémie est entraîné dans l'Égypte, mais il n'y est pas plus tôt, que je l'entends déclamer hautement contre les dieux de ce pays-là. Vous trouvant dans cette Égypte spirituelle, qu'avez-vous dit? qu'avez-vous fait? Avez-vous crié contre ses images? Avez-vous protesté que l'on ne vous reverroit plus dans ces lieux? Y êtes-vous allés depuis? En un mot, avez-vous imité Éléazar et Jérémie? En ce cas-là, cette contrainte vous justifie.

« L'on me chargeoit de crimes dignes de mort, disent quelques personnes, et l'on m'en a promis l'abolition si je changeois. Que ne feroit-on point pour sauver sa vie et pour se délivrer de la honte du supplice?

« Il est vrai que j'ai vu des faussaires et des banqueroutiers délivrés par leur révolte [abjuration] de la peine qu'ils méritoient. J'ai vu une lettre de M. le marquis de Louvois, ordonnant à un capitaine d'ouvrir la prison à un déserteur qui avoit changé, et l'on sait qu'il y a eu des duellistes qui se sont sauvés par

cette porte. Cependant ce sont des crimes irrémissibles en France, tant il est vrai que l'on estime que le changement est d'une si grande vertu, qu'il purifie de tout péché. Cette conduite me fait souvenir de Trasamond, qui promettoit à ceux qui embrasseroient sa religion leur grâce, à l'égard même des crimes les plus capitaux (Procop., *De bello vand.*, l. I, c. 8).

« Mais que sert-il que le prince offre l'abolition des crimes, si Dieu la refuse ? En conscience, croyez-vous que Dieu l'accorde à ceux qui sacrifient leur salut à la conservation d'une vie et d'un honneur terrestres? Vous vous délivrez pour un temps d'une mort honteuse par un changement qui vous assujettit à une mort éternellement honteuse. Quel aveuglement ! N'est-ce pas *laisser la neige du Liban pour la pierre d'un champ* ? pour me servir des paroles d'un prophète (Jér. XVIII, 14) » (1).

« ... Voici un piége où bien des gens ont donné. L'on m'a assuré, disent-ils, que ce qui nous séparoit de l'Eglise romaine n'étoit qu'une dispute de mots mal entendus ; qu'un entêtement de parti avoit bien plus formé ce grand schisme que l'erreur, et que Calvin s'étoit servi des noms d'hérésie et d'idolâtrie pour donner de l'éloignement d'une société où l'on ne voit ni l'une ni l'autre de ces pestes. Cela étant ainsi, je n'ai pas cru que je dusse être le martyr de Calvin. Platon est mon ami, Aristote est mon ami, mais j'aime bien mieux la vérité. Qui peut donc trouver

(1) Page 256 à 259.

étrange que je sois passé d'un parti à un autre, puisqu'il n'y a que l'imagination et que le caprice qui les sépare ?

« L'on m'a assuré, dites-vous, que nous étions à peu près d'accord. Qui doute de cela ? L'on n'entend presque pas d'autre chanson depuis que M. de Condom a mis au jour son *Exposition de la doctrine catholique*, où, par des tours d'esprit, des raffinements, des subtilités et des équivoques, il fait de grands efforts pour rapprocher les deux partis, dont il prétend que l'éloignement vient plus de la disposition des esprits que du fond des choses. C'est sur ce pas que l'on marche depuis quelques années ; c'est comme une machine universelle dont tout le monde se sert pour abattre finement la muraille de séparation, et l'on ne voit presque partout que des condomites qui font grand bruit sur cette artificieuse découverte.

« Je n'entrerai pas dans l'examen de ce qui nous sépare des papistes, car outre que cela a été fait souvent, ce n'en est pas ici le lieu. Mais je demande à ceux que l'on appelle nouveaux convertis, s'ils ne sentent pas dans les églises des papistes que les condomistes les ont trompés ? En effet, ce que l'on dit et ce que l'on fait devant les images donne des idées d'adoration, mais si justes, si précises et si naturelles, que l'on ne sauroit regarder que comme une imposture les efforts que l'on fait pour s'en défendre.

« Il est vrai que M. de Condom, qu'on appelle présentement M. de Meaux, a affecté une grande douceur et de la sincérité même dans la composition de

son livre ; mais en vérité, il paraît que ce n'étoit que des charmes pour ensorceler plus adroitement le monde ; car cet évêque ne vient-il pas d'écrire dans une lettre pastorale qu'il adresse aux nouveaux catholiques de son diocèse, que personne n'a souffert en France ? Voici ses propres mots : *Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler ; j'entends dire la même chose aux autres évêques.*

« Juste ciel ! est-il possible qu'un honnête homme puisse écrire une chose aussi notoirement fausse, et qu'il n'ait pas appréhendé cette sentence de condamnation : *Malheur à ceux qui font passer pour doux ce qui est amer !* (Ės. 5.) Cet évêque me proteste qu'il n'y a presque pas de différence entre ma religion et la sienne, et comment veut-il que je le croie, puisque je le vois mentir devant tout Israël ? L'on a déjà fait voir dans des livres (1) que l'on a souffert dans son diocèse autant que dans les autres (2) ; j'ai vu une troupe de gens, où il n'y avoit pas seulement des hommes, mais des enfants qui avoient tout quitté pour fuir la violence que les dragons y exerçaient. Mais je veux que cela ne soit pas : se peut-il au moins que ces nouveaux catholiques n'aient pas *seulement entendu parler* de tourments ? Quoi ! le diocèse de

(1) Allusion aux célèbres *Lettres pastorales* de Jurieu, qui venaient de paraitre, et où celle de Bossuet se trouve réfutée de point en point. Voir aussi les *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Église réformée de France, etc.* In-18. s. l. 1686, 2e partie.

(2) Voir en effet les documents publiés par M. Ch. Read, sous ce titre : *Bossuet et la révocation de l'Edit de Nantes.*

Meaux est-il un lieu inaccessible aux cris et aux rugissements ! Est-il comme cette montagne fameuse, où le repos règne si fort, que la poussière ne change pas même de place dans le temps que les tempêtes font les plus grands ravages dans les campagnes ? *On a ouï en Rama une voix, une lamentation, un pleur et un grand gémissement* (Matth. 2) ; oui, en Rama, mais non pas à Meaux ; que les prisonniers bruient dans leurs cachots ; que les femmes et les filles se plaignent dans leurs couvents ; que les galériens sous leurs chaînes font un grand bruit ; que les gens dévorés, battus, entraînés par les dragons hurlent ; que les martyrs sont sabrés dans les lieux où ils étoient assemblés pour prier Dieu ; que, sur les échafauds et au milieu des feux, ils poussent des voix lamentables : ces bruits, ces plaintes, ces hurlements, ces lamentations ne vont pas jusqu'à ces nouveaux catholiques ; *vous n'en avez pas*, dit cet évêque, *seulement entendu parler*. Que dis-je, jusqu'à eux ? Ils ne vont pas même jusqu'aux autres diocèses, si l'on en croit M. de Meaux ; *car*, ajoute-t-il, *j'ai entendu dire la même chose aux autres évêques*.

« Voilà donc tous les autres diocèses dans de profondes pâmoisons, ou, pour mieux dire, voilà bien des gens qui ferment leurs oreilles, *pour ne point ouïr le cri du pauvre*. Toute l'Europe sait les tourments que l'on a employés en France, et voici des évêques qui demeurent dans le royaume qui ne l'ont pas seulement *entendu dire*. Fiez-vous à ces prélats après cela : ils vous prêchent que la religion que vous professiez est fausse, et que celle que vous avez

embrassée est la véritable ; croyez ces messieurs qui soutiennent qu'ils n'ont pas entendu parler d'aucun tourment, eux dont les maisons ruinées, les villes désertes, les provinces saccagées, les prisons, les couvents, les galères, les hommes estropiés, les femmes violées, les gibets et les corps morts traînés et déchirés publient la cruauté, et une cruauté de durée. Cette vérité est d'une notoriété si publique, qu'un abbé, en distribuant cette lettre pastorale à La Rochelle, fut contraint d'avertir ceux à qui il la donnoit, de ne s'arrêter pas à cet endroit, que M. de Meaux s'étoit mépris, qu'il avouoit que ces tourments n'étoient que trop véritables, mais qu'il étoit aussi certain que le reste de la lettre de M. de Meaux étoit vrai et incontestable. Fiez-vous à cela.

« Vous, pauvres abusés, qui, sur la foi des condomites, avez reçu des expédients pour accorder les religions, ravisez-vous, puisque vous trouvez leur chef convaincu d'une fausseté dont vos yeux, vos oreilles, vos plaies et votre ruine sont les témoins infaillibles ! Ne saviez-vous pas que ces radoucissements sont les voies ordinaires dont se servent les hérétiques pour séduire facilement les fidèles ? C'est ainsi que Démophile et Fortunatien débauchèrent Libérius, car ils lui dirent qu'ils ne comprenoient pas comment un homme de son mérite pouvoit s'obstiner si longtemps dans son malheur sur une chimère qui ne subsiste que dans l'imagination du simple peuple... (Hier., *De scrip. eccl. in fortun.*) — (1).

(1) Page 260 à 267.

« L'on vous menace d'exposer votre corps à la voirie ; pour l'éviter vous allez à l'église des papistes. N'est-ce pas perdre son âme, pour garantir son corps de quelque injure ? Dieu paraît devant le mourant pour le punir, s'il pratique le papisme ; les papistes se présentent devant lui, le menaçant d'outrager son corps, s'il ne reçoit ses mystères, quel aveuglement ! Quelle stupidité ! Les papistes l'emportent sur Dieu ; le corps, sur l'âme, et une fausse honte de quelques jours sur une honte véritable et éternelle... Se peut-il que vous craigniez ces hommes si méprisables, et que vous ne craigniez pas un Dieu si redoutable ? (1).

« Mais quoi, dira quelqu'un, croyez-vous que cet effroyable nombre de personnes qui sont tombées, aient perdu leur salut ?

« A Dieu ne plaise que j'ouvre les enfers à des milliers de personnes ; la miséricorde de Dieu s'y oppose et l'exemple de S. Pierre nous le défend. » (2) D'un autre côté, ajoute l'auteur en terminant, l'exemple de Judas est bien terrible ; il faut choisir entre les deux.

Après s'être complaisamment étendu sur la nature des corrections qu'il avait faites aux *Feuilles du figuier*, Jean Rou s'exprime ainsi dans ses *Mémoires*, écrits en 1710, année qui précéda sa mort : « Je n'ai plus qu'une chose à dire touchant M. Maturin, mais qui me navre le cœur. Fort peu de temps après la

(1) Page 282 à 283.
(2) Page 288.

publication de son ouvrage, il disparut tout d'un coup dans [de] ces provinces; et à l'heure qu'il est, je ne puis, nonobstant toutes mes enquêtes, dire positivement s'il est mort ou vif. L'on a cru pendant un long temps, qu'étant passé en France par quelque raison que ce puisse être (peut-être dans le même esprit que le sieur Brousson), on mit enfin les mains sur lui et on l'enferma; bien des gens même ont cru qu'il avait passé par les oubliettes; mais d'autres, qui doivent le mieux savoir de ses nouvelles, disent qu'il est encorè en vie. Lorsqu'il disparut, il y avait fort peu qu'il m'avait écrit, mais d'une manière si tendre et si pleine d'onction, que j'ai toujours regardé cette excellente pièce comme les derniers chants d'un cygne tirant sur sa fin, tant elle est passionnée. »

Nous ne citerons que le dernier paragraphe de cette lettre :

Vous êtes, Monsieur, un bon chrétien, et il faut pour de telles gens quelque chose de spirituel; agréez donc que je me serve des mêmes paroles que saint Jean employa pour Gaïus : *Bien-aimé, je désire que tu prospères en toutes choses et que tu sois en santé, selon que ton âme est en prospérité.* C'est cette prospérité de l'âme que je vous souhaite particulièrement : la sainteté, la piété, le zèle, avec de grands progrès en toutes ces choses et avec tous les délices qui accompagnent ces vertus. O Dieu quelle prospérité ! Est-il possible, Monsieur, que nous prenions tant de peine pour acquérir quelque prospérité du monde, — ce qui n'est que se tempêter en vain, pour me servir des paroles du prophète, — et que nous négligions si lâchement cette prospérité spirituelle dans laquelle nous trouvons actuellement la paix et la joie, et une certitude infaillible

d'un bonheur éternel ! Quel aveuglement et quelle corruption ! Je ne doute pas que vous ne les connaissiez ; mais je m'assure aussi que vous travaillez heureusement à corriger ces malheureux penchants qui naissent avec nous, et que, si vos travaux vous obligent à imiter Marthe, votre recueillement vous transporte aux pieds de votre Sauveur, afin que là, comme Marie, vous y trouviez la bonne part qui ne vous sera pas ôtée. Renouvelez, Monsieur, renouvelez avec cette nouvelle année vos forces, afin que vous vous avanciez plus rapidement vers le ciel, que je vous souhaite, et à vous et aux vôtres, comme votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ce 26 janvier 1688. (1).

Ce fragment et les extraits qui le précèdent suffisent pour donner une idée de la prédication nourrie, onctueuse et forte, que Maturin fit entendre aux Églises sous la croix. Mais la voix puissante qui relevait tous les cœurs, ne tarda point à être étouffée. Le pasteur rentré par la Suisse vers le mois de mai 1689, fut arrêté « au milieu de son ancien troupeau » (2), qu'il était allé consoler et fortifier, crime généralement puni de mort ou de la réclusion perpétuelle dans une prison d'État. Les ministres saisis en Languedoc ou dans le Dauphiné furent exécutés ; les six (3) qu'on prit à Paris furent envoyés à l'île Ste-Marguerite. *La France protestante* (VII 204) dit ou semble dire (dans tous les cas M. Francis Waddington (4) le dit positivement d'après elle) que

(1) *Mémoires de Jean Rou*, p. 211.

(2) *Bullet.*, 2e série XII 513.

(3) La police en arrêta un septième, Cottin; mais il réussit à s'échapper.

(4) *Mém. de Jean Rou*, II 209 note 2.

Maturin y alla aussi. C'est une erreur ; car son nom ne figure pas dans la correspondance des secrétaires d'État avec les geôliers de cette prison. Nous savons en outre que, en 1701 (1), les pasteurs enfermés dans le donjon n'étaient qu'au nombre de cinq : De Salve, Lestang, De Malzac, Giraud, Givry (le sixième, Cardel, était mort depuis longtemps), et l'on ne peut guère supposer que le pasteur de La Réole et d'Arnheim y ait été conduit plus tard. En effet, lorsque après la paix d'Utrecht, les puissances protestantes obtinrent par leurs sollicitations la commutation de la peine d'une partie des forçats pour la foi, (2) et l'élargissement de Maturin, les ministres de

(1) Depping, *Corresp. adm.*, IV 498.

(2) D'accord avec le galérien Marteilhe (*Mém. d'un prot.*, p. 362), M. Gagnebin a justement fait remarquer, que ce n'est pas en vertu d'un article du traité d'Utrecht, que 136 forçats huguenots (nous avons les noms de chacun d'eux) furent libérés en 1713, et un plus grand nombre l'année suivante. La concession que Louis XIV humilié refusa obstinément aux puissances protestantes lors de la discussion du traité, fut accordée à la reine Anne presque aussitôt après la signature, qui eut lieu le 31 mars. L'ordre de libération arriva à Marseille à la fin de mai, presque au même moment où la commission (Élie Benoit, David Martin, Jacques Basnage et D. de Superville) chargée par le synode wallon de soutenir la cause des protestants français, et surtout celle des galériens et des prisonniers, auprès des plénipotentiaires, annonçait douloureusement l'insuccès de ses démarches au synode de Bois-le-Duc (11 mai). Cet heureux résultat était dû aux efforts du marquis de Barjac-Rochegude, qui, malgré son grand âge, quitta Utrecht pour aller dans toutes les cours du Nord demander des lettres, qu'il porta lui-même à la reine d'Angleterre (A. Coquerel fils, *Les forçats pour la foi*, p. 86 ; *La France prot.*, I 247 a ; *Bullet.*, XI 92, XII 544, et 2e série, XII 515).

Louis XIV affirmèrent certainement que Maturin était le seul des pasteurs arrêtés qui fût encore en vie. Or, si celui-ci avait été à l'île Ste-Marguerite, il aurait su que cette affirmation était mensongère, et on ne l'aurait pas relâché, de peur qu'il ne divulguât la vérité. Sa délivrance nous semble prouver qu'il ne savait rien du sort de ses collègues de Ste-Marguerite. — Il n'alla pas non plus à la Bastille, où M. Smiles (1), tombant dans une double erreur, veut qu'il soit resté trente-six ans (2) ; car il n'est nommé ni dans les papiers de La Reynie, ni dans les registres de la Bastille, ni dans ceux de Vincennes.

Il ne fut pas non plus condamné aux galères (3), comme M. le pasteur Gagnebin, trompé par un document inexact, l'avait cru un instant (4). De nouvelles recherches entreprises à notre instigation, lui ont fait découvrir la liste dressée en 1712 par D. de Superville, laquelle range Maturin non parmi les galériens mais parmi les prisonniers (5). En voici un extrait que nous devons à l'obligeance du savant pasteur d'Amsterdam :

« Outre les confesseurs détenus sur les galères, ou dans les

(1) *Loco cit.*

(2) Agnew dit : vingt-six ans.

(3) Nous avons rencontré dix-neuf prédicants, trois proposants et cinq pasteurs (dont trois au moins avaient abjuré) parmi les forçats pour la foi ; mais nous n'y avons pas trouvé un seul pasteur revenu en France pour prêcher au Désert (Voir l'Appendice II).

(4) *Bullet.*, 2e série, XII 513.

(5) C'est la même liste qui fut vue à Londres par M. Fr. Waddington (*Bullet.*, IV 371).

prisons de Marseille pour la religion, il y a en France plusieurs personnes prisonnières pour le même sujet, hommes, femmes et enfants, renfermés ou dans des prisons ou dans des couvents, ou dans des séminaires, ou des maisons de propagation de la foi, comme on les appelle. On n'en saurait au juste marquer ni le nombre, ni les noms; mais on ne doute point que les puissances protestantes n'aient à cœur de les réclamer tous, et de leur procurer la liberté. Voici une liste de ceux dont on a pu être informé :

PASTEURS

1° Monsieur Maturin, ci-devant pensionnaire à Dort, dont la femme et la famille sont en ce pays.

2° Monsieur Cardel, pensionnaire à Harlem.

3° Monsieur Malzac, pensionnaire à Rotterdam.

4° Monsieur Salve, pasteur de l'Église d'Ardembourg.

5° Monsieur Givry, pasteur réfugié en Angleterre.

Ces cinq pasteurs sont retournés en France pour prêcher sous la croix, et n'ont fait que fortifier, instruire et consoler leurs frères, sans se mêler d'aucune chose qui pût intéresser la politique. Ils ne sont point partis sans la connaissance de personnes très-considérables de l'État, entre autres les quatre premiers. Ils ont même joui de leurs pensions, eux ou leurs femmes, ou leurs pères, ou leurs mères, tant qu'on a pu certifier qu'ils étaient vivants. Il en est peut-être mort quelques-uns. Mais on est assuré qu'il y en a encore en vie. »

Où Maturin fut-il enfermé? Fut-ce au Château-Trompette, ou dans quelque tour isolée sur le bord de l'Océan? — Nous l'ignorons, aussi bien que les dates précises de son arrestation (fin de 1689), de sa délivrance et de sa mort. Nous savons seulement que Rou s'est écarté de l'exactitude, en écrivant que

l'auteur des *Feuilles du figuier* quitta la Hollande « fort peu de temps après la publication de son ouvrage. » En effet, le pasteur d'Arnheim assistait encore au synode d'Utrecht, tenu le 20 avril 1689. C'est dans le courant de cette année, marquée comme devant être celle du triomphe de l'Église, qu'il revint, ainsi qu'un bon nombre de ses collègues. Il ne dut guère tarder à s'éloigner après le synode, dont il avait sans doute reçu l'autorisation secrète ; car on lit dans les registres du consistoire d'Arnheim, à la date du 1er octobre : « La compagnie étant extrêmement surprise de la longue absence de M. Maturin, et n'ayant aucune nouvelle qui fasse espérer son prompt retour, a arrêté (après avoir su que M. Rivasson (1) ne voulait pas plus longtemps remplir sa place) que Madame de Maturin y pourvoira par le ministère de quelque autre pasteur réfugié ou proposant des Églises wallonnes, dont le nombre est grand dans ces provinces, ou qu'à son défaut la compagnie elle-même en appellera quelqu'un sur les gages de son mari, qui doit fournir selon sa vocation à la moitié du ministère de cette Église. »

Le consistoire, un peu irrité du départ furtif de son pasteur, qui avait gardé un silence absolu sur sa mission, afin de n'être pas trahi avant d'avoir franchi la frontière, s'apaisa comme par enchantement dès qu'il connut l'objet de cette mission. Il prit, le 6 octobre,

(1) François Rivasson, ex-pasteur à Théobon en Basse-Guyenne, réfugié à Arnheim, et auteur d'une nouvelle version en vers du Psautier, publiée à Leuwarden, en 1715.

la résolution suivante : « La compagnie ayant reçu une lettre de M. Maturin, et vu par elle que son absence est légitime, et ayant surtout appris par la bouche de M. Vivaret (?), que ledit sieur Maturin est allé en France prêcher sous la croix, et être un instrument en la main de Dieu pour le relèvement et la consolation de nos frères, qui y gémissent sous le poids d'une dure persécution, loue ce pieux dessein et prie Dieu qu'il y répande sa bénédiction en abondance, et parce que par là l'Église se trouve privée du ministère dudit sieur Maturin, dont elle aurait besoin, la compagnie a résolu de députer incessamment MM. Vernejou, Coct et Fulleken vers Messieurs les magistrats pour les prier de remédier à cela, et prendre avec eux les mesures qu'ils jugeront convenables au bien de cette Église. » Il fut convenu, le 13 octobre, que la place demeurerait sans être remplie, dans l'espérance que Maturin pourrait revenir, et qu'il ne se ferait plus chaque dimanche qu'un prêche et qu'une prière, comme avant la nomination du pasteur extraordinaire.

Pendant que celui-ci expiait le forfait d'avoir annoncé l'Evangile malgré le roi et malgré le clergé, Marthe, sa fille, épousait à Arnheim, le 21 juin 1691, un membre de l'Église du Tabernacle français de de Londres, Bellori (?), et son fils Gabriel suivait les cours de l'université de Leyde (mai 1692), aussi bien que les deux fils de Jean Maturin, qui, depuis le mois d'octobre 1690, habitaient cette ville avec leur père. Ils la quittèrent en 1694. Étudiant en théologie à Utrecht en 1696, autorisé à subir son examen par le

synode de Campen (août 1702), qui lui accorda une subvention de quinze livres, reçu proposant par le synode d'Utrecht (mai 1703), Gabriel, fils de Jean, fut nommé en 1705 pasteur à Terveere, où il mourut après y avoir exercé le ministère durant dix années. Au mois de décembre 1706, le dernier fils du pasteur du Désert, Guillaume, âgé de vingt ans, étudiait la théologie à Leyde; mais soit qu'il ait préféré une autre vocation, soit qu'une maladie l'ait emporté avant la fin de ses études, son nom ne se trouve nulle part, non plus que celui de son frère Gabriel, dans les *Actes du synode wallon.*

Malgré la surveillance sévère qui régnait dans les cachots, le confesseur paraît avoir réussi à informer Mme Maturin du lieu de sa détention et de la misère dans laquelle il gémissait, sans que ni promesses, ni mauvais traitements pussent abattre son courage ou faire fléchir son intrépide fidélité. Dans l'impossibilité de venir en aide à son mari, elle eut l'heureuse idée de s'adresser au synode des Églises wallonnes, réuni à Harlem en septembre 1708, et sut émouvoir sa compassion. « La compagnie s'intéressant, dit l'article 16 des délibérations, à l'état où se trouve présentement Mlle Maturin (1), par une singulière providence de Dieu, a résolu d'écrire pour la recommander aux seigneurs de Veluwe, en Gueldre. » Cette recommandation fut efficace; car, le 20 octobre, les députés aux États du quartier de Veluwe accordèrent

(1) Mademoiselle signifiait alors Madame; on disait : Mlle Maturin, femme ou veuve de M. Maturin.

« à Rachel de Maturin la somme de cinq cents florins, pour la faire passer à son mari, prisonnier en France, pour son soulagement, » à condition qu'elle prît soin que cette somme lui fût effectivement remise, et, trois jours après, ils s'occupèrent des moyens de faire rendre la liberté au malheureux captif. « G. de Maturin, pasteur de l'Église wallonne d'Arnheim, s'étant, il y a environ 13 ans (lisez 18), en vertu d'un mandat du synode wallon alors réuni à Utrecht, rendu de nouveau en France, pour y exercer le culte sous la croix auprès de son Église opprimée et souffrante, et y étant encore tenu prisonnier d'une manière fort dure, les commissaires de la généralité sont chargés, lorsque viendra le temps de traiter de la paix, de veiller et de travailler autant que possible à procurer que le nommé G. de Maturin soit rendu à la liberté. »

Le 5 avril 1690, les États de Gueldre accordèrent de nouveau à Rachel de Maturin la somme de « cent ducatons d'argent (environ 315 florins) pour être remis en soulagement à son mari encore retenu prisonnier en France » (1). Mme Maturin s'empressa de remercier le corps synodal, par une lettre qui fut lue au synode de Leuwarden (mai 1710), lequel résolut de remercier à son tour les magistrats de Veluwe, et chargea le pasteur David Martin d'Utrecht de dresser la lettre de remerciement. L'article 40 du synode de Breda (septembre 1713) atteste que, plusieurs mois

(1) Ce nouveau don témoigne que le premier avait pu être remis au prisonnier, et que, par conséquent, Maturin ne resta pas vingt-cinq ans sans nouvelles de sa famille, ainsi que le dit M. Smiles.

après la conclusion de la paix d'Utrecht, le pasteur du Désert était toujours en captivité : « Les Églises sont averties que, dans la liste des pasteurs prisonniers en France qui a été imprimée avec celle des galériens (1) il s'est fait une faute au sujet de N[otre] T[rès] H[onoré] F[rère] M. Maturin. Il y a dans cette liste : ci-devant ministre pensionnaire à Dort, au lieu de : ci-devant pasteur de l'Église d'Arnheim. »

Antoine Court a très-probablement eu tort de dater de 1713 la délivrance de Maturin (2). Celui-ci ne dût être mis en liberté et expulsé de France qu'à la fin de 1714 ou au commencement de 1715 ; car, ainsi que le remarque judicieusement M. Gagnebin, ce n'est qu'au mois de mai 1715 que le synode wallon, qui se réunissait deux fois par an, apprit cette heureuse nouvelle, consignée dans l'article 38 de ses délibérations : « N. T. C. F. M. Maturin, pasteur de l'Église de Veere, a notifié à cette assemblée que N. T. H. F. M. Maturin, ci-devant pasteur de l'Église d'Arnheim, avait été mis en liberté, après avoir souffert vingt-cinq ans pour les intérêts de la vérité. Ce synode s'étant toujours intéressé très-tendrement dans les souffrances d'un si illustre confesseur, qui par sa fermeté

(1) Cette liste est celle dont on a vu plus haut un extrait. Une autre avait été dressée en 1709, en vertu de l'art. 37 des délibérations du synode de Breda : « La compagnie a résolu de faire imprimer la liste de nos frères confesseurs, qui sont sur les galères, et d'en envoyer des exemplaires à toutes les Églises de ce synode, deux fois autant qu'on envoie d'articles imprimés, afin que chaque Église en puisse avoir et en donner à MM. nos frères flamands. »

(2) *Ms.* nº 28, t. II.

à l'épreuve de toute tentation, a fait tant d'honneur à notre sainte religion, prend aussi part à sa délivrance. Elle bénit Dieu de l'avoir conservé et soutenu dans ses épreuves, et de n'avoir point permis que la persécution ait triomphé de sa foi. Elle le prie ardemment de le fortifier de plus en plus dans le grand âge qu'il a atteint, de lui donner de finir ses jours en paix, et de couronner sa fidélité dans la gloire. »

Enfin l'article 24 du synode d'Amsterdam (mai 1718) est ainsi conçu : « La Compagnie a appris avec douleur la mort de N. T. H. F. M. Gabriel Maturin, autrefois membre de ce synode en qualité de pasteur de l'Église d'Arnheim, et qui s'est rendu si célèbre par sa constance pour l'Évangile. La mémoire de cet illustre confesseur, également recommandable par sa piété et par ses souffrances, nous sera toujours en vénération. » — Mme Maturin n'étant pas nommée dans cet éloge funèbre (non plus que dans la résolution de 1715), tandis que le synode faisait toujours saluer les veuves des pasteurs dont il enregistrait le décès, il est évident qu'elle avait quitté la Hollande, où nous la trouvons encore avec ses enfants au mois de novembre 1712. D'après Agnew et Smiles, elle était passée en Irlande, où son mari l'aurait rejointe. « La famille Maturin, dit Smiles, a produit plusieurs hommes éminents. Elle descend du pasteur Gabriel Maturin, qui fut *emprisonné à la Bastille*, pour cause de religion, *pendant 36 ans*. Il refusa obstinément de se convertir, et quand enfin il fut remis en liberté, il avait perdu l'usage de ses membres. Il réussit cependant à se rendre en Irlande avec quelques membres

de son ancien troupeau, et il eut le bonheur inespéré d'y rencontrer sa femme et ses deux fils, *dont il n'avait eu aucunes nouvelles pendant son long emprisonnement.* Son fils Pierre devint doyen de Killaloe, et son petit-fils, Gabriel Jacques, doyen de St-Patrick à Dublin. On compte aussi parmi ses descendants plusieurs pasteurs de mérite, entre autres un prédicateur éloquent, connu aussi par deux ouvrages remarquables : *Melmoth the Wanderer*, et la tragédie de *Bertram.* » — Agnew ajoute à ces détails que le célèbre confesseur était un enfant trouvé, ramassé dans les rues de Paris par le cocher d'une grande dame, à laquelle il dut son nom, son prénom et une éducation catholique, qui ne l'empêcha pas de devenir pasteur et de souffrir pour sa foi avec une constance admirable.

Sorti de prison comme par miracle, Maturin chercha sans doute un asile, au moins momentané, près de Genève, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante, qui lui fut adressée très-probablement par le pasteur et professeur Pictet (1) :

Monsieur,

J'espérais avoir l'honneur de vous voir à votre campagne et de vous témoigner, comme je fais ici, la part que je prends, Monsieur, à votre glorieuse délivrance. Il n'a pas tenu à mes soins qu'elle ne soit venue plus tôt ; le temps en était marqué : *Mes temps sont en ta main,* disait David ; vous le pouvez dire après l'homme selon le cœur de Dieu. Il avait passé par différentes épreuves longues et pénibles ; mais enfin Dieu l'en

(1) *Ms. Court,* n° 17. vol. H.

délivra quand il en fut temps, ajoute le prophète : *Il étendit la main d'en haut, et m'enleva et me tira des grosses eaux.* Ne voit-on pas dans nos jours d'aussi grandes délivrances ? Combien de fois l'Église s'est-elle vue comme abandonnée de Dieu et des hommes, livrée entre les mains de ses persécuteurs, qui criaient sur elle : *A sac, à sac; qu'elle soit rasée, détruite jusqu'aux fondements, et qu'il ne soit plus fait mention de leur nom; nous les tenons en serres. Il n'y a personne qui les délivre; mais l'Éternel les délivrera. Il envoie sa parole et les délivre de leurs tombeaux.* En effet, c'est l'image de la mort, un vrai tombeau, qu'un cachot ténébreux.

Vous avez un long temps été comme enseveli, sans qu'on ait pu déterrer le lieu où vous étiez; mais, grâce à Dieu, vous en sortez glorieusement, vous levez la tête, vous triomphez, ou plutôt la grâce triomphe en vous sur la nature, sur le monde, sur l'enfer, sur toutes les principautés, sur cette Rome antichrétienne, la meurtrière des saints. Elle a trouvé le moyen par ses cruautés d'abréger nos disputes : Vous êtes nos meilleurs théologiens, généreux confesseurs et défenseurs de la foi; vous fermez la bouche à l'adversaire, vous faites plus que les Claude ni les Jurieu n'ont pu faire; vous portez le témoignage et les flétrissures du Seigneur, vous êtes ses témoins, titre glorieux : *Vous serez mes témoins.* Ce n'est pas que nos théologiens ne rendent bon témoignage à la vérité; mais vous la confirmez, vous la scellez de votre propre sang; cela s'est vu et se voit encore tous les jours. Quand je vois ce paysan, ce laboureur dans les galères, cette femme dans une prison obscure, ce ministre trente ans dans un cachot triompher de toute l'autorité de celui qui se disait ou prétendait être monarque universel, je dis ce qu'il devrait dire : C'est ici le doigt de Dieu.

Nous le disons et nous l'éprouvons par mille et mille délivrances miraculeuses. Après cela, on a bonne grâce de nous demander des miracles, notre religion ne se soutenant que

par miracle. Le plus grand des miracles est notre incrédulité, oui j'aime mieux dire incrédule qu'insensible; car il est impossible de l'être, si l'on croit ce que l'on fait profession de croire. Chose surprenante, qu'au milieu de tant de miracles on voie si peu de vrais croyants; mais n'en soyons pas surpris : *Pensez-vous*, dit le Seigneur, *que le Fils de l'homme, lorsqu'il viendra, trouve de la foi en la terre?* Il semble que c'est un indice aujourd'hui de sa prochaine venue. *Bienheureux ceux qui l'attendent et se hâtent*, dit St-Pierre, *à sa venue!* Vous êtes de ces bienheureux attendants, [vous] qui dites avec le bon Jacob, après tant de traverses : *O Éternel, j'ai attendu ton salut!* et avec St-Paul, ce glorieux athlète, après tant de combats, dirai-je de victoires : *J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé la foi, j'ai parachevé ma course.* Avec quelle joie s'en va-t-il, avec quelle confiance! Il avait déjà la main sur la couronne lorsqu'il ajoute : *Quant au reste, la couronne de justice m'est réservée.* Voilà quelle est la fin de ses combats, voilà le fruit de vos longues souffrances. Elles produiront encore d'autres fruits : combien de frères infirmes dans ce royaume-là, qui, étant rassurés par vos liens, parleront plus hardiment de la Parole; combien d'autres, en ce pays où vous arrivez, qui béniront vos chaînes, qui rendent grâces de votre délivrance et de celle de tant d'autres confesseurs, ce qui fait souhaiter d'avoir une relation là-dessus, pour la joindre à tant d'autres que l'on saurait faire pour l'honneur de la religion, et que l'on doit conserver comme un titre glorieux.

Ce n'est pas un vain titre comme ceux que le monde donne, qui n'ont qu'un vain éclat au dehors; celui-ci est solide, *il produit un poids éternel d'une gloire excellemment excellente,* son éclat et sa beauté sont au-dedans, toute pleine de gloire en dedans, toute pleine de misères au dehors, disgrâces, exils, prisons, galères, potences, échafauds; en un mot, la croix de Christ c'est notre gloire, nos titres, nos armes, notre devise, celle de St-Paul : *Jà n'avienne que je me glorifie sinon en la*

croix de Christ. Si l'on savait la douceur qui est cachée sous cette croix : *Si tu savais le don de Dieu,* don précieux ; mais il n'est pas donné à tous de souffrir pour Christ. Ne refusez pas, Monsieur, aux instances de milord évêque dy [de] Lahar, la relation qu'on vous demande; c'est aussi de la part d'une société illustre [la vénérable Compagnie des pasteurs de Genève ?], qui vous honore et qui serait ravie de vous rendre tous les services dans l'occasion. Je souhaiterais, en mon particulier, d'en avoir quelqu'une pour vous témoigner combien je suis avec un profond respect...

Le glorieux confesseur chargé d'années et d'infirmités, eut-il assez de force physique et intellectuelle pour écrire la précieuse relation qu'on lui demandait, et, s'il l'écrivit, qu'est-elle devenue ? Quel est en outre l'évêque anglican qui prenait un si vif intérêt aux pasteurs de l'Église réformée ? — Ces questions posées aux lecteurs du *Bulletin* (1) sont malheureusement restées sans réponse. Toutefois l'évêque paraît avoir été celui de Bristol, à en juger par les lignes suivantes, d'ailleurs fort inexactes, écrites en janvier 1699 :

MÉMOIRE (extrait des *State paper office*) (2).

M. Gabriel Maturin, âgé de 77 ans (?), sortit de France en l'an 1685. On avoue qu'à la prière de ses amis de Paris, il y retourna en 1688 (?) et fut pris et mis à la Bastille (?) l'année suivante. Il fut ensuite envoyé au château de Vincennes (?) et est à présent, à ce qu'on apprend, dans une des îles d'Hyères près de Toulon.

(1) Deuxième série, XI 384.
(2) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 283.

En considération de son grand âge et de ses infirmités, on souhaite qu'il puisse avoir permission de sortir du royaume par le chemin qui lui sera le plus commode. — Le susdit Mémoire a été envoyé et recommandé au duc de Schrewsbury (1) par l'évêque de Bristol.

(1) Ambassadeur d'Angleterre en France.

VIII

PIERRE DE SALVE, dit VALZEC.

« Marc-Antoine de Salve, sieur de Bruneton, né à Valensoles en Provence, le 10 novembre 1619, quitta l'ordre des Augustins déchaussés, dans lequel il était entré sous le nom de Bonaventure, pour embrasser la religion protestante. Après sa conversion, il s'établit à Vergèze, où il épousa, en 1656, Marie Royer, dont il eut neuf enfants. Comme ancien de l'Eglise de ce lieu, il assista, en 1671, au synode tenu à Nîmes, le 15 avril. A la révocation de l'édit de Nantes, il sortit de France (*Arch.* TT., 322), et se retira en Hollande avec trois de ses fils, nommés Pierre, Jacques et Antoine. » (1) Sa femme resta en France avec deux fils et quatre filles qui épousèrent des maris catholiques.

Jacques et Jean-Antoine entrèrent au service des Etats-Généraux : le premier, capitaine au régiment de Holstein-Bœck, fut tué, en 1710, au siége de Douai ; Jean-Antoine était en 1712 capitaine au régiment de marine de Mauregnault. L'un des fils demeurés en

(1) *Bullet.*, IX, 330.

France, Charles, est devenu la souche de la famille De Salve de Bruneton, qui existe encore (1).

Pierre allait terminer ses études théologiques lorsque la Révocation le força d'émigrer. Arrivé en Suisse vers la fin de 1685, il trouva un asile temporaire à Schaffouse et demanda d'être reçu ministre. L'examen qu'il subit le 26 janvier suivant, avec un de ses compagnons nommé Etienne Petit, ne lui fut pas favorable. Il se remit au travail avec tant d'ardeur que, le 11 mars, il triompha d'une nouvelle épreuve, à la suite de laquelle il fut « agréé et admis au saint ministère. » Il se rendit aussitôt après en Hollande, et fut consacré au synode de Rotterdam, avec quatre autres proposants : Isaac Ledrier, Jean Briffaut, Isaac Molier et Jean Rivasson (2). Voici la fin du vingt-quatrième article des délibérations, qui les concerne : « A l'égard de notre cher frère M. Pierre Salve, qui a été reçu au saint ministère à Schaffhausen, sans qu'on lui eût assigné de troupeau, la Compagnie a considéré que nous avons dans le passé plusieurs personnes pareilles, qui n'ont été reçues parmi nous que dans le nombre et sur le pied des proposants ; mais la conjoncture du triste temps où nous sommes, nous sollicitant plus que jamais à la compassion et à la complaisance chrétienne, et les choses qui ont été rapportées de sa famille et de sa personne,

(1) *Ibid.*, 331.

(2) Au lieu de Ledrier, l'exemplaire ms. des *Actes du synode wallon* que nous avons sous les yeux, porte Lederer, et au lieu d'Isaac Molier, Jonas Molech ; l'orthographe suivie par M. Gagnebin *(Bullet.*, 2e série XII 378) nous paraît préférable.

nous ayant beaucoup édifiés, la Compagnie a voulu, pour cette fois et sans conséquence, relâcher de la rigueur de sa précédente conduite, et lui a accordé l'imposition des mains, pour le sceller du sceau accoutumé du saint ministère parmi nous, et M. Le Moine, pasteur de Leiden, M. Piélat, modérateur de ce synode, M. de Joncourt, qui en est le secrétaire, et M. Gallé, pasteur de Haerlem, ont été nommés pour imposer les mains aux cinq frères nommés dans cet article, ce qui a été exécuté en présence du synode et de l'Église de Rotterdam, le dimanche 28 avril 1686. »

Le 25 décembre de la même année, Pierre de Salve fut nommé pasteur de l'Église wallonne d'Ardembourg, à laquelle la mort venait d'enlever son fondateur, le ministre réfugié François de la Rességuerie. Il fut installé, le 11 mai suivant, par le délégué du synode, Pierre de Brunvile, autre pasteur réfugié, et installa lui-même, le 13 juin 1688, en qualité d'ancien de son Église, « noble Marc-Antoine de Salve », son père, qui mourut quatre mois après (1). Le synode

(1) D'après *la France protestante*, il n'existait plus en 1702, date du testament de sa femme, qui s'y qualifie de veuve. Il résulte aussi de la lettre écrite à M. de Salve, le 30 août 1699, par Jacques, que son père était déjà à cette époque mort. Enfin M. Gagnebin, dans l'étude intéressante que nous avons déjà citée, donne la date précise d'octobre 1688. Il est vrai que nous trouvons dans les papiers de La Reynie (*Ms. de la biblioth. nation.*, fr. 7055, f° 125) l'analyse d'une lettre écrite de Middelbourg à De Malzac par « De Salve père », le 10 octobre 1691. Mais nous inclinons fortement à penser que le lieutenant-général de police s'est trompé, et a confondu avec De Salve père l'un des deux frères réfugiés du pasteur.

de La Haye, tenu en septembre de la même année, recommanda au magistrat sa personne et son ministère, et le déclara seul en possession du titre de pasteur de l'Église wallonne, à l'exclusion de Dubois, pasteur flamand, qui avait d'abord prêché en français et avait ensuite fait séparer l'Église flamande de l'Église française. Au mois d'avril 1689, il fut désigné par le synode d'Utrecht (art. 20) pour faire, au synode de Flessingue, la proposition sur le verset 17 du premier chapitre de la première épitre à Timothée ; mais le mois de septembre venu, il en fut empêché par une indisposition (art. 11).

Le 7 décembre, il demanda au consistoire la permission de quitter l'Église pour quelque temps, afin *d'aller terminer quelques affaires importantes*. « C'était, dit M. Gagnebin (1), l'expression reçue, qui est développée dans une assemblée suivante du consistoire, où il est parlé *d'un voyage qu'il a fait en France par un pur mouvement de son zèle, et de l'avis de diverses personnes considérables qui en ont concerté avec lui, et qui ont loué et approuvé son dessein.* Le consistoire lui accorda sa demande *d'autant plus volontiers*, est-il dit dans les actes, *qu'il laissa à sa place un ministre capable de la remplir et d'en faire toutes les fonctions.* Le zélé missionnaire ne tarda pas à se mettre en route ; car le 26 du même mois, le proposant Antoine Coulan était déjà à Ardembourg pour remplir sa charge, et on lit dans les registres du consistoire, à la date du 29 janvier 1690 : « En

(1) *Bullet.*, 2e série XII 380.

attendant l'arrivée de M. de Salve, qui est encore en voyage et qui nous a donné de ses nouvelles, on fera une nouvelle tentative auprès du magistrat pour qu'il permette de faire la collecte pour les pauvres. »

Vanité des joies humaines ! Au moment où le consistoire se réjouissait d'apprendre que De Salve était heureusement entré en France, le pasteur du Désert était déjà depuis près de vingt jours au fond d'un cachot. A peine arrivé à Paris, par la Flandre et la Picardie, en compagnie de son collègue De Malzac, De Salve avait été arrêté, le 10 janvier, par le capitaine Desgrez et conduit, le 12, au donjon de Vincennes (1), avec son hôte, digne aubergiste protestant, nommé Paradez (2). La nouvelle de son arrestation n'était sans doute pas encore arrivée en Hollande au mois d'avril ; car le synode de Heusden le mentionne seulement comme « absent pour des raisons connues », et ordonne qu'Antoine Coulan ne le remplace qu'à titre de proposant.

Non contente de posséder la liste des maisons où Cardel avait tenu des assemblées, et de l'avis, reçu en 1689, qu'il s'en faisait dans la rue Mazarine, du côté de la porte de Buci (3), et à Montreuil, près Vin-

(1) *Ms. de Biblioth. nation.*, Fr. 14061, ancien 3854.

(2) Mis le 12 janvier 1690 à Vincennes, Jean Paradez fut transféré à la Bastille avec Mallet, le 11 août de la même année, puis au château de Guise, le 4 janvier 1691, avec Bernier, Mallet et Desvallons. Le 3 avril, sa femme obtenait la permission de le voir. Il fut relâché, le 7 novembre, ayant subi près de deux années de cachot pour avoir reçu à sa table un ministre proscrit. — La mère de Claude Brousson était une demoiselle de Paradès, du Midi.

(3) *Reg. du Secrét.*, O.33.

cennes, dans une maison que le curé pouvait indiquer, et où il fallait envoyer un homme sûr (1), la police avait eu soin d'introduire dans les assemblées interdites quelques-uns de ses affidés, notamment le cabaretier Marchant de la rue Grenetat, ancien catholique, qui, pour gagner la confiance et être tenu au courant de ce qui concernait son infâme métier, feignit de se convertir et d'embrasser le protestantisme. C'est ce traître, soi-disant protestant depuis deux ans, qui avertit Desgrez et lui procura la capture de De Salve. Comme il n'y avait que lui qui sût que le pasteur devait dîner chez Paradez, cette dénonciation le discrédita sans remède parmi les réformés (2), au dire de Braconnier, autre espion qui n'avait garde de se compromettre si maladroitement. Non-seulement il donnait souvent l'hospitalité aux ministres, et avait servi de guide à De Salve dans Paris, mais le soir même où le malheureux pasteur fut arrêté, il y eut du monde en campagne pour chercher les autres pasteurs, Lestang et De Malzac, et les mener dans la chambre de l'honnête Braconnier, comme dans l'endroit le plus sûr.

Bien que toutes les mesures eussent été prises, l'arrestation avait cependant failli manquer. Desgrez disait dans son rapport du 13 janvier : « Il n'y a eu aucun soupçon du mouvement qui se fit mal à propos [avant-] hier au carrefour, et je ne fus point vu, [ce] qui est la seule raison qu'ils [les protestants] n'ont eu aucun soupçon, et lorsque ledit ministre

(1) *Reg. du Secrét.*, 0.33, f° 97.

(2) Lettre de Desgrez, du 13 janvier 1690.

sortit de chez la C   , il y avait une femme nommée Madame Laurent qui le vint quérir, et l'emmena chez elle, rue Mazarine, et de là chez Bel, qui demeure dans le Collége des quatre nations [aujourd'hui l'Institut], et de là s'en alla chez Paradez. Ainsi ils n'ont eu nul soupçon.

« S'il n'avait pas été pris, il avait dit au sieur B[raconnier] que, quand il voudrait avoir de ses nouvelles, il n'avait qu'à aller chez Dicq, le blondin, rue Saint-Denis, *à l'image Saint-François*, où loge La Motte.

« Les cachets qui se sont trouvés sur lui, sont des marques [des empreintes de cachet] que le ministre Cottin leur avait données [à De Salve et De Malzac], pour les faire reconnaître; mais cela ne leur a pas servi. Ils ont quéri [eu recours] à un autre ministre, Lestang, qui est à Paris et qui les a fait connaître... Il [De Salve] a dans ses papiers une lettre pour Lestang... Je me donnerai demain l'honneur d'aller prendre les papiers, pour les voir avec le sieur B[raconnier]... Il connaît leur jargon. Je n'ai point son nom que Valsec, c'est un nom emprunté (1). » Desgrez écrivait encore deux jours après : « J'ai su du ministre de Vincennes [De Salve] que le billet qui est dans les papiers que le ministre Deshayes [Cottin dit La Haye] a remis au nommé Voreaux, qui logeait *à la Croix de Fer*, rue Bourg l'abbé, n'était que pour le faire connaître. »

A son tour, Seignelay écrivait à Bâville, intendant

1 *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7052.

du Languedoc, le 16 janvier 1690 : « Sur l'avis qu'on a eu qu'il était arrivé quelques ministres de la R. P. R. à Paris, on en a fait arrêter un qui s'appelle De Salve ou De Selve, autrement Valsec, de la ville de Nîmes [Vergèze est dans les environs de Nîmes], et l'autre, qu'on n'a pas encore arrêté, s'appelle Valsac, autrement Molan et Lestang, de la ville d'Uzès. Le roi m'ordonne de vous écrire de vous informer secrètement de la famille et de la conduite de ces deux hommes, et de me faire savoir ce que vous en apprendrez. Vous jugez bien de quelle conséquence il est de tenir la chose secrète, puisque Valsac n'étant pas encore arrêté, il pourrait être averti des perquisitions que vous feriez (1). » — Sous le nom de *Valsac* (singulier après Valsec), *autrement dit Molan et Lestang, de la ville d'Uzès*, la police, imparfaitement renseignée, confondait deux personnages différents : le ministre Lestang et le ministre Malzac, dit Molan, de la ville d'Uzès.

Le roi avait hésité un moment sur la peine qu'il infligerait à Cardel ; il n'en fut pas de même pour De Salve. L'ordre de le transférer du château de Vincennes dans la prison où était Cardel, est daté du jour même de son arrestation, c'est-à-dire du 10 janvier. Et cinq jours après, Louis XIV adressait la lettre suivante au gouverneur des îles Ste-Marguerite :

A Versailles, le 15 janvier 1690,

Monsieur de Saint-Mars, j'envoie aux îles Sainte-Marguerite, le nommé Valsec, ministre de la R. P. R., pour y être détenu pen-

(1) Depping, *Corresp. adm.*, IV 222.

dant toute sa vie. Et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous le receviez et que vous le fassiez mettre dans un endroit sûr, où je veux qu'il soit soigneusement gardé, sans avoir communication avec le nommé Cardel, ni avec qui que ce soit, de vive voix ou par écrit, sous quelque prétexte que ce soit. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Saint-Mars, en sa sainte garde.

Le roi, qui pouvait ordonner l'exécution immédiate de Valsec, crut sans doute faire acte d'humanité en signant cette lettre. En réalité, jeter les pasteurs au cachot, sans leur permettre aucune communication avec qui que ce fût, c'était les jeter vivants dans la fosse et prolonger leur agonie.

Le secrétaire d'État Seignelay joignit à cette lettre les dépêches suivantes, analogues (sauf la dernière) à celles qu'il avait écrites au sujet de Cardel.

A M. DE SAINT-MARS.

15 janvier 1690.

Le roi envoyant aux îles de Sainte-Marguerite le nommé Valsec, ministre de la R. P. R., je n'ai rien à ajouter à la lettre de Sa Majesté ci-jointe, si ce n'est que cet homme ne doit être connu de personne, et que sa subsistance et entretenement, qu'il lui faut faire fournir sur un pied médiocre, sera régulièrement payée, comme celle du nommé Cardel, après que vous m'aurez mandé à quoi cela peut monter chaque année. Je suis, etc.

A M. DE LA REYNIE.

15 janvier 1690.

Le roi a pris la résolution d'envoyer aux îles Sainte-Marguerite Valsec, ministre qui a été arrêté, et j'envoie les ordres

pour cela au fils du sieur Anzillon, qui y a déjà conduit le nommé Cardel. Je lui mande de ne partir que dans le temps que vous jugerez à propos, afin que, si vous avez besoin de tirer quelques éclaircissements de cet homme avant son départ, vous puissiez le faire. Je suis, etc.

A M. de Saint-Mars.

10 mars 1690.

Par le compte que j'ai rendu au roi du contenu en votre lettre du premier février, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire, qu'elle veut bien faire la dépense de 900 livres par an pour le ministre que vous avez déjà [Cardel], et surtout pour celui qui vous sera envoyé [De Salve]. Cette pension est considérable (1), et il y aura lieu de faire la dépense nécessaire pour les empêcher de communiquer entre eux ni au dehors.

A l'égard des prisons que vous proposez de faire, Sa Majesté y donnera ordre, et vous aurez au premier jour de mes nouvelles. Je suis, etc (2).

Le pauvre pasteur ne sortit de Vincennes, pour être conduit dans l'une des Bastilles de la Méditerranée, que le 20 mars, et l'on n'entendit plus parler de lui. Les synodes wallons persistèrent pieusement à espérer son retour et à lui conserver sa place. « Les Églises voisines de celle d'Ardembourg, dit l'article 11 du synode de Leyden (mai 1691), lui prêteront tour à tour leurs pasteurs pour y aller donner la cène, jusques à ce qu'il ait plu à Dieu de lui rendre M. de

(1) En effet, les capitaines de cavalerie de l'armée du prince d'Orange, ne touchaient à la même époque que 700 livres (*Mém. de Bostaquet*, p. 170), et l'on se souvient que la pension de Cardel avait d'abord été fixée à 275 livres.

(2) *Bullet.*, IV 123 et 124.

Salve, son pasteur », — résolution confirmée au synode de Ziriczée (mai 1692, art. 38), et à celui de Tergoes (août 1694), dont voici l'article 37 : « La Compagnie a trouvé bon que notre très-cher frère M. Simon d'Albiac, appelé par l'Église d'Ardembourg, pour lui servir en qualité de pasteur *jusqu'au retour de notre très-honoré frère M. de Salve*, pasteur de ladite Église, *prisonnier en France*, jouisse de tous les honneurs du ministère dans cette Église, comme M. de Salve même s'il y était. »

Cinq ans plus tard, son frère Jacques ne savait pas encore où il avait été envoyé, témoin cette lettre qu'il adressait à leur mère, le 30 août 1699 : « Pour mon frère de Salve, je vous ai souvent écrit qu'il était en vie, et que vous devez en être persuadée, que son affaire est entre les mains de l'ambassadeur des États Généraux, pour en parler au roi. Voilà tout ce que je puis faire au monde; pour le reste, je le remets entre les mains de Dieu; qu'il veuille faire tourner l'affaire à son avantage. Je vous ai dit aussi qu'on l'avait transporté depuis plusieurs années de la Bastille (?) dans la province du Dauphiné (?), sans avoir pu apprendre l'endroit où il avait été mis (1). »

En 1700, le synode de Zutphen (art. 13) s'exprimait de la manière suivante : « Nous continuons d'ignorer la destinée de notre très-cher frère M. de Salve, dont les souffrances et la mémoire, en cas qu'il soit mort, nous seront toujours en bénédiction. » — Enfin Jean Antoine de Salve, le capitaine de marine, écrivait

(1) *Bullet.*, IX 332.

encore, le 4 août 1710 : « J'espère que la paix se fera bientôt, et que mon frère le ministre sortira de prison.»

Vain espoir ! Maturin seul devait être rendu à la liberté après la paix d'Utrecht (1713). Du moins l'amère douleur de pleurer la raison perdue de leur fils et de leur frère, avait été épargnée à Mme de Salve et à ses enfants.

Outre deux feuillets de sermon, dont l'un, déchiré et plié en forme de lettre, porte au dos : *Pour Monsieur de Lestang*, les pages qu'on va lire (1) sont tout ce qui nous reste de Pierre de Salve, les seules reliques de ce pasteur du Désert. Le manuscrit, d'une écriture très-mauvaise, ne contient point à proprement parler un sermon écrit en entier ; ce ne sont çà et là que des notes très-détaillées, mêlées de latin et d'abréviations de tout genre. Pour ne pas donner un logogriphe à deviner à la plupart des lecteurs, nous avons dû modifier parfois la forme trop primitive de l'original. Est-il nécessaire d'ajouter que nous en avons pieusement respecté le sens ?

Christ m'est gain à vivre et à mourir.
(PHILIPPIENS I, 21)

La vie est un commerce qui a pour but un gain ; mais ce gain est différent selon que nous commerçons avec le monde ou avec Dieu, avec l'Église ou avec les créatures. Tandis que le commerce avec le

(1) Nous les avons publiées, pour la première fois, dans la seconde série du *Bulletin*, IV 379.

monde consiste à donner son temps, sa vie, son éternité, sa félicité, en échange de quelques pièces de terre, de quelques maisons, de quelques biens sans valeur, puisqu'ils sont sans durée, le commerce avec Dieu consiste à donner des biens périssables, qui ne sont rien, pour gagner Christ, avec lequel nous possédons toutes choses. Il a la vie et nous la communique, il tient les clefs du paradis et de l'enfer, il juge, il condamne, il absout. Il est un avec Dieu, et nous unit à Dieu; il est tout et fait tout dans le ciel et sur la terre ; nul ne va au Père que par lui, il est le chemin..., il est la porte..., ainsi on gagne tout en le gagnant. Il est donc honteux, insensé et extravagant, de s'attacher principalement au commerce mondain, et sage, prudent et nécessaire, de nous livrer au seul trafic qui soit digne de nous, parce qu'il est le seul dont le résultat soit certain.

C'est ce caractère de nécessité que l'Écriture sainte a en vue, lorsqu'elle nous propose Jésus-Christ sous l'image du pain, d'une viande, d'un breuvage ; voilà qui s'adresse à ceux qui ne conçoivent pas de plus grand plaisir que de manger et de boire, car l'Écriture veut nous prendre et nous sauver par nos propres passions. Elle veut les laisser vivre en nous, mais elle veut les détourner vers les choses qui soient dignes de nous et qui nous puissent rendre heureux. — Tantôt elle nous propose Jésus-Christ et sa justice comme une robe précieuse qui, couvrant nos difformités, nous permettra d'entrer dans la salle des noces de l'agneau ; voilà pour ceux qui mettent le bonheur dans le luxe et la magnificence. — Tantôt elle

nous le propose comme un trésor de sapience et d'intelligence, et voilà pour ceux qui mettent la félicité dans le savoir. — Enfin l'Écriture nous propose Jésus-Christ comme un gain incomparable, sans doute parce qu'elle veut exciter en nous pour Jésus-Christ la même ardeur dont brûle l'avare pour son trésor. Or l'avarice est une des passions les plus violentes, et qui met en mouvement toutes les autres pour posséder son objet. Venez, avares, qui êtes avides des trésors et des gains de la terre, venez ouvrir les yeux sur celui que nous allons étaler aujourd'hui, pour tâcher à le faire devenir désormais l'objet de vos désirs, et en vous arrachant, s'il est possible, aux biens de la terre, vous rendre avares de ceux du ciel. Venez le contempler ce trésor et ce gain en Jésus-Christ, et venez apprendre en même temps les moyens par lesquels vous pourrez le gagner.

Dieu, qui tient les cœurs en sa main et qui les fléchit comme il lui plaît, veuille fléchir les vôtres vers Jésus-Christ, et en affaiblissant cet amour immodéré que vous avez pour les créatures, vous remplir d'ardeur et de zèle pour gagner Jésus-Christ ! Et nous, pour y contribuer, comme un instrument, quoique faible, dans la main de Dieu, nous vous montrerons : 1° que Jésus-Christ est un gain, le seul et le plus excellent de tous les gains, parce qu'il s'étend à la vie et à la mort ; 2° nous passerons à vous faire voir comment il devient notre gain, ce que nous ferons remarquer surtout dans l'exemple de saint Paul, qui parle dans notre texte et qui dit : Christ m'est gain à vivre et à mourir. D'entrée nous nous

attacherons à notre version, qui dit que Christ est gain au fidèle et dans la vie et dans la mort, bien que nous sachions que les termes de l'original semblent ne pouvoir signifier que ceci, qui est le sens admis par plusieurs interprètes : Jésus-Christ, qui est la vie du fidèle dans cette vie, est un gain dans la mort (1).

(1) La Reynie n'avait pas le loisir de lire ce sermon, il le fit examiner, sans doute par le même Pirot, docteur de Sorbonne, qui analysa les manuscrits saisis sur Cardel, et qui examina les *Maximes des Saints* de Fénelon et les ouvrages de Bossuet. L'examinateur, après avoir transcrit l'exorde tout entier, ajoute le commentaire suivant, qui est très-digne de remarque :

« Tout ce discours ne tend qu'à prouver que l'Église et le monde ont des sentiments fort différents, et opposés dans leurs prétentions; que le monde, ou ceux qui en suivent les maximes, ne recherchent que les créatures qui ne peuvent leur donner aucun bien véritable; que toutes les grandeurs et tous les biens du monde ne sont que de la fumée, et qu'il ne peut rien y avoir dans cette vie que l'on puisse dire être un véritable bien, si ce n'est de gagner Jésus-Christ, en qui seul consistent toutes les grandeurs, toutes les richesses et tous les véritables plaisirs. L'auteur exhorte les fidèles de s'attacher à ce seul gain ; et, par une infinité de preuves tirées de l'Écriture tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, et particulièrement des épîtres de saint Paul, il fait voir qu'en Jésus-Christ seul doit être établie notre espérance, notre bonheur en la vie présente et notre félicité éternelle.

« Il n'y a rien dans cet ouvrage qui paraisse contraire aux sentiments de l'Église, et où il paraisse nécessaire de faire d'autres réflexions. »

Comment, docteur, pas d'autres réflexions ? N'en auriez-vous point fait une que vous n'avez pas cru nécessaire de communiquer à la police, celle-ci, par exemple : Comment un homme qui n'enseigne rien de contraire aux sentiments de l'Église, peut-il mériter d'être jeté en prison pour le reste de ses jours, ou conduit à l'échafaud ?

PREMIÈRE PARTIE.

Tout le monde sait assez ce que c'est que le gain..., nous allons montrer que Jésus-Christ est le seul, qui mérite ce nom. Il faut seulement vous avertir que par Christ, nous devons entendre sa croix, ses souffrances, son sacrifice, sa mort, sa justice, son intercession auprès du Père, son mérite, tout ce qu'il a fait pour ouvrir le ciel, fermer l'enfer, réconcilier le pécheur avec Dieu, le faire devenir son ami, le transporter des ténèbres à la lumière de la vérité, et de cette lumière lui frayer le chemin à la gloire. Car c'est tout ce qu'emporte ici ce mot de Christ; tout cela donc, pris ensemble et considéré en gros dans la personne de Jésus-Christ, est un gain qui enrichit d'abord celui à qui il est appliqué, et qui de l'état de disette et de misère spirituelle où il est né, le fait passer à un état d'abondance ; car tout ce que Jésus-Christ a, il ne l'a que pour le communiquer aux fidèles : s'il a des lumières et un esprit qui les rend efficaces, c'est pour les leur communiquer; s'il a une justice parfaite, c'est pour les en revêtir; s'il a mérité la gloire éternelle, c'est pour les y élever; enfin tout ce qu'il a, ce n'est que pour en enrichir le fidèle, et de misérable qu'il était le rendre heureux. C'est pourquoi saint Paul parlant de la

grâce de Jésus-Christ, la représente comme des richesses inénarrables (Ephés. III, 8); c'est pourquoi il dit que nous sommes enrichis en lui (1 Cor. I, 5), et qu'il s'est fait pauvre pour nous enrichir. Christ est donc un gain...

Pris à la rigueur, le mot gain exprime un résultat de notre industrie, et le contraire d'un don dû à la libéralité d'autrui. Ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre chrétiennement le gain dont parle notre texte. Nous ne pouvons non plus rien faire pour gagner Jésus-Christ, car, hélas! que pourrions-nous donner pour l'obtenir? Sera-ce nos œuvres?

1° Ne sont-elles pas l'effet de Jésus-Christ qui les opère en nous? Et plutôt que de dire que par elles nous gagnons Jésus-Christ, ne serait-il pas plus vrai de dire qu'elles sont un moyen dont Jésus-Christ se sert pour se donner à nous?

2° Ne les devons-nous pas, ces œuvres? Et en les donnant, que faisons-nous que satisfaire à notre devoir sans pouvoir prétendre à aucune récompense?

3° Quand nous ne les devrions pas, pourraient-elles bien entrer en comparaison avec Jésus-Christ? Quelle proportion des vertus finies et passagères, peuvent-elles avoir avec celui qui est l'auteur même de la vertu?

L'homme n'a pas assez de force, quand il aurait assez de présomption, pour prétendre gagner Christ en en donnant l'équivalent. Un misérable ver de terre, rampant dans la corruption, dans le vice, digne d'être écrasé par la justice du ciel, pourrait-il bien s'élever jusqu'à Christ? Du reste, la voix générale des Écritures nous fait entendre que Jésus-Christ est

un don, qui nous vient de la pure libéralité de Dieu... On peut donc dire que c'est un gain et un don tout ensemble... C'est un don; mais il faut cependant travailler pour l'obtenir, comme si c'était un gain... Ce gain nous est présenté comme le sujet d'une grande joie, dans la parabole de la drachme perdue et retrouvée...

Jésus-Christ est le véritable gain : 1° parce qu'il suffit à tout, même à borner nos désirs; 2° parce qu'il est impérissable, double caractère qui ne convient point aux gains du monde.

Jésus-Christ suffit à tous nos besoins et remplit tellement, dans cette vie, les désirs de nos cœurs, qu'il ne leur laisse à souhaiter que son entière possession; cela ressort de l'Apocalypse (III, 18), où Christ, parlant par la bouche de saint Jean, énumère les maux de l'âme et montre qu'il a des remèdes contre eux tous. A la pauvreté, à la nudité et à la cécité, il oppose de l'or, des vêtements et un collyre : cette image est transparente...

Après sa conversion, saint Paul qui était auparavant pauvre, nu, aveugle, n'a plus rien à désirer, parce qu'il est tout rempli de Christ; du moment que Christ vit en lui, au milieu de la joie qui inonde l'Apôtre, un nouveau désir apparaît, c'est celui de déloger d'ici-bas pour posséder Christ d'une manière plus étroite et plus complète.

En peut-on dire autant des gains du monde? Il est certain qu'ils ne nous satisfont jamais, ce qui est une marque de leur vanité et de leur peu de solidité; plus nous en avons et plus nous en désirons. D'ail-

leurs ils ne servent qu'à un usage matériel, ils ne peuvent que nous nourrir et nous faire vivre splendidement, voilà tout. Si nous sommes aveugles, ils ne sauraient nous donner la vue; si nous sommes malades, ils ne peuvent nous rendre la santé; et surtout, si nous sommes étendus dans un lit, attendant le dernier coup de la mort, appréhendant la justice divine, ils ne sauraient nous délivrer de ces craintes, ni nous mettre à couvert. — C'est donc improprement que l'on appelle gain un bien terrestre ; ce n'est que dans la fausse opinion des hommes, que les richesses du monde ont pris ce nom, qui ne convient qu'à Jésus-Christ.

Le gain véritable s'élève bien haut au-dessus des gains du monde; au lieu que ceux-ci sont bornés à cette vie et que nous les perdons par la mort, celui-là s'étend à la vie et à la mort. Une fois gagné, on ne le perd jamais; car je suis assuré que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni puissances, ni choses présentes, ni choses à venir, ni hautesse, ni profondeur, ni aucune autre créature, ne nous pourra séparer de la dilection de Dieu, qu'il nous a montrée en Jésus-Christ, notre Seigneur (Rom. VIII, 37). Il est vrai que les gains du monde et celui que nous faisons de Jésus-Christ, semblent aller de pair pendant cette vie : nous gagnons les biens du monde et nous nous en servons; nous gagnons Jésus-Christ, sa connaissance nous console, sa mort et son mérite nous soutiennent contre les terreurs de la justice divine; ainsi ce gain a son usage comme les gains du monde, et jusque-là l'un ne semble rien avoir par-dessus les autres, et si

les hommes, avec des yeux de chair et de sang, y remarquent quelque différence, c'est en faveur des gains du monde qui les charment, tandis que le gain véritable leur paraît chimérique. Mais attendez; à la mort, cette différence se verra. Les riches ni les puissants n'emportent rien avec eux dans le tombeau. Les Alexandre, les César, etc., ont-ils emporté les couronnes qu'ils avaient gagnées? Nous, au contraire, nous emportons la nôtre; comme Josué, Jésus-Christ passe avec nous le Jourdain de la mort, au lieu que les biens du monde nous quittent à la vue de la mort, comme Moïse expirant après avoir contemplé la terre promise.

Christ nous est un gain, non-seulement dans la vie et dans la mort, mais encore dans la résurrection...

DEUXIÈME PARTIE.

Voyons à quelles conditions le fidèle obtient ce gain sans pareil. La vraie religion est une espèce de commerce entre Dieu et nous; c'est ainsi qu'elle nous est dépeinte dans le discours où Christ dit que le royaume des cieux est semblable à un trésor caché dans un champ, qu'un homme achète après avoir vendu tout ce qu'il a pour pouvoir l'acquérir; qu'il est semblable à une perle de grand prix... Les fidèles sont donc des marchands qui sont obligés de donner; car, dans tout commerce, il faut donner pour gagner: l'artisan donne son travail pour avoir du pain; le

marchand, ses veilles, son argent, pour en gagner davantage ; le soldat, sa peine, sa sueur et son sang, pour acquérir de la gloire, gagner des villes et des provinces ; le chrétien ne saurait donc s'exempter de cette loi. Il faut qu'il donne pour gagner Jésus-Christ; c'est un trésor, une perle qu'il ne saurait acheter qu'en vendant ce qu'il a.

Ne venez pas dire qu'Isaïe (LV, 1) nous invite d'acheter sans argent, gratuitement; car il n'est pas vrai qu'il veuille dire que nous devons acheter la grâce sans rien donner, mais seulement que ce que nous donnons en échange, est un rien en comparaison de ce que nous achetons; car nos biens, notre vie et notre sang, que nous donnons, sont plus au-dessous de Jésus-Christ et de sa grâce, qu'une paille ne l'est de tous les diamants, de toutes les perles et de toutes les couronnes de l'univers... Isaïe veut donc dire qu'il faut donner; mais qu'en donnant nous achetons pourtant gratuitement, parce que nous donnons un rien pour gagner une grâce sans prix, et un rien qui n'est point à nous et qui n'apporte point de profit à Jésus-Christ.

Tout ce que nous pouvons donner se borne à ceci : les biens et les richesses de la terre, notre propre justice, la confiance que nous pourrions avoir de nous sauver par nos œuvres, notre repos, notre liberté, nos plaisirs, nos honneurs et toutes les aises de la chair, notre vie et notre sang.

1° Nous devons donner tous nos biens et nos richesses temporelles ; et on les donne, ou bien en s'en dépouillant tout à fait, lorsqu'il s'agit de suivre

Jésus-Christ et qu'on ne saurait les garder et professer l'Évangile tout ensemble; car il faut tâcher de devenir disciples de Jésus-Christ pour le gagner, et on ne le devient, suivant lui, qu'en abandonnant père, mère, etc., pour l'amour de lui. — Ou bien, on donne les richesses de la terre pour gagner Jésus-Christ, en les employant à nourrir les pauvres qui sont ses membres; car les leur donner, c'est les donner à lui-même; les vêtir, c'est vêtir Jésus-Christ; les soulager par nos soins, nos visites, par un seul verre d'eau, c'est soulager Jésus-Christ; il le dit lui-même et nous promet un salaire magnifique. — C'est encore donner les biens et les richesses de la terre, que de les moins aimer que Jésus-Christ, et de ne les aimer que pour lui en faire hommage, comme cette femme de l'Évangile qui n'aimait l'oigne (le parfum) qu'elle avait, et dont elle pouvait retirer un grand prix, que pour honorer Jésus-Christ et lui en faire hommage. C'est là aussi le véritable usage que nous devons faire des gains de la terre; nous devons, en sacrifiant à Jésus-Christ ces richesses iniques, nous faire de lui un ami qui nous reçoive dans les tabernacles éternels; c'est là l'usage qu'en faisaient les Abraham et les Moïse; s'ils ne les ont pas donnés aux pauvres, ils les ont abandonnés au monde et en ont fait le sacrifice à Dieu et à Jésus-Christ pour le gagner ; ils ont tout quitté, tout abandonné, pour gagner non des maisons, possessions, parents et amis, mais Jésus-Christ et son opprobre, le seul et le véritable gain. Tel est l'usage qu'en doivent faire tous les fidèles qui sont héri-

tiers de la foi d'Abraham, comme l'a été un Moïse, etc...

2° Pour gagner Jésus-Christ, il faut donner notre propre justice, etc...

3° Il faut donner notre repos, notre liberté, nos plaisirs, etc...

Ces deux principaux moyens sont toujours nécessaires et en tout temps, puisque, en tout temps, il est vrai que l'amour du monde est inimitié contre Dieu; que nous ne saurions servir à deux maîtres, et que nous ne saurions gagner Jésus-Christ et le monde... Vouloir conserver repos, liberté, vie, sang, c'est se perdre à coup sûr; qui voudra sauver sa vie, la perdra; mais abandonner tout cela et le perdre, c'est le conserver infailliblement; car on les retrouve en Christ...

Nous gagnons donc Christ en donnant tout ce que nous possédons et, pour vous le montrer par un exemple, tournons nos yeux sur saint Paul... et nous souvenons de sa conduite en ce monde : il renonce à tout, il n'amasse point de trésors, il ne possède rien, il ne veut rien posséder, il regarde les richesses comme des entraves qui pourraient l'arrêter dans le cours de son ministère et de son salut. Il y renonce donc pour satisfaire à son devoir avec plus de liberté, et pour gagner sûrement Christ en prêchant Christ, et si quelquefois il travaille de ses mains pour faire quelque gain dans le monde, ce n'est pas seulement pour se donner de l'aisance, mais pour n'être à charge à personne, bien qu'il fût digne de son salaire, mais pour subvenir à la nécessité de ses frères et compagnons d'une même foi, et ainsi gagner Christ,

en faisant des tentes aussi bien qu'en prêchant son Évangile.

Paul donne sa propre justice ; et elle était grande à regarder l'opinion folle des Juifs,... cependant il la renonce, il la foule aux pieds.

Il donne son repos, sa liberté, sa vie, son sang; il parcourt des provinces et des royaumes entiers, il souffre la faim, la soif, la nudité; il se trouve en péril de mer, en péril de terre,... il perd sa liberté dans les prisons de Néron, à Rome,... et enfin il meurt pour Jésus-Christ, sous le règne du même empereur. Et cependant il est tellement rempli de l'excellence de Jésus-Christ et du besoin qu'il en a,... il ne pense qu'à gagner Jésus-Christ, comme il ne veut connaître que Jésus-Christ.... Christ est son gain; c'est là, pour ainsi dire, sa devise, c'est par là qu'il veut se faire connaître, tout ce qu'il dit se rapporte à ceci : Je n'ambitionne, je ne désire rien sur la terre que de gagner Christ. Voici donc, mes frères, un exemple des paradoxes de l'Évangile : gagner en perdant, qui se trouve très-véritablement en saint Paul. Sa conversion et sa profession de l'Évangile, voilà sa fortune; il est enfin jeté dans une prison, mais il est certain qu'au milieu de toutes ces choses il gagne, car il gagne Christ, en qui il retrouve toutes celles qu'il avait perdues. Il trouve en Jésus-Christ le repos, la joie, la tranquillité, l'abondance, la liberté; on nous considère, dit-il, comme contristés, et nous sommes toujours joyeux, comme pauvres, et nous enrichissons plusieurs, comme n'ayant rien, et nous possédons toutes choses (2 Cor. VI, 10)...

Ce n'est qu'au milieu des afflictions que nous gagnons Christ.... Si les souffrances nous sont communes avec Jésus-Christ, sa gloire, son mérite....

Arrêtons-nous ici, Messieurs, pour considérer notre folie et rougir de ce que nous courons après les gains du monde, après un intérêt de terre ou de boue, après une créature insensible et incapable de se donner à nous comme nous nous donnons à elle.... elle nous possède et nous ne la possédons pas. Mais que Christ devienne notre gain, et il se donne à nous par une union intime, il paye notre amour par un amour réciproque. Ouvrons donc, mes frères, pour une bonne fois les yeux sur la vanité, et considérons qu'avec tous les biens du monde, nous n'avons rien si Jésus-Christ n'y est pas : ayez des trônes, une cour, des sceptres, commandez à toute la terre, roulez à vos pieds l'or et l'argent, les perles et les diamants comme des cailloux; si Jésus-Christ n'y est pas, vous n'avez rien; au milieu de l'opulence et des trésors vous restez pauvres, dépouillés et nus, tout ce qui vous environne n'est que chimères, illusions; car que profite-t-il à l'homme s'il gagne tout le monde et qu'il fasse perte de son âme? (Matth. XVI, 26).

Que faisons-nous donc quand nous attachons nos cœurs aux gains du monde et que nous négligeons....? Bienheureux fidèles de la primitive Église qui vendiez volontiers vos biens, pour en porter le prix aux pieds des apôtres, afin d'en faire hommage à Jésus-Christ et de le gagner, qu'êtes-vous devenus? A qui avez-vous transmis votre sang, votre

zèle, qui vous faisait renoncer à tout pour gagner Jésus-Christ : Venez, venez nous reprocher nos... Oui, ces frères s'y prenaient comme il fallait pour gagner Jésus-Christ ; et nous, nous prenons le contre-pied.... c'est renoncer à Jésus-Christ.... prions donc, réputons toutes choses comme dommageables, inutiles, viles et indignes...

Dans la page finale, presque illisible, bardée de latin et de chiffres, nous ne distinguons que l'idée de Jésus-Christ marchant devant nous, couvert de son sang, comme un vaillant capitaine qui entre dans le ciel, entouré de tous ceux qui l'ont suivi.

Après l'arrestation de Valsec, la police observa de très-près les maisons des deux frères Pierre et Charles Dicq, ouvriers en drap d'or, gaze, soie, etc., dont l'un, le blondin, demeurait rue Saint-Denis, *à l'image Saint-François*, avec La Motte, et l'autre, rue Grenenat, à l'enseigne du *Cadran*. Au dire de Braconnier, des ministres y avaient laissé leurs effets, et l'on soupçonnait qu'il y en avait encore un de caché dans l'une de leurs maisons.

Le 16 janvier 1690, Desgrez les fit épier tous deux. Celui de la rue Grenetat vendit dans la matinée deux chevaux noirs à longue queue, qu'on supposait être les chevaux des ministres, et qui furent menés *à l'image Saint-Bernard*, au faubourg Saint-Marcel.

A une heure, il alla chez son frère, et tous deux sortirent accompagnés d'un autre jeune homme vêtu de brun, ayant les cheveux noirs et courts; ils allè-

rent rue Thibautodé, au coin de la rue des deux Boules, à l'enseigne de *l'Impératrice*, où ils restèrent environ une demi-heure.

De là, ils retournèrent rue Saint-Denis, proche du sépulcre, à l'enseigne de *la Lune*, où resta le jeune homme aux cheveux noirs. Les Dicq retournèrent à *l'Impératrice*, allèrent de là voir un cadavre au Grand-Châtelet, puis dans un cabaret, rue du Crucifix Saint-Jacques, *à la Pantoufle*. Ils y restèrent une heure et en sortirent avec une autre personne, que Dicq le blondin accompagna jusque dans la rue Bourg l'abbé, tandis que l'autre Dicq s'en allait au Palais trouver sa femme, pour rentrer chez lui avec elle. De la rue Bourg Labbé, Dicq le blondin passa par la rue Grenetat et entra un moment dans le cabaret de Marchant, afin de retourner dans sa maison.

Pendant qu'on les suivait, un gros homme avec des amadis (1) noirs et une perruque châtain nouée, se présenta chez le Dicq de la rue Grenetat ; puis un autre, couvert d'un manteau de camelot gris-blanc, qui entra dans la chambre sans rien dire et n'en sortit plus ; puis un troisième, encore jeune, qui portait un habit gris-brun et une perruque noire, et ne fit qu'entrer et sortir (2).

Toutes ces allées et venues fortifièrent tellement les soupçons, que Pontchartrain envoya à La Reynie l'ordre suivant, le 19 janvier : « Sa Majesté veut aussi que vous fassiez toutes les diligences et perquisitions

(1) Sorte de manche étroite, qui s'appliquait exactement sur le bras et se boutonnait sur le poignet, sans bouffer ni faire de plis.

(2) *Ms. de la Biblioth. nation.*, F R, 7053. f° 240.

nécessaires chez les nommés Dicq et ailleurs, pour trouver Valsac [De Malzac], et que, si les nommés Dicq sont trouvés coupables, vous les fassiez arrêter » (1).

La perquisition n'aboutit pas, et les deux frères si suspects restèrent en liberté. Ce n'est qu'un an plus tard, que l'un d'eux, Pierre, fatigué de ne pouvoir faire un pas sans avoir les estafiers à ses trousses, et de ne pouvoir servir Dieu qu'en se cachant comme un criminel, résolut de passer à l'étranger avec un autre protestant nommé Guy (2). Afin de pouvoir feindre un voyage d'affaires, ils avaient eu soin d'envoyer par la voie du coche, le 3 avril 1691, deux jours avant leur départ, un ballot de tissus de leur fabrication, à Leguay marchand à Lille. Cette ruse fut inutile, la police dont ils se méfiaient tant, les suivait encore. Les *Mémoires sur la Bastille* (I 251) donnent à leur arrestation un motif un peu différent, qui n'est pas le vrai : « On avait su, peu de jours après le départ du roi pour l'expédition de Mons, que les nommés Dicq et [Pierre] Guy, cousins, maîtres ouvriers en gaze à Paris, faisoient état d'aller à ce siége avec quelques autres protestants nouveaux catholiques, au nombre de douze, tous frères ou

(1) *Bullet.*, IV 124.

(2) Un autre Guy, « ouvrier en soie fort à son aise, qui demeurait au faubourg Saint-Marcel », était passé en Hollande ou en Angleterre peu après la Révocation, et sa femme cachée à Paris avait aussi dessein de s'en aller. Les papiers saisis sur le guide anglais Philippe Pers, le 23 août 1686, révélèrent son adresse : rue de Béthisy, qu'on ignorait jusqu'alors.

parents, connus pour être protestants, hardis et très-mal intentionnés. Sur cet avis, on chargea quelqu'un de les observer de près et de les arrêter, s'ils paraissaient sur la route de Flandre. Le 5 avril 1691, ces deux hommes, ayant acheté chacun un cheval, et s'étant vêtus en cavaliers avec des chapeaux brodés d'argent et des pistolets, parurent en cet équipage sur le chemin du Bourget, sur lequel ils furent arrêtés par un cavalier qui feignit d'aller à Mons. Dicq et Guy se joignirent à lui pour y aller de compagnie, et s'étant arrêtés pour diner ensemble à Louvres, ils parlèrent encore de leur voyage sans se faire connaître, et le sieur Auzillon, exempt de la prévôté de l'hôtel, étant survenu, il arrêta ces deux hommes, dont l'un, outre l'équipage ci-dessus marqué, fut trouvé nanti de deux pistolets de poche. Ils dirent d'abord qu'ils allaient à Lille en Flandre pour y vendre des marchandises de leur métier, qu'ils y avaient envoyées; mais ils n'en purent montrer aucune facture et il ne se trouva aucun papier sur eux. Le 6 avril, sur le compte qui en fut rendu et sur les ordres du roi (1), ces deux hommes furent conduits, la nuit

(1) En réalité, ce fut sur les ordres de La Reynie; car ils furent arrêtés le 5, et ce n'est que le 9 que Pontchartrain écrivait du camp de Mons au lieutenant-général de police : « *Quoique* les nommés Dicq et Guy *puissent être innocents*, ainsi que vous le pensez, *je suis néanmoins de votre sentiment de les faire arrêter* dans la conjoncture présente, et je vous envoie l'ordre pour cela. »

Une autre note adressée à La Reynie, le 19 octobre de la même année 1691, est ainsi conçue : «A l'égard du fils de Dicq, qui vient des Pays-Bas espagnols, sans passeports ni permission de Sa Majesté, Elle trouve qu'il n'y a rien à faire à son égard ; mais qu'il faut seule-

du même jour, à la Bastille. Ces deux prisonniers furent interrogés. Ils dirent l'un et l'autre qu'ils n'avaient aucun dessein d'aller au camp devant Mons, et soutinrent qu'ils n'en avaient parlé à personne, ni au cavalier qui les avait abordés sur le chemin. Ils déclarèrent hardiment qu'ils avaient fait abjuration pour obéir seulement aux ordres du roi ; mais qu'ils avaient toujours été et qu'ils étaient encore protestants. Trois ministres de la R. P. R. qui avaient été arrêtés à Paris, en 1689 et 1690 [Cardel, De Salve et Lestang] avaient eu relation avec eux, et ils avaient eu retraite dans leurs maisons. Le soupçon de leur voyage dans la conjoncture où ils l'avaient entrepris, l'équipage et l'assortiment des armes défendues, c'est-à-dire des pistolets de poche, firent prendre toutes les précautions qui devaient être prises à leur égard. » Transférés, le 9 juin, de la Bastille au château de Guise, où leur nourriture n'était payée que sur le pied de quinze sols par jour, ils témoignaient, dès le 22, l'intention de s'instruire de bonne foi dans la religion catholique, et promettaient de faire prendre le même parti à leurs familles. On les connaissait trop pour les croire sur parole : ils restèrent près de sept ans dans la tour de Guise.

L'autre Dicq, Charles, bourgeois de Paris, qui était allé demeurer rue Quincampoix, et que l'arrestation de son frère n'avait ni ébranlé, ni empêché de donner assistance à ceux qui voulaient s'enfuir, fut empri-

ment l'observer. » — Il s'agit probablement ici d'un réfugié rentré en France pour quelque raison majeure.

sonné à son tour, le 21 janvier 1693, et mis seul dans la première chambre de *la Tour du Trésor* à la Bastille. Il était accusé du « crime de faux pour fabrication de fausse route, pour faciliter l'évasion des religionnaires hors du royaume. » Sa femme fut enfermée chez les filles de *l'Union chrétienne*, le 21 juillet suivant, avec sa fille, qui n'avait que deux ans, et en sortit seule en 1698 ou 1699 (1). Quant au mari, il quittait la Bastille pour le château de Caen, le 1er mars 1694, et le 7 novembre, Pontchartrain invitait le commandant à lui laisser « prendre l'air de temps en temps », en ayant soin qu'il ne pût s'enfuir. Le commandant trouva plus sûr et plus commode de n'en rien faire, et s'attira une verte semonce de la part du ministre, qui lui écrivit, le 22 août 1696 : « J'ai appris que les nommés Du Plessis et Dicq, prisonniers au château de Caen, y sont traités avec une extrême rigueur, qu'ils sont dans des lieux mal sains d'où ils ne sortent point. Ce n'est pas l'intention du roi qu'on ait cette dureté pour eux, et vous devez leur donner la liberté de prendre l'air et de se promener, et les loger de manière que leur santé n'en

(1) La pension de Mme et de Mlle Dicq était fixée à 450 livres, que le roi payait encore, par erreur, sept ou huit ans après que la mère était sortie. Les bonnes religieuses recevaient la somme entière sans scrupule, et quand on leur en fit l'observation, elles répondirent tranquillement que cette pension n'était pas trop forte, parce que la demoiselle âgée de quinze ans, était une « jolie fille » propre à devenir dame de leur maison. Sur quoi leur supérieur, l'abbé de La Roquette, reçut l'ordre de faire apprendre un état à la jeune fille, ou de la renvoyer à sa mère (*Reg. du secrét.*, O. 253).

souffre pas, le tout en prenant vos précautions pour leur sûreté. Je suis, etc. »

Cette louable sollicitude pour la santé des prisonniers se manifesta enfin d'une manière plus efficace ; mais seulement quand la réclusion, les cachots et les infirmités eurent produit leur effet, infaillible à la longue, c'est-à-dire l'engourdissement des volontés et l'énervation des consciences. Il avait même fallu des corps et des caractères solidement trempés, pour résister si longtemps au supplice de l'inaction entre quatre murailles. Le 27 janvier 1698, un secrétaire d'État écrivait à M. d'Argenson, successeur de La Reynie : « Le roi a accordé la liberté aux nommés Dicq et Guy, prisonniers au château de Guise, et à un autre Dicq prisonnier à Caen : ce sont de mauvais catholiques qui ne mériteraient aucune grâce, pour lesquels cependant Sa Majesté a eu de la commisération ; mais c'est à condition qu'ils tiendront une telle conduite, qu'ils ne donneront non-seulement aucun sujet de crainte contre eux, mais qu'ils édifieront leur prochain dans la religion catholique, ainsi qu'ils se proposent de le faire ; Sa Majesté veut que, quand ils seront arrivés à Paris, vous leur fassiez bien entendre ces conditions, que vous les expliquiez de même à leurs femmes, et que vous ayez soin de vous informer qu'ils agiront de la manière dont vous serez convenu avec eux. J'envoie les ordres à Guise et à Caen, vous pouvez en faire avertir leurs femmes. » (1)

(1) *Bullet.*, IV 374 et XII, 5-7.

Quel avenir était réservé à ces malheureux qu'une si longue détention avait ruinés, et rendus incapables de travail et d'initiative ? Le roi ne s'en inquiétait pas.

IX

LESTANG

Au moment de l'arrestation de Pierre de Salve (10 janvier 1690), il y avait à Paris deux autres pasteurs, Lestang et Malzac, dont La Reynie, imparfaitement renseigné par ses agents, attribuait les noms à un seul, sur le compte et la famille duquel Bâville était chargé de prendre en grand secret des informations. Nous nous occuperons d'abord du premier.

Lestang était, d'après les *Mémoires sur la Bastille*, un homme tout à fait mûr, âgé de plus de cinquante ans et originaire de la province de Guyenne. « Il avait servi en qualité de ministre à la suite de la chambre de l'Édit et des conseillers de la R. P. R., qui étaient au parlement de Guyenne. Il sortit du royaume après la révocation de l'Édit de Nantes, et passa en Hollande, où il fut établi pasteur de l'Église d'Arnheim (1). Il était revenu en France avec quatre autres

(1) L'auteur des *Mémoires sur la Bastille* confond ici Lestang avec Maturin. C'est ce dernier qui fut ministre de la chambre de l'édit en Guyenne, et pasteur à Arnheim. Le nom de Lestang, qui peut-être même ne s'était point réfugié en Hollande, ne se trouve pas dans les *Actes du Synode wallon*.

ministres de la R. P. R. (1). Il fut arrêté à une petite assemblée qu'il tenait dans la maison du sieur Mallet. Il disait qu'il n'avait pu refuser la visite qu'il était venu rendre, à ceux qui avaient demandé la consolation de le voir, et qu'il s'était d'autant plus porté à leur donner cette consolation que sa conscience l'en avait pressé. Cet homme paraissait avoir pris son parti en prenant celui de venir à Paris. Il était disposé à toutes sortes d'événements, ferme, audacieux et pathétique; aussi les protestants et les nouveaux catholiques mal disposés furent-ils dans une grande consternation, lorsqu'ils eurent connaissance de la prise de ce ministre, qu'ils considéraient tous comme un homme principal. »

Bien que la police fût constamment sur ses traces et que, le 13 janvier, le capitaine Desgrez écrivît à La Reynie : « Braconnier dit qu'il y a un ministre dans la chambre du nommé Lamothe, qui a été lieutenant dans les troupes, et d'arrêter aussi ledit Lamothe, qui conduit toujours les ministres »; bien que le traître donnât encore, le 15, l'espoir de la prochaine capture du ministre, la fin du mois arriva sans que l'heureuse nouvelle pût être transmise à Sa Majesté, dont l'impatience nous est révélée par le billet que Seignelay fit remettre, le 30, à La Reynie : « N'ayant point eu de vos nouvelles sur ce qui regarde le ministre Lestang, *le roi est inquiet* de sa-

(1) Ces quatre autres ministres ne peuvent être Cardel et Cottin, De Salve et de Malzac, rentrés deux à deux à deux époques différentes; seraient-ils Masson, De La Gacherie, Boule et Duplan, sur lesquels on ne sait presque rien ?

voir ce que vous aurez fait à cet égard. Et Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de donner toute votre attention pour faire arrêter cet homme, qu'on lui dit être encore à Paris. Je suis, etc. » (1)

Déplorable sujet d'inquiétude ! Un roi désolé de ne pouvoir prendre au traquenard l'un de ses plus fidèles sujets, un héros de la conscience ! Les battues trop multipliées n'amenaient aucun résultat ; il fallut déployer moins de monde et plus d'adresse. Le ministre trop surveillé avait sans doute quitté Paris pour quelque temps, afin de porter son ministère ailleurs ; car Seignelay écrivait encore à La Reynie, le 20 février : « Le roi donnera ordre pour faire cesser les diligences qu'on faisait pour arrêter Lestang. Mais il est bien important que, de notre côté, nous mettions toute chose en usage pour ne pas le manquer. *Vous ne sauriez rien faire de plus agréable à Sa Majesté que d'y réussir* (2). » Bientôt les limiers de la police rencontrent une double trace. On voulait faire coup double ou triple en patientant. Cependant « le roi ne trouve pas à propos de différer d'arrêter le ministre Colin [lisez Molain, c'est à dire Molan, pseudonyme de Malzac], dans l'espérance qu'il donnera lieu à la capture des autres, et Sa Majesté veut qu'à mesure qu'on en pourra arrêter, on n'en perde pas l'occasion (3). » — Le 23 mars, le roi envoie à La Reynie deux mémoires qui lui ont été remis au sujet des mi-

(1) *Bullet.*, IV 124.

(2) *Reg. du Secrét.*, O. 34, f° 376.

(3) Lettre à La Reynie, du 12 mars 1690, *Bullet.*, IV 125.

nistres qui sont à Paris, afin qu'il en fasse l'usage qu'il jugera à propos.

Enfin au bout de trois mois d'efforts, les vœux du grand roi furent exaucés et son inquiétude dissipée : Lestang fut arrêté, le 16 avril, chez Mallet, rue Saint-Jean de Beauvais, dans une maison qu'avait fréquentée le ministre Cottin, et qui n'était guère habitée que par des nouveaux convertis. Dès le lendemain, Lestang et son hôte furent écroués à Vincennes, et, le 21, le roi blâmait le lieutenant général de police de n'avoir pas fait arrêter en même temps la nommée Prévot, sœur de Mallet, laquelle avait parlé avec beaucoup d'emportement (1). Après ce blâme, qui nous révèle tout à la fois une nouvelle maladresse de la police et le courage indigné d'une femme, qui ne craignait pas de dire en face leurs vérités aux agents du despotisme, la lettre de Seignelay contient l'arrêt du pasteur du Désert, aussi bref que possible : « Il faudra tenir pour le ministre Lestang la même conduite qu'on a tenue à l'égard des deux autres [Cardel et De Salve], et l'envoyer aux îles Sainte-Marguerite, suivant les ordres ci-joints. » — Ainsi pas l'ombre même d'un jugement; rien que le bon plaisir. L'ordre adressé à M. de Saint-Mars pour recevoir Lestang, est semblable à ceux qui lui avaient été envoyés pour Cardel et De Salve. Le prisonnier, condamné à une solitude absolue, ne doit être vu de personne, n'avoir aucune communication avec qui que ce soit; et il faut garder un silence complet sur tout ce qui le concerne.

(1) *Mém. sur la Bastille.*

Le 3 mai, Lestang sortit de la Bastille, où il était entré le 28 avril (1), et fut remis à Auzillon pour être conduit à la prison qui devait être son tombeau, après avoir promptement égaré sa raison. Nous n'avons rien trouvé de ce martyr, ni sermons, ni papiers; il ne reste de lui qu'un souvenir et le grand exemple qu'il a donné.

La conduite de son hôte, le Picard Jean Mallet ou Malet, sieur du Rozin, avocat au parlement de Paris, mérite aussi une mention honorable dans notre martyrologe; car en recevant le ministre proscrit, il s'exposait volontairement à retourner pour la troisième fois à la Bastille, où sa femme, Suzanne de Besset, avait aussi été détenue deux fois. Sans doute elle était de nouveau sous les verrous, lors de la visite de Lestang; car son nom n'apparaît point dans cette circonstance.

Avant la Révocation, deux de leurs filles âgées, l'une de onze ans, l'autre de huit, et une troisième, née le 17 mai 1683, avaient été enlevées et conduites dans la maison des *Nouvelles Catholiques*, pour y recevoir les instructions forcées de Fénelon, puis rendues à leurs parents ou envoyées dans quelque autre couvent. Au commencement de février 1686 (2), les parents eux-mêmes avaient été mis à la Bastille, et les trois filles, même la dernière qui n'avait pas trois ans, aux *Nouvelles Catholiques*. Le père ne sortit de la Bastille que le 23 janvier de l'année suivante; la

(1) *Mém. sur la Bastille.*

(2) Clément, *La police de Louis XIV*, p. 441.

mère, au contraire, à peine enfermée depuis un mois, feignit de se convertir. M. de Besmaus écrivit à La Reynie, le 4 mars (1) : « Madame Mallet dit qu'elle vous a tout avoué, qu'elle vous prie d'excuser sa conduite, d'avoir soin de son mari, et elle prend plaisir à raisonner avec M. de Lamon (2). » Quelques jours après (3), elle recouvra la liberté et ses enfants, avec lesquelles elle ne tarda guère à essayer de passer à l'étranger, en travestissant en garçons les deux aînées.

Arrêtée, ainsi que son guide, Vion, aubergiste de Paris, et plusieurs autres personnes, au moment où elle prenait le carrosse de Bruxelles, elle fut reconduite à la Bastille, le 7 avril. Les cent soixante-cinq louis d'or qu'elle avait consignés pour le passeport, à condition que l'évasion réussît, furent rendus à Prévot, son beau-frère (4). Ses trois filles, réincarcérées aux *Nouvelles-Catholiques*, figurent sur une liste du 1er février 1687 avec cette mention : *Ne peuvent être sans danger remises à leurs parents.* Elles résistèrent neuf ans aux efforts de Fénelon et d'autres convertisseurs. La mère, au contraire, avait faibli de nou-

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, VIII 381.

(2) L'un des convertisseurs qui tourmentaient les prisonniers. Bien qu'il y eût un aumônier à La Bastille, La Reynie employait beaucoup d'ecclésiastiques différents au travail des conversions. Il ne voulait pas qu'il y eût un convertisseur attitré et pour ainsi dire officiel, que les protestants auraient exécré, et dont les procédés et les arguments, connus d'avance, eussent perdu toute efficacité (*Ibid.* IX, 476).

(3) L'ordre d'élargissement est du 4 mars.

(4) *Mém. sur la Bastille.*

veau dans le fallacieux espoir qu'on lui rendrait encore une fois ses enfants; mais elle secoua bientôt le joug de l'hypocrisie que l'amour maternel lui faisait seul subir : en 1695, on la retrouve au château de Pont-de-l'Arche, d'où, à la demande de son mari moins persévérant, elle fut transférée, comme opiniâtre, à l'*Union chrétienne* de Paris.

Reconduit aussi à la Bastille, le 14 février 1689 (1), Jean Mallet n'en était probablement sorti que depuis peu, quand il reçut chez lui Lestang. On a vu plus haut qu'il fut écroué à Vincennes avec celui-ci, le 17 avril 1690; il en sortit, le 12 août, pour aller à la Bastille, d'où il fut transféré au château de Guise, le 4 janvier 1691, et mis en liberté par ordre du 10 janvier 1693.

Le roi avait manifesté son étonnement de la non arrestation de la sœur de Mallet, sans parler du mari; pour réparer ce manque de zèle, La Reynie fit arrêter Mme Prévot et son mari, le 9 mai 1690, et les envoya au château de Guise comme *mauvais catholiques* (2). Ils ne tardèrent pas à vouloir en sortir. Le 19 mai 1691, Pontchartrain adressait à La Reynie de nouveaux placets des nommés Prévot et sa femme,

(1) *Bullet.*, XII 473.

(2) Il nous paraît probable que la demoiselle Prévot, dont la supérieure des *Nouvelles Catholiques* disait en 1686 : *Ce serait exposer cette fille que de la rendre à ses père et mère*, *mauvais catholiques*, était la fille du beau-frère de Mallet. Elle fut sans doute remise en liberté, à moins que Prévot n'eût trois filles; car nous trouvons que deux demoiselles Prévot, sœurs, furent arrêtées et menées aux *Nouvelles catholiques*, le 7 juillet 1687.

en lui demandant avis sur la réponse qu'il y fallait faire. Au mois d'août, Prévot expédiait encore un autre placet. Quatre ans plus plus tard, on voulut mettre Prévot en liberté, tout en gardant sous les verrous sa femme, plus attachée que lui au protestantisme (1); mais il refusa de sortir sans elle. Le 17 février 1696, Pontchartrain défendit de laisser pénétrer près d'eux leurs enfants, parce que celui qui les avait vus précédemment était revenu de Guise dans des *sentiments contraires à la religion* catholique (2). Enfin, le 17 mai 1699, fut signé l'ordre de mettre en liberté ces courageux prisonniers, et de les faire conduire hors du royaume par la frontière la plus prochaine. Le grand roi s'était lassé de nourrir des hérétiques invincibles, que ni la prison ni les tourments de tout genre ne pouvaient abattre. Ainsi le parti le plus digne était aussi le plus sûr.

Une lettre du 29 août 1706 nous apprend qu'un nommé Prévot et sa femme, quittèrent les pays étrangers et revinrent à Paris avec un passeport, dont Sa Majesté voulait qu'on examinât l'origine; ce sont probablement les hôtes du château de Guise, qui durent s'empresser de terminer l'affaire qui les amenait et de repasser la frontière (3).

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 39, 27 juin 1695.
(2) *Ibid.*, O. 40.
(3) *Ibid.*, O. 253.

X

MATTHIEU DE MALZAC, dit BASTIDE, MOLAN et DE LISLE (1).

Nobles ou roturiers, célibataires ou pères de famille, les pasteurs qui revinrent risquèrent tous leur vie avec la même sérénité, soit qu'ils fussent jeunes comme Cardel, De Salve, Giraud, ou épuisés de vieillesse et d'infirmités comme Masson, qui mourut du moins en liberté dans les bras de ses ouailles, ou d'âge mûr comme Bernard, Cottin, Givry, Brousson et De Malzac.

Matthieu de Malzac, né à Uzès en 1657 ou 1658, fut inscrit sur les registres de l'académie de Genève en 1677. Ses études paraissent avoir laissé à désirer; car le synode provincial réuni au Vigan, le 27 août 1681,

(1) Jean et Antoine Malzac, des Cévennes, condamnés aux galères pour cause de religion, furent déportés en 1687. Le vaisseau sur lequel ils étaient se brisa contre des rochers près de la Martinique; Antoine fut au nombre au nombre des noyés; Jean se sauva. (Voir la liste de Jurieu, *Lettres pastorales*, II 91, négligée par les frères Haag, et qu'il faut ajouter aux pièces justificatives de *la France protestante*, X 432 et 433.)

Marie de Malzac, femme du ministre Perrin qui sortit de France sans elle à la Révocation, était-elle sœur du pasteur du Désert? (*La France prot.*, art. *Perrin*).

devant lequel il se présenta avec une quinzaine d'autres proposants (parmi lesquels se rencontre Pierre Audoyer, destiné à trahir et à persécuter ses frères), refusa sa proposition latine sur le verset 22 du chapitre VI de l'épitre aux Romains (1). A ce synode, présidé par Rossel, ministre du lieu, assistaient d'autres pasteurs que nous retrouverons plus loin : l'ardent Dolympie de Saint-Paul la Coste, De Bruc d'Aulas, qui ne fut qu'un instant le compagnon de Brousson, et le futur apostat et traître Bagard de Saint-Félix.

Reçu et consacré, un peu plus tard, par un autre synode, De Malzac fut donné pour pasteur à l'Église de La Bastide en Languedoc. A la Révocation, il s'évada de prison, quitta la France et se retira en Suisse, d'après *La France protestante*. Au mois d'avril 1686, nous le trouvons parmi les pasteurs réfugiés en Hollande qui assistèrent au synode de Rotterdam. Il fut nommé pensionnaire et ministre extraordinaire de cette ville, où il demeura pour le moins près de trois années. La lettre suivante, qu'il écrivit, le 20 janvier 1689, à M. de Mirmand, magistrat nîmois réfugié à Zurich, peint au vif les sentiments qui l'animaient (2) :

Monsieur, ayant à cœur, autant que vous l'avez, la gloire de Dieu et le relévement de nos frères affligés de France, je ne doute nullement que ce ne vous soit une joie singulière d'ap-

(1) « Le sieur M. Malzac a proposé en latin; sa proposition n'a pas été admise » (*Arch. nation.*, TT 288 B).

(2) *Ms. Court*, vol. L.

prendre leur bon état et ce que nous devons espérer d'eux. Plusieurs fidèles serviteurs de Dieu, animés d'un zèle rare, méprisant tous les périls et les supplices où ils s'exposent, ont passé de ces provinces dans ce malheureux royaume, et vous ne sauriez comprendre avec quelle tendresse et avec quelles marques d'amour ils ont été reçus. Ces pauvres peuples, dont les consciences étaient depuis leur révolte dans des détresses mortelles, n'ont pas plus tôt vu ces anges de Dieu, qui venaient les consoler et les aider à sortir de cet abîme effroyable, que, ne consultant que leur devoir et le désir qu'ils avaient de réparer leurs fautes passées, ils ont demandé avec empressement d'être reçus à la paix de l'Église, et de pouvoir assister aux sermons et aux exercices de piété de ces pieux ministres de Dieu. Nous avons la consolation d'apprendre que, dans tous les lieux où leur zèle les a portés, ils ont trouvé très-peu de gens qui se soient laissé corrompre. Il y a bien plus, plusieurs familles d'anciens papistes ont abjuré leurs erreurs et ont embrassé la vérité et le pur culte de l'Évangile.

Ces progrès, Monsieur, presque miraculeux, que leur présence et leur prédication ont faits dans si peu de temps, sont une preuve toute puissante que Dieu veut se servir de leur moyen pour rallumer sa vérité où elle avoit été éteinte, et je crois que nous devons employer tous nos soins à seconder de si chrétiens et de si charitables desseins. Nous nous rassemblons ici pour cela, tous les premiers lundis de chaque mois, pour nous animer mutuellement à faire notre devoir, et pour voir ce que nous pouvons faire pour nos désolées Églises. Ayez la bonté de m'apprendre ce que vous faites dans vos quartiers; si quelques pasteurs sont partis pour aller dans vos provinces ou ailleurs, et quel est le fruit de leur ministère. Nous ne doutons nullement ici que, parmi tant de nos frères de chez vous qui étaient possédés de ce saint désir, comme ils nous le marquaient par leurs lettres, plusieurs ne l'aient exécuté. Je dois pourtant, Monsieur, vous faire savoir qu'il serait

très-nécessaire qu'il en passât encore d'autres ; car ceux que nous y avons, quoique le nombre soit considérable, nous écrivent qu'il est impossible qu'ils puissent fournir à tout. Comme ils s'assemblent secrètement, ils sont obligés de faire de petites assemblées, et ainsi il leur faut bien du temps pour satisfaire toute une ville, pour peu considérable qu'elle soit. Je vous prie de prendre la peine d'avertir nos très-honorés frères de Lausanne de tout ce que je vous écris. Au reste, vous agréerez que je vous demande un secret inviolable pour toute sorte de personnes, à la réserve des pasteurs ; car vous jugez bien que, si la chose venait à être découverte, ces illustres serviteurs de Dieu seraient en très-grand danger. Dieu veuille les conserver pour le bien de son Église ! J'attendrai votre réponse fort impatiemment et suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre etc.

L'auteur de ces lignes n'était point de ceux qui savent parler et refusent d'agir, moins encore de ceux qui exhortent leurs amis à s'exposer au danger, en ayant soin de le fuir eux-mêmes ; il le montra bientôt. « M. de Malzac, ministre réfugié et pensionnaire à Rotterdam, dit l'auteur d'un mémoire remis à M. Hop, ambassadeur de Hollande en France, partit, l'an 1689, au temps de la révolution d'Angleterre, avec l'approbation du roi [le prince d'Orange, stathouder de Hollande, proclamé roi d'Angleterre] et d'un consistoire secret qui dirigeait ces missions à La Haye. Il fit le tour de la France et rendit compte de sa mission ; mais étant arrivé à Paris, il y fut peu de temps sans tomber entre les mains de M. de La Reynie, qui l'enferma à la Bastille, d'où je n'ai eu de

(1) *Bullet.*, III 592.

ses nouvelles que deux fois par hasard » (1). De Malzac a raconté avec candeur comment De Salve et lui s'étaient mutuellement excités à faire leur devoir. Il y avait entre eux une grande analogie de caractère (De Salve paraît cependant avoir été plus résolu), et tous deux avaient échoué la première fois qu'ils avaient tenté l'examen final de théologie. Nous reproduisons presque en entier, malgré l'incorrection du style, le procès-verbal de son interrogatoire du 25 février 1692 (1) :

« Etant plusieurs ministres extraordinaires à Rotterdam, qui s'assemblaient tous les mois pour voir ce qui était à faire pour la consolation de leurs frères réfugiés et pour eux-mêmes, et se trouvant dans ces assemblées d'autres ministres réfugiés dispersés dans les autres villes de Hollande, il fut proposé, dans l'une de ces assemblées, de dresser et présenter une requête au roi, pour lui demander au nom de ses peuples affligés quelque sorte de liberté dans son royaume. Cependant, tout ayant été examiné, il fut délibéré et résolu, dans une de ces assemblées composée de vingt-cinq à trente ministres, qu'une telle requête serait inutile après tant d'autres présentées pendant qu'ils étaient tous en France, et cette délibération fut tenue extrêmement secrète, à cause que si les États [Généraux] en avaient eu connaissance, ils auraient chassé tous ceux de l'assemblée, parce qu'une telle

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 458. — Nous n'avons malheureusement pas réussi à voir le manuscrit, qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, ni celui de l'interrogatoire de Givry, qui l'accompagne.

proposition était contraire à l'intérêt qu'ils prétendent avoir de retenir en leur pays les réfugiés français, aussi bien que leurs effets; et sur ce que chacun des pasteurs sortis de France était continuellement sollicité, par ceux de la R. P. R. qui étaient restés dans le royaume, d'y revenir pour les consoler; qu'ils leur reprochaient de les avoir abandonnés comme des mercenaires, et de les avoir quittés dans le péril, — étant en particulier pressé par le témoignage de sa propre conscience, et croyant qu'il était obligé de secourir ses frères, il se trouvait dans de continuelles agitations, et ayant trouvé le ministre De Selve [De Salve], son confrère, touché des mêmes motifs et dans la disposition de s'exposer pour s'acquitter envers Dieu et le prochain de ce qu'ils devaient en qualité de pasteurs, ils en communiquèrent la pensée aux ministres Jurieu et Basnage (1), qui ne leur donnèrent aucune résolution sur ce sujet; mais lui et De Selve, se visitant réciproquement et persévérant dans le même dessein, étant un jour ensemble à l'Écluse (2), près d'Ardembourg où Selve était établi pasteur, le hasard leur fit voir le cadavre d'un Français exécuté à mort, accusé d'être venu prendre le plan de l'Écluse, ils firent de nouveau réflexion sur eux-mêmes, et sur ce qu'un homme sans vocation particulière et sans autre vue que celle de servir le roi, avait bien voulu s'exposer à perdre la vie comme

(1) Jacques Basnage, ancien pasteur de Rouen et pasteur de Rotterdam; non Henri Basnage de Beauval, mort à La Haye en 1710, comme le pense M. Ravaisson.

(2) Place forte de Hollande.

il avait fait, et qu'eux, au contraire, qui étaient engagés avec le troupeau que Dieu leur avait commis, et à prêcher continuellement sa parole, n'avaient pas le courage de s'exposer pour la gloire de Dieu. En son particulier, faisant une lecture continuelle, dans ce temps-là, de l'histoire de l'Église et de ses martyrs, et des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, où il voyait que des idolâtres et des païens s'étaient exposés, et bien souvent sacrifiés pour leur pays, par des vues mondaines et pleines de vanité, il se sentait de plus en plus pressé, et le ministre De Selve étant venu le visiter, et lui ayant déclaré qu'il était entièrement résolu de s'exposer et de venir en France, ils partirent de concert l'un et l'autre, et quittèrent les emplois qui leur avaient été donnés en Hollande, après avoir pris quelques adresses du ministre Cottin, qui était depuis peu de retour de Paris. Il prit le nom de La Bastide, qui est celui de son Église et De Selve, celui de Valsec. Il prit aussi celui de Molain, et outre cela celui de De Lisle...

« Ils vinrent mettre pied à terre en la rue Bourg-Labbé, *à la Croix-de-Fer*, et après y avoir demeuré un ou deux jours, ils remontèrent à cheval et dirent qu'ils allaient en emplète...

« Le ministre Cottin leur ayant donné des noms et des adresses, avec des empreintes de son cachet, afin qu'ils pussent être connus en la qualité de ministres, ils furent voir diverses personnes qui vinrent ensuite les visiter *à la Croix-de-Fer*...

« M. de La Motte, homme d'épée, vint les visiter *à la Croix-de-Fer*, et eux, en sortant de *la Croix-de-Fer*,

furent descendre à l'enseigne du *Cadran* (1), dans une rue assez proche de la rue Bourg-Labbé, et Valsec ayant les adresses, on a pu les voir dans ses papiers (2). [Il] sait seulement que La Motte vendit un des chevaux sur lesquels ils étaient venus, et en cet endroit du *Cadran*, lui et Valsec se séparèrent sans avoir eu depuis aucune sorte de communication, ayant même affecté entre eux de ne se donner réciproquement aucune connaissance de ce qu'ils feraient, afin que, si l'un d'eux venait à être arrêté, il fût hors d'état de parler de la conduite de l'autre. »

Peu après son arrivée à Paris, De Malzac se félicitait, dans la lettre suivante, du chaleureux accueil qu'il y avait reçu :

Je rends grâces à Dieu [de ce] que j'ai tant d'occupations que je ne sais de quel côté me tourner ; j'ai déjà fait diverses assemblées où j'ai reçu plusieurs personnes à la paix de l'Église. Je leur fais signer un petit formulaire que j'ai dressé (3) ; mais le malheur est qu'on ne peut s'assembler plus de douze ou quinze personnes à la fois. Ainsi cela tire en une grande longueur, étant seul comme je le suis (4). Il est vrai que M. M[asson] (5) est enfin ici ; mais si infirme qu'il m'est plus à charge qu'en aide. Il a fait des merveilles dans les

(1) Où demeurait Charles Dicq, dans la rue Grenetat.

(2) Nous n'avons pas retrouvé ces papiers, que Desgrez, qui les avait été prendre, n'a peut-être jamais rendus à La Reynie.

(3) Ce formulaire différait évidemment de celui qu'on a vu page 178.

(4) De Salve étant déjà arrêté, la lettre est un peu postérieure au 10 janvier 1690.

(5) Le pasteur Masson mourut à Landouzy avant le mois d'octobre 1691, et peut-être même en 1690.

lieux où il a passé. Je suis dans l'impossibilité de suffire seul au travail que demande Paris, à moins que de traîner les choses dans une plus grande longueur, et par conséquent [de] laisser refroidir le zèle de plusieurs qui demandent de la consolation en même temps : je ne puis être en plusieurs endroits tout à la fois. Généralement parlant, personne n'est gâté, et il n'y en a point de qui je ne sois reçu avec une joie inexprimable, et si nos ministres savaient quelle douceur on a dans cet emploi, je suis persuadé qu'ils viendraient avec plus d'empressement qu'ils n'en font paraître (1).

Cependant la police ne négligeait rien pour s'emparer du ministre qui exhortait si éloquemment ses collègues à venir le rejoindre. Et Braconnier, aussi nommé Brisson, rendait compte presque journellement des démarches du pasteur, ainsi que nous l'apprend un rapport de Desgrez (2) : « Quelque temps après que Lestang, ministre, fut arrêté (16 avril 1690), la Mallet (3) emmena Brisson chez Baril, et le fils dudit Baril (qui se mêle, comme le père, de conduire les ministres) conduisit ledit Brisson chez un corroyeur, à l'entrée du faubourg Saint-Marceau, afin de parler à un ministre. Le corroyeur les renvoya chez Gérard, cabaretier sur le quai Lepelletier, où il y avait cinq personnes étrangères et quatre ou cinq de la maison; le ministre y entra à dix heures et demie du soir. L'assemblée se fit à une première chambre

(1) *Ms. Court*, vol. L.

(2) Rapport rétrospectif adressé à La Reynie, le 24 février 1692.

(3) Probablement Me Mallet, femme de l'avocat chez qui Lestang avait logé, et qu'on retrouve au château de Pont de l'Arche de 1695 à 1701.

et dura jusqu'à une heure après minuit. Le ministre sortit de la chambre, sous prétexte de changer de chemise, et sortit avec un habit brun, un petit galon d'or sur les coutures. Gérard, cabaretier, ne laissa sortir personne d'une demi-heure après » (1). Selon Desgrez, dont nous partageons l'avis, c'était De Malzac qui présidait cette assemblée. Nous savons, en effet, que De Malzac logea plus tard chez la dame Brécourt, veuve de Gérard.

Après avoir fait à Paris, durant six mois (janvier à fin juin 1690), sa fonction de ministre dans une infinité de petites assemblées, De Malzac « désira d'aller à La Bastide, où il avait été pasteur, et pour cet effet, il fut en cavalier jusqu'au Pont-Saint-Esprit; mais ayant été reconnu sur le chemin par deux hommes du pays, il quitta sa route dès qu'il se vit découvert, il laissa son cheval, prit la poste et revint par Lyon à Paris..... Pendant le séjour qu'il fit à Lyon, il vit successivement tous les N. C., avec lesquels il eut quelques petites assemblées; il fit plusieurs exercices de religion; il leur donna la cène à tous et reçut les repentances de ceux qui ne les avaient pas encore faites. » — Il avait trouvé un asile dans la famille des célèbres financiers Philbert. L'un d'eux, Claude, ancien de l'Église et riche banquier, qui avait abjuré pour sauver sa fortune, tout en faisant passer à l'étranger les enfants qu'il avait eus de son mariage avec Suzanne Spon (2), assista aux réunions et cacha

(1) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7053 f° 230.

(2) Fille du célèbre médecin Charles Spon, qui fut ancien de l'Église de Lyon.

chez lui le proscrit, auquel il rendit plus tard visite à Paris. « En partant de Lyon, le ministre fut à La Charité où il fit la même chose. Il parcourut ensuite tout le Nivernais; après cela, il revint encore à La Charité, d'où il passa en Berry; il visita presque toute cette province, où il fit un très-grand progrès. Il fut à Sancerre [et resta en correspondance avec un nommé Dubois de cette ville], où il reçut un grand nombre de repentances, passa à Chatillon, où il en reçut aussi beaucoup, un très-grand nombre à Gien, plusieurs à Orléans, où il vit tous ceux de la R., aussi bien qu'à Mer, d'où il revint à Paris après avoir beaucoup travaillé.

« Il n'a jamais été attendu en aucun des lieux où il a été reçu, et où il a fait des exercices, et après avoir été une fois reconnu dans le premier endroit, on le conduisait dans un autre, et c'était l'un de ceux qui l'avaient reçu, que l'on jugeait être le plus sûr de tous, qui ne disait pas à lui-même où il le menait. A l'égard des lieux particuliers, et lorsqu'ils y étaient arrivés, celui qui l'avait conduit le faisait connaître pour ministre, et aussitôt on assemblait la famille, et il prêchait en donnant la Cène et recevait les repentances qui étaient à recevoir. Il en a ainsi usé à Paris, dans les villes et dans les hameaux qu'il a visités à la campagne. Lorsqu'il fut arrêté dans la maison où il a été pris, il avait dans sa poche ses sermons et son bonnet de nuit, pour être en état de reposer où il se serait trouvé à l'approche du jour, où il se serait tenu jusqu'à la nuit suivante, ne sortant jamais de jour qu'il n'y eût quelque nécessité de visiter les malades. »

A toutes ces précautions De Malzac joignait celle de changer souvent de nom, de se faire adresser ses lettres tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ses trois pseudonymes ; ou bien encore il donnait seulement à ceux qui avaient à lui écrire le nom et l'adresse de son cousin, Masclari de la Primaudaye, demeurant chez Mlle du Coudray (1), rue de la Harpe, près de St-Cosme. M. et Mme de la Primaudaye lui faisaient parvenir les communications qu'ils recevaient pour lui, et y répondaient en son nom. Cependant son ministère sous la croix ne dura pas au-delà de deux ans et six semaines. Parti de Rotterdam avec De Salve, vers le 15 décembre 1689, et arrivé à Paris dans les premiers jours de janvier 1690, il y séjourna six mois, au bout desquels il fit dans le midi et le centre de la France un voyage qui dura à peu près autant, et revint, vers la fin de 1690 ou le commencement de 1691, dans la grande cité, où il prêcha de nouveau un peu plus d'une année.

Sans doute c'était encore de lui qu'il s'agissait dans un mémoire que Seignelay envoyait à La Reynie, le 4 juillet 1690, mémoire relatif à un ministre qu'on devait prendre aisément ; mais nous croyons que le pasteur mentionné dans un ordre d'arrestation du 15 août, était une autre personne restée inconnue (Masson, De la Gacherie ou quelque autre), bien qu'elle ait laissé des traces de son passage. En effet, au mois de novembre, le roi eut avis, sans l'intermé-

(1) Un Du Coudray, protestant et conseiller au parlement de Paris, faisait baptiser son fils en 1603 (*Bullet.*, II 280).

diaire du lieutenant de police, qu'il se faisait des assemblées d'une quarantaine de nouveaux catholiques chez le sieur et la dame de La Fontaine (1), rue des Marais, le long du jardin de l'hôtel de Liancourt; qu'un nommé Pressigny en était le personnage principal, et qu'une femme étant venue à mourir, on avait répandu le bruit, pour éviter d'appeler un prêtre, qu'elle était morte subitement (2). Le 29 du même mois, Sa Majesté ordonnait d'arrêter le ministre au

(1) Leurs deux filles avaient été mises à la Bastille, puis aux *Nouvelles Catholiques*, avant la Révocation. Cependant M. et Mme de la Fontaine n'avaient pas encore abjuré au mois de janvier 1686, non plus que leurs voisins Pressigny, Lecoq de Saint-Léger, Morin et Rozemont, qui habitaient comme eux la rue des Marais. Le 13 février, Me de la Fontaine fut conduite à la Bastille, avec ses filles, qui en sortirent au bout de huit jours pour retourner aux *Nouvelles Catholiques*. A la fin d'avril, l'abbé Gerbais faisait leur éloge en ces termes : elles sont toutes jeunes, ont du mérite et de la qualité; l'aînée est en bonne disposition ; le roi devrait bien faire quelque chose pour les deux sœurs, à condition qu'elles se réunissent; car elles sont dans un dénnement extrême, par le désordre des affaires de leur père et les engagements où s'est jetée leur mère. Quant à celle-ci, ajoute le convertisseur, elle n'a pas encore voulu prêter l'oreille depuis deux mois et demi qu'elle est à La Bastille, « et je ne sais quelles mesures on peut prendre pour l'obliger d'entendre; c'est une opiniâtreté sans pareille. » Les deux demoiselles abjurèrent sans doute entre les mains de Fénelon, en même temps que leurs cousines D'Angennes avec qui elles gagnèrent l'Allemagne. L'aînée sortit des *Nouvelles Catholiques* le 26 juin 1686. La mère figure encore, en compagnie de Mes Mallet et Brunier, sur une liste des prisonnières de la Bastille dressée le 17 décembre. Elle fut transférée à la citadelle d'Amiens, par ordre du 4 août 1687. Il est probable qu'elle y abjura, puisqu'elle fut relâchée; mais elle courut aux assemblées dès qu'elle fut rentrée à Paris.

(2) *Reg. du Secrét.*, O. 34, fo 330.

sujet duquel La Reynie avait écrit la veille à Pontchartrain, « ne se souvenant pas, disait-elle, d'avoir donné permission à aucun ministre de venir en France » (1). Enfin le 23 janvier 1691, le roi trouvait bon qu'on envoyât à Rouen à la suite du ministre qu'on n'avait pu arrêter à Paris (2). Peut-être le retour de Malzac avait-il décidé l'autre ministre à se rendre en Normandie.

Lui-même cédant aux sollicitations des protestants de la Brie qui venaient le chercher, allait de temps en temps à Meaux, Claye, Lisy, Cuisy et Nanteuil-les-Meaux; il fut deux ou trois fois en chacun de ces endroits, à la réserve de Meaux où il n'alla qu'une fois. L'occupation qu'il avait à Paris l'empêcha de retourner dans les villes et autres lieux plus éloignés où il avait prêché, et d'où l'on écrivait fréquemment à divers particuliers pour l'engager à y retourner. Nous savons encore que, peu de jours avant son arrestation, Malzac avait écrit à un ami que, s'étant laissé conduire la nuit par des détours différents, il avait reçu à la pénitence et à la communion un vieillard vénérable qui portait le cordon bleu, et qu'on soutenait sous les bras. C'était M. de Béringhen, père

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 34, f° 310.

(2) *Ibid.*, O. 35, f° 26. — Le 18 février 1691, Pontchartrain écrivait encore à La Reynie : « Je vous envoie par ordre du roi cet autre mémoire au sujet des assemblées des nouveaux catholiques, qui se font à Paris, et Sa Majesté m'a ordonné de vous répéter qu'Elle sait à n'en pas douter qu'il se fait des assemblées dans ces maisons; qu'il faut que vous les fassiez observer de plus près et que vous découvriez assurément ce mauvais commerce. »

de M. le premier, qui avait professé longtemps la religion, et qui mourut bientôt après sans confession ni sacrements (1). Une lettre, saisie sur De Malzac et datée du 31 janvier 1692, nous apprend aussi qu'il pratiquait pour les mariages le système inventé par le légiste Claude Brousson. Le signataire de cette lettre, nommé Anne Brunet, raconte au pasteur qu'il a rendu visite au curé de sa paroisse, lequel a refusé de le marier et de publier ses bans, à moins qu'il n'allât à confesse et ne fît ses Pâques ; que ce refus a été constaté par un sergent (huissier), qui fera lui-même la publication des bans. Puis il demande ce qu'il reste à faire pour que son mariage, non bénit par l'Église, reçoive une sorte de consécration légale. Ce système contenait en germe l'institution du mariage civil, précieuse conquête arrachée par la constance et les longues souffrances des huguenots à l'intolérance de l'Église et de l'État.

Dans le courant de l'année 1691, les mémoires sur les assemblées se multiplièrent, et la surveillance des endroits suspects ou dénoncés (2), comme la maison des sieur et dame de Braguelonne, devint de plus en plus active. Le 10 décembre, un nommé Farie (3) accusa les demoiselles Duploué d'avoir donné l'hos-

(1) *Bullet.*, III 593.

(2) *Reg. du Secret.*, O. 35, 18 février.

(3) Ce ne peut être le Béarnais Farie, qui fut mis à Vincennes au mois de juillet 1691, et y resta jusqu'au mois d'octobre 1714, date de sa libération (Voir *Bullet.*, 2e série, VII 487, 531 et VIII 188). Mais ne serait-ce pas son frère?

pitalité à une assemblée présidée par un ministre (1), et deux jours après, la police eut ordre d'arrêter à tout prix les pasteurs qui tenaient des assemblées chez la dame du Poitou (Marie d'Arambure, veuve du sieur de la Contaudière, gentilhomme du Poitou), et de faire main basse sur toutes les personnes qui se trouveraient dans la maison, sauf à en relâcher plus tard quelques-unes (2). Deux collègues de Malzac l'assistaient alors.

Au commencement de décembre, quand le ministre Gardien Givry, qui avait visité les Églises de la Picardie et de la Brie (3), arriva à Paris, il y trouva deux pasteurs : De Malzac et un autre. La présence d'un troisième rendait le séjour d'autant plus dangereux; aussi, le second, probablement Boulle, alla-t-il faire une tournée en province. Au milieu de janvier 1692, et sur le refus de Malzac de quitter Paris, Givry dut obéir aux supplications des réformés de Sedan qui l'appelaient ardemment. De Malzac resta donc

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 35, fº 327.

(2) *Ibid.*, fº 330.

(3) C'est probablement de Givry qu'il est question dans ce fragment de lettre non signée et datée de Lisy, le 16 décembre 1691, qu'on trouva sur De Malzac : « J'ai cru que vous étiez allé faire un grand voyage. Nous avons beaucoup à faire de votre marchandise. Il y a un marchand qui nous en a apporté. Je ne sais s'il est de votre connaissance que le sieur Desseul qui demeurait à Cuissy (Cuisy, canton de Dammartin, Seine-et-Marne) est mort d'apoplexie ».

« Ce fragment, dit une note de police, ne contient rien de conséquence dans le sens naturel; mais il pourrait contenir quelque mystère dans le sens allégorique. » — Le mystère, en effet, était facile à découvrir, il saute aux yeux.

seul de nouveau, et quand Givry revint à Paris, au bout de deux mois, c'est-à-dire au milieu de mars, il fut seul à son tour à évangéliser la capitale. « J'y trouvai, dit-il, tous nos frères dans une grande consternation par le triste accident qui y était arrivé depuis trois ou quatre semaines. L'Église avait perdu son consolateur, qui était tombé, par la trahison d'une femme, entre les mains de ses ennemis. Ce généreux pasteur avait servi cette Église pendant deux ans avec beaucoup d'édification pour tout le peuple; sa sage conduite l'avait conservé tout ce temps-là, et enfin il fut vendu d'une manière tout à fait lâche. Il faut pourtant remonter à la première cause de tous les événements qui nous arrivent. La Providence avait marqué là la fin de la course de notre très-honoré frère et de sa liberté. Je l'avais exhorté, avant de partir pour Sedan, à se remettre pour quelque temps en repos après tant de fatigues et de risques, et je lui proposai le voyage de Sedan comme un moyen propre à pourvoir à sa sûreté; mais Dieu qui l'avait destiné à le glorifier, dans les prisons comme au milieu de son peuple, ne lui inspira point cette résolution; il voulut continuer son ministère dans cette ville où il était en grande consolation, et le Seigneur se servit de son dessein pour le préparer à confesser son nom devant ses ennemis. »

Comme s'il eût été frappé d'un secret pressentiment, et tout préoccupé d'assurer le sort de son père, réfugié à Zurich, puis à Genève, De Malzac lui écrivit quelques heures avant de tomber dans le guet-apens, pour l'engager à se rendre en Hollande plutôt

que dans le Brandebourg, où le vieillard voulait aller, et pour s'excuser de ne lui avoir envoyé que deux cents livres dans la crainte qu'il ne fût volé en traversant l'Allemagne. Il mettait à sa disposition la chambre qu'il avait occupée à Rotterdam, chez Mlle Colas (1), tout l'argent qu'il avait laissé dans cette ville, et jusqu'à sa pension de pasteur que lui paieraient les États-Généraux (2). Le vieillard ne reçut pas cette lettre remplie d'une si touchante sollicitude. Elle fut gardée par La Reynie, et l'analyse qu'il en a faite est seule venue jusqu'à nous (3).

Cependant le moment fatal approchait. Bien que l'heure de la réunion eût été avancée à dessein, le 11 février 1692, la police, aux aguets dans la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, épiait invisible une maison où se trouvaient six personnes pieusement re-

(1) Elle était peut-être sœur du ministre Jacques Colas de la Treille, réfugié en Hollande. Voir *la France protestante.*

(2) L'auteur d'un mémoire déjà cité s'exprime ainsi : « J'ai connu M. de Malzac, ministre pensionnaire à Rotterdam, que le zèle de soutenir les réformés de France anima, avec une pension de l'État et du roi d'Angleterre. Son père s'étant retiré dans ces provinces, Leurs H[autes] P[uissances, les États-Généraux] m'autorisèrent à lui payer la somme de deux cent cinquante livres, qu'ils avaient accordée à son fils, parce que je recevais de temps en temps de ses lettres; mais le père étant mort et n'ayant aucune nouvelle du fils pendant plusieurs années, on cessa de payer la pension, et je crus que le fils était mort aussi » (*Bullet.*, III 392).

(3) De Malzac paraît s'être aussi intéressé à la position pécuniaire du père ou de l'un des frères de son malheureux collègue De Salve. De Salve père ou frère lui marquait dans une lettre datée de Midelbourg, 10 octobre 1691, qu'il avait reçu soixante-quinze livres du pays, faisant en France cent livres.

cueillies pour la célébration de la Cène. Deux autres personnes étant arrivées à huit heures du soir, la maison fut cernée et envahie. La police, qui avait reconnu De Malzac et son guide, entra et s'empara de tous les assistants (1) : du pasteur proscrit d'abord, lequel venait de prier pour le roi qui avait mis sa tête au prix de mille livres (2) ; de son conducteur, Pierre Baril, chirurgien et apothicaire de Neaufles, près Versailles, qui habitait alors Paris (3) ; de Philippe Benjamin de Mazière, écuyer, sieur du Passage, désigné dans l'interrogatoire comme « le gentilhomme écarlate », qui avait mandé et fait venir le ministre ; de la maîtresse de la maison (4), Suzanne Reignard, veuve du sieur Bidache, seigneur de la Boissière ; de Marie d'Arambure, dame du Poitou ; de Madeleine Prévot, sa suivante ; de Louise Ardesoif, native d'Alençon, demeurant à Paris, et de Louise Lesueur, veuve de Christophe Grimpré, bourgeois de Paris (5).

Les huit prisonniers subirent le lendemain matin

(1) *La France protestante* dit à tort que l'assemblée et l'arrestation eurent lieu à Neaufles.

(2) Cette somme fut allouée, le 17 mars, à ceux qui avaient participé à l'arrestation, et ils furent informés que la capture de l'autre ministre leur rapporterait une somme plus élevée de moitié, c'est-à-dire quinze cents livres.

(3) Depping, *Corresp. adm.* IV 390.

(4) Les documents se contredisent sur ce point : d'après l'un, De Malzac aurait été arrêté chez la veuve Bidache ; d'après l'autre, chez Me de la Contaudière. Mais ces deux veuves poitevines pouvaient fort bien demeurer ensemble.

(5) *Bullet.*, XII 471.

un premier interrogatoire, dans lequel le naïf et candide Malzac, dont le roi fut « fort aise d'apprendre la capture », ne se tint pas assez sur la réserve. Il parla trop, on l'a vu plus haut, et le billet suivant adressé, le 13, à La Reynie par Pontchartrain, ne peut que confirmer cette impression (1) : « J'ai lu au roi le mémoire que vous m'avez envoyé concernant ce que vous avez appris du ministre Malzac. Tout ce qui y est contenu paraît à Sa Majesté d'une extrême conséquence, et elle se repose sur vos soins et sur votre exactitude, pour tirer de ce ministre toutes les lumières qu'il sera possible d'avoir sur sa conduite et les desseins qu'il pouvait avoir. Vous devez avoir reçu l'ordre pour l'envoyer à la Bastille. »

Comme on voulait le faire parler et essayer de le convertir, De Malzac fut laissé quelque temps chez Desgrez, qui avait la spécialité des arrestations, des conversions et de l'espionnage (2). C'est lui qui nous apprend, par une lettre du 16 février, que le pasteur, ayant oublié ou égaré sa petite Bible de Hollande, la fit réclamer rue Neuve Saint-Eustache, chez Harbes, et chez la dame Brécourt, veuve de Gérard, d'auprès de Pontoise, comme Harbes (3); qu'il écrivit en même

(1) *Bullet.*, IV 209.

(2) Desgrez, déguisé en abbé, avait été faire la cour à la marquise de Brinvilliers, dans un couvent de Liége où elle s'était réfugiée, puis l'ayant attirée hors de la ville, l'avait brutalement jetée en voiture et ramenée à Paris pour le supplice. En 1692, une lettre de Fléchier à l'abbé Braque qui la lui communiqua, le mit au courant de la mort de Vivens et du retour de Brousson, qu'il nomme Buisson.

(3) « Pontoise. — Il n'y avait que deux familles de huguenots dans l'élection, qui sont deux familles nobles qui ont fait abjuration et qui

temps à la dame Brécourt, pour lui demander sa robe de chambre et du linge de toute sorte. « Il est très-fâché de sa captivité, ajoutait Desgrez, et dit que s'il avait reçu un conseiller du parlement qui devait faire cette semaine serment pour embrasser la religion protestante, il serait satisfait. Il y a un nombre d'autres qui l'attendaient; mais celui-là lui est trop sensible. »

Le 24, Desgrez écrivait encore que le sieur Bastide, toujours entre ses mains, était fort insinuant, qu'il employait tout son esprit à essayer de tenter ses gardiens, et promettait de donner des billets pour récompense si on voulait le laisser aller (1). A la même date, le roi approuvait ce que La Reynie avait proposé de faire à l'égard de chacun des huit prisonniers et expédiait les ordres nécessaires. Le chirurgien Baril (2) fut transféré du four de Desgrez à la Bastille, dont les *Mémoires* (I 268) lui rendent ce beau

y sont restés, savoir : MM. d'Aiguillon, de Réal et la dame de Brécourt avec les demoiselles ses filles » (Ch. Weiss, *Hist. des réfug. prot.*, II 393).

(1) Il écrivait, le 6 mars, à La Reynie : « J'ai un billet que Bastide a écrit en confidence avec Perrin [sans doute quelque geôlier qui feignait de se laisser séduire], pour porter rue Neuve-St-Eustache ; je vous le ferai voir demain, parce qu'il le pourrait redemander ce soir, et il le faut avoir ; j'ai su, ce soir, qu'il a été arrêté autrefois et qu'il s'est sauvé ; les protestants croient qu'il se sauvera de la Bastille. »

(2) Pierre Baril était fils ou petit-fils d'un étudiant en médecine du nom de Barry, chassé d'Angleterre par la persécution de Marie la sanglante. Son fils Josué, envoyé en Angleterre, y fut naturalisé et y épousa, en 1687, Susanne, fille de Louis Berchère (Agnew, *French protestant exiles*, II 238).

témoignage : « Baril a dit lorsqu'il a été interrogé, qu'il avait toujours fait profession de la R. P. R., quoique, pour obéir au roi, il en eût fait ci-devant abjuration, sachant que les dragons devaient l'y forcer. Il avait été obligé auparavant de quitter ses charges à cause de la religion. Il est mort à la Bastille, le 29 août 1692, sans jamais avoir voulu s'approcher des sacrements, malgré les exhortations du Père Des Bordes, et a été enterré dans le jardin de ce château. » (1)

Le sieur du Passage, transféré du Fort-Levêque à la Bastille, le 26 février, obtint, le 2 septembre, la permission de se promener dans la cour de la forteresse, qu'il quitta, le 20 janvier 1693, pour se retirer dans le couvent de l'Oratoire.

Madeleine Prévôt fut envoyée du grand Châtelet à la Bastille.

Louise Ardesoif sortit de la Bastille pour entrer dans la maison des *Nouvelles Catholiques*, et bientôt après (12 août 1692), Pontchartrain écrivait à la mère Garnier, supérieure de cette maison, que M. de Guise demandait qu'on renvoyât Louise à Alençon, près de son père fort âgé.

Les trois veuves, Mes Grimpré, de la Boissière et de la Contaudière, furent aussi mises à la Bastille, où nous perdons la trace des deux premières. Les

(1) Le journal de Du Junqua ajoute que Baril, logé dans la première chambre de la Tour de la chapelle, fut emporté par une longue maladie, qu'il repoussa les obsessions de l'aumônier aussi bien que celles du père Bordes, et qu'il fut enterré dans les casemates du bastion où était le jardin de la Bastille.

moyenneurs, qui sont de tous les temps, peuvent faire d'utiles réflexions sur le billet que Pontchartrain adressait à La Reynie, le 27 mars 1693 : « S. M. veut bien que la dame de la Contaudière soit envoyée hors du royaume, en cas que depuis la révocation de l'édit de Nantes elle n'ait point fait abjuration; mais s'il se trouve qu'elle ait ci-devant fait sa réunion, elle sera enfermée dans un château ; prenez donc la peine, s'il vous plaît, d'éclaircir la chose. »—La malheureuse femme ayant abjuré dans un couvent de sa province, pour avoir la liberté, et étant venue à Paris, comme tant d'autres, avec l'espoir de se cacher dans la foule, l'ordre fut donné (14 avril 1693) de la conduire au château de Pont-de-l'Arche et de l'y observer soigneusement. La jugeant inconvertissable, La Reynie proposa de l'expulser, en 1694. Le roi y consentit et fit demander à la prisonnière où elle voulait aller, puis changea d'avis, et l'envoya comme « très-opiniâtre» au château d'Angers, où elle était encore en 1697, toujours « marquée pour être envoyée hors du royaume. » En marge du rapport de Desgranges où on lit : « Les parents disent que la prison lui affaiblit l'esprit », Pontchartrain écrivit brutalement : « L'y laisser. » Le roi lui-même s'acharna à la conversion de cette vaillante huguenote, et résolut de l'envoyer au château de Nantes, dont le gouverneur passait pour savoir dompter les plus intraitables. En informant M. de Miane de cette résolution, Pontchartrain lui disait (22 septembre 1700) : « C'est la plus opiniâtre protestante que nous ayons eue jusqu'à présent ; vous aurez de quoi mettre là en usage votre talent pour la con-

version, et vous pouvez compter que ce ne sera pas une petite affaire » ; puis, le 17 novembre de la même année : « S. M. est persuadée que vous ferez de votre mieux pour cela, et que vous êtes capable d'y réussir plus qu'aucun autre par votre savoir faire, et le roi ne laissera pas pour cela d'être agréablement surpris si vous venez à bout de cette entreprise. » (1)

Le 25 février, La Reynie interrogea De Malzac pour la seconde fois, et apprit que, depuis son retour en France, le ministre avait exhorté au moins 20,000 nouveaux convertis, et reçu l'abjuration de quelques anciens catholiques, qu'il avait trouvés dans ces dispositions et dans l'attente de quelque pasteur qui pût les consoler. « Quant au nombre, poursuit le procès-verbal, De Malzac ne le peut dire non plus précisément, et ne sait si c'est au nombre de 200 ou 300 ; mais c'est aux environs de l'un ou de l'autre de ces nombres. On peut cependant chercher partout et s'informer de tous ceux qui l'ont entendu et qu'il a consolés, et on saura en ce cas ce qu'il leur a dit touchant la fidélité qu'ils doivent au roi ; combien il a retenu par ce moyen d'officiers qui se disaient N. C. et de familles dans le royaume, et il n'a jamais fait aucun exercice dans toutes ses petites assemblées, qu'il ne l'ait fini par des prières pour le roi et pour toute la maison royale.

« Il sait qu'il est venu quelques pasteurs par la Suisse, comme le ministre Maturin, autrement De Lestang (?), et trois autres ministres. Ne sait pas s'il y

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*. IX 483-485.

en a un plus grand nombre qui soit venu par cette route ; le ministre Deplan est un des trois; un autre appelé Boulle et le troisième Gacherie, sans qu'il sache que ce soient leurs véritables noms. Deplan ne resta qu'un mois à Paris et fut en Normandie ; Gacherie n'y fit que passer et n'y resta que huit ou dix jours, et à l'égard de Boulle, il y resta environ quatre ou cinq mois, et ils n'ont eu aucune communication ensemble ; il croit qu'ils sont encore tous dans le royaume, à la réserve de Duplan (*sic*) ; cependant il n'a aucun rapport ni commerce avec eux, étant tous dans le même esprit de n'avoir aucune relation ensemble, pour la raison qu'il a dite ci-dessus.

« Il lui avait été adressé un ministre par Basnage, sous le nom de Duchêne [Gardien Givry, dit Duchêne], mais ce ministre ne resta [à Paris] que cinq ou six semaines ; il sait néanmoins qu'il a demeuré quelque temps en Picardie, et qu'il y avait reçu, ainsi qu'il le lui disait, la repentance d'un grand nombre de personnes, et l'abjuration environ de 700 ou 800 anciens catholiques ; [il] sait aussi qu'il fit aussi des exercices à Meaux et à Claye, et aux environs. Depuis deux mois en environ. » (1).

Un mois, jour pour jour, après son arrestation, De Malzac subit encore l'interrogatoire suivant que La Reynie avait astucieusement préparé à loisir (2) :

(1) Ce dernier paragraphe et les deux qui le suivent dans le tome IX des *Archives de la Bastille*, doivent être ajoutés à l'interrogatoire de Malzac. Ce n'est que par suite du déplacement d'un feuillet de la copie, qu'ils ont été mis à la fin de l'interrogatoire de Givry.

(2) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7055, f° 178-181.

« Où il a connu le sieur Philbert, banquier et négociant? Si c'est à Lyon ou à Paris? Comment? Si Philbert est nouveau catholique? S'il ne l'a pas vu *à la rose rouge*, rue des Poules? A quoi il a employé son argent, outre les deux cents livres qu'il remit au dit Philbert, huit jours avant d'être arrêté, pour les faire tenir à son père à Zurich?

« Lui représenter ses tablettes.

« Si ce n'est pas lui qui a écrit ces mots : M. Claude Philbert?

« Lui représenter la lettre côtée 33. L'interroger sur toute la lettre (c'est celle que De Malzac écrivait à son père le 11 février 1692, et qu'il adressait, pour la lui faire tenir à Genève, à M. Fesquet (1) marchand à Zurich).

« Par qui il était averti des lieux et des jours où se faisaient les assemblées?

« S'il ne répond, lui remontrer qu'avant de venir chez la dame Bidache, le 11 février, il avait écrit que c'était ce jour qu'il devait se rendre chez elle, et que, par conséquent, il savait qu'il y aurait une assemblée ce jour-là, et que, pour qu'il le sût, il fallait que quelqu'un l'eût averti.

« Remontrer qu'il avait écrit aussi les assemblées où il avait fait des exercices de religion en d'autres endroits, pendant le mois de janvier précédent.

« S'il s'ouvre, demander en quelles maisons elles ont été faites, autant qu'il s'en souvient.

(1) Ce Fesquet devait être un français réfugié: on trouve quelqu'un de ce nom aux galères.

« Reprendre ensuite : s'il n'en a point fait chez le sieur Clavel? S'il n'en devait pas faire chez M. Clavel, le 24 février. Par qui et comment il en était averti?

« S'il n'en a point fait chez Madame Vabois, rue Saint-Julien-des-Ménétriers? (1)

« Si le fils de Baril ne l'a conduit en aucune maison?

« S'il n'a pas aussi écrit sur l'établissement des rétributions reçues dans les assemblées faites pendant le mois de janvier? Et marquer les lieux.

« Reprendre sur l'autre feuillet des tablettes. Quel commerce il a eu à Sancerre, et quelle correspondance il a entretenue avec Dubois à Sancerre?

« Faire expliquer tous les autres [noms] de suite.

« Reprendre la représentation des papiers mis à part.

« Ensuite la représentation des autres papiers.

« D'où il connaît la dame Brécourt et ses deux filles? S'il n'a pas fait des assemblées chez elle?

« Ce qu'il leur a laissé entre les mains?

« Ce qu'elles savent par lui de ses affaires particulières, de sa demeure et de ceux à qui lui répondant se confiait le plus?

« S'il n'a imposé les mains à aucune personne depuis qu'il est venu en France?

« S'il ne sait qu'elles aient été imposées par aucun

(1) Malzac avait aussi noté l'adresse d'une personne qui demeurait rue Mazarine, derrière le collége des Quatre-Nations, à la porte cochère tirant du côté du quai, joignant la maison qui s'achève, chez M. Bourdelin. — Les Ferdinand demeuraient près de là.

ministre, et en quel temps? S'il y a des anciens parmi ceux qui font profession d'être de la religion? S'ils n'ont établi en France aucune forme d'Église soit parmi ceux de la nation, ou entre ceux des provinces? [On voit ici l'erreur du catholique qui confond le pasteur avec le prêtre, croit que les anciens reçoivent les ordres et attribue à l'Église une autorité mystérieuse (1).]

« S'il n'a pas su ni ouï dire que Dicq avait été arrêté allant au siége de Mons en Cassel, [avec des] pistolets de poche?

« Ce que signifient ces mots qu'il a écrits sur ses tablettes : M. de la Motte, le 2 mai ?

« Si ce n'est le même [qu'il a] vu à Paris? Ce qu'il devait faire avec De la Motte, le 2 mai?...

« Quel est le Joly (2) dont il est fait mention dans la lettre de De Salve père? Et qui Joncourt? (3)

« Quelle adresse lui répondant avait donnée à Salve, afin qu'il pût recevoir des lettres de lui?

« D'où il connaît Madame de la Primaudaye et Mademoiselle du Coudray, et qui elles sont? Si ce sont de nouvelles catholiques? S'il y a logé? S'il y a fait des assemblées?

« Comment une lettre écrite à la dame de la Pri-

(1) Il revient encore sur l'ordination des pasteurs et des anciens, dans l'interrogatoire du conducteur de Malzac: « Si Baril a eu l'imposition pour, sous prétexte de médecine et en telle qualité, consoler.»

(2) Un nommé Joly fut pasteur à Authon de 1664 à 1672 (*Bullet.*, IV 325).

(3) De Joncourt, pasteur réfugié à Rotterdam (1686) où il était encore en 1702. (*Bullet.*, VI 368 et IX 309).

maudaye est entre ses mains, et pourquoi?

« Qui est Anne Brunet, qui a signé la postille de cette lettre?....

« Lui représenter la lettre qu'il adressait à son père, datée de Paris le 11 février 1692 et signée de Lisle...

« Pourquoi il fallait que son père passât en Hollande?

« Qui paiera en Hollande la pension de lui répondant à son père, lorsqu'il arrivera? Quelle est cette pension?

« Pas n'est vrai ce qu'il a dit qu'il était venu sans consentement, et qu'on ne veut pas que les ministres viennent en France; car si cela était vrai, on ne paierait pas pension à ceux qui y sont venus.

« Faire expliquer qui est M. Manuel (1)...

« Fait ce 10 de mars 1692. »

Aussitôt après cet interrogatoire, De Malzac fut conduit dans le donjon de Vincennes, d'où il sortit le 15 mai, par ordre du 9, pour aller rejoindre Cardel, De Salve et Lestang.

L'ordre de son transfert adressé à La Reynie était ainsi conçu :

« Le roi a résolu d'envoyer le ministre Malzac aux îles Sainte-Marguerite, où il y en a déjà, et je joins à cette lettre ordre au sieur Auzillon de l'y conduire, afin que vous lui recommandiez de le faire avec la même précaution qu'il a conduit les autres.

La lettre du roi à M. de Saint-Mars, pour lui ordon-

(1) Sans doute un réfugié. On trouve quelqu'un de ce nom aux galères pour cause de religion (*Bullet.*, I 56).

ner de recevoir le nouveau prisonnier, était identique aux précédentes, et accompagnée de ce billet de Pontchartrain :

9 mai 1692.

Le roi envoie aux îles Sainte-Marguerite un ministre de la R. P. R. arrêté à Paris. J'ajouterai à la lettre du roi, qu'il faut le faire soigneusement garder, et au surplus *le traiter avec humanité*, et sa dépense sera payée sur le même pied que celle des autres (1).

L'arrivée de Malzac dans le donjon semble avoir excité la colère du geôlier, en ranimant le zèle des autres ministres, qui, entendant chanter des psaumes dans un cachot, se remirent à chanter aussi. C'est du moins ce qui nous paraît résulter de la lettre de Pontchartrain à M. de Saint-Mars, du 29 juin 1692:

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion du dernier ministre qui vous a été remis. Il est certain que vous ne devez pas souffrir que ces ministres chantent des psaumes à haute voix. Mais si leur désobéissance allait jusqu'à le faire, quand vous le leur aurez défendu, je crois qu'au lieu de les maltraiter, il faut les mettre dans les lieux les plus écartés, afin qu'ils ne puissent pas être entendus. A l'égard de ce qu'ils écrivent sur la vaisselle qu'on leur donne, il est aisé d'y remédier en leur en donnant de terre seulement. Enfin ce sont des gens très-opiniâtres, qui sont à plaindre, et qu'il faut traiter avec le plus d'humanité qu'il sera possible. Je suis, etc. (2).

Une lettre du 10 novembre 1693 nous révèle la déplorable situation des malheureux pasteurs : « J'ai

(1) *Bullet.*, IV 210.
(2) *Bullet.*, IV 211.

reçu, écrit le Secrétaire d'État à M. de Saint-Mars, la lettre par laquelle vous me mandez l'état auquel se trouvent les quatre ministres dont vous êtes chargé. Il faut bien enfermer ceux qui sont aliénés d'esprit, et les traiter cependant avec charité ; et à l'égard de l'autre, contribuer en ce que vous pourrez à le faire bon catholique. Je suis, etc. » (1). — Le pasteur resté sain d'esprit était le dernier arrivé, c'est-à-dire De Malzac, qui n'avait encore passé que dix-huit mois dans le donjon. Les aliénés étaient les trois premiers hôtes de ce véritable enfer : Cardel, qui y était depuis quatre ans et demi et y mourut en 1694, De Salve et Lestang, qui s'y trouvaient depuis trois ans et demi.

Quelque garde que l'on fit, De Malzac trouva moyen de faire parvenir de ses nouvelles à ses amis, qui le croyaient mort. L'un d'eux, que nous avons déjà plusieurs fois cité, et qui fit tout pour que l'ambassadeur de Hollande réclamât la mise en liberté du ministre, écrivait : « Celui qui m'a fourni le mémoire de sa main, l'a connu et entretenu plusieurs fois dans les îles Sainte-Marguerite (d'où il s'est échappé), et ne pouvant lui rendre un plus grand service, parce qu'il ne voulait pas le suivre dans sa forteresse, il lui a laissé dans la bouche d'un canon du papier, de l'encre et des plumes. L'homme est ici, j'aurai l'honneur de le nommer à votre Excellence, si elle le souhaite. » (2)

(1) *Bullet.*, IV 213.

(2) *Bullet.*, III 592. — Outre les pasteurs traités en prisonniers d'État, les prisons de Ste-Marguerite contenaient un grand nombre d'autres détenus, et particulièrement des protestants arrêtés dans les

« M. de Malzac est prisonnier depuis trente-deux ans, ou exilé, dit un autre mémoire dressé de 1724 à 1725 pour l'ambassadeur Hop; on assure positivement, et c'est un témoin oculaire qui l'a vu et qui s'est entretenu plusieurs fois avec lui, qu'il vit encore d'une manière pieuse et édifiante, et que le gouverneur, qui est très-vieux, lui donne à peine de quoi se nourrir, mais il se contente du nécessaire. On me confirme les mêmes choses par des lettres que j'ai reçues de Barcelonne, depuis huit jours.

« Ainsi M. l'ambassadeur est humblement supplié de travailler à sa délivrance; car il est certain qu'il est dans ce lieu-là vivant encore (1). »

Enfin on lit encore dans un autre mémoire : « Son excellence M. Hop est très-humblement supplié de se ressouvenir que feu M. le cardinal Dubois lui avait promis la liberté du sieur Mathieu Malzac, ministre du saint Évangile, détenu depuis plus de trente ans dans les prisons des îles Sainte-Marguerite; mais comme dans le temps qu'il fut arrêté à Paris, il portait un nom emprunté, dont on ne se souvient plus, et que la lettre de cachet a été expédiée sous ce nom-là [assertion inexacte], il serait à propos que Son Excellence le désignât par *celui qui est logé à la tour*,

assemblées. C'est sans doute l'un d'eux qui s'aboucha avec De Malzac et réussit à s'échapper de l'île. Le père de Daniel, prophète favori de Cavalier, était enfermé dans l'île Ste-Marguerite (N. Peyrat, *Hist. des pasteurs du désert*, II 151). Une lettre de Voisin, ministre de la guerre, à La Motte-Guérin, du 21 septembre 1701, parle de soixante-huit prisonniers du Languedoc envoyés en une seule fois dans les mêmes prisons (Marius Topin, *L'hom. au masq. de fer*, p. 332).

(1) *Bullet.*, III 593.

au numéro 4 actuellement, et à qui M. le maréchal de Villars obtint deux heures de promenade, lorsqu'il était président du conseil de la guerre. Il sera aisé de savoir de lui, si son véritable nom n'est pas celui que l'on indique; il est d'ailleurs si maltraité, qu'on ne lui donne jamais ni bois ni chandelle, pour se chauffer et s'éclairer, qu'il est couché sur quatre mauvaises planches, avec une paillasse et un vieux matelas de bourre, sans rideaux, et réduit à un seul repas par jour. Lorsque Son Excellence aura eu l'agrément de M. le comte de Moisville, elle doit solliciter M. de Gresniel qui a l'inspection des prisons d'État, pour veiller sur les démarches de M. de La Motte-Guérin, commandant des îles Sainte-Marguerite, qui a intérêt de ne pas laisser sortir les personnes dont il tire une bonne pension. C'est pourquoi à moins que Son Excellence n'insiste fortement sur la vérité des marques qu'on lui donne, il cherchera toujours à les détruire par des mensonges et des faux-fuyants. Il est de la charité de Son Excellence de ne pas laisser son ouvrage imparfait, dont elle aura beaucoup d'honneur devant les hommes et beaucoup de mérite devant Dieu.

« Peut-être ne serait-il pas hors de propos que l'on connût M. de Riousse, subdélégué à Cannes, pour interroger le prisonnier et lui demander s'il n'est pas celui que l'on indique; il n'est qu'à la portée du canon des îles Sainte-Marguerite, et l'on saura mieux par lui la vérité que par M. de La Motte, qui a intérêt à la cacher (1). »

(1) *Bullet.*, III 593.

Ces démarches furent malheureusement trop tardives. Pendant que l'on travaillait à lui faire rendre la liberté, De Malzac était mort, martyr de sa foi, le 15 février 1725, après trente-trois ans d'horribles souffrances. Ce fait est révélé par une lettre de M. de Moisville à l'ambassadeur Hop, du 12 février 1726.

Tandis qu'il ne reste de Cardel, de Cottin, de La Gacherie, de Lestang, aucun écrit qui permette d'apprécier leur genre de prédication, tandis que nous n'avons de De Salve qu'une seule ébauche de sermon, on en conserve vingt-deux de Malzac aux ms. de la Bibliothèque nationale. Ce n'est pas sans une vive émotion que nous avons parcouru ces pages d'une écriture extraordinairement fine et serrée. Afin de pouvoir porter avec lui ce manuel d'instructions pastorales, en le dérobant aux regards des persécuteurs, le fidèle confesseur de Jésus-Christ était contraint de condenser dans le plus petit espace possible le résultat de ses méditations. Le morceau qui va suivre tient tout entier dans une page et un quart de quinze centimètres sur dix (1). On n'y trouvera point de controverse, ni de mouvement oratoire comme dans la péroraison de De Salve, mais une analyse sérieuse du texte et l'expression de sentiments qui sont de tous les temps et de tous les lieux, parce qu'ils sont la moëlle même de l'Évangile. Inutile d'ajouter que ce n'est qu'un canevas, un plan très-

(1) Il a été imprimé pour la première fois dans *le Disciple de Jesus-Christ*, Paris, 1854, in-8°, 2e série IV, 67.

détaillé d'improvisation, non un morceau achevé destiné à être lu ou récité de mémoire.

RENONCEMENT POUR SUIVRE JÉSUS-CHRIST

> Et ayant appelé le peuple avec ses disciples, il leur dit : Quiconque veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive.
>
> (MARC VIII 34.)

Deux parties.

Premièrement, on traitera des expressions dont Jésus-Christ se sert, savoir: Venir après-lui, — renoncer à soi-même, — charger sur soi sa croix, — pour suivre Jésus-Christ.

Secondement, le sens tout entier de la proposition.

PREMIÈRE PARTIE

Venir après Jésus-Christ, ne signifie autre chose si ce n'est être son disciple, le prendre pour la règle et le modèle de sa conduite. En un mot, faire profession de le reconnaître pour chef et pour maître, pour son prophète et docteur, pour patron et exemplaire. Et pour réduire en quelque ordre toutes les idées qui sont contenues en cette expression, on les peut rapporter à ces quatre : La première, que nous tirions de lui et de son instruction toutes nos lumières et nos connaissances, comme de celui qui nous parle de la

part de Dieu, et que Dieu nous commande d'écouter. Sur quoi rapporter l'oracle de Moïse « l'Eternel vous suscitera un prophète, etc., » — et la voix qui fut entendue dans la Transfiguration de Jésus-Christ : « Celui-ci est mon fils, » — et que c'était l'ordinaire des disciples de se ranger auprès de leur maître et d'aller après lui. Le Seigneur exprime cette instruction par ce terme de : venir après lui.

La deuxième, que nous lui rendions toute sorte de service et d'obéissance, comme à notre souverain Seigneur; car c'est l'ordinaire des serviteurs de marcher après leurs maîtres et de ne s'éloigner pas de leurs traces, afin d'être prêts à recevoir leurs ordres et à s'employer de tout leur pouvoir à l'avancement de leurs intérêts. C'est à quoi la profession chrétienne nous engage à l'égard de Jésus-Christ, nous obligeant de le reconnaître comme notre souverain roi, et à avoir sans cesse sa gloire et son service devant les yeux. A cela on peut rapporter le titre que Saint-Paul et les autres apôtres se donnent, de serviteurs de Jésus-Christ, au même sens que Moïse est appelé serviteur de Dieu, c'est-à-dire son ministre et son officier, qui agissait par ses ordres, et ce que tous les fidèles sont appelés les serviteurs de Jésus-Christ: « Là où je serai, là aussi sera celui qui me sert. »

La troisième, que nous concourions avec lui et sous lui à un même dessein, à une même œuvre, de la même manière que les officiers subalternes, les soldats dans une armée, marchent après leur général, concourant avec lui et sous lui à la gloire du roi qu'ils

servent les uns et les autres. C'est encore à quoi nous engage la profession chrétienne, où Jésus-Christ est considéré comme le chef de la guerre mystique que nous avons contre les ennemis de Dieu, pour détruire l'empire de Satan et du péché et rétablir celui du Créateur.

La quatrième, que nous imitions ses grands et adorables exemples de vertu, qu'il nous a laissés et en sa vie et en sa mort, avec espérance que, marchant sur ses traces, nous serons un jour participants avec lui de la même gloire. Car il est assez ordinaire de dire que nous allons après quelqu'un ou que nous suivons le même chemin que lui, ou que nous allons sur ses pas, lorsque nous nous le proposons comme un exemple que nous voulons imiter.

On pourrait y ajouter une cinquième idée, qui est celle d'attendre et de recevoir les grâces de Jésus-Christ, car il est assez ordinaire dans le monde que les pauvres et les misérables marchent après ceux de qui ils attendent des faveurs. Les fidèles donc sont représentés comme des hommes qui, reconnaissant leur naturelle indigence, suivent Jésus-Christ afin de puiser dans sa plénitude grâce sur grâce.

Renoncer à soi-même, c'est une de ces expressions si particulières à l'Évangile, qu'elles semblent choquer la raison et la nature, et supposent une chose difficile ou absolument impossible, ou du moins extrêmement criminelle. Car qui a jamais ouï parler de renoncer à soi-même ? Pouvons-nous nous séparer ou nous diviser de nous-mêmes? Pouvons-nous éteindre cette amour ardente que la nature nous a donnée

pour nous-mêmes ? Et ceux qui tombent dans cette extrémité de se haïr soi-même, ne sont-ils pas justement regardés comme des personnes que la fureur et la rage a subjuguées ? Cependant il est certain qu'il n'y a rien de plus saint, rien de plus nécessaire, rien de plus juste que ce renoncement à soi-même que Jésus-Christ nous ordonne. Car il ne nous ordonne point ni de nous diviser de nous-mêmes, ni de nous haïr nous-mêmes, ce qui serait ou criminel ou impossible ; mais il a ordonné : 1° En général, de renoncer à tout ce qu'il y a en nous d'excessif, de vicieux et de déréglé, et il appelle cela nous-mêmes, quand la corruption nous est devenue comme naturelle, puisque nous avons été conçus en péché et échauffés en iniquité. Et, en effet, bien que le vice, l'erreur et les excès soient ses plus grands ennemis, si est-ce que nous ne les distinguons pas de nous-mêmes, les regardant comme nos plus chers et nos plus essentiels intérêts. C'est pourquoi ailleurs l'Écriture veut que nous soyons faits de nouvelles créatures et transformés en hommes nouveaux, parce que la conversion nous fait tout autres que nous n'étions antérieurement.

2° Il nous ordonne en particulier de renoncer à cette amour violente, immodérée et infinie que l'homme, dans l'état de corruption, a pour soi-même, faisant de l'amour propre son premier et principal principe, et en un mot, étant Dieu à soi-même. Jésus-Christ veut donc que nous nous aimions ; mais d'une amour qui soit subalterne à celle que nous devons à Dieu, lequel il faut aimer sur toutes choses et plus que nous-mêmes.

3° Il veut que nous corrigions et changions la nature même de cette amour que nous avons accoutumé de nous porter ; car au lieu de nous attacher à la recherche des plaisirs ordinaires, des intérêts temporels et de tout ce qui peut flatter nos sens et nos passions, il veut que nous nous aimions d'une amour plus véritable et plus solide par la recherche des biens spirituels qui regardent l'âme et non le corps, la vie à venir et non celle qui ne fait que passer. Or il appelle cela renoncer à soi-même, parce que dans le sentiment d'un homme pécheur et mondain, choquer cette fausse amour qui regarde les intérêts temporels, c'est se choquer et se détruire soi-même.

4° Il nous ordonne de renoncer à cette fausse et perverse prétention, que tous les pécheurs ont, qu'ils sont les maîtres d'eux-mêmes, que nul n'a plus de droit sur eux qu'eux-mêmes, et que c'est précisément à eux qu'appartient la disposition de leurs actions, de leurs pensées et de leurs paroles. Le Seigneur veut qu'en renonçant à cette injuste et folle prétention, nous nous soumettions au gouvernement et à la direction de Dieu, mettant notre confiance en la conduite de sa sagesse, et le faisant régner dans nos sens par son esprit et par sa parole.

Charger sa croix, c'est une expression consacrée par Jésus-Christ qui n'est que du style de son Évangile. Elle signifie deux choses: 1° La croix mystique de la conversion, et la deuxième est la croix des afflictions. Or la conversion est appelée dans l'Évangile une croix, en tant que nous faisons mourir en dedans de nous le péché et les convoitises charnelles;

ce que l'Évangile appelle *crucifier le vieil homme*, parce que cette mort de nos convoitises ne se fait qu'avec des douleurs sensibles et violentes, et avec des combats qui ne ressemblent pas mal à ce que la nature souffre lorsqu'elle sent la dissolution du corps et de l'âme. Et parce que aussi, comme les crucifiés devenaient l'objet de l'opprobre et de l'horreur de tout le monde, pour avoir mérité un supplice si ignominieux, de même, dans la conversion, nos convoitises que nous crucifions nous deviennent un objet de mépris, d'aversion et d'horreur.

2° Quant aux afflictions, elles sont appelées fort justement une croix, non-seulement parce que la nature y souffre d'étranges douleurs; mais aussi parce que, par ce moyen, nous devenons l'horreur et l'opprobre du monde, qui n'a jamais plus d'aversion pour l'Évangile et pour les personnes qui le professent, que quand il les a persécutées.

Enfin, *suivre Jésus-Christ*, c'est: 1° Être son disciple, croire sa doctrine, approuver ses maximes, être persuadé de la vérité de ses mystères et de la sainteté de ses lois.

2° C'est l'imiter, se le proposer dans toute la conduite de la vie pour exemplaire et pour patron, marcher par le même chemin que lui, pour parvenir à la communion de sa gloire.

3° Le reconnaître pour maître et Seigneur, obéir à ses ordres, etc. En un mot, c'est la même chose que nous avons déjà expliquée, savoir : *venir après lui*.

SECONDE PARTIE

Elle consiste à considérer le sens entier de toute la proposition de Jésus-Christ. Il veut dire donc que pour être véritablement du nombre de ses fidèles et de ses disciples, il faut se soumettre à deux conditions : l'une, la sanctification, et l'autre l'affliction.

Quant à la sanctification, il faut entrer dans la chose même; car impossible d'appartenir à Jésus-Christ que l'on ne se résolve à changer entièrement de vie et à abandonner sa première manière d'agir: « La grâce de Dieu salutaire à tous les hommes, a été manifestée, dit Saint-Paul, et elle nous enseigne que, renonçant à l'impiété et aux convoitises du monde, nous vivions dans le siècle présent selon la tempérance, la justice et la piété, en attendant la bienheureuse espérance, etc. » Où remarquez trois choses: la grâce, la sainteté et la gloire. Mais il faut bien prendre garde que la grâce ne conduit à la gloire, que par le moyen de la sainteté. Si vous ôtez ce milieu, la grâce et la gloire ne seront point jointes ensemble. C'est pourquoi l'apôtre ne dit pas que la grâce salutaire nous est donnée afin que nous ayons part à la glorieuse apparition; mais qu'elle nous est donnée , afin qu'en renonçant à l'impiété, etc... en attendant la bienheureuse... etc. — La gloire vient de la grâce, il est vrai; mais ce ne peut être que par l'intervention de la sainteté.

On peut aussi alléguer sur ce sujet les raisons pour

lesquelles Jésus-Christ est venu, non seulement pour détruire le péché, en tant qu'il nous oblige aux peines éternelles; mais aussi en tant que péché, et faire en sorte, comme il importe pour la gloire du Père et pour la sienne, et pour la solidité et plénitude de son salut, que les vrais fidèles soient sanctifiés.

Quant aux afflictions, deux choses : 1° la vérité de ce fait, que les vrais fidèles sont exposés aux afflictions du monde; 2° les raisons qui meuvent la sagesse divine à soumettre le fidèle à ces épreuves.

1° Pour la vérité du fait, elle résulte de l'exemple de tous les grands serviteurs de Dieu qui ont été jusqu'à présent au monde, comme d'un Noé, d'un Abraham, d'un Lot, d'un Moïse, d'un saint Paul et des autres apôtres de Jésus-Christ. — Elle résulte de l'histoire de l'Église, qui s'est toujours nourrie et accrue dans les afflictions, figurée à cet égard par le buisson ardent qui apparut à Moïse et par la nacelle où Jésus-Christ et les apôtres entraient souvent, laquelle était agitée des flots et exposée à la violence des vents et de l'orage.

2° Les raisons pour lesquelles la Providence en use de la sorte, doivent être prises du lieu commun des afflictions, et pour en marquer ici quelques-unes : 1° C'est par ce moyen que Dieu réprime le mouvement impétueux de nos passions, lesquelles, dans la prospérité, deviennent indociles et farouches : au lieu qu'elles se calment dans l'affliction. — Sur quoi, alléguer l'exemple des abeilles, qui se tiennent en repos durant le mauvais temps, et au retour du soleil font bruit. — La comparaison aussi des ser-

pents qui semblent morts et privés de sentiment durant la rigueur de l'hiver: mais qui s'élancent et deviennent fiers dès qu'ils sentent la chaleur. — 2° Par le moyen des afflictions, Dieu donne de l'exercice à nos vertus, à notre foi, à notre patience, à nos prières, etc. — A quoi l'on peut appliquer la comparaison de l'encens, qui jette son odeur lorsqu'il est dans le feu. — 3° En particulier Dieu nous détache du monde par le moyen des afflictions; car il n'y a rien qui nous en fasse mieux comprendre la vanité ; il n'y a rien qui nous le fasse plus mépriser, que quand nous voyons ses biens qui sont mêlés avec tant d'amertume. — En même temps aussi, Dieu nous élève par les afflictions à l'espérance de cette vie meilleure qu'il nous a préparée ; car il n'y a rien qui nous en donne plus de désir que le sentiment des angoisses que nous avons à souffrir ici-bas. La chair et l'esprit sont en nous-mêmes comme les deux plateaux d'une balance. A mesure que l'un est abattu, l'autre s'élève, et ce que l'un perd, l'autre le gagne. — 4° Dieu, par ce moyen, relève la gloire de cette admirable Providence qui nous gouverne. Car, si toutes choses dans le monde nous étaient favorables, la conservation de l'Église ne serait point une grande merveille. Mais plaise à Dieu de nous conserver au milieu des contradictions du siècle, et de nous faire subsister parmi des tempêtes continuelles ; c'est là que paraît avec éclat la puissance infinie de sa sagesse, comme ces mêmes vertus parurent dans le passage qu'il donna aux Israélites au travers de la mer rouge, et dans la conservation qu'il en fit au

désert, et comme elles parurent aussi quand il conserva les trois enfants dans la fournaise de Babylone. L'Église est un flambeau que Dieu tient allumé au milieu d'un air orageux. Les vents soufflent contre elle de toutes parts; mais au lieu de l'éteindre, ils ne font qu'augmenter sa lumière. — 5° Les afflictions sont un honneur particulier que Dieu nous fait, de nous faire marcher sur les traces de Jésus-Christ et de nous rendre conformes à ce divin chef. — C'est encore un honneur qu'il nous fait de nous choisir pour soutenir sa querelle et pour sceller par nos souffrances la vérité et la sainteté de nos Évangiles.

Par ces raisons et plusieurs autres semblables, on peut mettre en avant qu'il paraît que c'est avec juste sujet que Jésus-Christ nous a appelés aux afflictions, et qu'il les a jointes à la profession du vrai christianisme.

XI

MASSON

Antoine Court rapporte, dans une phrase déjà citée plus haut, que trois pasteurs visitèrent successivement les protestants de Normandie, de 1688 à 1690; Masson était l'un d'eux. Il arriva à Paris dans les premiers mois de l'année 1690, mais si infirme qu'il était plus à charge qu'en aide à De Malzac, qui ajoute : « Il a fait des merveilles dans les lieux où il a passé. » De son côté, Gardien Givry s'exprime ainsi sur le compte de ce glorieux inconnu : « J'arrivai d'abord [au commencement d'octobre 1691] à la rue des Bœufs [Landouzy, village à trois lieues nord-est de Vervins], fameuse par la réputation qu'elle a de ne recevoir pour habitants que des protestants réformés, et dans la famille où était mort M. Masson, ce généreux et glorieux ministre de Jésus-Christ, qui, malgré son âge et ses indispositions, avait entrepris de prêcher l'Évangile sous la croix, et d'avancer le règne de son maître à quelque prix que ce fût, et qui finit sa carrière à cet endroit, au milieu de ses frères, en recevant la couronne de vie pour récompense de ses travaux, de ses combats et de sa victoire. Je pris pour un présage heureux de commen-

cer à entrer en lice, dans le lieu même où ce bon serviteur de Dieu avait achevé sa course et reçu la couronne. »

Quel est ce lutteur que ni l'âge ni la maladie ne peuvent arrêter, et qui meurt bravement et obscurément à la tâche? — Ce ne peut être Jean Masson, inscrit sur les registres de l'académie de Genève en 1658, puis pasteur à Civray, à Cozes, qui passa en Angleterre, puis en Hollande à la Révocation, avec ses fils Jean (admis comme proposant par le synode d'Utrecht, en 1689) et Samuel; car il n'avait en 1690 qu'une cinquantaine d'années. Le pasteur du Désert doit être son père, ou son oncle, Philippe Masson, qui soutint à Saumur, sous la présidence d'Amyraut, une thèse *De certitudine salutis* et exerça aussi le ministère à Civray (1). Amyraut n'ayant été nommé professeur à Saumur qu'en 1633, son disciple mort en 1690 ou 1691, avait environ quatre-vingts ans. Ce n'était plus un âge propre à la rude vie des pasteurs du Désert; son dévouement seul put opérer des merveilles.

Nous ne savons quel degré de parenté l'unissait à Philippe Masson (peut-être son fils), étudiant en théologie à Groningue en 1689, inscrit pour subir l'examen au premier synode de 1690, et qui ne se présenta ni au premier ni au second.

(1) Voir *la France prot.*, et Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, III 160, 286, qui, du reste, ignorent tous deux le pasteur du Désert.

XII

ÉLISÉE GIRAUD (1)

Gardien Givry parle en ces termes de son arrivée à Paris, dans les premiers jours de décembre 1691 : « J'y trouvai deux de nos confrères, qui rendaient de grands services dans cette ville; mais comme il y avait trop de dangers pour trois pasteurs ensemble, dans les grandes recherches que nos adversaires en faisaient, un de ces messieurs prit le parti de voir les provinces. » Le pasteur resté à Paris s'appelait De Malzac ; l'autre était probablement Boulle, dont nous ne savons guère que le nom.

(1) Géraut, dans les registres du château de Vincennes ; Gérard et Girard, dans les papiers de La Reynie.

Il ne faut pas le confondre avec un autre pasteur du Désert, qui n'avait que quelques années de plus que lui, Jean Girard, inscrit à Genève le 25 octobre 1684, fils d'Etienne Girard, ministre de Corbigny. Jean Girard est un des rares pasteurs qui revinrent en France dans le premier quart du XVIIIe siècle, lorsque la période d'héroïque dévouement semblait close pour les pasteurs officiels. M. Lièvre parle de lui, à la date de 1719, dans son excellente *Hist. des prot. du Poitou*, II 269. Voir aussi *la France prot.*, art. *Girard des Bergeries*, et *le Livre du recteur*, p. 180.

En 1712, nous trouvons au château de Perpignan Pierre Giraud de Vergèze, diocèse de Nimes, prisonnier pour la religion depuis 1702. C'était peut-être un parent du pasteur du Désert.

Givry, parti vers le 15 janvier 1692 pour Sedan et la Champagne, et rentré à Paris vers le 15 mars, un mois après l'arrestation de Malzac, fut seul à braver les dangers du ministère sous la croix, pendant six semaines. Puis, écrit-il, « dans le commencement du mois de mai, ayant eu le plaisir de voir un nouveau pasteur en cette ville, je résolus de visiter mes frères dans les provinces de ce royaume. » — A peine ces lignes étaient-elles écrites, que, le 3 mai 1692, Givry fut arrêté avec le nouveau ministre qui venait d'arriver et se nommait Élisée Giraud. La liste des prisonniers dressée à Rotterdam, le 13 novembre 1712, par D. de Superville, contient, en effet, ce qui suit (1) : « Élisée Giraud, jeune ministre, repartit d'Angleterre pour la Hollande, et s'en alla d'ici à Paris, où il fut pris deux à trois jours après son arrivée ; c'était l'an 1691 ou 1692. Depuis, on n'en a eu aucunes nouvelles. » Et huit jours après la double capture, La Reynie écrivait à De Harlay : « Deux ministres de la R. P. R. ont été arrêtés dans la maison de Lardeau ci-devant procureur au parlement ; l'un de ces ministres était arrivé de Hollande depuis trois jours, et l'autre était venu d'Angleterre en France depuis sept mois. Il n'y a point d'autre ministre de la R. P. R. actuellement à Paris. » Le 5 mai le roi avait commandé de conduire les deux proscrits à la Bastille ; puis, le 9, à Vincennes. Giraud fut écroué dans ce dernier donjon, le 13, et Givry, le 24. Après y être demeuré deux ans, il furent transférés aux îles Sainte-Marguerite, le 27

(1) Communication de M. le pasteur Gagnebin.

juin 1694, par ordre du 16 août de l'année précédente.

La lettre par laquelle le roi invitait M. de Saint-Mars à les recevoir est identique aux précédentes, et Pontchartrain y joignit les recommandations suivantes :

Le roi vous envoie encore deux ministres de la R. P. R., et Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de les mettre chacun dans des lieux séparés, sans qu'ils aient communication entre eux, ni avec qui que ce soit du dehors. Je vous en avertis par avance, afin que les endroits où vous aurez résolu de les mettre se trouvent prêts à leur arrivée. Le sieur Auzillon qui est chargé de leur conduite, doit partir dès demain. A l'égard de leur pension, elle vous sera payée sur le même pied que celle des autres. Je suis, etc.

Giraud et Givry avaient été pris par suite d'une infernale machination. L'homme qui, tout en donnant asile aux pasteurs, avait fait arrêter les Dicq, dénoncé le ministre caché chez La Motte, le traître qui avait conduit De Salve dans Paris, l'avait mené chez Lestang, qu'il voulait livrer, chez Cottin dont il donnait le signalement et la feuille de route, pour qu'on le saisît à La Ferté, voyant que son métier de délateur était peu productif, et que les sommes promises pour l'arrestation des proscrits ne lui étaient jamais adjugées, eut l'idée d'en aller chercher un en Hollande, de le ramener en France et de le conduire au traquenard en même temps qu'un autre.

Ce coup d'éclat devait, semble-t-il, mériter une abondante rémunération ; toutefois une lettre de Pontchartrain du 10 novembre 1692, confirmée par

une autre du 20, nous apprend que celui qui avait fait prendre le ministre Giraud, après l'avoir ramené de Hollande, n'avait encore rien reçu et qu'il paraissait « assez juste de le récompenser (1). » Une autre lettre, du 3 novembre, adressée à La Reynie nous donne le nom du traître : « M. de Bonrepaus me demande pour le nommé Braconnier une ordonnance de gratification, pour avoir fait arrêter les ministres Girard et Gardien, disant que le roi a réglé à deux mille livres pour la capture de chaque ministre ; je sais bien qu'on a donné cette somme quelquefois, mais comme je ne sais point précisément les conditions, je vous prie de me mander ce qui s'est passé sur cela. D'ailleurs, par votre mémoire du 3 mai, vous m'avez mandé que c'est le sieur Brisson qui a donné lieu à la capture de ces deux captifs. » — Brisson était le vrai nom du traître, et Braconnier, son nom de guerre.

Fils du fermier des domaines du roi dans la ville de Lusignan, en Poitou, protestant de naissance et réfugié en Angleterre, Brisson ou Braconnier était une de ces âmes troubles dans lesquelles le rayon divin semble avoir cessé de luire et qui, pressées par la nécessité, perdent tout sentiment de l'honneur et de la probité. Il quitta Londres, vers la fin de 1688, pour venir à Paris, et, feignant un grand zèle pour le rétablissement du protestantisme, il réussit à gagner la confiance des membres de l'Église les plus considérés et à se faufiler dans leurs assemblées secrètes. Deux mois lui avaient suffi pour obtenir ce résultat.

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 36, f° 223.

Sans perdre de temps, il alla trouver l'un des chefs de la police, Desgrez, lui raconta qu'il venait d'abandonner une place qui rapportait environ cent cinquante guinées d'or, qu'il n'était rentré en France que pour se faire instruire dans la religion catholique, qu'il avait déjà servie en plusieurs occasions, et dans le dessein de découvrir les ministres qui étaient à Paris ; qu'il avait déjà assisté à une réunion tenue par l'un d'eux dans le faubourg Saint-Marceau, rue l'Orsenne, *à la décollation de Saint-Jean*, chez un nommé La Levielle (un pâté d'encre couvre le nom dans le ms.). Puis, mêlant la politique à la religion pour se donner de l'importance et mettre ses services à un plus haut prix, il lui confia le projet d'une prochaine descente des Anglais sur les côtes de La Rochelle. Un nommé Moreau, ci-devant juge de la ville de Saintes, retiré en Angleterre pour la religion et ami intime du pasteur de Paris, Mesnard, devenu chapelain du prince d'Orange, l'avait mis, disait-il, au courant de l'affaire, et Mesnard ne cessait de lui répéter : Quand nous aurons fait nos affaires, nous ferons sûrement les vôtres (1).

On ne s'explique pas comment Givry put se laisser prendre au piége tendu par Braconnier, à moins qu'il ne connût que son nom et non sa personne ; car le traître était déjà démasqué depuis quelque temps, ainsi qu'on le voit par l'interrogatoire du pasteur De Malzac : « Il a pareillement appris que Brisson, qui a

(1) Rapport de Desgrez, 1er février 1689, *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7053., f° 242.

ci-devant servi à la prise de quelques ministres, fait le prédicant aux environs de Meaux ; sous ce prétexte, il a exhorté ceux à qui il a parlé d'appeler quelques pasteurs, et entre autres celui qui les avait vus sous le nom de Bastide ; mais tout le monde savait que c'était pour les faire arrêter. »

Ce misérable reçut enfin la récompense qu'il avait tant de fois méritée. On découvrit, nous ne savons comment, peut-être par l'argent qu'il recevait de l'étranger, que le délateur des ministres et des assemblées, la fleur, l'élite de la police secrète, trahissait en partie double, et faisait l'office d'espion pour le prince d'Orange, roi d'Angleterre. Au lieu donc de toucher les quatre mille livres qu'il avait si indignement gagnées, il fut arrêté le 20 mai, mené dans le *four* de Desgrez où il resta dix-sept jours, et conduit à la Bastille le 5 juin, par ordre du 23 mai.

Sa sœur fut arrêtée peu après ; un ordre du 6 juillet porte qu'il faut la mettre non dans un couvent, mais aux *Nouvelles Catholiques*. Un nouvel ordre, du 21, permet qu'elle n'aille pas aux *Nouvelles Catholiques*, mais dans un autre endroit. Par un troisième ordre, du 26, quatorze cents écus envoyés à Braconnier sont confisqués pour servir au paiement de la pension de sa sœur et de sa nièce chez les filles de *Saint-Chaumont*. Un quatrième ordre, du 21 février 1694, confisque la somme de quatre mille cinq cents livres adressées par le prince d'Orange au dit Braconnier, et l'applique à sa dépense et à celle de sa sœur et de sa nièce. C'est la seule grâce, dit le secrétaire d'État, qu'on puisse lui accorder. Enfin une lettre de cachet,

du 19 juin 1695, l'envoie au château de Guise, comme espion et homme très-suspect qu'il faut garder avec précaution.

Plus heureux que les nobles victimes qu'il avait fait tomber dans le piége, ce scélérat fut mis en liberté, par ordre du 16 avril 1698. Son crime n'était que d'avoir trahi la France, tandis que le suprême dévouement des pasteurs du Désert avait fait une incurable blessure à l'orgueil du grand roi.

Ajoutons en terminant qu'Élisée Giraud, de Bergerac, n'avait été inscrit à la faculté de Genève que le 24 mai 1687 (1), et qu'il passa, pour ainsi dire, des bancs de l'école aux assemblées du Désert, et presque aussitôt après dans les cachots, où il termina ses jours. Nous ignorons s'il était parent du ministre Samuel Giraud, réfugié en Hollande, recommandé à la charité des Églises wallonnes par les synodes de Flessingue, 1689 (art. 9), de Heusden, 1690 (art. 12) et de Leyden, 1691 (art. 31).

(1) *Livre du Recteur.*

XIII

GARDIEN GIVRY, dit DUCHÈNE (1).

Après avoir traversé les plaines à perte de vue de Ham, Nesles, Chaulnes, et les marais de Pont-les-Brie et de Péronne, le chemin de fer pénètre dans l'étroite et sinueuse vallée où coule lentement un affluent de la Somme, la Cologne, dont la source primitive, qui ne remplit plus qu'un abreuvoir depuis le déboisement, est au hameau de Cologne, au-dessus des villages de Templeux et d'Hargicourt. Bien qu'ordinairement à sec, le ruisseau a conservé son ancien nom qu'il justifie encore au moment des grandes eaux, sa partie desséchée devenant alors un torrent dangereux.

A Roisel, quittez le chemin de fer qui va s'engager dans une autre vallée, et gagnez Templeux-le-Guérard (2), éloigné seulement d'une petite lieue. Mon-

(1) Un Philippe Givry, ancien de Harlem, signait, en 1695, l'approbation placée en tête des sermons de Brousson. Un nommé Gédéon Givry, aussi expatrié en 1685, avait laissé à Sedan une maison et la moitié d'une autre, un jardin aux Pacquis et le tiers d'une cense à Bazeille.

(2) Ne pas confondre ce village avec celui de Templeux-la-Fosse, à deux lieues plus à l'Ouest.

tez la rue d'en haut et prenez le chemin du Verguier; à deux cents pas des haies, vous vous trouverez dans un petit vallon de cinq à six cents mètres de long, coupé en deux par le chemin, fermé à droite, ouvert à gauche sur le fossé où coule encore quelquefois la Cologne. Gravissez la pente (c'est l'affaire de deux cent cinquante enjambées), vous avez, à gauche, un moulin à vent en forme de tour; à droite, le point culminant de tous les environs (144 mètres) (1). De là vous découvrirez un étrange panorama, peut-être plus surprenant encore en cet endroit que dans le reste de la Picardie. Une multitude de plans inclinés, s'abaissant et se relevant de tous côtés, forment un capricieux méandre de vallons et de collines à pente douce, qui s'étagent dans le lointain les unes sur les autres, et dont les lignes onduleuses se coupent parfois à angles droits. On dirait de gigantesques lames d'une mer furieuse des tropiques, qui aurait été gelée tout à coup, et au travers desquelles un courant d'une violence inouie se serait cependant frayé un passage. Dans cette contrée, la marche, surtout à travers champs, n'est qu'une descente et une montée continuelles, et certaines rampes qui s'élèvent à plus de soixante mètres au-dessus de la vallée, ne sauraient être franchies en moins de vingt minutes.

En quittant la butte, reprenez le chemin, et vous apercevrez devant vous, à un peu plus d'un kilomè-

(1) Cependant le plateau de Cologne, à gauche de la route qui descend à Bellicourt, atteint 152 mètres.

tre, un petit bois, qu'on appelle le Bosquet de Jeancourt, et qu'il ne faut pas perdre de vue; car c'est à environ deux cent cinquante mètres de sa lisière gauche, qu'est le but de l'excursion. — Cinq cents pas plus loin, le chemin, qui n'a point été dressé au cordeau, traverse un nouveau vallon, beaucoup plus long que le premier, et qui se recourbe à gauche, pour rejoindre la Cologne comme le précédent, tandis qu'à droite il se relève en deux branches. La seconde de ces branches correspond par un col à la gracieuse vallée d'Hesbécourt et d'Hervilly, dont elle serait, sans le col, le prolongement en ligne directe. Cinq cent-cinquante pas de plus, et vous rencontrez, près d'une borne haute comme un homme, qui marque la limite de deux terroirs, le chemin d'Hesbécourt à Hargicourt coupant à angle droit celui que vous suivez. Faites encore quatre cents pas, et vous verrez un autre chemin montant de la vallée d'Hesbécourt, qui est à votre droite, venir se perdre en faisant un angle aigu dans le chemin du Verguier.

Arrêtez-vous au point de jonction; vous avez à sept ou huit cents mètres devant vous, un peu sur la gauche, une ferme quasi monumentale ombragée d'un bouquet d'arbres et isolée sur le plateau, c'est Fervaque. Derrière cette ferme, le Bois du Roi, séparé par un petit intervalle de ce qui reste du Bois de Priel, qui est juste en face de vous. A trois cents mètres environ en avant de la ferme, commence une dépression de terrain qui s'abaisse de plus en plus en ligne droite et va former la pointe orientale et principale

de la vallée d'Hesbécourt. Dans cette dépression régulière et progressive, qui passe à l'angle du petit bois, vous découvrez, à une centaine de pas, en regardant vers ce bois, une nouvelle et brusque dépression, une sorte de trou, qu'un rideau presque perpendiculaire borde d'un côté. Descendez dans cette excavation, vous êtes dans la Boîte à Cailloux, où prêchèrent les pasteurs du Désert, où le culte fut célébré presque jusqu'à la Révolution (1789), et qui fut le berceau de sept Églises, nées cinq ans après la révocation de l'Édit de Nantes, en 1691, lorsque la persécution dans toute sa rigueur indignait les âmes nobles que n'avaient pas corrompues l'air de la cour et l'idolâtrie monarchique.

Ce lieu, témoin de tant de prières et d'héroïsme, près duquel aucun protestant ne devrait passer sans que son cœur battît au souvenir de ses ancêtres, inspire tant de respect à un chasseur de Templeux qu'il s'en détourne de propos délibéré, depuis qu'un coup de fusil tiré non loin de là lui fit l'effet d'une profanation. C'est aujourd'hui un couloir de cent dix pas de longueur, d'une douzaine de pas de largeur, et d'à-peu près trois mètres de profondeur. Sans le rideau qui la protége du côté de l'Ouest, cette excavation aurait sans doute à peu près complétement disparu sous le soc de la charrue, qui en a déjà singulièrement restreint les proportions et modifié la forme et le caractère. Les anciens du pays l'ont connue plus profonde et plus large ; nous-même l'avons vue plus large, il y a quinze ans, quand l'autre rideau existait encore. Le couloir s'élargit un peu en débouchant, en

face du petit bois, dans le vallon qui rejoint peu après la vallée d'Hesbécourt.

Cette vallée régulière, aux contours doux et harmonieux, où tout s'arrondit et ondule, semble une grande maie longue d'une lieue et large en proportion, qui va du Nord-Est au Sud-Est, parallèlement à la vallée de Templeux, d'un côté, et au vallon de Jeancourt, de l'autre. Des deux pentes qui la forment, celle que l'on a à main droite en descendant de la Boîte à Cailloux, et sur laquelle s'étale le village d'Hesbécourt, à une demi-lieue, est entièrement livrée à la culture. A mi-côte de l'autre se trouvent le petit bois que l'on connaît, puis le Bois Monsieur, situé sur la même ligne, en face d'Hesbécourt, et le Bois d'Hervilly ; des buissons laissés dans les intervalles indiquent assez que ce versant était autrefois couvert d'une seule futaie qui abritait la Boîte à Cailloux. Derrière cette colline de gauche, le petit vallon abrupte, resserré, irrégulier, profondément accidenté, qui descend de Fervaque et du Bois de Priel et conduit à Jeancourt, a aussi conservé plusieurs bosquets qui témoignent que le revers oriental était boisé comme celui qui regarde Hesbécourt, et qu'un bois qui faisait partie de celui de Priel s'étendait sur la colline et ses deux versants, jusqu'à Hervilly et à Jeancourt. Les quelques arbres qui existaient encore il y a peu d'années, sur les deux bords de la Boîte à Cailloux, et un buisson qu'on voit un peu plus haut, autorisent à penser que ce bois s'avançait sur le plateau de Fervaque au moins jusqu'au chemin de Verguier, en faisant à l'Ouest un petit crochet qui entou-

rait la Boîte à Cailloux, de sorte qu'elle n'avait d'ouverture que sur le vallon qui mène à la vallée d'Hesbécourt. Cette hypothèse expliquerait le langage du pasteur Givry, qui rapporte qu'on le conduisit *dans un vallon*, et qu'il y prêcha une bonne partie de la nuit, à la lueur des flambeaux et *des feux qu'on avait allumés*. Au reste, aujourd'hui que le bois est détruit presque en totalité, une assemblée nombreuse pourrait encore, protégée par la configuration du terrain (1), chanter des psaumes la nuit au même endroit sans être entendue des villages d'alentour.

En effet, si vous faites trois cents pas vers le Nord, en sortant de la Boite à Cailloux, vous apercevez à l'Est, derrière Fervaque, Villeret, sur le bord du plateau; à vos pieds, Hargicourt, en face de vous, et Templeux, à l'Ouest (tous trois à environ une demi-lieue); entre Hargicourt et Templeux, mais au-dessus d'une autre vallée, le Ronsoy, à une lieue. Nauroy qu'on ne découvre pas, est au Nord-Est, à une lieue et demie dans la direction de Villeret, derrière le canal et la route de Saint-Quentin à Cambray. Si ensuite vous vous tournez vers le Sud, vous distinguez les moulins de Roisel à l'Ouest, à près d'une lieue, et devant vous Hesbécourt et Hervilly. Pour apercevoir le Verguier, Jeancourt et Vendelles, il faut aller jusque près de Fervaque; alors on a au Sud-Est le

(1) La Boite à Cailloux est à 116 mètres, tandis que les plateaux voisins sont à 144 (Templeux), 140 (Villeret) et 141 (au-dessus du petit bois); la dépression où elle se trouve est donc de vingt-cinq mètres. Elle tire son nom, de même que la Butte aux Cailloux, de toutes petites pierres plates de marne qu'on y trouve en abondance.

Verguier, à une demi-lieue, Jeancourt au Sud, à la même distance, et au-dessus de Jeancourt, Vendelles, à une lieue. En dehors du losange dont les angles sont formés par le Ronsoy au Nord, Roisel à l'Ouest, Vendelles au Sud et Villeret à l'Est, et au milieu duquel est la Boite à Cailloux, règne comme une sorte de morne solitude, sauf du côté du Sud-Ouest. La limite des départements de l'Aisne et de la Somme passe à un kilomètre à l'ouest de Vendelles, monte en ligne droite sur le plateau qui sépare la vallée d'Hébescourt et le vallon de Jeancourt, et en suit à peu près la crête, va passer presque à l'angle supérieur du petit bois, puis à l'ouest de Fervaque, d'Hargicourt, et après avoir décrit à l'Est un demi-cercle rentrant, fait un angle à l'Ouest pour séparer deux villages contigus, le Ronsoy et Lempire. Ainsi Lempire, Hargicourt, Jeancourt, Vendelles, sont dans l'Aisne, et le Ronsoy, Templeux, la Boite à Cailloux, Hesbécourt et Hervilly, dans la Somme.

On peut aller en voiture de Roisel à la Boite à Cailloux, par Hervilly, et en remontant la vallée d'Hébescourt; mais le chemin de Templeux au Verguier est le meilleur point de repère. Les protestants d'Hargicourt le rejoignaient à la haute borne dont nous avons parlé, ceux de Lempire et du Ronsoy passaient par Templeux. Ceux d'Hervilly suivaient le chemin du fond de la vallée d'Hesbécourt, dont une des bifurcations rejoint la même borne, et l'autre va se perdre plus à l'Est dans le chemin du Verguier, en laissant la Boite à Cailloux à quarante pas sur la droite. Les protestants de Vendelles et de Jeancourt

allaient aussi gagner le même chemin du Verguier, qui passe à la naissance du vallon de Jeancourt, à deux cents mètres de Fervaque. Ceux de Nauroy venaient par Villeret, Fervaque, et prenaient le chemin du Verguier au même point que ceux de Jeancourt. — Telle est la situation de l'un des principaux endroits du nord de la France, où se tinrent les assemblées du Désert.

Jean-Gardien Givry, qui y prêcha et qu'Antoine Court cite comme un des plus actifs et des plus courageux pasteurs du Désert, naquit à Vervins (1), vers 1647 (2); l'année de sa réception au saint ministère et celle de sa mort sont ignorées. Nous espérions trouver sur lui quelque renseignement dans sa ville natale; mais les registres des naissances de Vervins ne remontent qu'à l'année 1668. Suivant un document des archives de Lambeth-Palace à Londres, Givry aurait encore vécu en 1713: il avait, à cette date, environ soixante-dix ans. — De l'autobiographie en cent quatorze pages in-12 qu'il a écrite avec une candeur et une piété admirables, nous ne possédons, hélas! que les vingt-trois dernières, qui portent ce titre: *Suite de mon histoire dont j'ai laissé le commencement à Amsterdam avec mes papiers*, et se trouvent parmi les manuscrits de la Bibliothèque

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 36. Lettre à M. de Chauvelin, du 14 octobre 1692.

(2) En mettant en ordre les papiers de mon savant ami Eugène Haag, après sa mort, j'y ai découvert que Givry fit ses études à Genève et y fut immatriculé en 1670.

nationale (Fr., 7055), dans les pièces qui ont passé sous les yeux de M. de La Reynie. Heureusement le procès-verbal de l'interrogatoire qu'il subit, le 24 mai 1692, supplée en quelque mesure à l'absence de la première partie de son histoire (1):

« Il est arrivé à Paris la première fois au mois de novembre 1691; il a été ministre de la R. P. R. en France, avant la révocation de l'édit de Nantes, et [a] exercé son ministère pendant les sept premières années à Saint-Loup-aux-Bois, qui est une terre appartenant à M. de Briquemault, à cinq lieues de Sedan, et le reste du temps il l'a passé à Montpellier, Nîmes et Montagnac, où il a étudié en médecine, après avoir été déposé à Charenton, pour quelque irrégularité de mœurs [1678]. Il a été rétabli dans son ministère, en Suisse, à Lausanne, et ce fut une année avant la révocation de l'édit de Nantes, n'ayant pu se faire rétablir en France à cause qu'il n'y avait point de synode, et ce rétablissement fut fait à Lausanne par des ministres français au nombre de sept, avec quelques anciens: mais il ne fut rétabli qu'à condition de prêcher sous la croix, ce qui veut dire parmi ceux de la R. P. R., à condition de prêcher dans les lieux où l'exercice de la R. est défendu, et pour cela il retourna à Montpellier, où le temple avait déjà été abattu, et y étant arrivé, il ne fut pas jugé à propos qu'il fît aucun exercice.

« Cinq ou six mois après la révocation de l'édit de Nantes, il fut s'embarquer à Bordeaux, d'où il passa

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 464.

en Angleterre, et y étant arrivé, il fut tout de nouveau réordonné par l'évêque d'Exeter , après avoir été demandé par l'Église de Plymouth, où il a été pasteur pendant cinq ans et demi (1).

« [Il] a fait [un] vœu, outre l'obligation où il était de s'exposer en exerçant son ministère ; il prit le parti de venir en France pour s'en acquitter..... L'ayant proposé à trois ou quatre ministres qu'il avait cru nécessaire de consulter, quelques-uns d'entre eux croyaient qu'il était inutile qu'il se mît en devoir de venir en France, soit parce qu'il trouverait l'entrée du royaume difficile, ou parce qu'il ne trouverait personne qui voulût le recevoir ou l'écouter; les autres, au contraire, croyaient qu'il n'y serait pas inutile, et qu'en tout cas, il devait passer en Hollande, pour y chercher de plus grands éclaircissements. »

Ces quelques lignes suffisent du moins à expliquer les remords que Givry laisse partout éclater, et font suffisamment connaître la faute qu'il voulait expier en venant annoncer l'Évangile au péril de sa vie. Voici maintenant le récit que le pasteur repentant a lui-même tracé de sa dangereuse, mais salutaire mission :

« La résolution que j'avais prise, l'an de notre Seigneur Jésus-Christ 1690, et qui avait été retardée par l'opposition de mon Église de Plymouth, fut enfin exécutée, ou commença à l'être le 1er mai 1691, où je partis de Plymouth pour aller à Londres rece-

(1) Il y fut naturalisé sous le nom de Jean Givry (Agnew, *French protestant exiles*, I 43)

voir les instructions pour mon voyage en France. Les avis étant fort partagés, je fus près de deux mois sans savoir ce que je ferais, à cause des difficultés qui se trouvaient dans l'exécution de mon dessein ; je partis pourtant enfin de Londres vers la fin du mois de juin, et arrivai à Rotterdam trois jours après mon embarquement. Je fus d'abord trouver M. Jurieu, pour lui proposer mon dessein et pour lui demander ses avis et quelques adresses nécessaires pour favoriser mon voyage. Il me reçut fort froidement, et mes propositions et ma personne lui parurent si suspectes, qu'il me dit qu'il me fallait avoir un certificat de mon Église de Plymouth, par lequel il parût que je l'avais servie cinq ans et d'une manière assez édifiante, et que j'en étais sorti en homme d'honneur, en bon chrétien et en véritable ministre du saint Évangile, et qu'il était surpris qu'on ne lui eût donné aucun avis de Londres de mon dessein, ni de mon départ (1).

(1) Cette froideur de Jurieu n'était qu'une circonspection légitimée par les circonstances. Il y avait partout des traitres, et l'on avait vu le ministre Papin, qui s'en allait abjurer à Paris, dans l'Église des Pères de l'Oratoire, feindre, pour obtenir un passeport en Angleterre, de vouloir prêcher sous la croix (1689).

En entendant Givry parler de Jurieu, La Reynie le pressa de questions concernant ses rapports avec l'illustre ministre. Nous citons encore ici l'interrogatoire : « Jurieu n'avait aucune sorte d'inspection sur ce sujet [la rentrée des pasteurs] qui lui soit connue, et il ne vit et ne consulta Jurieu que par la raison que Jurieu avait eu connaissance de sa déposition, et pour apprendre de lui les moyens d'entrer dans le royaume, et avoir de la part de Jurieu quelques adresses ou recommandations à quelques personnes de France qui pussent le

« Je fus obligé d'écrire à mon Église pour en avoir le certificat que l'on me demandait, et de témoigner aux pasteurs de Londres qui m'avaient adressé à M. Jurieu, que j'étais fort surpris de ce qu'ils n'avaient pas parlé de moi, ni donné aucune lettre d'avis pour préparer les gens à me recevoir et à me faciliter mon voyage. Je reçus en trois semaines toutes les lettres que je demandais, et aussi favorables que je pouvais le souhaiter, pour porter M. Jurieu à me rendre service en ce qu'il pourrait pour mon voyage. Il me parut fort changé à mon égard, après toutes ces lettres, et il comprit la vérité de tout ce ce que je lui avais dit, et qu'en effet c'était l'envie de réparer le scandale que j'avais donné à l'Église de Dieu, il y avait treize ans, qui me poussait à faire le voyage que j'entreprenais, et que je me disposais à donner mon sang pour laver la tache de ma vie passée. Les affaires du synode retardèrent pourtant encore mon voyage de trois semaines, et je ne pus partir de Rotterdam que vers la fin du mois d'août, ni arriver à Bruxelles que lorsque le roi d'Angleterre

recevoir et reconnaître comme ministre de la R., Jurieu en ayant donné à d'autres ministres qui étaient venus en France, ainsi qu'il lui avait été dit... Jurieu lui donna un billet écrit de sa main, avec une signature autre que celle de Jurieu, adressé au ministre Malzac qui était à Paris, qu'il a eu de la peine à trouver, qui était connu à Paris sous le nom de La Bastide ; mais lui, Givry, avait été déjà reconnu à Paris par des gens de Tiérache... Il n'a eu aucun commerce avec Jurieu et n'en a aussi reçu aucune lettre... Il croit avoir ouï dire que le ministre Bastide, qu'il a appris s'appeler Malzac, àvait reçu une lettre de Jurieu depuis que lui est à Paris. »

passa pour retourner de la campagne (1). Cela m'inquiéta beaucoup parce que je ne trouvai plus personne à l'armée qui voulût m'aider à passer en France. J'étais adressé à deux officiers, dont l'un venait de partir pour Mastrecht (Maëstricht), et l'autre venait de périr dans le combat qui s'était fait aussitôt après le départ du roi de la Grande-Bretagne (2), de sorte que je n'avais plus aucune connaissance dans son armée ; car quoique M. de Briquemault (3) y fût, et que le poste où il était aurait pu m'être d'un grand secours, le souvenir du passé me donna tant de confusion, que je n'osai me découvrir à ce général ni lui demander assistance.

« Je roulai par le camp et dans le voisinage pendant trois semaines sans oser passer plus avant, et, pour redoubler mes chagrins, on me prit à Enghien [ville du Hainault, à vingt-sept kilomètres nord de Mons] pour un espion de France, et il me fallut me découvrir au commandant des troupes qui gardaient ce poste, pour me tirer de cette affaire. Heureusement ce commandant était Français et de la religion protestante, de sorte que je n'eus pas de peine à me justifier, surtout à la faveur d'un passeport d'Angleterre, dont je ne m'étais pas encore défait. Mais cet officier, au lieu de m'aider comme il le

(1) Guillaume III, accouru de Londres pour couvrir Bruxelles, menacé par le maréchal de Luxembourg.

(2) Combat de Leuse, le 19 septembre 1691.

(3) Sans doute Henri de Briquemault, réfugié en Brandebourg, chargé par Frédéric-Guillaume de former un régiment de cuirassiers dès 1683 ; il mourut lieutenant-général en 1692.

pouvait, ne fit que tâcher de me détourner de mon dessein, en m'en représentant l'exécution impossible. Je fus à Ath [ville du Hainaut, à vingt-quatre kilomètres nord-ouest de Mons], pour voir si, dans le régiment de Briquemault, qui y était en garnison, je ne trouverais pas quelque officier mieux intentionné : je demeurai huit jours dans cette place, et quoique j'y eusse rencontré quelques officiers protestants fort zélés, qui approuvaient mon dessein, et qui auraient fort souhaité de le seconder, cependant il fut impossible de me donner aucun secours par le défaut de guide, personne ne voulant risquer sa liberté ou sa vie pour de l'argent. Je me résolus à tenter le passage tout seul, n'ayant pu trouver personne pour me conduire, et je m'abandonnai à la Providence, ne pouvant changer le dessein que j'avais pris, pour retourner en Hollande.

« Je partis d'Ath un dimanche au matin, et j'arrivai à Mons [tombé au pouvoir des Français depuis cinq à six mois] à trois heures après-midi, après m'être reposé à une lieue et demie de la ville, pour paraître plus frais en arrivant et pour passer plus facilement pour un habitant du lieu. Je me défis autant que je pus de tout ce qui pouvait sentir l'étranger et le voyageur, et je me mis en bourgeois le mieux qu'il me fut possible, afin d'éviter les interrogations qui se font d'ordinaire à l'entrée de ces places frontières. Mon dessein réussit et Dieu favorisa si heureusement mon entrée, que personne ne me demanda d'où je venais en arrivant. Je pensais être sauvé de tout danger pour avoir évité celui-là, qui me parais-

sait le plus grand, et je partis le lendemain pour Avesnes, où je croyais entrer sans opposition ; mais je fus bien surpris de me voir arrêter par un vieux garde qui, après plusieurs questions faites, me dit qu'il voyait bien qui j'étais sans s'expliquer davantage. Il voulait dire apparemment qu'il me regardait comme un protestant qui retournait de Hollande en France. Quoiqu'il en fût, il me dit qu'il fallait parler au gouverneur de la ville qui allait venir de la promenade; mais comme ce gouverneur avait pris une autre route, on me mit entre les mains d'un Suisse qui eut ordre de me faire voir au gouverneur. Comme cette aventure m'avait un peu échauffé, je dis à mon Suisse qu'il m'obligerait d'aller moins vite et de me mener en quelque bon logis pour m'y rafraîchir, avant d'aller plus loin ; il y consentit, et, comme nous achevions notre collation, le carrosse du gouverneur passa : je payai l'hôte promptement et courus droit à ce carosse avec le plus de diligence qu'il me fut possible, pour faire croire à mon Suisse que c'était moi qui avais envie de parler au gouverneur, et que l'on ne m'y menait pas malgré moi, car j'avais remarqué que le garde qui m'avait arrêté ne s'était pas expliqué là-dessus fort clairement au Suisse. Ma feinte eut le succès que j'en attendais. Comme je vis le Suisse qui suivait avec peine, je lui dis que je lui étais fort obligé de m'avoir conduit jusque là, qu'il n'était pas nécessaire qu'il allât plus loin, et que seul je ferais bien mon compliment à M. le gouverneur, qu'il pouvait retourner à la garde, s'il le trouvait bon. Il prit ce parti ; il me quitta, et je suivis le carrosse

autant de temps qu'il en fallut pour me dérober aux yeux de mon Suisse. Ce commencement fut heureux, mais je n'étais pas hors de péril : il fallait sortir de la ville ou y loger, et l'un et l'autre des deux partis me paraissait également difficile et dangereux ; on fermait les portes de la ville et je courais risque de retrouver le garde qui m'avait arrêté, parce qu'il était le portier de la ville, et que la porte du côté de Mons devait être fermée.

« Et si d'ailleurs je logeais à Avesnes, il fallait porter mon billet à mon garde, qui le devait rendre au gouverneur avec les clefs de la ville. La nuit, ou plutôt mon imprudence, me détermina à y loger, c'est-à-dire à prendre un parti qui m'aurait perdu ; mais la Providence me tira encore de ce pas, en ne permettant pas que l'on me logeât dans aucune hotellerie. Dans la dernière où je m'adressai, on me dit qu'il y avait un logis à la porte de France où l'on me recevrait assurément. J'y fus, mais voyant la porte de la ville ouverte, je changeai aussitôt de dessein, et faisant semblant d'avoir envie de voir fermer la porte, je me glissai hors de la ville, et prenant un chemin opposé à ma route, de peur d'être suivi, je passai la nuit dans la maison d'un paysan, et le matin je repris la route de France par la Capelle, et arrivai à trois lieues de chez moi.

« Voilà comment mon Dieu me fit connaître que ma résolution ne lui déplaisait point ; il prit ce soin de ma conduite et donna ce premier succès à mon entreprise, pour m'assurer de son secours dans la suite de mon voyage. Je bénis de toute mon âme sa

bonne et sage Providence, qui m'avait conduit si heureusement parmi tant de hasards, et qui m'avait ramené en ma patrie après tant d'années pour y réparer les désordres de ma vie passée, par tous les bons offices que je pourrais lui rendre au péril de ma vie. Rien ne me toucha plus que la gloire de mon Dieu et l'édification de son Église, et je compris par ces premiers soins de la bonté de Dieu, qu'il m'appelait à consoler une partie de ses enfants affligés, quelque indigne que je me fusse rendu de le servir dans la glorieuse charge de ministre de l'Évangile. Je lui vouai alors mon corps et mon âme, et je résolus de ne rien négliger pour répondre à la voix du Seigneur; persuadé qu'il bénirait mes efforts et qu'il accomplirait sa vertu dans mes grandes faiblesses, je me préparai à voir ses merveilles.

« J'arrivai (1) d'abord à la Rue des Bœufs [hameau de Landouzy-la-Ville, à trois lieues nord-est de Vervins], fameuse par la réputation qu'elle a de ne recevoir pour habitants que des protestants réformés, et dans la famille où était mort M. Masson, ce généreux et glorieux ministre de Jésus-Christ, qui, malgré son âge et ses indispositions, avait entrepris de prêcher l'Évangile sous la croix et d'avancer le règne de son Maître, à quelque prix que ce fût, et qui finit sa carrière à cet endroit, au milieu de ses frères, en recevant la couronne de vie pour récompense de ses travaux, de ses combats et de sa victoire. Je pris pour un heureux présage de commencer à entrer en

(1) Au commencement d'octobre 1691 (*Reg. du Secrét.*, 0. 36).

lice dans le lieu même où ce bon serviteur de Dieu avait achevé sa course et reçu la couronne. Je passai trois jours dans ce lieu, où j'eus la joie de voir et de consoler une partie de ma famille, et un grand nombre de gens de ma connaissance, qui étaient ravis de la grâce que Dieu me faisait, après ce qui s'était passé, et qui, au lieu de me témoigner quelque froideur et de faire difficulté de me recevoir comme ministre de l'Évangile parce que je m'en étais rendu indigne, m'embrassaient avec mille marques d'amitié et d'estime, et bénissaient Dieu qui m'avait envoyé à eux, et qui m'avait inspiré le zèle et le courage nécessaires pour cette grande entreprise. J'étais ravi de voir mes frères relevés de leur chute et rentrés dans le sein de la véritable Église, en cherchant partout les occasions de témoigner leur repentance et l'envie qu'ils avaient de renouveler l'alliance rompue par leur révolte. Parti de là, je fus à Saint-Pierre, petit village où l'on avait accoutumé de s'assembler les dimanches, au nombre de cinquante ou soixante personnes (1); mais, sans avoir averti personne, j'y trouvai un si grand nombre de gens que le lieu destiné aux exercices de piété ne nous put point conte-

(1) Ces assemblées qui avaient lieu tous les dimanches (O. 36. Lettre à l'intendant Bossuet) et que la Révocation et la dragonnade n'avaient guère interrompues, sont un des traits les plus caractéristiques des Églises du Nord. On voit que, en 1691, elles se tenaient habituellement dans une maison, ou dans une grange comme à Lemé, et non dans un bois, et cette circonstance dénote que la crainte des dragons n'avait guère duré plus longtemps que leur présence. Il fallut des exemples sévères pour raviver cette crainte dans les cœurs.

nir. Le village se trouva rempli de gens à neuf heures du soir, et cela fit tant de bruit qu'il en fallut sortir incessamment pour n'être pas surpris par nos ennemis; nous allâmes à la rue des Bohins [l'une des rues de Lemé (1)], à une lieue de Saint-Pierre, où en une heure et demie de temps, sans aucun avis,

(1) Vu à distance, avec sa ceinture de haies, de pommiers, de cerisiers et de grands arbres, à travers lesquels on n'apercevait pas le clocher de l'ancienne église, ce village aux rues écartées, dont il faut plus de deux heures pour faire le tour, semble un véritable bois. En outre, la rue des Préaux touche au bois de Marfontaine, celle des Bouleaux au bois de la Cailleuse (ce sont deux bois considérables); il y a trente-cinq ans, la rue de Là-Haut touchait au bois de Lemé, et un peu plus anciennement il existait un quatrième bois plus petit, celui de la Cloperie, juste au milieu du village, et bordant un côté de la rue de la Nation qui n'a encore qu'une rangée de maisons. La rue des Bohins [ou mieux : des Boheims (Bohémiens), devenue : rue de Bohain], qui n'était habitée autrefois que par des protestants, est la plus basse de Lemé, et s'encaisse à son extrémité occidentale, avec ses immenses jardins, dans un vallon beaucoup plus profond et plus large que la Boîte à Cailloux.

A trois ou quatre cents mètres du bout de cette rue, à main gauche en descendant, était située la grangette de Marie Guillot (plus tard Élie Robert) où se tenaient les assemblées (*Essai historiq. sur les églises de l'Aisne*, p. 54) et ou prêcha Givry. Brousson y prêcha sans doute aussi. La grangette n'existe plus, ni la maison, dont le pignon était à quelques mètres de la rue. Je n'ai qu'un très-vague souvenir de la grange; mais j'ai vu la maison s'effondrer et tomber en ruines dans mon enfance. Placée à l'ouest de la nôtre, qui fut habitée de 1811 à 1826 par le pasteur Colany et peut-être déjà en 1788 par le pasteur Lassagne, elle touchait presque le mur de la chambre où naquit Timothée Colany, fondateur de la *Revue de théologie de Strasbourg*. L'emplacement de la maison, de la grangette, et la moitié du terrain qui y était attenant, forment le côté Ouest du jardin de mon père. A cent mètres de là, se trouvent l'ancien *cimetière des hugue-*

nous trouvâmes plus de trois cents personnes et onze enfants à baptiser (1). C'était pour moi des miracles que je ne pouvais assez admirer; car on m'avait dit cent fois en Angleterre et en Hollande qu'il n'y avait encore rien à faire pour nous en France, et j'y trouvais une belle et riche moisson. Je me voyais dans des assemblées de quatre à cinq cents personnes, tout le monde me cherchait dans le voisinage et tâchait de me suivre partout où j'allais, pour ramasser quelques miettes du pain de vie, et pour tâcher de se rafraîchir de quelques gouttes de cette eau saillante en vie éternelle, qui depuis longtemps ne coulait plus dans ce pays désolé.

« Ma joie diminua un peu à Saint-Quentin, parce que je n'y trouvai pas la même ardeur et la même piété que dans les lieux où j'avais passé (2); mais elle fut bientôt augmentée par la nouvelle que je reçus de l'arrivée de quelques députés de sept villages du

nots et la *ruelle des huguenots*, que les protestants des Bouleaux et des Préaux devaient traverser pour se rendre au culte.

C'est dans des granges de la rue des Bohins que le culte réformé a été célébré depuis 1665, et peut-être déjà bien auparavant, jusqu'à la construction du temple actuel, élevé en 1820, dans la même rue, mais plus haut, au sommet d'une petite colline, et près des deux granges où l'on se réunissait en dernier lieu.

(1) « Les parents étaient résolus de les porter hors du royaume, si l'occasion ne s'était présentée de les baptiser. » (*Interrogatoire*).

(2) Il y tint cependant, dans deux maisons différentes, deux assemblées de 25 à 30 personnes chacune, et y fit tous les exercices de la R. P. R., sauf qu'il n'y donna pas la cène (*Reg du Secrét.*, 0. 36 et *Interrogatoire*).

voisinage de Saint-Quentin (1), qui me cherchaient pour me représenter l'état où était ce peuple, qui n'avait jamais vu de ministre de l'Évangile ni ouï aucun de ses prédicateurs, et qui pourtant souhaitait avec une ardeur incroyable de voir et d'entendre quelque docteur de vérité, après en avoir tant ouï leur prêcher le mensonge et la superstition. J'en avais appris quelque chose, mais je ne m'imaginais rien qui approchât de ce qui en était; je donnai parole à ces députés (2) à qui la Providence avait fait savoir mon arrivée en France, huit jours après que j'y fus entré, de me rendre chez eux le dimanche suivant, qui était deux jours après les avoir rencontrés.

« J'y fus, en effet, au temps marqué (3), et j'eus le plaisir de voir cinq cents personnes (4) assemblées pour ouïr la parole de Dieu; tous étaient anciens papistes, je veux dire papistes de naissance, que Dieu avait appelés comme par miracle à la connaissance de sa vérité, et qui souhaitaient de lui donner gloire en abjurant les erreurs et les superstitions de Rome, pour entrer dans la communion de l'Église protestante et réformée. Je leur prêchai quatre heures (5), à peu près depuis neuf heures du soir jusques à une

(1) « Il n'a pu se souvenir que du nom de Templu, ayant oublié les autres » (*Ibid.*). — Ces sept villages étaient Templeux, Le Ronsoy, Lempire, Hargicourt, Jeancourt, Vendelle, et Hervilly ou bien Nauroy. Nous n'éprouvons d'hésitation que pour le septième.

(2) Ils étaient au nombre de quatre (*Ibid.*).

(3) L'un des députés l'alla prendre à St-Quentin (*Ibid.*).

(4) De cent-dix familles (*Ibid.*).

(5) « A la lueur des feux et des flambeaux » (*Ibid.*).

heure après minuit, et leur ayant appris à rendre grâces à Dieu qui révélait ses mystères aux petits enfants, lorsqu'il les cachait aux sages et aux entendus du siècle, je leur fis voir les deux endroits par lesquels on peut regarder notre religion : je leur représentai ses avantages et ses disgrâces, et leur ayant demandé si ces misères ne les rebutaient pas, ils témoignèrent que rien ne diminuerait jamais l'amour pour la vérité que Dieu leur avait fait connaître, et qu'ils étaient résolus de l'embrasser et d'en faire profession au péril de leur vie. Je ne voulus pourtant pas les recevoir encore à notre communion; je crus qu'il leur fallait donner quelque temps pour mieux penser à ce que je leur avais dit, afin qu'ils ne se pussent plaindre d'avoir été surpris. Huit jours après, je me trouvai au milieu d'eux à la même heure, et les ayant exhortés à sortir de Babylone puisqu'ils étaient le peuple de Dieu, ils promirent de renoncer à la communion de Rome, résolus de n'y rentrer jamais et de servir Dieu selon la pureté de son Évangile; je ne crus pourtant pas encore à propos de les recevoir à la communion, parce que je remarquai des faiblesses en quelques-uns d'eux, et que beaucoup de leurs familles n'avaient pas les lumières nécessaires.

« Je partis pour Laon et vis la plupart des Églises de Picardie et de Brie (1) avant que d'aller à Paris, où je n'arrivai [au commencement de Décembre 1691]

(1) Chauny, Varennes, Noyon, Jonquière, Villeneuve près Chalandos, etc. (*Reg. du Secrét.*, 0. 36).

que deux mois après mon entrée en France. J'y trouvai deux de nos confrères qui rendaient de grands services dans cette ville; mais comme il y avait trop de dangers pour trois pasteurs ensemble, dans les grandes recherches que nos adversaires en faisaient, un de ces deux Messieurs [sans doute Boulle] prit le parti de voir les provinces. Je n'y avais séjourné que quelques semaines, que quelques marchands de Sedan me sollicitèrent d'aller consoler leurs frères, et recevoir à la paix de l'Église ceux qui n'avaient pas encore eu cette joie. Comme aucun pasteur n'avait encore visité cette ville depuis la grande désolation, il était fort important d'y aller; mais je ne paraissais point du tout propre à ce voyage. Je me souvenais du passé, je savais combien j'étais connu à Sedan, et le danger qu'il y avait pour moi d'y recevoir de grands chagrins, sans compter les risques où j'étais exposé du côté des ennemis de notre religion. Je me refusai quelque temps de faire ce voyage, quoique j'en eusse une extrême envie; je représentai qu'il n'était pas possible de me cacher dans une petite ville où j'avais demeuré neuf ans, et qu'il y aurait de la témérité d'entreprendre seulement d'y entrer, parmi les difficultés et les interrogatoires qu'il faut essuyer à la porte. Je promis pourtant que, si personne ne se voulait résoudre à leur donner cette satisfaction à cause des grands périls qu'il y avait, je me sacrifierais très-volontiers pour une ville et pour un peuple qui m'étaient si chers, et à qui j'avais de si grandes obligations. Je proposai la chose au pasteur qui était à Paris depuis longtemps [De Malzac]; mais les hasards

ou les rigueurs de l'hiver, ou quelque autre raison que je ne connais pas, l'empêchèrent de faire ce voyage, et comme on le pressait toujours davantage, je résolus enfin de l'entreprendre, quelque danger qu'il y eût pour moi. J'étais charmé de trouver l'occasion d'aller réparer la réputation que j'avais perdue dans cette ville et le scandale que j'y avais donné, et m'abandonnant à la Providence, qui jusque-là avait pris tant de soin de ma conduite, je partis vers le milieu du mois de janvier 1692, et à cause des Églises que je visitai en passant, je ne pus arriver à Sedan que le 3e février. C'était un dimanche, et je l'avais choisi exprès pour favoriser mon entrée en cette ville, puisqu'il fallait tâcher de la faire sans parler au gouverneur, comme c'est la coutume, et sans être interrogé. Je laissai mon cheval et mes armes à Torcy, petit village qui est au bout du pont, afin de ne point paraître en voyage ni en étranger, je me mis en bourgeois et marchai droit à Sedan sur le soir, et Dieu voulut que j'y entrasse comme je l'avais souhaité et que je rencontrasse encore le guide qui m'y devait faire voir et m'introduire dans les meilleures maisons. Je sentis alors une joie que je ne saurais représenter; je louai Dieu de toute mon âme de m'avoir si bien conduit et de me présenter une si belle occasion de me rétablir dans l'esprit d'un peuple qui ne pouvait avoir pour moi qu'un très-grand mépris. Partout, mon Dieu, ta charité est adorable envers moi, et plus je t'avais offensé, plus tu te plaisais à me faire sentir ton amour et ta grâce; et dans les lieux mêmes où je m'étais rendu le plus indigne de te servir et où

j'avais le plus déshonoré mon ministère, tu m'as fait le plus d'honneur, et tu as redoublé la bénédiction sur ce ministère que tu m'as rendu ; gloire t'en soit rendue à jamais !

« L'on me reconnut, en effet, à Sedan; mais bien loin que cela diminuât l'édification qu'on pouvait attendre de mon ministère, je trouvai qu'elle était en quelque façon plus grande et que l'on me témoignait plus d'amitié et plus d'estime, parce que l'on voyait bien que cela m'exposait à de plus grands dangers, et qu'il fallait que j'eusse une grande attache pour ce peuple et une extrême envie de réparer le passé, puisque, malgré tous ces risques, je lui allais offrir mes services et travailler à sa consolation quoi qu'il pût arriver. Je trouvai en nos frères beaucoup de dévotion et beaucoup de charité, j'y fus reçu avec beaucoup de joie et beaucoup de tendresse ; en cinq petites assemblées que j'y fis, on me donna neuf cents livres pour les pauvres, et l'on me présenta de l'argent [200 l.] pour mon voyage avec des honnêtetés et une libéralité extraordinaires. Mais je laissai tout entre les mains des principaux de l'Église, afin que leurs pauvres se sentissent de leurs charités et que leur postérité même ne l'oubliât jamais. Je pris garde aussi à ne pas diminuer l'édification que j'avais donnée à ce peuple par les soupçons d'intérêt qu'une autre conduite aurait pu jeter dans leurs esprits. La seule chose qui diminua alors ma joie, c'est qu'il fallut quitter la ville sans avoir pu voir la moitié des gens qui avaient besoin de mon secours et qui soupiraient pour la même consolation qu'une partie de

leurs frères avait reçue. Dieu veuille leur envoyer à tous des consolateurs et leur parler enfin et de grâce et de paix.

« Sortant de Sedan, je pris le chemin de la Champagne, uniquement pour voir Montlon, dans le voisinage d'Ay, où l'on m'avait prié d'aller; car je ne pensais ni à Châlons ni à Vitry, parce que j'avais appris que l'on avait refusé les services de quelqu'un de nos confrères qui s'était offert à ces Églises, et que d'ailleurs le temps était si rude, qu'il ne me paraissait pas possible d'allonger mon voyage. Je fus à Montlon, mais avec beaucoup de peine à cause des neiges et du froid, et j'eus le chagrin de voir mes peines inutiles; on ne fut pas d'avis de me recevoir ni de profiter de l'occasion que Dieu offrait de renouveler son alliance et de rentrer dans la paix et dans la communion de l'Église. Ce chagrin avec le voisinage de Châlons et l'adoucissement du temps avec la conjoncture des jours gras, me firent résoudre à voir Châlons et Vitry; mais à Châlons je ne fus pas d'abord plus heureux qu'à Montlon; j'en partis pour Vitry, où je fus mieux reçu et où je vis beaucoup d'honnêtes gens et de bons chrétiens; mais la timidité régnant partout, il fallut laisser sans consolation la plus grande partie du peuple, pour n'avoir pas trouvé de lieu propre à le recevoir. J'en partis le premier jour du carême pour retourner à Paris; je repassai à Châlons et j'y vis des gens fort changés, car on témoigna autant d'ardeur à me recevoir que l'on avait fait paraître de tiédeur et de timidité: on me cherchait partout et j'eus la satisfaction de voir

et de consoler tous nos frères de cette Église, sans excepter les plus pauvres, que l'on exclut de nos assemblées presque par toutes les villes (1).

« De Châlons je fus à Loisir [Loisy], et de là à Château-Thierry, qui a dans le voisinage une Église, un lieu tout à fait favorisé du ciel : on l'appelle Mogneaux [Monneaux]; c'est un petit village où il y a un nombre considérable d'habitants, et d'habitants qui sont tous protestants sans exception. Il n'y a pas de lieu en France où les bénédictions de Dieu tombent comme sur celui-là, et à l'égard du temporel et à l'égard du spirituel; ce que j'y admire surtout c'est une grande innocence accompagnée de beaucoup de piété et d'une grande attache à la religion. La pureté, la charité et la dévotion y triomphent à l'envi; et il y a ceci de particulier, c'est que, depuis quatre à cinq ans, on y fait deux fois la semaine des assemblées considérables et fort nombreuses (2); que Dieu a pourvu ce peuple de deux hommes tout à fait propres pour les édifier : ce sont deux frères que l'on appelle MM. Estienne, dont l'aîné fait des prières selon les occasions, comme un pasteur qui se serait occupé toute sa vie à ce saint exercice, et l'autre parle et lit d'une manière si édifiante qu'il y a peu de différence entre sa manière de lire des sermons et des prédica-

(1) Pontchartrain écrit à l'intendant Larcher que Givry « a été à Sedan, Châlons et Vitry, où il a fait plusieurs fois l'exercice de la religion et a reçu l'abjuration de plusieurs nouveaux catholiques et même des anciens catholiques. » (*Reg. du Secrét.*, O. 36).

(2) Les protestants de Monneaux étaient donc plus zélés encore que ceux de Saint-Pierre.

tions récitées par cœur. Tout le monde en est si charmé que l'on se trouve dans ces assemblées de dix lieues à la ronde. Ces assemblées, réglées dans le temps d'une violente persécution, surprennent d'abord, mais il faut savoir que le magistrat où ce peuple répond les favorise, et c'est une autre merveille que la Providence fait en faveur de cette petite Église.

« J'y ai fait des assemblées de près de quatre cents personnes, (1) trois jours de suite, sans aucune interruption, et la grande satisfaction que j'y ai reçue et qui m'a particulièrement fait parler de cette Église, c'est que je me suis entretenu avec le magistrat et que j'ai été témoin des sentiments favorables qu'il a pour ce peuple en particulier et pour les protestants en général. On m'en avait fort parlé à Moigneaux, et l'on m'avait dit que le lieutenant général de Château-Thierry avait de bons sentiments et que, ayant appris qu'un ministre avait passé par là, il avait témoigné une grande envie de le voir. Je le refusai en passant, y trouvant de grandes difficultés et beaucoup de dangers ; mais à mon retour on me pressa si fort de tenter une conférence avec ce magistrat, que je ne m'en pus défendre, quoique j'y visse beaucoup de risque et peu d'espérance d'en tirer aucun avantage, que la satisfaction de cette Église qui croyait que cette visite lui procurerait un redoublement de faveur et de protection. Je vis ce lieutenant-général à Château-

(1) « Dans des granges, des pressoirs et autres lieux secrets » (*Reg. du Secret.*, O. 36).

Thierry même, (1) je m'entretins deux ou trois heures avec lui des matières de religion, j'y reconnus beaucoup d'honnêteté, de science et de capacité, et des sentiments fort justes et très-conformes aux nôtres ; mais j'y remarquai en même temps une attache au monde qui surpassait en ce magistrat la connaissance et l'amour de la vérité. Il me promit beaucoup de faveur pour ce bon peuple qui me l'avait fait voir et que je lui recommandai; et m'ayant fait promettre d'avoir avec lui un commerce de lettres, je le quittai fort content de ses honnêtetés et de ma visite (2).

« Je passai de là à Villeneuve auprès de Chalandos

(1) Dans la maison d'un protestant de la ville (*Ibid*).

(2) Il n'en fallait certes pas autant pour faire destituer et mettre à la Bastille ce lieutenant-général; mais la cour craignit un éclat, ainsi qu'il résulte de la lettre de Pontchartrain à l'intendant Bossuet, du 14 octobre 1692 : « Quoique la conduite de ce lieutenant-général mérite une sévère punition, Sa Majesté, usant cependant de sa clémence ordinaire, m'a commandé de le faire venir ici pour savoir par lui-même ce qui s'est passé et tâcher de le ramener à son devoir par la douceur, étant persuadé qu'un tel homme agissant de bonne foi, dans la suite, pourrait contribuer plus que personne à la réunion sincère des nouveaux catholiques ; ainsi il ne faut pas que vous fassiez des persécutions de ce côté-là, jusques à ce que je vous aie fait savoir la résolution de Sa Majesté, après que j'aurai entretenu cet officier...

« Et comme le meilleur moyen d'amener la conversion sincère des nouveaux catholiques dépend de l'application des évêques, et que ce ne peut être d'une simple mission, ni de plusieurs qu'il la faut attendre, Sa Majesté estime que, s'ils descendaient en secret dans une grande discussion et s'attachaient à ceux qui conduisent les autres et qui ont leur créance, il ne serait pas impossible de les gagner et par conséquent de ramener tous les autres ». (*Reg. du Secrét.*, O. 36, f° 207).

[Saint-Denis-les-Rebais, Seine-et-Marne], où j'avais trouvé un peuple presque aussi heureux que celui de Mogneaux, aussi dévot et aussi sage, et j'y fis une assemblée de près de quatre cents personnes. Je n'oubliai aucune Église de ces quartiers et, passant à Nanteuil près de Meaux, j'y fis deux assemblées dont la première était de près de cinq cents personnes, et la seconde presque de sept cents, ce que je remarque pour montrer le zèle de nos pauvres frères, et ce que fait sur l'âme fidèle la faim et la soif de la parole de Dieu : quand elle trouve le moyen de se satisfaire, il n'y a point d'effort qu'elle ne fasse et point de danger où elle ne s'expose.

« Je retournai à Paris après un voyage de deux mois, et j'y trouvai tous nos frères dans une grande consternation par le triste accident qui y était arrivé depuis trois ou quatre semaines. L'Église avait perdu son consolateur, qui était tombé par la trahison d'une femme entre les mains de ses ennemis. (1). Ce généreux pasteur avait servi cette Église pendant deux ans avec beaucoup d'édification pour tout le peuple; sa sage conduite l'avait conservé tout ce temps-là, et enfin il fut vendu d'une manière tout à fait lâche. Il faut pourtant remonter à la première cause de tous les événements qui nous arrivent : la Providence avait marqué là la fin de la course de notre très-honoré frère et de sa liberté. Je l'avais exhorté, avant de partir pour Sedan, à se remettre pour quelque temps en repos après tant de fatigues et de risques,

(1) De Malzac, arrêté le 12 février 1692.

et je lui proposai le voyage de Sedan comme un moyen propre à pourvoir à sa sûreté ; mais le Dieu qui l'avait destiné à le glorifier dans les prisons comme au milieu de son peuple, ne lui inspira point cette résolution ; il voulut continuer son ministère dans cette ville où il était en grande consolation, et le Seigneur se servit de son dessein pour le préparer à confesser son nom devant ses ennemis ; mais aussi, mon Dieu, ne fut-ce pas pour me tirer du danger qui menaçait mon frère ? Ne le détournas-tu pas d'un voyage que tu voulais que je fisse, pour m'empêcher de tomber alors entre les mains de mes adversaires ? Oh que tes voies sont admirables, et que tu me donnes partout lieu d'adorer les soins de ta Providence envers moi et de m'éjouir dans le sentiment de tes bontés ! Tu veux donc que je poursuive ma course et que je continue au milieu de ton peuple le ministère que tu m'as rendu. J'en suis ravi, mon Dieu, me voici prêt à faire ta volonté : j'irai partout où tu m'appelleras, je consolerai tes enfants affligés autant que tu me donneras de vie, de force et de liberté. Je demande ton secours et la conduite de ta bonne et sage Providence, afin que je puisse réussir dans mon dessein et exécuter ma résolution à la gloire de ton nom et à l'édification de ton Église. Et quoi qu'i [l] me puisse arriver, fais que je te glorifie partout, dans la liberté ou dans la prison, au milieu de ton peuple ou devant tes ennemis, dans la vie ou dans la mort.

« Dans le commencement du mois de 1692, ayant eu le plaisir de voir un nouveau pasteur en cette

ville, je résolus de visiter mes frères dans les provinces de ce royaume.

« Paraphé les 3 et 24 mai 1692, par Jean Gardien Givry. »

Ces lignes où Givry demandait à Dieu, avec un si complet abandon, la grâce de le glorifier dans la liberté ou dans la prison, dans la vie ou dans la mort, étaient à peine tracées, que sa foi fut mise à l'épreuve. Il fut arrêté avec Giraud dans la rue Saint-Martin, chez Samuel Lardeau, procureur au parlement (1), le 3 mai 1692, un an et deux jours après son départ de Plymouth. L'adresse de Lardeau, l'une des personnes qu'il vit le moins à Paris, lui avait été donnée comme celle d'un homme de bien. C'est pressé par Giraud, dont il ne connaissait pas la profession, qu'il s'était rendu avec lui chez Lardeau, sans avoir néanmoins averti celui-ci.

(1) Lardeau, destitué de ses fonctions de procureur par la Révocation, était l'un des vingt-quatre anciens de Charenton, et il avait été, en cette qualité, exilé à Montrichard. Son exil, dont nous ignorons la durée, n'avait point affaibli en lui les sentiments religieux : il fréquentait les assemblées et leur ouvrait même sa maison, crime qui restait rarement impuni. Une note de police le représente comme un esprit doux et posé, jouissant de la réputation d'un homme de bien, fort à son aise, âgé de quarante ans en 1685, et n'ayant qu'un fils de six ou sept ans. Il fut très probablement arrêté en même temps que ses hôtes ; car La Reynie reçut, le 5 mai, les ordres nécessaires pour faire conduire à la Bastille les deux ministres et Lardeau. Cependant nous ne nous expliquons pas comment Du Junca a pu inscrire dans son journal, à la date du 6 mai : « M. Desgrez a conduit ici M. Lardeau, s'étant trouvé dans une assemblée de protestants dans la mai-

« Il peut, dit-il dans son interrogatoire, avoir fait à Paris quarante ou cinquante exercices de R... C'était de jour, à la réserve de deux ou trois qui peuvent avoir été faits depuis huit heures jusqu'à dix heures du soir... Les assemblées étaient très-petites, et c'étaient ordinairement deux familles, et depuis six jusqu'au nombre environ de vingt personnes, en comptant les enfants et les domestiques, et il se trouvait dans ces assemblées plusieurs personnes de province, pour lesquelles les assemblées se faisaient quelquefois...

« Il n'a fait que très peu de mariages depuis qu'il est en France, et il a, tout au contraire, insisté beaucoup à cause des suites et de l'état où se trouveraient les enfants qui naîtraient de tels mariages, à moins que ceux qui les auraient contractés n'allassent demeurer dans les pays étrangers, et par cette raison, il a cru devoir dissuader, autant qu'il a pu, ceux qui se recherchaient pour le mariage, et par le peu des provinces qu'il a parcourues, il croit avoir reconnu que l'État reçoit un préjudice considérable par ce seul endroit, et il doit y avoir au moins, à proportion

son de M. Delpech et son parent, lequel on a mis seul dans la première chambre de la tour du coin. » — Peut-être Delpech demeurait-il chez Lardeau. — Le 3 juin, Desgrez annonçait à la Reynie que la dame Lardeau, aussi arrêtée, était en assez bonne disposition, et que son fils allait assez volontiers à la messe. Le 10, ordre était donné à M. de Besmaus de permettre à Varet, vicaire de Saint-Eustache, de conférer sur le fait de la R. avec Lardeau. Le 15, celui-ci, ayant promis de faire son devoir, obtenait la liberté de la cour de la Bastille, et le renvoi de l'archer mis en garnison chez lui. Enfin il fut relâché, le 28 juillet, s'étant fait instruire pour changer de religion.

de ce qui est connu, plus de 20,000 mariages à faire dans tout le royaume, qui se feraient si ceux de la R. P. R. avaient la liberté de se marier en France, et dont la plupart sortent ou sont dans l'intention de sortir du royaume, pour avoir la liberté de contracter les mariages dont ils sont déjà convenus, et il y a un nombre considérable de femmes enceintes qui passent dans les pays étrangers pour y accoucher, et éviter par ce moyen de faire baptiser leurs enfants dans l'Église romaine... »

Outre Giraud et De Malzac, Givry n'avait vu à Paris qu'un autre ministre appelé Boulle ou De la Boulle, qui en était sorti trois jours après et s'était rendu en Normandie. Givry ne fut conduit à Vincennes que le 24 mai, après avoir été confronté avec De Malzac. Il n'avait pu rentrer en France qu'après cinq mois de voyage, de démarches et d'attente. Arrivé à Landouzy au commencement d'octobre 1691, il employa deux mois à parcourir les Églises du département de l'Aisne et celles des environs de Meaux ; puis il séjourna six semaines à Paris, du commencement de décembre jusque vers le milieu de janvier, après quoi il entreprit sa tournée de Champagne qui dura environ deux mois. Il était de retour à Paris le 5 mars ; ainsi son ministère n'a duré que sept mois, dont trois et demi seulement consacrés à Paris en deux fois. Valait-il la peine de sacrifier sa vie, pour ne travailler que la moitié d'une année à la restauration de l'Église? — Assurés que le dernier supplice leur était réservé dans un délai plus ou moins rapproché, et l'acceptant d'avance avec une filiale et

joyeuse soumission, les pasteurs du Désert étaient incapables de nos petits calculs de prudence égoïste : ils allaient droit devant eux où Dieu les appelait, et parfois le succès dépassait de beaucoup leurs espérances. Les ministères les plus courts étaient quelquefois les plus fructueux, témoin celui de Givry. Les sept Églises fondées par lui sont une couronne que bien d'autres pasteurs auraient ambitionnée. Au Ronsoy, la majorité des habitants avait embrassé le protestantisme, si bien qu'il fallut quelques années après, en 1698, transférer la cure dans le village voisin, Templeux.

Le roi apprit avec stupeur les progrès que faisait entre Péronne et St-Quentin la Réforme qu'il croyait avoir détruite, et ne sut trouver pour y remédier que des moyens vulgaires, bas et impuissants. « Comme Sa Majesté, fit-il écrire, le 14 octobre 1692, aux évêques de Noyon, de Soissons et de Laon, a connu qu'on pourrait empêcher ces perversions et réunir sincèrement les nouveaux catholiques, si les évêques s'appliquaient à connaître les conducteurs des protestants aux lieux où les exercices ont été faits, et à les gagner par des récompenses et bienfaits de Sa Majesté, elle m'a ordonné de dire à l'intendant de conférer avec vous sur ce qu'il y a à faire, et de vous écrire que vous ne pouvez rien faire qui lui soit plus agréable que d'empêcher ces perversions (1) ». Et, le 29 novembre, Pontchartrain ordonnait à La Reynie d'interroger de nouveau Givry, pour savoir les noms

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 36.

des marchands et autres religionnaires de St-Quentin qui fournissaient des livres aux N. C. des environs de Templeux.

Au lieu de prendre la peine de chercher à convertir les protestants par des enseignements puisés dans l'Écriture, l'évêque de Laon, furieux des succès obtenus par Givry dans son diocèse, et de l'espèce d'admonestation qu'il avait reçue de la part du roi, préféra feindre de ne voir qu'un débauché dans le ministre dont la tête était mise à prix. Il crut faire merveille en répondant à Pontchartrain (1), qu'une dame de qualité qui avait donné asile à Givry, l'avait chassé parce qu'il s'était mal comporté avec une de ses filles de chambre laquelle était devenue grosse, et qu'il s'était retiré à Paris à la suite de cette expulsion. Peut-être le bruit de la faute commise par le pasteur était-il venu aux oreilles de l'évêque, et celui-ci, heureux de trouver une telle arme, s'en était servi avec plus d'empressement que de prudence et d'exactitude, représentant comme récent, et sans doute en l'exagérant, un fait isolé qui datait d'une quinzaine d'années. Un homme sage n'eût pas soulevé cette accusation; car si les mœurs de Bossuet et celles de M. de Noailles étaient irréprochables, celles d'un grand nombre de prêtres et de prélats, plongés dans la luxure, étaient pour leurs ouailles et pour la France entière, une cause de scandale perpétuel (2). En même temps et à l'exemple de

(1) Lettre du 13 décembre 1692 *(Reg. du Secrét.*, O. 36).

(2) « Le roi se convertit; mais l'archevêque de Paris, Harlai de Chanvallon, ne se convertit pas. Ses visites pastorales à ses maitresses

Fénelon, l'évêque envoyait au ministre une liste de protestants incorrigibles, dont il demandait la punition, sans doute avec trop d'acharnement, puisqu'il se fit une seconde fois rappeler à la modération, et à la douceur que lui imposait son titre de prêtre du Dieu d'amour. Voici la lettre que lui adressa Pontchartrain, le 16 décembre 1692 :

J'ai rendu compte au roi du mémoire que vous m'avez envoyé concernant la conduite des nouveaux catholiques des paroisses des environs de Vervins. Sa Majesté donne ordre à M. Bossuet de faire arrêter le nommé Dolignon qui lui a paru le plus dangereux (1) ; mais à l'égard des autres et en général de tous les

étaient la fable de la ville. La Correspondance administrative montre toute la peine que prit le roi pour modérer, étouffer les scandales, pour maintenir au moins dans la décence un corps que ses chefs ne contenaient guère, et pour arrêter, retarder la débâcle de l'Église.

« En ce sens, les protestants persécutaient, humiliaient le clergé. Leur vie serrée et régulière en semblait la satire, et celle même des catholiques en général. Le grand trait des mœurs de ce temps, la dévotion galante et la pénitence amoureuse, l'universalité de l'adultère, distinguaient, séparaient fortement les deux sociétés. La grande France, dévote et mondaine, avait sa bête noire en la petite, chagrine, austère, qui, sans rien dire, contrastait par ses mœurs, importunait de son triste regard. » (Michelet, *Louis XIV et la Révocation*, p. 286).

(1) La tradition rapporte que le sieur de Dolignon (sans doute Charles de Fay d'Athies, seigneur de Dolignon par sa femme, Anne de Baral, dame dudit lieu) réunissait chez lui les fidèles de Parfondeval (canton de Rozoy, arrond. de Laon, Aisne) ; le sentier qu'ils prenaient pour s'y rendre s'appelle encore la *Voyette des huguenots*. Quelques mois de prison suffirent pour le faire plier. Pontchartrain écrivit, le 6 février 1693, à l'intendant Bossuet : « M. l'évêque de Laon m'ayant mandé que le nommé Dolignon est à présent en de bon-

mauvais catholiques de ces quartiers-là, Sa Majesté estime que vous ferez un plus grand progrès en vous appliquant à les faire instruire, et en les engageant par les voies de la douceur et par l'espérance des récompenses, que par la punition de leur désobéissance. Ainsi continuez, s'il vous plait, à donner tous vos soins pour ramener ces gens-là à leur devoir. Je suis, etc. (1).

Le roi, moins violent que l'évêque, n'ordonne donc d'arrêter que le plus dangereux de la liste, et fait écrire le même jour à l'intendant Bossuet : « A l'égard des autres, Sa Majesté veut que vous les fassiez observer, et qu'au surplus vous agissiez de concert avec M. l'évêque de Laon, pour tâcher par les moyens les plus praticables à ramener ces gens de leur égarement (2) ».

Cependant quelques autres avaient été arrêtés avant le sieur de Dolignon, à la suite des prédications de Givry : Lavenant (de Lemé ou de Landouzy), mis en prison à Laon, peut-être pour avoir logé ou conduit le proscrit ; un tisserand d'Hervilly, nommé Quentin, qui faisait le prédicant, et Vignon de Templeux, qui s'y distinguait « par sa mauvaise conduite », et qu'on reprit, bien qu'il se fût absenté après avoir été mis en liberté (3).

nes dispositions, et que le châtiment qu'il a reçu a eu son effet, je vous envoie un ordre pour le mettre en liberté. » (*Reg. du Secrét.*, O. 37). — Ces bonnes dispositions produites par les quatre murailles d'une prison, s'évanouirent, bien entendu, quand le criminel put librement respirer le grand air.

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 36.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, 29 octobre 1692.

Évêques et intendants, récompenses et punitions, n'y purent rien ; les assemblées continuèrent. Le roi de plus en plus inquiet, le prit alors sur un autre tòn, et Pontchartrain écrivit, le 13 janvier 1693, aux intendants Bossuet et Chauvelin :

Sa Majesté a appris avec étonnement qu'un tel désordre soit arrivé dans votre département, sans que vous en ayez été averti. Elle m'ordonne de vous dire que vous ne devez rien négliger pour en empêcher le progrès, voulant que vous fassiez, dès à présent, arrêter le nommé Potel de Templeux, qui est marqué comme un des plus coupables, et que vous m'informiez des noms des six ou sept autres qui le seront le plus, afin que, suivant l'avis que vous me donnerez, on les fasse arrêter et mettre où vous jugerez à propos. A l'égard des autres, il faut que vous employiez les voies de la douceur pour tâcher de les ramener, et leur faire connaître leur égarement, ainsi que le danger auquel ils se sont exposés de pouvoir être sérieusement punis comme relaps. Si ce moyen ne vous réussit pas, vous me manderez ce que vous croirez qu'il y ait à faire de mieux pour les obliger à rentrer dans leur devoir, Sa Majesté étant résolue à ne pas souffrir une contravention si punissable (1).

Des ordres du même jour prescrivirent l'arrestation de Colliette de Chauny (2) et de Sézille de Varennes (3). — Des sept Églises qui eurent pour berceau la Boite à Cailloux, quatre ont aujourd'hui

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 37.

(2) Colliette, mis en liberté par ordre du 3 juin en même temps que Bernardon de Noyon, n'en devint pas meilleur catholique, puisqu'on lui enleva ses enfants, en 1698, pour les placer dans des couvents.

(3) Sézille relâché, fut repris une seconde fois, en 1698, pour avoir détourné ses coreligionnaires de se soumettre aux exhortations de

des pasteurs : Templeux, Jeancourt (1), Hargicourt et Nauroy. Six ont des temples, et l'érection d'un septième au Ronsoy est rendue inutile par la proximité de celui de Lempire, village qui touche au Ronsoy.

La pièce suivante, conservée avec l'autobiographie de Givry, nous révèle une fois encore que le ministère sous la croix ne consistait pas seulement à tenir des assemblées, baptiser, marier, célébrer la cène, mais encore à solliciter d'abondantes aumônes et à les distribuer aux pauvres. On y remarquera également l'extrême modicité de la somme que Givry avait consacrée à ses besoins personnels : 300 fr. pour nourriture, achat d'un cheval et frais de voyage du 10 décembre 1691 au 21 avril 1692.

l'évêque de Noyon. Relâché de nouveau par l'intercession de ses maîtres, à la fin de l'année, il prit la fuite, en 1700, n'ayant plus que ce moyen d'éviter de faire « son devoir » de catholique.

(1) Nous lisons dans un *Mémoire de l'état des nouveaux convertis du diocèse de Noyon*, présenté au roi, en 1700, par le comte de Pontchartrain : « La paroisse de Jeancourt est composée de 360 personnes, dont il n'y a presque que la moitié de véritables catholiques, quoiqu'ils soient tous de parents catholiques; les autres sont libertins scandaleux; plusieurs assistent assez souvent à la sainte messe et se raillent des cérémonies de l'Église; ils se rangent tout au bout de l'église, où ils font des postures indécentes, quelques-uns se trouvent en des assemblées qui se tiennent la nuit, où on lit des lettres qu'ils reçoivent de Hollande, de la part de quelques ministres en forme d'exhortation » (*Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 4026, f° 3).

MÉMOIRE DE CE QUE J'AI REÇU POUR LES PAUVRES DEPUIS LE 10 DÉCEMBRE 1691

Paris, pendant les six semaines de mon premier voyage	400 l.
Sedan	1,100
Mogneau, près de Château-Thierry	40
Villeneuve près de Chalandos	100
Nanteuil près de Meaux	100
Paris depuis le 5 mars 1692 jusques au 20 avril	350
	2,090 l.

Laissé et distribué à Paris	100 l.
Sedan	1,100
Dépensé pour un cheval, et autres frais de mon voyage	100
	1,300 l.

De sorte qu'il me reste 790 l. J'en ai donné 500 à intérêt pour les pauvres. J'ai à remettre 290 l., ce 21 avril 1692.

Tout ce que j'ai reçu à Paris se monte à	750 l.

De cet argent j'en ai dépensé pour les pauvres et pour moi	200 l.
J'en ai laissé entre les mains d'un ami pour les premiers besoins	200 l.
J'en ai ce 21 avril 1692	350
	750 l.

Jean-Gardien GIVRY (1).

(1) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7055, f° 193.

Le 30 avril 1692, La Reynie recevait avis qu'un nommé Dutoit était parti de Hollande, porteur de lettres pour M. Duquesne à Paris (1); ce Duquesne n'était probablement autre que Givry, surnommé Duchène, qu'on dénonçait du fond de la Hollande. Précaution inutile, grâce à Braconnier, qui était en rapport quotidien avec tous les ministres et les trahissait l'un après l'autre.

La candeur et la naïveté de Givry, qui après avoir poussé l'imprudence jusqu'à écrire ses mémoires, si compromettants pour tant de personnes et d'Églises, ne sut refuser de répondre (2), paraissent avoir fait sur La Reynie une singulière impression. Au lieu de voir clairement qu'une âme si simple, que la plus vive repentance remplissait d'ardeur, était absolument invincible, l'homme astucieux de la police semble avoir cru que cette âme était faible, et qu'il pouvait la tenter, l'amener à l'abjuration. Le 14 octobre 1692, le roi daignait approuver sa conduite vis-à-vis du ministre Gardien, pour tâcher de le ramener (3),

(1) *Reg. du Secrét.*, 0. 36, f° 113.

(2) « On a arrêté à Paris un ministre,... lequel par ses déclarations a déclaré le progrès qu'il a fait en plusieurs endroits, non-seulement à l'égard des nouveaux réunis, mais aussi à l'égard des anciens catholiques qui se sont pervertis. » (*Reg. du Secrét.*, 0. 36, lettre à Chauvelin).

(3) Il lui faisait écrire, à cette date, par Pontchartrain :

« Le Roi a entendu la lecture entière de vos deux mémoires au sujet du ministre Gardien, et Sa Majesté a fort loué votre application et les vues que vous avez sur cette matière. Elle approuve l'expédition que vous proposez à l'égard de ce ministre pour tâcher de le ramener, et vous pouvez agir dans le sens que vous marquez.

« J'écris aux intendants dans le département desquels se trouvent

et, le 27, il autorisait le fameux prêtre et docteur Pirot à pénétrer dans le donjon de Vincennes, pour essayer de convertir le ministre (1). C'est sans doute dans cette vaine espérance que l'on y retint plus de de deux ans Giraud et Givry. L'ordre qui les envoie à l'île Sainte-Marguerite est du 16 août 1693; mais ils ne partirent que le 27 juin 1694 pour la prison dont ils ne devaient pas plus sortir que les quatre autres pasteurs qui les y avaient précédés.

Le moment est venu de faire connaître le geôlier de Cardel, De Salve, Lestang, De Malzac, Giraud, Givry, et le lieu où ils périrent d'un lent et affreux supplice.

Entre le cap Roux et celui de Guaroupe, vis-à-vis de Cannes et de sa pointe de la Croisette, s'étendent de l'Est à l'Ouest deux îles de forme allongée, placées l'une devant l'autre et célèbres à des titres différents. Sainte-Marguerite, la plus grande et la plus voisine du rivage, dont elle n'est éloignée que de deux kilomètres, a six kilomètres de longueur, et porte une ancienne forteresse qui protége la côte et a été restaurée par Vauban (2). Le donjon est une prison d'État,

les lieux où les perversions et repentances ont été faites, pour examiner si cela est véritable et chercher les moyens de réunir de bonne foi ceux qui sont tombés dans cet inconvénient.

« J'écris aussi en particulier au lieutenant-général de Château-Thierry pour le faire venir ici en la manière que vous avez pensé.

« Je vous envoie un mémoire donné au roi concernant d'autres ministres qu'on prétend être à Paris. Prenez la peine d'examiner si les avis sont véritables. Je suis, etc. » (*Reg. du Secrét.*, O. 36, f° 208.).

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 472.

(2) L'abbé Alliez, *Visite aux îles de Lérins*, 1830, in-8°

agrandie par M. de St-Mars, et où furent enfermés l'homme au masque de fer sous Louis XIV, Lagrange-Chancel, auteur des *Philippiques*, sous le régent, et de nos jours un traitre qui a sacrifié la France à son ignoble ambition, Bazaine.

Saint-Honorat, séparée de Sainte-Marguerite par un canal d'un kilomètre, n'a pas huit cents mètres de long sur trois cent trente de large, et doit son nom à l'homme illustre qui, au Ve siècle, y fonda un monastère bientôt devenu trop étroit.

L'approche de ces îles est rendue dangereuse par les rochers et les écueils qui les entourent. « Comme elles sont couvertes d'un grand nombre de pins, la vue y est bornée ; mais si l'on se place sur l'une des tours qui dominent la plus grande, l'on aperçoit le plus admirable, le plus éblouissant des tableaux. De tous côtés une merveilleuse profusion de lumière ; devant soi, Cannes et ses élégantes villas baignées par la mer ; plus loin, le splendide bassin de Grasse, avec ses collines d'oliviers, ses verts mamelons et sa végétation luxuriante ; à gauche, la longue chaîne de l'Esterel, aux contours brusques et variés ; à droite, les Alpes maritimes, élevant jusqu'au ciel leurs sommets neigeux que le soleil fait resplendir, et tout au fond, un entassement de sauvages montagnes, de gigantesques rochers, qui forment avec ce site privilégié un puissant contraste, et lui fournissent en même temps qu'un abri sûr le cadre le plus pittoresque.

« Ces deux îles, si bien placées pour l'ornement de ces lieux incomparables, ne participent point à la

vie, au mouvement de ce qui les entoure. Généralement incultes, habitées seulement par la garnison et par quelques familles de pêcheurs (1) coupées çà et là par d'anciens marais salants, à l'aspect triste et monotone, on dirait qu'elles appartiennent entièrement au passé. Tout est recueillement et poésie sur ces rivages tranquilles. La rêverie y est naturelle et facile, car rien ne vient troubler les grands souvenirs qu'on y évoque, et auxquels ont une égale part la légende et l'histoire.... (2). »

Les murs du donjon de Sainte-Marguerite, bâti sur un rocher à pic qui plonge dans la mer, très-profonde en cet endroit, ont 3 mètres 90 d'épaisseur. « Le fort, dit l'abbé Alliez (3), est pendant l'été un séjour presque insupportable, parce qu'on y manque d'eau fraîche (on reçoit par jour deux cruches d'eau de citerne), et parce que les chaleurs n'y sont point tempérées par la brise de mer qu'arrête l'île, dont le fort occupe un point à l'Ouest-Nord-Ouest ».

Ce que les cachots placés dans un site si gracieux et poétique ont vu d'horribles souffrances, Dieu seul le sait. Constantin de Renneville écrivait (4), en sortant d'un autre enfer du même genre, qui pourtant n'était pas comme l'autre dans *l'endroit le plus chaud de la Provence* : « La prison de la Bastille est une

(1) L'île St-Honorat, aussi agréable que l'autre est triste, dit l'abbé Alliez, n'est habitée aujourd'hui que par un fermier.

(2) Marius Topin, *L'homme au masque de fer*, p. 322.

(3) *Visite aux îles de Lérins*, p. 97.

(4) Préface de *l'Inquisition française*.

mort civile qui fait désirer la mort naturelle à chaque instant, pendant des vingt et trente années. Il faut être bien assisté de la grâce, pour résister à une épreuve plus cruelle que la mort la plus terrible. Ainsi de dix prisonniers que l'on ensevelit dans ce tombeau, et que l'on y afflige des peines dont j'ai été accablé, trois meurent opprimés sous le poids de la Bastille, trois s'y étranglent, s'y cassent la tête contre les murs ou s'y coupent la gorge, trois y perdent leur esprit, et c'est grand hasard quand un en sort avec son jugement libre, et il en doit bénir Dieu. C'est ce que je fais de tout mon cœur ».

Encore si le geôlier des pasteurs du Désert avait été accessible à la pitié, il eût pu adoucir de quelque manière le déplorable sort de ses prisonniers; mais M. de Saint-Mars, gouverneur du fort Sainte-Marguerite de 1687 à 1698, était un homme sans entrailles, dont on a tracé le portrait suivant (1) : « Bénigne d'Auvergne, seigneur de Saint-Mars, était un petit gentilhomme champenois des environs de Montfort-l'Amaury, quand il entra dans la première compagnie des mousquetaires du roi. A l'âge de trente-quatre ans, il venait de parvenir au grade de maréchal des logis, lorsqu'en 1661 Fouquet fut arrêté à Nantes. Il partagea dans cette circonstance avec son lieutenant d'Artagnan la confiance royale, et, tandis que celui-ci était chargé de l'arrestation du surintendant, Saint-Mars recevait la mission d'arrêter Pellisson et de le conduire à Angers. Désigné, en 1664, au

(1) Marius Topin, *L'homme au masque de fer*. p. 206-209.

choix de Louis XIV, comme étant capable de garder sûrement Fouquet à Pignerol, il fut nommé commandant du donjon de cette place et capitaine d'une compagnie franche. Il se rendit aussitôt à Pignerol et se consacra dès lors à ces lourdes fonctions de gardien, qu'il devait jusqu'à sa mort occuper dans diverses prisons, et en dernier lieu à la Bastille, mais avec les mêmes assujettissantes obligations qui font vraiment de Saint-Mars le premier prisonnier d'État sous Louis XIV. Il avait du geôlier les deux principaux mérites : une discrétion à toute épreuve et une méfiance telle, que le méfiant Louvois lui-même eut parfois à la contenir et à la tenir en éveil. Ce n'était pas, comme d'Artagnan, un exécuteur des volontés royales intelligent, généreux, ouvert. D'un esprit un peu étroit et très-timoré, taciturne, inquiet, une seule préoccupation l'avait envahi et le dominait : l'accomplissement servile des ordres du roi. Les discuter lui eût semblé un crime. Chercher à les interpréter lui paraissait superflu. Il répondait des prisonniers confiés à sa garde. La hauteur des murailles, la profondeur et la largeur des fossés, la vigilance des sentinelles, l'exactitude des guetteurs, la solidité des grilles ne suffisaient pas pour calmer les inquiétudes de cet esprit soupçonneux. Afin d'essayer de les dissiper, il ne se contentait point d'exposer à Louvois les détails les plus minutieux, les circonstances les plus puériles. Ses scrupules et ses alarmes renaissent sans cesse. Tout était à ses yeux matière à soupçons, et son imagination troublée ne cessait d'entrevoir de prétendus projets de fuite. Un étran-

ger visitant Pignerol et considérant avec un peu d'attention la citadelle, lui devenait aussitôt suspect et était arrêté, longuement interrogé et longtemps détenu. Il faisait dresser chaque mois la liste des voyageurs arrivés dans la ville, afin de remarquer les noms qui s'y trouveraient trop fréquemment. Le linge de ses prisonniers, avant de sortir du donjon, était soigneusement plongé dans un baquet d'eau, puis séché au feu en présence d'officiers chargés à tour de rôle de s'assurer de l'absence de toute écriture. Le moindre changement observé dans les habitudes des détenus, était pour Saint-Mars une source de pénibles préoccupations. Tout lui semblait un signal mystérieux destiné à hâter une tentative criminelle, et, un jour, après sa visite habituelle et ses longues perquisitions dans les chambres de Fouquet et de Lauzun, n'ayant pu découvrir aucun indice et rien d'anormal, il en fut d'abord surpris, puis très-alarmé. Cette absence de prétendus signaux lui paraissait sans doute un signal...

Les continuelles inquiétudes qui l'agitaient, le vieillirent prématurément, et les contemporains le représentent la taille voûtée, de très-maigre apparence, branlant de la tête, des mains, de tout le corps, accablé enfin par le lourd fardeau de responsabilité qui pesait sur lui ».

Ce geôlier modèle qui, malgré son âge, grimpait dans un arbre touffu, pour examiner, durant des heures entières, ce que faisait Lauzun dans sa chambre de la citadelle de Pignerol, avait épousé la sœur de Mme Dufresnoy, maîtresse de Louvois et dame de

lit de la reine, une demoiselle Damorezan, qui l'aida à amasser une grande fortune au détriment de la nourriture de ses hôtes, dont la santé était son moindre souci. Il se crut un jour obligé de demander à Louvois l'autorisation de faire saigner un prisonnier malade, et en la lui accordant vingt jours après le ministre l'invita à ne point attendre ses ordres désormais en pareil cas. Quoi de surprenant dès lors, que trois ou quatre de ceux qui lui étaient le plus vivement recommandés, Cardel, De Salve et Lestang, soient devenus aliénés entre ses mains, en quelques années ?

Pontchartrain fut à plusieurs reprises dans la nécessité de le rappeler à des sentiments plus humains. Il lui écrivait le 24 mai 1690 :

Sur le compte que j'ai rendu au roi de votre dernière lettre au sujet de quelque chose qu'un des ministres [Cardel ou de Salve (1)] avait écrit sur (2), et des traitements que vous lui avez faits en cette occasion, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle est fort étonnée que vous en ayez usé ainsi sans en avoir l'ordre, et elle ne veut pas que vous leur fassiez à l'avenir de pareilles duretés. Vos soins se doivent réduire à les faire garder, à empêcher qu'ils n'aient communication tant au-

(1) Lestang sorti de Vincennes le 3 mai, pouvait être arrivé à l'ile Sainte-Marguerite le 24 ; mais à cette date, une plainte portée contre lui n'aurait pas encore été reçue à Versailles.

(2) Ce membre de phrase est resté en blanc dans les registres du Secrétariat; mais il est facile de le suppléer. Il s'agit d'un plat d'étain que Cardel ou De Salve avait jeté par la fenêtre, après y avoir gravé quelque chose. Le même fait se reproduisit encore deux ans plus tard.

dedans qu'au-dehors, et la pension qui vous a été réglée pour chacun d'eux est assez forte pour leur fournir tous les besoins et une bonne nourriture. Il faut que vous me fassiez savoir, s'il vous plaît, de temps en temps ce qui se passe à leur égard. Je suis, etc... (1)

Son âpreté au gain lui valut aussi quelques vertes semonces, entre autres celle du 21 juillet 1694 : « La pension des ministres qui sont aux iles Sainte-Marguerite a été réglée à neuf cents livres chacun. C'est tout ce que vous avez demandé à feu M. de Seignelay, et je trouve qu'elle est forte et que vous n'avez pas lieu de vous plaindre », et celle du 9 janvier suivant, beaucoup plus énergique :

J'ai été surpris de voir le mémoire que vous m'avez envoyé de plusieurs frais dont vous demandez le remboursement pour les cinq (2) prisonniers que vous avez, outre leur nourriture. Quand le roi a réglé neuf cents livres pour chacun par an, Sa Majesté a entendu que c'était pour leur nourriture et entretien d'habits, linges et de toutes choses. En effet, cette somme est bien forte, eu égard aux autres prisonniers qui sont dans les châteaux, pour lesquels le roi ne donne que vingt sols par jour. Contentez-vous donc, s'il vous plaît, de cette forte pension, et leur donnez avec douceur et charité les choses nécessaires. Je suis, etc... (3)

Giraud et Givry ne furent pas traités avec moins de dureté que les quatre pasteurs qui les avaient précédés dans le donjon, et, il faut bien l'avouer, les

(1) *Bullet.* IV 126.

(2) La mort de Cardel (1694) avait réduit à cinq le nombre des pasteurs confiés à St-Mars.

(3) *Bullet.* IV 373.

ordres du roi n'étaient pas de nature à améliorer leur situation, mais bien à l'aggraver. Le 21 juillet 1694, Pontchartrain écrivait à M. de St-Mars : « Il faut ôter aux deux derniers ministres que je vous ai envoyés les écritoires et tout ce qui peut leur servir à écrire, et m'envoyer les écrits que vous leur avez trouvés. Mais vous pouvez donner à ceux-là et aux autres de bons livres [lisez : des livres catholiques] à lire, ainsi qu'il vous a déjà été mandé ».

Ces ordres ne s'adoucirent point quand M. de St-Mars, nommé gouverneur de la Bastille, où il arriva le 18 septembre 1698 (1), fut remplacé par M. de La Motte-Guérin. Le 1er octobre 1699, le ministre auquel celui-ci avait transmis la demande de deux pasteurs qui voulaient avoir du papier pour écrire, répondit : « Il n'en faut point donner à celui qui veut faire des remarques sur l'Écriture sainte, crainte qu'il en fît un autre usage. A l'égard de l'autre, qui vous paraît avoir l'esprit égaré, vous pouvez lui en donner une seule fois et m'envoyer ce qu'il aura écrit » (2). — Nous ne saurions dire s'il s'agit ici d'un quatrième pasteur tombé en démence; toutefois, comme dès 1693 trois étaient nettement déclarés atteints de folie, l'expression : *celui qui vous paraît* avoir l'esprit égaré, semble devoir s'appliquer plus naturellement à un quatrième qu'à l'un des trois

(1) Cet alguazil avait parfois le mot pour rire. En 1699, il écrivait au lieutenant-général de police, D'Argenson : « Il est arrivé quelques oiseaux depuis peu, qui vous donneront la peine de les venir entendre chanter » (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 185).

(2) *Bullet.*, IV 375.

premiers. Si cette conjecture est fondée, le quatrième pasteur auquel la prison et les mauvais traitements auraient fait perdre la raison, serait Giraud ou Givry; car De Malzac semble avoir conservé jusqu'à la fin toutes ses facultés, bien qu'on lui donnât à peine de quoi se nourrir.

Avec les pasteurs le geôlier n'était pas un simple gardien, il devait être aussi convertisseur, *contribuer*, selon les ordres du roi, *à les faire bons catholiques*. C'est sans doute là ce qui le rendit plus inhumain. On devine à quels excès un avare qui voulait plaire au roi, en triomphant de la constance de ses prisonniers, pouvait se laisser entraîner. Le 16 juin 1700, Pontchartrain demande à La Motte-Guérin des nouvelles de Lestang, Valsec, Giraud et Givry (il oublie De Malzac), dont il y a longtemps qu'il n'a rien appris; il veut savoir, pour en rendre compte au roi, « de quelle manière ils se conduisent, s'ils ne demandent point à être instruits en la religion catholique, et s'ils paraissent toujours opiniâtres dans la R. P. R. » Et, le 18 février 1701, ne se fiant peut-être qu'à-demi aux renseignements transmis par le geôlier, il en fait prendre de plus sûrs par le commissaire Desgranges, auquel il écrit (1) : « Le roi trouve bon, dès que vous serez arrivé à Toulon, que vous passiez aux îles Ste-Marguerite, pour y voir les cinq ministres qui y sont détenus par ordre de S. M., que vous vous entreteniez avec eux, pour connaître dans quelle situation ils sont sur le fait de la religion, et que

(1) Depping, *Corresp. adm.*, IV 498.

vous m'envoyiez un mémoire de l'état auquel vous les avez trouvés, et de leurs bonnes et mauvaises dispositions, sans que personne sache ni qu'ils y sont, ni pourquoi vous y allez ».

Ce vain espoir de la conversion des pasteurs, qui durait encore plus de dix ans après leur incarcération, est un phénomène bien singulier. Le roi n'était pas encore convaincu qu'on pouvait lui résister jusqu'à la mort; il ne comprenait pas que sa toute-puissance rencontrât des limites infranchissables, et ignorait que la foi est une puissance d'un ordre supérieur. Il persistait à ne voir dans la fidélité à des convictions chèrement achetées, qu'un acte d'opiniâtreté. Que le despotisme paraît mesquin à côté de la grandeur morale ! Il peut enfouir ses victimes sous des murs de douze pieds d'épaisseur, faire le silence et la nuit autour d'elles, leur donner à son choix la mort lente ou prompte, le cachot ou le gibet; mais il ne peut réussir ni à les ployer, ni à les supprimer du souvenir des hommes, ni à entasser assez de verroux et de gardiens pour cesser de craindre qu'elles ne s'évadent, ou qu'un mot, une ligne, ne révèle au monde indigné le lieu et la durée de leur épouvantable supplice.

Nous ignorons combien de temps la mort, qui délivra Cardel au bout de cinq ans, et De Malzac seulement au bout de trente-trois années, laissa languir les quatre autres martyrs de l'île Ste-Marguerite. Ajoutons que cette prison était inconnue d'Ant. Court, qui n'en prononce pas même le nom, révélé par M. Ch. Read.

XIV

FRANÇOIS REGNARD, sieur de LIMOGES.

Charles Regnard, sieur de Limoges, célèbre avocat protestant en la sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer, jouissait d'une grande réputation et exerçait une influence considérable parmi ses coreligionnaires du Boulonnais, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Il eut un fils nommé François, qui exerçait les fonctions pastorales à Boulogne en 1681 (1), et sortit de France à la Révocation.

Les biens délaissés par le ministre fugitif furent concédés, le 8 mars 1690, à une de ses sœurs, Magdelaine, veuve du seigneur de La Charmoie, sans doute en récompense de son abjuration. Elle avait déjà obtenu, le 13 février précédent, l'autorisation de partager avec sa sœur Élisabeth et Pierre Girard, écuyer, sieur des Bergeries, des Grœtz et autres lieux, probablement mari d'Élisabeth, « les biens paternels de damoiselle Jacqueline Regnard, fille unique et seule héritière de feu maître David Regnard, écuyer, sieur de Bertinghen [aussi avocat], et ceux de Louis-Philippe et Marie Girard des Bergeries, tous fugitifs ».

(1) Son nom figure au bas des actes de mariage, baptême etc, d'un registre qui va de 1681 à 1684, et se trouve aux archives de Boulogne.

François Regnard revint en France et au milieu de son troupeau; car M. l'abbé F. Lefebvre (1) a retrouvé sa signature, à la date de 1697, dans les registres de baptème et de mariage, etc., de l'Église réformée de Boulogne, déposés aux Archives du palais de justice. « Nous avons vu, dit encore le même écrivain, une liste des huguenots qui se trouvaient dans le Boulonnais en 1697. Ils avaient pour ministre non avoué le sieur Regnard de Limoges; du reste ils étaient peu nombreux; cependant on en trouve encore un certain nombre dispersés de côté et d'autre dans quelques villages (2) ».

Nous ne savons malheureusement rien de plus sur ce pasteur du Désert, dont l'existence nous a été révélée par le savant président de la *Société d'histoire du protestantisme.*

(1) *Les Huguenots et la Ligue au diocèse de Boulogne.* Boulogne-sur-Mer, 1855 in-12. Voir les pages 219, 233 et 235.

(2) Ms. Bibl. de M. Abot de Bazinghen.

XV

JEAN MESTREZAT.

Le 14 février 1699, le secrétaire d'État Pontchartrain écrivait à Voyer-d'Argenson, lieutenant de police (1) : « J'ai envoyé à M. Desgrez l'ordre pour mettre à la Bastille le nommé Mestraizat, ministre, et le même ordre porte *qu'il ne verra que vous* qui irez l'interroger ; ainsi vous pouvez, quand vous voudrez, le voir. Comme les dernières instructions portent que les juges ordinaires feront les procès à ces sortes de gens, lorsque vous aurez connu de quelle espèce est celui-ci, *je demanderai au roi* s'il veut qu'on en use de cette manière à son égard, afin que vous puissiez travailler sur ce pied ».

Ce prisonnier, nommé Jean Mestrezat, né à Orbe (canton de Vaud), en 1633, est très-probablement l'un des premiers pasteurs rentrés en France. Il a tracé lui-même sa biographie dans l'interrogatoire qu'il subit à la Bastille, un mois après son arrestation.

Interrogé, il « a dit qu'il commença ses études dès l'âge de dix ans, dans la ville de Lausanne, qu'il y étudia pendant l'espace de dix ou douze années,

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 43.

qu'ensuite il fut proposant pour le sieur de Corbière, ministre de St-Paul-Trois-Châteaux; ensuite il prêcha chez M. Lauranguet de Montbrun, pendant dix-huit mois, puis chez le baron de... en Languedoc, où il fut prédicateur et précepteur de ses enfants pendant six mois; ensuite il eut ordre des régents de Berne de parcourir la France, et il s'arrêta en Saintonge pendant l'espace de cinq années, prêchant tantôt à La..., tantôt à..., pour le soulagement des ministres. De là il fut appelé par le sieur de Velarnau (Villarnoul?), qui avait, dans son château en Poitou, un exercice de la religion prétendue réformée; ledit sieur de Velarnau mit lui répondant chez la dame de Bessan, sa voisine, où il enseigna ses enfants pendant deux années. De là il retourna auprès de son père en Suisse et il y demeura trois ans, après lesquels il se rendit au collége de St-Yriex, diocèse de Bâle ou de Porentruy, où il fut confirmé ministre. Il y demeura pendant une année, et y prêcha en qualité de ministre surnuméraire; puis il revint en France, où l'édit de Nantes était déjà révoqué. En environ l'année 1687, il se convertit *volontairement* à la religion catholique, entre les mains du sieur Charles Amyot, doyen de l'église collégiale de Dyes, au diocèse de Langres. Il y resta six mois après sa conversion; ensuite il vint à Paris, pour solliciter l'expédition du brevet qu'on lui avait fait espérer pour la sûreté de la pension que le roi avait eu la bonté de lui accorder. Le premier séjour à Paris ne fut que de six semaines, après lesquelles il retourna en la ville de Chaumont, qui lui fut assignée par M. l'évêque de

Langres pour le lieu de son habitation ; il y a demeuré fort exactement pendant six ans, venant seulement quelquefois en cette ville, pour solliciter sa pension lorsque le paiement en était différé. Il a eu pendant cet espace de temps un grand commerce de lettres avec Dom Parisot, religieux bénédictin de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, qui a eu la charité de le soutenir contre ses ennemis, et de faire valoir ses certificats de fréquentation des sacrements, nonobstant plusieurs calomnies que le même peuple de Chaumont avait publiées contre lui. Enfin le paiement de sa pension étant devenu beaucoup plus lent et plus difficile, lui répondant fut obligé de venir en cette ville de Paris ; il y a demeuré quatre ans. Il logea d'abord chez le nommé Regnard, près les Blancs-Manteaux, ensuite chez la demoiselle Faveguet, rue des Cannettes, et enfin chez la dame Rolland, rue de Vaugirard, où il demeurait encore lors de sa détention (1) ».

N'oublions pas que c'est un accusé sur la sellette qui parle, et de plus à la Bastille, et ne croyons pas à la lettre tout ce qu'il dit de lui-même. Mestrezat glisse lestement sur sa rentrée en France, qui l'avait rendu passible de la peine de mort ; il ajoute aussitôt qu'il se convertit volontairement. Pour ceci, nous ne le croirons pas, et D'Argenson, qui était un homme d'esprit, ne le crut certainement pas non plus. Il est évident que Mestrezat n'abjura que quand il se vit découvert ou sur le point de l'être. Nous ne croyons

(1) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7045, f° 246.

pas davantage que ses fréquents voyages de Chaumont à Paris, n'eussent pour but que de toucher la pension des ministres convertis ; nous pensons, au contraire, que abjuration, pension, voyages, certificat de fréquentes communions, correspondance avec un bénédictin, ne servaient qu'à cacher un prédicateur qui venait à Paris soutenir ses frères, et que les prétendues calomnies répandues sur son compte à Chaumont étaient la vérité : Mestrezat n'était converti qu'en apparence et croyait retrouver à Paris la liberté de ses mouvements, en échappant à la surveillance de son évêque et aux propos d'une petite ville de province.

Évidemment cette conduite où il entre beaucoup de duplicité, n'offre pas le dévouement dans toute sa pureté. Mestrezat n'a pas la droiture et la fermeté de ses collègues qui sacrifièrent leur vie à leur conscience ; mais pour être plus terre à terre, son zèle huguenot ne peut cependant être nié. Mestrezat eut peur, mais il prêcha tout en ayant peur ; il s'accommoda au temps et aux circonstances, mais pour agir et non pour rester inutile. Or les circonstances étaient plus difficiles que jamais. Depuis les arrestations de Cardel, De Salve, Lestang, De Malzac, Giraud et Givry, les pasteurs qui n'avaient point abjuré ne s'aventuraient plus à Paris. Tandis que Brousson lui-même n'osa y entrer en 1695, et passa prudemment à distance, Mestrezat s'y était installé la même année, et, malgré l'arrestation de son collègue Leclerc, en 1697, y fut plus de trois ans sans être inquiété. Cependant un espion, qui le surveillait, Blattier, le dénonça, à

la fin d'octobre 1698, comme tenant des assemblées, et le fit arrêter quelques mois après (1). Ce qui le perdit fut sans doute qu'il fréquentait le pasteur de l'ambassade de Hollande, et les assemblées qui avaient lieu chez l'envoyé de Brandebourg. Il entra à la Bastille le 10 février 1699 (par ordre du 9), en qualité de relaps et de relaps pensionné. Le traitre qui l'avait livré reçut le prix de sa capture, par ordre du 3 mars.

Les objets trouvés chez Mestrezat étaient des plus compromettants : un petit rond de métal blanc, que la police ne désigne pas autrement (c'était un méreau destiné à faire reconnaître le pasteur, et sans lequel aucun fidèle ne pouvait communier), les *Psaumes de David*, les *Sermons de Michel Lefaucheur*, le *Tractatus de justificatione hominis coram Deo*, le *Traité de l'Église* de Mornay, un *Abrégé des controverses.* L'un des manuscrits commençait par ces mots : « Il ne faut pas contracter alliance avec les infidèles. » — On ne pouvait être mieux pris en flagrant délit, et il y a lieu de s'étonner que, en l'interrogeant, D'Argenson ne l'ait pas pressé le moins du monde sur le fait des assemblées.

Les *Mémoires sur la Bastille* s'expriment ainsi sur

(1) C'est sans doute à son sujet que fut donné l'ordre du 10 février 1698, lequel porte qu'il faut surveiller le nommé Persigny (Pressigny? voir p. 308), et tâcher par tous les moyens d'arrêter le ministre auquel il est soupçonné de donner retraite (*Reg. du Secrét.*, O. 42). Et c'est encore à lui que doivent se rapporter ces lignes, adressées à D'Argenson, le 20 janvier 1699, par le secrétaire d'État chargé des affaires de la religion : « Vous ne pouvez faire trop de diligence pour arrêter celui qu'on soupçonne d'être ministre. » (*Ibid.*, O. 43).

le compte de Mestrezat : « Il était ministre de la R. P. R., et après avoir fait à Langres une fausse abjuration, qui lui avait procuré la pension des ministres convertis, il allait à Paris de maison en maison, pour y visiter les protestants malades et les confirmer dans leurs préventions. On prétendait même qu'il leur avait quelquefois donné la Cène; mais on n'en avait pu avoir la preuve. Pendant sa détention à la Bastille, il n'a jamais voulu entendre parler de religion catholique. L'abbé Lefébure, capucin apostat, qui mourut à la Bastille, sur la fin de l'été 1703, d'une manière très-édifiante, était de la même chambre que Mestrezat, qui n'en parut que plus endurci ; car bien loin de respecter les sacrements de l'Église, que ce pauvre homme reçut avec une piété tout à fait exemplaire, il affecta toujours de mettre la couverture sur son visage pour ne pas voir cette cérémonie ».

Une fois à la Bastille, Mestrezat se déclara franchement, jeta le masque et brisa ce joug d'hypocrisie qui lui pesait depuis si longtemps. Il voulait mourir en paix avec sa conscience. Ceux qui firent plus et mieux que lui dans ces temps horribles auraient seuls le droit de le censurer. Pour nous, nous trouvons encore quelque chose à imiter dans sa vie ; malgré sa faiblesse de caractère, ce qui domine en lui c'est l'amour de son Église et le zèle pour ses frères. Il languit six années à la Bastille et y mourut, âgé de soixante-douze ans, le 24 avril 1705, « n'ayant jamais voulu se convertir. » Il fut enterré le même jour dans les casemates du château.

XVI

SALOMON LECLERC

Du moment que la vertu n'est plus entière, elle baisse si rapidement qu'elle ne mérite bientôt plus ce nom. D'un autre côté, l'histoire vraie n'est qu'une galerie de tableaux, où la physionomie morale des hommes qui ont exercé quelque influence sur leurs semblables, est fidèlement reproduite, dans sa noblesse ou dans son abaissement, toujours avec la même exactitude, si ce n'est avec la même sympathie. Voilà pourquoi nous consacrons quelques lignes à un personnage peu fait pour tenter un biographe qui ne voudrait que prêcher pour son saint ou pour sa paroisse. Non-seulement il lui manque le courage de ses deux homonymes de Meaux, qui, au XVIe siècle, payèrent de leur vie leur attachement à la Réforme; mais encore, en fait de manque de franchise et de malsaine habileté, il est de plusieurs degrés au-dessous de Mestrezat, dont il n'eut pas surtout le réveil final. La Bastille releva et purifia la conscience de celui-ci, tandis que celle de Leclerc y succomba deux fois et définitivement.

Né à Loudun en 1639, et pasteur à Orléans lors de la Révocation, Salomon Leclerc fut conduit dans le

terrible doujon dont il ne sortit qu'après avoir fait abjuration. Abjurer à la Bastille était une faiblesse assez commune; on pourrait (et peut-être on devrait) compter les personnes qui surent résister à l'horreur de ses cachots. Mais comme l'abjuration ne faisait pas toujours tomber les verroux, et que les promesses des convertisseurs n'étaient parfois qu'un leurre (1), il fallait surtout que la conversion parût sincère et qu'on déployât assez d'habileté pour obtenir la liberté. Chez beaucoup cet acte de duplicité

(1) Le Révérend Père Riquelet, confesseur de la Bastille, y garda dix-huit ans Cottereau de Nîmes, soupçonné d'être venu plusieurs fois de Londres à Paris, pour confirmer ses frères dans la foi proscrite. César ministre suisse, plus maltraité que les autres prisonniers parce qu'il avait célébré des mariages à Paris, resta dans un cachot vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Tous deux avaient pourtant abjuré.

Les lignes suivantes de C. de Renneville (*L'Inquisit. franç.*, 1715 in-8°, I 129) concernant un prisonnier de la Bastille, doivent s'appliquer à César, ou à Jean Cardel de Tours, que l'auteur confondait avec Paul Cardel, pasteur du Désert, un moment emprisonné aussi à la Bastille : Falourdet « parla encore à un ministre protestant qui était dans un état déplorable, et qui ne voulut pas lui dire son nom. Depuis une longue suite d'années, il était dans un trou obscur, où le jour n'entrait jamais, où le barbare Bernaville l'avait enfermé pour lui faire abjurer la religion. On lui portait à manger aux flambeaux, et comme ce déplorable affligé s'opiniâtrait à ne pas manger, qu'on ne lui eût permis de voir le soleil encore une fois avant que de mourir, il l'entendit battre cruellement à coups de nerfs de bœuf par des soldats, en présence du cruel Bernaville, pour le forcer à manger, et qui lui disait impitoyablement : Tu ne verras jamais le soleil, vieux tison d'enfer, que tu ne sois catholique; et le pauvre homme, quoique devenu fou, priait Dieu pendant qu'on l'assommait inhumainement ».

était atténué par une résolution invincible de n'user de cette liberté que pour s'enfuir, et aller témoigner de leur repentance à l'étranger. Il n'en fut pas de même pour Leclerc. Il toucha, comme Mestrezat, la pension de ministre converti, et de plus il en sollicita une autre du clergé, qui lui accorda quatre cents livres (total neuf cents). Après qu'il se fut ainsi déconsidéré, on le contraignit de retourner à Orléans, et, pour que son déshonneur fût rendu public, de faire profession ouverte de catholicisme, d'assister à la messe, de communier, de hanter les prêtres, qui avaient l'œil sur lui, et de donner à ses anciennes ouailles le plus déplorable exemple (1). Cependant il continua de recevoir un si grand nombre d'entre elles, il leur rendit tant de visites, que le cardinal Coislin, évêque de la ville, s'en inquiéta et lui fit à ce sujet, au mois d'avril 1696, des observations auxquelles le catholique suspect s'empressa d'obtempérer, en restreignant ses relations, et en priant le curé de St-Maclou d'entrer dans sa maison toutes les fois qu'il jugerait à propos de voir ce qui s'y passait, et de lui prescrire telle règle qu'il voudrait.

Cette soumission plus apparente que réelle ne lui rendit pas l'entière confiance du clergé. On remarqua bientôt qu'il était moins assidu à la communion, qu'il allait d'ordinaire à Paris, « aux environs de la fête de Pâques et de la fête de Notre-Dame de sep-

(1) Fénelon ne rougit pas d'avoir recours au même moyen envers les quelques pasteurs de Saintonge qui avaient eu le malheur d'abjurer.

tembre », deux des quatre époques où l'Église réformée célèbre la Cène. Allait-il la célébrer dans un petit cercle de parents et d'amis? — Très-probablement, puisqu'il y tenait des assemblées. Leur foi n'étant pas assez profonde pour qu'ils fussent prêts à tous les sacrifices, brebis et pasteur conservaient cependant un certain zèle pour leur culte. Un seul, le nommé Bolain, paraît avoir dépassé le niveau de cette piété un peu attiédie et dépourvue d'héroïsme.

Les réunions secrètes qui duraient depuis plusieurs années n'ayant jamais eu de suites fâcheuses, Leclerc s'enhardit jusqu'à tenter de s'établir à Paris, sous le double prétexte de faire donner à sa femme malade des soins qu'elle ne pouvait trouver en province, et de marier sa fille, recherchée par un nommé Duplessis-Levasseur. Il fit donc venir une partie de ses meubles, laissant le reste à Orléans, pour ne pas donner l'éveil sur son projet, qui était sans doute de passer à l'étranger avec sa famille; de plus, sous prétexte d'économie, il retira son fils de la maison des Pères de l'Oratoire de Vendôme.

C'en était trop. Arrivé à Paris aux approches de Pâques 1697, Leclerc fut épié par la police, et suivi pas à pas du 4 au 9 avril. Le matin du 4, on le vit se promener dans sa chambre en prenant des notes, comme s'il préparait un discours. Entre huit et neuf heures, il se rendit chez Mme du Coudray, rue de Macon, à la première porte cochère, en entrant par la rue de La Harpe (1). Dans la même maison demeu-

(1) On se souvient que De Malzac fréquentait la maison de Mlles du Coudray, rue de La Harpe.

raient les dames de Manceaux et de Bouilly, veuves, le sieur Dise, gentilhomme de Normandie, et sa femme, tous nouveaux catholiques, peu ou point convertis. Trois hommes y entrèrent aussitôt après l'arrivée du ministre, et l'on entendit celui-ci dire en sortant à quelqu'un qui l'accompagnait : Monsieur, il faut changer de maison.

On le vit ensuite aller rue Quincampoix, chez son beau-frère Bagnaux, de la maison duquel sortirent quelque temps après cinq dames, dont l'une était la sœur de Mme Bagnaux, une autre, Mme Dise, etc. Il fréquentait aussi les sieurs du Candal et leurs sœurs, fort mauvais catholiques, et affectait parfois de faire plusieurs tours dans les rues avant d'entrer chez Mme du Coudray, pour dépister la police s'il était suivi.

Un soir, il alla rue Bourg-l'abbé, *Au bon Chrétien*, chez Freguevet, où le suivirent deux hommes et deux femmes; ces dernières dirent, en sortant, qu'elles étaient très-contentes de ce qu'elles avaient entendu. On le suivit encore jusque chez Dauvré, libraire de la rue St-Jacques, chez qui dix à douze personnes se trouvaient réunies; puis, le 9 avril, jusque chez Duglad, rue des deux Boules, et, le même jour, rue Bertin-Poirée, jusque chez le banquier Harau, où Duglad et Bagnaux entrèrent après lui et où vint ensuite une nombreuse société d'hommes et de femmes.

La police savait fort bien, malgré les cartes qu'on posait sur la table, à quoi toutes ces personnes « d'une conversion très-suspecte » passaient leur temps. Du

reste elle surveillait aussi la correspondance du ministre, et y trouvait des phrases comme celle-ci, qu'il écrivait à sa femme : « J'attendrai de tes nouvelles, pour savoir ce que je deviendrai. » Dans une lettre que son frère lui adressa, le 24 août, lettre qui parlait de la paix que tout le monde tenait pour assurée, et qui fut, en effet, signée à Ryswick, le 20 septembre, on lisait : « Dieu veuille qu'elle se fasse aux conditions que nous souhaitons. » — Ces conditions souhaitées n'étaient un secret pour personne; chacun savait que les alliés protestants ne pouvaient faire la paix avec Louis XIV, sans lui avoir, au moins pour la forme, demandé le rétablissement des protestants français dans leurs droits, biens, privilèges et liberté de conscience. — Le pensionnaire du roi et du clergé de France fut donc arrêté après six ou sept mois de séjour à Paris, et réintégré à la Bastille.

Cette nouvelle épreuve lui ôta toute énergie. Le malheureux retomba plus bas que jamais : vérité, conscience, dignité, il foula tout aux pieds. On souffre plus qu'on ne saurait dire à la lecture de l'interrogatoire (1) que lui fit subir D'Argenson, le 29 octobre. Plus rusé qu'un vieux procureur, plus habile que le lieutenant de police lui-même, qui cherche à l'enlacer par mille questions imprévues, il a réponse à tout, ne se trouble qu'une fois et pour un instant. Il mêle savamment le vrai au faux, avoue des peccadilles et nie effrontément les faits les plus graves; il

(1) *Bullet.*, XIV 14.

va jusqu'à dénoncer les Parisiens qu'il croit les plus opposés au catholicisme, au risque d'attirer sur eux, c'est-à-dire sur ses ouailles, le terrible châtiment de la Bastille. Pour lui, il en veut sortir à tout prix.

Ainsi, à l'en croire, loin d'être venu à Paris pour tenir des assemblées, il ne s'y serait rendu que pour solliciter le paiement de sa pension dont plus de cinq annuités lui étaient dues (c'est la raison invoquée aussi par Mestrezat, et qui prouve, soit dit en passant, que les persécuteurs mettaient plus d'empressement à faire arrêter les ministres fonctionnant, qu'à salarier les ministres apostats). Ce qui a retardé, dit-il, le mariage de sa fille, c'est qu'il ne veut pour gendre qu'un bon catholique, tandis que Duplessis-Levasseur (qui n'avait jamais abjuré) avait « quelques peines à s'approcher du saint-sacrement. » Mme du Coudray et ses deux voisines ne sont « pas bien prévenues en faveur de la religion catholique et romaine. » Bolain est un « protestant déréglé et fort emporté. » Freguevet, le vieil ami chez lequel il avait tenu des assemblées, est un « homme très-charitable, quoique peu persuadé de plusieurs vertus catholiques. » Dans toutes les réunions où il s'est trouvé, il ne s'est occupé que de sa partie de piquet. Il est prêt à se défaire des livres hérétiques que l'intendant De Bezons lui a rendus, et dont il n'a fait depuis aucun usage, s'étant « appliqué à la lecture des livres catholiques, qui l'ont confirmé dans les sentiments de conversion, qu'il se fera gloire de professer jusqu'à la mort ».

Une longue habitude de la dissimulation et de ses

ruses savantes et sans pudeur sauva le misérable Leclerc, il fut bientôt relâché, et on lui rendit même sa pension, en 1699, parce qu'il « donnait des marques d'une conversion sincère ».

XVII

JEAN BONNEAU.

Jean Bonneau, dont la vie presque analogue à celles de Mestrezat et de Leclerc, est cependant plus conforme à celle du premier qu'à celle du second, naquit à Aubusson, en 1634. Il était fils du pasteur de cette ville. Son père, « homme d'une piété et d'une probité exemplaires » (1) n'ayant pas d'autre enfant, n'épargna rien pour le remplir de science et de vertu. Envoyé à Genève, où il étudia la théologie, le jeune homme fut reçu et logé dans la maison du célèbre professeur Turretin. De là il se rendit à Montpellier, pour suivre les cours de la faculté de médecine, et s'y livra à la débauche, au dire de Constantin de Renneville, écrivain caustique, médisant et dépourvu d'autorité, qui paraît avoir pris Bonneau en grippe à la Bastille, peut-être parce que celui-ci ne lui témoignait qu'une médiocre estime.

Quoi qu'il en soit, Jean Bonneau succéda à son père dans l'Église d'Aubusson. Quant vint la révocation de l'édit de Nantes, manquant de l'énergie nécessaire pour suivre ses collègues dans l'exil, Bon-

(1) De Renneville, *L'Inquisition française*, III 303.

neau feignit de se convertir, et toucha très-probablement, comme Mestrezat et Leclerc, le honteux salaire des ministres apostats. Puis, tourmenté par le remords, il vint à Paris, où, sous prétexte d'exercer la médecine, il se fit un devoir de visiter les protestants malades, « moins pour soulager leurs douleurs physiques, dit *la France protestante*, que pour leur porter des consolations. Il échappa longtemps aux argus de la police, qui pourtant traquaient les réformés comme des malfaiteurs ; mais il finit par être découvert. » La quantité de livres protestants qu'on trouva chez lui, et qui dénotait sa persévérance dans la foi proscrite, le fit jeter à la Bastille ; il y entra le 22 mai 1700, en vertu d'un ordre signé de M. de Pontchartrain (1).

« Les notes qui nous sont parvenues, lit-on dans les *Mémoires sur la Bastille*, ne disent rien de la sortie de ce prisonnier ; elles marquent, au contraire, que ce qui s'opposait à sa liberté, était premièrement sa catholicité qui paraissait douteuse, et qu'ainsi sa présence ne pouvait que confirmer les protestants mal convertis, et leur persuader qu'on se relâchait à leur égard. Secondement qu'il ne se présentait personne pour se charger de lui, et que dans l'état où le réduisaient les infirmités continuelles dans lesquelles il était tombé et qui le menaçaient d'une mort prochaine, ce serait l'exposer à mourir sans secours que de lui rendre sa liberté. Que le despotisme est humain ! »

(1) *Mém. sur la Bastille.*

La trahison de Goupil, qui avait fait arrêter Bonneau, n'était pas encore rémunérée cinq ans après ; nous voyons par une lettre du 3 juin 1705 (1) qu'il réclamait toujours « la récompense ordonnée par la déclaration du mois de juillet 1686. »

L'auteur des *Mémoires sur la Bastille*, suivi par *la France protestante*, s'est trompé en affirmant que Bonneau « vieillard plus que septuagénaire et dont l'esprit était tout à fait dépaupéré », ne sortit pas du terrible donjon. Il mourut à Charenton où on l'avait transféré, ainsi qu'il résulte de la lettre qu'un secrétaire d'Etat adressait à M. Turgot, le 30 décembre 1705 : « Un ministre de la R. P. R. nommé Bonneau, qui était devenu faible d'esprit, et qui avait été mis pour cela au couvent de la charité à Charenton, y est mort depuis peu, ayant fait paraître dans les derniers jours de sa vie assez de raison pour mériter les sacrements de l'Église ; comme il avait quelque bien à Tours, j'ai cru devoir vous donner cet avis. » Selon Renneville, il avait déjà communié à la Bastille, on lui coupait sa barbe blanche pour qu'il le fit décemment ; « il était petit et fort maigre, et si faible qu'il ne fallait que le pousser légèrement pour le faire tomber. »

Quel triomphe que ces communions d'un ministre âgé, que l'isolement perpétuel, les privations de tout genre, les mauvais traitements, l'horreur des cachots, la Bastille en un mot, avaient hébété, réduit à l'état de squelette ambulant et inconscient ! Cette conver-

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 252.

sion *in articulo dementiæ* est d'un nouveau genre, et non le moins odieux. C'est à peu de chose près celle que recommandait Fénélon, quand il parlait des malades qu'il fallait pousser peu à peu et sans violence à faire des actes de catholicisme.

XVIII

ISRAEL LECOURT.

A côté des pasteurs, ou plutôt en leur absence, il y avait le prédicant, c'est-à-dire le laïque qui présidait le culte, faisait les prières, lisait, récitait un sermon imprimé ou improvisait une exhortation. Il y en eut, dès 1685, dans le Nord comme dans le Midi ; mais le supplice subi par un grand nombre de ceux du Midi, donna plus de retentissement et d'éclat à leur nom, tandis que ceux du Nord, moins cruellement punis, sont restés presque tous ignorés.

M. Francis Waddington a consacré à l'un d'eux les lignes suivantes (1) :

« Un jeune homme natif de Montivilliers, nommé Israël Lecourt, se sentant la noble vocation d'exhorter ses frères à persévérer dans leur foi religieuse, employa plusieurs années à visiter, en qualité d'évangéliste, les protestants disséminés de la Haute et Basse-Normandie. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut arrêté en 1693 et emprisonné à Caen ; on saisit sur lui une lettre adressée au ministre Jurieu de Rotterdam, où il rendait compte de la mission qu'il avait

(1) *Le protestantisme en Normandie*, p. 27, etc.

entreprise. Nous en extrayons quelques passages qui nous fournissent d'intéressants détails sur l'état des protestants de Normandie pendant ces années si difficiles pour eux. Il est bon d'observer que ce jeune évangéliste demandait à recevoir la consécration au saint ministère, afin de pouvoir baptiser et marier ; cela explique le sens de quelques expressions qui peuvent paraître manquer de modestie.

« Celui qui vous adresse cette lettre, dit-il, est un jeune exhortateur, qui a trouvé à propos de vous écrire pour vous demander conseil touchant bien des choses, et pour vous informer particulièrement de celles qu'il a faites en France depuis bientôt sept années.

« Comme, Monsieur, vous êtes celui de tous nos pasteurs de qui nous avons reçu le plus de consolation et d'instruction, par les lettres pastorales que vous avez eu la charité de faire tenir aux fidèles protestants qui sont restés dans notre France, aussi vous avons-nous une singulière obligation. Cette charité me fait espérer que vous ne refuserez pas mes supplications ; l'espoir que j'en ai me donne la hardiesse de vous écrire plutôt qu'à aucun de nos pasteurs ; car nous avons vu dans vos écrits l'approbation que vous avez donnée aux assemblées qui se sont formées dans plusieurs provinces de France, au milieu desquelles j'ai eu le bonheur de paraître des premiers, puisque depuis l'âge de seize ans, j'ai commencé à me trouver dans de fort nombreuses assemblées, où je faisais de petites exhortations, après lesquelles j'adressais à Dieu d'ardentes prières qui leur étaient

d'une grande consolation, qui rallumaient leur zèle et ranimaient leur courage. Voilà le succès qu'a eu le commencement du ministère que j'ai exercé, depuis que j'ai commencé, deux mois et demi ou trois mois tout au plus après les malheureuses signatures, sans avoir discontinué depuis ce temps-là (1).

« J'ai demeuré dans la Haute-Normandie près de trois ans, pendant lesquels plusieurs personnes se sont voulu ingérer d'endoctriner le peuple ; mais ils n'ont pas bien réussi, parce qu'ils n'avaient pas de dons pour cela. Il y en avait d'autres qui avaient le don de retenir des sermons par mémoire et qui les déclamaient dans les assemblées ; combien qu'ils les récitassent parfaitement bien, le peuple ne s'en trouvait pas très-édifié, ce qui est la cause qu'ils ont cessé, si bien que nous avons demeuré seuls, M....... et moi.

« Combien que je fusse jeune, mes premières exhortations ne laissaient pas de toucher le peuple ; il est vrai que les premiers qui ont composé les assemblées n'étaient que de simples bourgeois et de pauvres paysans ; mais on ne tarda pas à y voir des personnes de toute condition, qui faisaient dessein au milieu des assemblées de ne plus aller à la messe, et de jour en jour on voyait les assemblées s'augmenter en nombre considérable... Lorsque je vis que Dieu donnait de si heureuses issues à de telles entreprises, je commen-

(1) Nous voyons par son interrogatoire qu'il avait commencé par signer son abjuration en 1685, devant l'official de l'abbaye des Dames de Montivilliers.

çais à prendre un texte de l'Ecriture sainte pour former le sujet de mon discours et consultais les écrits que les docteurs avaient composé sur un sujet, afin de m'y conformer autant qu'il me serait possible, et je m'appliquais aussi à finir toutes mes actions sur les malheurs où nous étions, afin d'exhorter les fidèles à les supporter avec patience. Voilà ce qui s'est fait dans la province où j'ai commencé, durant un peu plus de deux ans. Nos assemblées ont été quelquefois interrompues par les ennemis de notre religion, cela arrivait aussi par l'imprudence de ceux qui se rencontraient ; mais la Providence a tellement conduit toutes mes entreprises, qu'il ne m'est jamais arrivé aucun inconvénient, combien que j'ai été dans les prisons pour y consoler ceux qui y étaient détenus pour cause de religion. Je me suis trouvé au milieu d'assemblées composées de plus de deux mille personnes, qui étaient environnées quelquefois de quarante ou de cinquante personnes armées, qui attendaient que nos exhortations fussent finies, pour après arrêter prisonniers ceux sur lesquels ils auraient pu mettre la main. Nous leur parlions toujours avec autant d'honnêteté qu'il nous était possible, en leur marquant que nous ne nous laisserions pas arrêter, et qu'ils ne se missent pas en état de cela, et qu'autant que Dieu nous avait donné de forces nous les employerions pour leur résister. D'autres fois on a tiré plusieurs coups d'armes sur nous, sans qu'il y eût personne de blessé ; il y eut cependant une fois trois personnes légèrement blessées dans une petite assemblée de quatre cents personnes, par un méchant

homme qui était caché en haut d'un arbre, à l'ombre des feuilles. Il tira un coup de fusil, où il n'y avait que du gros plomb, lequel cassa une fenêtre derrière ma tête sans me frapper ; cela ne nous empêcha pas d'achever ce que nous avions commencé ; car nous n'étions alors qu'au milieu de notre action. Voilà tout ce qui est arrivé de malheureux dans les assemblées où je me suis trouvé, Monsieur ; je vous en fais le récit afin que vous ayez la bonté de joindre vos actions de grâces à celles de tous les fidèles, pour donner gloire à Dieu, qui a conduit si heureusement des actions où son saint nom était invoqué.

« Après avoir été, comme je vous ai déjà dit, un peu plus de deux ans dans la Haute-Normandie, où tout ce que je viens de vous dire est arrivé, je descendis dans la Basse-Normandie, où j'ai été près de trois ans sans aller ailleurs. Lorsque j'arrivai dans le pays, je trouvai un peuple bien craintif, qui allait encore pour la plupart à la messe et qui n'osait se hasarder à faire des assemblées, car ils avaient toujours été fort maltraités par leurs intendants (1) ; mais peu à peu leur zèle commença à se rallumer, et

(1) « Les documents officiels nous apprennent qu'en 1688 il s'était tenu plusieurs réunions protestantes dans la paroisse de Noyers et aux environs. Le dimanche de Pâques 1688, il y eut une petite assemblée dans la maison d'une dame La Coudre, qui motiva plusieurs arrestations. Au mois de mai de la même année, une assemblée plus considérable se réunit à Condé-sur-Noireau, dans la maison de Jean Halbout, sieur de la Blonnière ; Daniel Bocquet, bourgeois de Caen, et autrefois ancien de l'Église de cette ville, était accusé d'y avoir rempli les fonctions de prédicateur (*Archives de l'Empire*, TT 267 ; *Archives du parlement de Rouen*). »

on vit les assemblées se grossir au nombre de huit ou neuf cents personnes, qui y venaient de tous côtés. Il s'y rencontra plusieurs personnes de considération, qui donnaient à tous les fidèles des marques de leur repentance, et en leur présence qui faisaient dessein de ne plus aller à la messe, ce qu'ils ont exécuté. »

XIX

HENRI DE VIVANS.

Il y eut des prédicants de tout âge et de tout rang, et l'on doit ranger parmi eux Henri de Vivans, comte de Panjas.

A la révocation de l'édit de Nantes, il obtint la permission de venir à Paris sous prétexte de suivre un procès, et en réalité pour trouver le moyen de sortir du royaume. Comme il n'y put réussir, sa femme Jacqueline de Caumont la Force, qu'il avait épousée en 1644, fut contrainte d'abjurer le 13 mai 1686, et lui-même fut mis à la Bastille (1), d'où il ne sortit qu'après s'être déclaré catholique. Mais bientôt les remords l'assaillirent, il fréquenta les assemblées nocturnes, confessa sa faute, fut réintégré dans l'Église, et signa une contre-abjuration entre les mains d'un pasteur du Désert, vers le mois de février 1689 (2).

(1) Louvois écrivait à La Reynie, le 31 janvier 1686 : « Le roi ayant appris que les comtes de Campagnac, de Belcastel et de Panjas-Vivans, gentilhommes du Périgord, se sont retirés pour fuir leur conversion, et qu'ils sont logés à l'hôtel de Hollande, sur le quai Malaquais, S. M. m'a commandé d'expédier les ordres ci-joints pour les faire arrêter et recevoir à la Bastille. » (Ravaisson, *Arch. de la Bastille,* VIII.)

(2) *Mém. sur la Bastille.*

Retourné un moment dans ses terres du Périgord, et plus résolu que jamais à s'enfuir, il revint à Paris, accompagné de sa mère presque nonagénaire, de sa femme, et d'un médecin de Monpazier (arrond. de Bergerac, Dordogne), appelé Du Condut, sieur du Cluzel, qui avait aussi abjuré à regret en 1685.

Ainsi que bon nombre de médecins protestants de l'époque, Du Condut ne visitait jamais les malades nouveaux catholiques sans s'occuper de panser leur plaie morale, aussi bien que de remédier à leurs maux corporels. C'est surtout dans la maladie que les *lapsi* éprouvaient le besoin de démentir l'abjuration qu'on leur avait arrachée, et réclamaient la visite du pasteur. Les médecins devenaient naturellement les guides des pasteurs auprès des mourants, et expiaient parfois cruellement la compassion et le zèle qui les animaient, témoin Baril, conducteur de De Malzac; Bernier et Poupaillard, guides de Cardel (1). Quelques-uns allaient plus loin, ils exhortaient leurs frères dans de petites réunions, comme Corsil, médecin de Rouen, qui venait de temps en

(1) Un autre médecin, nommé Du Chesne, fut mis à la Bastille, le 27 novembre 1688, et n'en sortit que le 13 septembre suivant, sans doute après avoir abjuré, car il devait être aussi protestant.

Le médecin Martin, du faubourg St-Marcel, était noté comme fugitif, le 9 janvier 1686, et le chirurgien Rousseau, de la rue des Vieux-Augustins, le 13 janvier 1688. L'apothicaire Thomasset et son aide Trouillon s'enfuirent également. La police savait aussi, en 1686, que le chirurgien Amyaud avait fait passer trois de ses enfants en Hollande depuis sa réunion. Le chirurgien Pasquier Disrozieur (Desroziers ?) fut mis au Grand Châtelet, le 14 otobre 1686, très probablement pour crime de religion.

temps à Paris « faire le prédicant », et « affectait de visiter la plupart des protestants mal convertis, pour les confirmer dans l'erreur » (1). Du Condut prononça des exhortations et des prières : il fut arrêté à la fin de mai 1689, et enfermé à Vincennes (2) par ordre du 2 juin, pour « avoir fait à Paris le ministre de la R. P. R. ». Il ne sortit de Vincennes, le 11 août 1690, que pour être transféré au château de Guise (3) où il était encore en 1712.

De Vivans l'avait accompagné dans ces assemblées qui déplaisaient si fort au roi, parce qu'elles étaient la vivante protestation du droit et de la conscience contre sa tyrannie, et y avait aussi pris la parole. C'était un crime pour lequel il fut arrêté à son tour, ainsi que sa mère et sa femme, chez le duc de La Force, son beau-frère. Le 6 juin 1689, il fut conduit à la Bastille, où La Force le suivit treize jours après (4). Son procès traîna un peu ; car il ne fut interrogé que le 12 juillet, sur l'ordre suivant que Ponchartrain avait transmis à la Reynie deux jours auparavant : « Sa Majesté m'a aussi commandé de vous dire qu'il est nécessaire que vous interrogiez le dit sieur de Vivans sur plusieurs assemblées de nouveaux convertis où il s'est trouvé, et principalement sur une qui s'est

(1) *Reg. du Secrét.*, O. 249. Lettre du 4 janvier 1702.

(2) *Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 3854.

(3) *Reg. du Secrét.*, O. 34.

(4) Quand ses filles allèrent se jeter aux pieds du roi pour lui demander grâce, il leur répondit qu'elles n'avaient rien à craindre, qu'il n'avait mis leur père à la Bastille « que pour l'empêcher de faire quelque sottise. » (*Mercure historiq. et politiq.*, de Leyde, août 1689.)

tenue rue Mazarine, à côté de la porte de Bussy, *au grand Charles*, où il y a en bas des Arméniens qui vendent du café, et à la première chambre sur le devant un horloger appelé Dargent, sur le derrière un autre appelé Du Bois. Que dans cette assemblée, après la prière faite, le dit sieur de Vivans exhorta tous ceux qui y étaient à bien faire leur devoir ; et, comme c'était la veille de la Fête-Dieu, il alla de porte en porte chez tous les nouveaux catholiques les exhorter à ne point tendre devant leurs maisons. Sa Majesté est aussi avertie qu'il y a beaucoup de gentilshommes du Poitou qui ont donné des papiers à serrer audit sieur de Vivans. »

Le scellé fut mis partout dans la maison de La Force, et une cassette pleine de papiers portée à la Bastille, pour être ouverte sous les yeux des deux captifs ; mais elle ne contenait rien de compromettant, excepté une pièce que le roi appela *le mauvais testament*. Elle était de la main du duc et on y lisait (1) : « Seigneur Jésus, augmente notre foi, fais-nous miséricorde et nous pardonne si, dans un acte de fragilité, nous avons signé par obéissance, contre les sentiments de notre cœur, que nous changions de religion, quoique jamais nous n'en ayons eu la pensée. Nous savons et reconnaissons qu'en cela nous avons fait un très-grand péché... Nous voudrions avoir coupé cette main, selon ton commandement, et qu'elle n'eût point signé ce que, dans la vérité, notre cœur n'a jamais embrassé ni cru. »

(1) *Bullet.*, III 479.

Au bout de vingt-deux mois de Bastille, le duc de La Force rétracta ce mauvais testament et fut relâché, mais pour tomber bientôt au pouvoir des convertisseurs qui ne l'abandonnèrent que mort, après s'être livré sur la duchesse aux derniers excès de la tyrannie. De Vivans résista sept ans à leurs sollicitations, à celles de sa mère qui, brisée par l'âge, avait succombé la première, de sa femme mise en liberté en 1693, de M[e] la présidente de Coigneux, du Père Bordes, du Père Datier, son ami, etc. Il ne sortit du donjon que par un ordre du 10 juin 1696 ; il avait au moins de soixante-dix à soixante-douze ans, et le roi le croyait encore vivant six années après, ainsi qu'il résulte de ce billet adressé par un secrétaire d'État à D'Argenson, lieutenant de police, le 23 septembre 1702 : « Vous savez que M. de Vivans, après avoir été longtemps à la Bastille à cause de son opiniâtreté en la R. P. R., a été mis en liberté à condition de rester à Paris, où ceux qui s'intéressent à ce qui le regarde espéraient de le déterminer à faire son devoir ; je vous prie de prendre la peine de vous informer dans quelle situation il se trouve à présent, quelle est sa conduite et où il loge, et de me le mander au plus tôt. »

Sa femme était morte en 1699. Atteinte d'une maladie grave à l'âge de quatre-vingt-sept ans, elle refusa, dit *la France protestante*, de recevoir les sacrements de l'Église romaine, et le roi ordonna de lui faire son procès. Comme elle était trop faible pour être conduite en prison, et que le procès ne pouvait se juger sans que l'accusée fut ouïe sur la sellette, il fallut la

laisser mourir en paix, au grand regret de l'évêque de Sarlat, qui désirait passionnément « que l'on fît un exemple sur une personne de cette qualité. » — C'est ainsi que, chez la plupart des convertis du sabre, de la ruine et de la prison, la voix de la conscience éclatait à l'instant suprême et mettait à néant les victoires du fanatisme. Une dernière hypocrisie devenait impossible à ceux qui allaient paraître devant Dieu ; de là tant de cadavres traînés sur la claie à la honte éternelle de l'ultramontanisme.

Parmi les autres prédicants de Paris, il faut citer le sieur de Beaumont, qui, ayant essayé de procurer les moyens de sortir de France aux demoiselles de Villarnoul, fut mis en même temps qu'elles à la Bastille, le 16 mai 1686. « Il faisait, dit de Renneville (1), plus d'effet que plusieurs ministres n'auraient pu faire ensemble. » Au mois de décembre de la même année, l'avocat Constans, du Languedoc, qui allait de maison en maison, pour affermir ses coreligionnaires dans leur foi, rejoignit De Beaumont à la Bastille. Carré, avocat de Châtellerault, accusé d'y avoir « fait la fonction de ministre, et dont la conduite à Paris avait paru suspecte », fut aussi arrêté, au mois d'avril 1689, et envoyé plus tard au château de Ham, dont le gouverneur reçut l'ordre de lui permettre de voir quelque ecclésiastique, et de l'empêcher d'écrire. Il en sortit mourant à la fin de septembre, et ne put sans doute regagner Châtellerault où on l'envoyait (2). Au mois de mai 1698, le roi fit faire des

(1) *L'inquisition française*, I 187.

(2) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 168-172.

observations à l'envoyé de Danemark, sur les visites que son ministre rendait au baron de Pibrac et à d'autres protestants. Louise Mercier, maîtresse d'école, qui enseignait le catéchisme aux enfants, fut aussi, malgré ses soixante-dix-neuf ans, conduite à la Bastille, le 31 août 1700. Un sieur de Villaines, écuyer de l'ambassadeur de Hollande, profitait de sa position exceptionnelle pour visiter les prétendus nouveaux convertis et les exhorter à la persévérance. L'ordre fut donné de le conduire à la Bastille ; mais on recula devant une violation si extraordinaire des priviléges des ambassadeurs. La cour demanda le renvoi de l'écuyer, et prit ses précautions pour l'enlever avec sa famille avant qu'il eût atteint la frontière. Nous ne savons s'il eut le bonheur d'échapper à ce guet-apens. Le trait qui suit ne sera pas le moins remarquable : Un horloger privé de jambes, comme Barthélemy Milon dont parle Crespin, Roger, ancien catholique devenu protestant (1), fut incarcéré pour le reste de ses jours, parce que, de concert avec Me Prou, sage-femme, il avait fait baptiser des enfants par un chapelain d'ambassade et converti plus de cinquante catholiques aux environs du Palais. Me Prou fut conduite au château de Ham, d'où elle s'évada (2).

Isaac Mercat, de Duras en Agénois, qui, arrêté à Paris, le 5 mars 1689, « déclara de lui-même qu'il faisait profession de la R. P. R., et qu'il faisait état

(1) Voir page 212.

(2) Lettre à D'Argenson, du 6 janvier 1700.

d'y persévérer jusqu'à la fin, » n'eut pas le même bonheur. La Reynie, enchanté de cette capture, écrivait, le 26, à Colbert de Croissy : « J'ai vu ce soir, après avoir plus particulièrement examiné les papiers de Mercat, arrêté sur l'avis de M. Evrard, qu'il était plus important qu'Evrard ne le croyait lui-même de prendre cet homme ; car il est proposant, suivant trois attestations, que j'ai trouvées expédiées par les consistoires de La Rochelle, de Puylaurens et de Bergerac, en 1678, 1680 et 1682, et je ne doute point que cet homme n'ait fait la fonction de ministre de la R. P. R. dans la maison particulière où il était, et en d'autres maisons particulières et familles de protestants ou de mauvais catholiques. Sa détention fera encore un bon effet ; car il sera difficile, s'il y a d'autres hommes ici de ce même caractère, qu'ils ne craignent d'être découverts, et qu'ils ne prennent le parti de se retirer. Il semblerait cependant nécessaire, à présent que Mercat est parfaitement connu, qu'il fût transféré à la Bastille, s'il plaisait à S. M. qu'il y eût des ordres expédiés pour cet effet » (1).

Mercat ne consentit à se laisser instruire (c'est l'expression officielle), que quand il eut l'esprit affaibli par un séjour de dix ans à la Bastille. L'aumônier de cet enfer, dont M. de Saint-Mars louait fort l'habileté, entreprit la conversion du captif par ordre du 13 février 1699, et en tira, trois semaines après, une profession de foi que Pontchartrain envoya à l'archevêque de Paris, en lui écrivant : « Sa Majesté m'a

(1) Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 167.

ordonné de vous demander votre avis sur ce que vous jugerez à propos de faire en cette occasion. » M. de Noailles jugea sans doute que la foi du néophyte avait encore besoin d'être affermie par quelques semaines de captivité ; car Mercat ne fut autorisé que le 20 avril à entendre la messe et à conférer avec le sieur Rivière. Le lendemain, il obtint sa liberté, après avoir abjuré dans la chapelle du donjon, entre les mains du curé de Saint-Laurent, et reçut l'ordre de se retirer en Guyenne, sur les terres du maréchal de Duras.

XX

PRÉDICANTS ET PASTEURS DU POITOU.

Jean Hudel, fils d'un poëlier de Fontenay-le-Comte (Vendée), avait étudié la théologie, et il ne lui manquait plus que la consécration pour être proclamé ministre du Saint-Évangile, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Le jeune proposant eut le malheur d'abjurer et de signer son abjuration, le 22 avril 1686, en même temps que les principaux habitants de Fontenay. « Espérant sans doute, dit M. Lièvre (1), être observé de moins près à la campagne que dans une petite ville, il se retira ensuite dans la famille de sa femme, Madeleine Le Camus, à Bazôges-en-Pareds (arrond. de Fontenay), où il se fit marchand. Il reprit en même temps la profession de sa religion, et se mit à visiter ses frères du Bocage, pour les engager à persévérer dans leur foi. Arrêté bientôt après par ordre de l'intendant Foucault, il fut traîné dès lors de prison en prison, sans qu'on pût obtenir de lui qu'il reniât ses croyances. » Ce réveil d'une conscience revenue à la sincérité et au dévouement, produisit dans la contrée des fruits salutaires.

(1) *Hist. des prot. du Poitou*, III 124.

« Vers la fin de l'année 1686 et le commencement de l'année suivante, les réformés des environs de Pouzauges (arrond. de Fontenay) et de Moncoutant tinrent nuitamment plusieurs assemblées. La plupart des assistants étaient de simples cardeurs de laine, et celui qui, à défaut de ministre, en remplissait les fonctions à Pouzauges était un maître d'école nommé Bigot. Ces réunions furent découvertes et quelques-uns de leurs membres, arrêtés. Louvois, consulté par Foucault, recommanda de leur infliger un châtiment exemplaire, et de faire raser leurs maisons. L'intendant proposa de plus au Conseil d'envoyer une compagnie de cavalerie à Pouzauges et à Moncoutant, dont les anciens catholiques n'avaient rien fait pour empêcher les assemblées, n'en avaient donné aucun avis, et refusaient de fournir des témoins. Louvois lui répondit, en effet, *que l'intention du roi était que l'on accablât de troupes les lieux dont les habitants avaient assisté aux assemblées.*

« Les prisonniers, menacés du dernier supplice, demandèrent grâce et promirent de vivre en bons catholiques; mais Louvois, sans l'avis duquel l'intendant n'osait rien faire, ne voulut pas qu'on eût égard à ces témoignages suspects de repentir, et commit Foucault et les officiers du siége de Fontenay pour juger les inculpés. Le 22 février, Bigot fut condamné à être pendu; deux autres furent envoyés aux galères, et un quatrième, banni à perpétuité. Bigot marcha au supplice en chantant un psaume; mais le peuple couvrit la voix du martyr par le chant d'un *Salve.*

« Foucault prétendait avoir *proportionné la punition au crime;* cependant Louvois, avec lequel d'ailleurs il ne s'entendait pas très-bien, l'accusa de modération, et lui reprocha de n'avoir pas envoyé les quatre prisonniers au gibet.

« Au mois de juin, on pendit aussi à Fontenay deux personnes pour fait de religion ; une troisième fut condamnée aux galères (1) ».

Le 23 janvier 1688, Louvois adressait à Foucault le billet suivant, qui a échappé aux recherches de M. Lièvre (2) :

L'on a donné avis au roi que le sieur de Cumont, qui demeure au Plessis en Poitou, fait faire chez lui le prêche, où les sieurs Lamotte, Jarrié et D'Orseuille se trouvent ; que le sieur de Beauregard, qui demeure à un quart de lieue de Ruffec, entretient un ministre dans sa maison, et qu'il va quelquefois à Verteuil, et que les sieurs de La Forest, de Foucherie et de Lordonnière, gentilshommes des environs de Pouzauges, ont aussi un ministre et qu'ils s'assemblent tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour y faire l'exercice de la R. P. R.; Sa Majesté m'a recommandé de vous faire savoir que son intention est que vous vous informiez si cet avis est bien fondé, qu'en ce cas vous fassiez arrêter tous ces gens-là.

Quelques jours plus tard, les assemblées commencèrent dans le Haut-Poitou : un dimanche, avant-dernier jour de janvier, une cinquantaine de paysans des environs de Mougon (arrond. de Melle, Deux-Sèvres), stimulés par la visite du notaire Pierre Piet,

(1) Lièvre, *op. cit.*, II 182.

(2) *Arch. du minist. de la guerre*, 835 in-f°.

de la Briaudière, auquel on avait fait son procès pour cause de religion, et qui revenait de temps à autre dans son pays (1), se réunirent pour prier Dieu et chanter ses louanges. Le dimanche suivant, ils étaient cinq cents; quinze jours après, ce nombre avait doublé. L'élan était donné et le zèle, rallumé; si bien qu'on s'assemblait en plein jour. Cette audace ne tarda pas à être châtiée. Le dimanche 20 février, une nombreuse assemblée qui psalmodiait un genou en terre, à Grandry (près de Mougon), dans une prairie entourée d'un ruisseau, fut surprise par les dragons. Des quinze cents huguenots qui la composaient quelques-uns furent tués, et quarante ou cinquante blessés. « Deux personnes fuyantes, rapporte Jurieu (2), furent tuées dans un champ près du pré où ils s'étaient assemblés, si près l'un de l'autre qu'il n'y avait qu'un sillon de terre entre deux. Ces deux mourants abattus sur le champ virent un de leurs frères qui fuyait auprès d'eux; ils l'arrêtèrent en lui disant : Venez nous consoler et faire la prière auprès de nous; car nous mourons. Cet homme à qui on disait cela, s'arrêta court à la vue des dragons qui le poursuivaient l'épée dans les reins; il se jeta entre ces deux mourants, leur parla, les exhorta à la mort et fit la prière. Les dragons frappés de ce spectacle, s'arrêtèrent comme s'ils eussent été frappés d'un coup de foudre, et n'osèrent interrompre ni l'action de celui qui consolait, ni les paroles de ceux qui

(1) Lièvre, III 193.

(2) *Lettres pastorales*, II 342.

mouraient : l'un d'eux rendit son âme sur le champ et l'autre, à quelques heures de là; mais tous deux avec des marques d'élection si évidentes et d'une manière si chrétienne, que tout le monde en tomba en admiration. L'intendant, poursuivant son exécution, fit environ cent ou deux cents prisonniers qu'il fit enfermer dans la grange du lieu de Grandry, et le lendemain il en fit amener sept à St-Maixent (arrond. de Niort, Deux-Sèvres), et de ces sept le même jour il en fit condamner trois à être pendus... Ils furent pendus le soir aux flambeaux. » Le mardi matin, nouvelle assemblée punie de nouvelles pendaisons, sans préjudice d'une foule de condamnations au fouet pour les femmes et aux galères pour les hommes. Le jeune homme d'une quinzaine d'années qui avait lu le sermon à Grandry, fut mis dans un collége ou un séminaire, pour y « être châtié et instruit dans la religion catholique (1) ».

Le 19 mars, Louvois ordonnait à Foucault de s'efforcer de saisir un ministre, qui devait aller de Hollande en Poitou. Le 14 avril, il lui écrivait de nouveau : « L'on me mande encore de Hollande, que le fils du sieur Gilbert, ci-devant ministre à Nelle [Melle, puis, paraît-il, à Paris], en est parti pour aller en Poitou consoler les nouveaux convertis. » Et le 1er novembre, il était informé par Seignelay que les sieurs de Venours et de Chavernay devaient ramener quelques ministres de Hollande en Poitou (2).

(1) *Archiv. du minist. de la guerre*, 835 in-f°.
(2) *Ibid.* 835 et 837.

La répression s'adoucit un peu, quand la cour fut plus préoccupée de la guerre extérieure, que de la déplorable campagne entreprise contre les protestants. Au mois d'août 1693, Pontchartrain ordonnait à l'intendant du Poitou de procéder avec « honneur et conscience » contre deux artisans arrêtés dans une assemblée, lesquels déclaraient avoir récité des sermons appris dans des recueils, et de ne pas les considérer comme ministres ou prédicants de profession (1).

En 1696, Fromaget, de St-Maixent, commis aux aides, et Daniel Auboin, tailleur de Boislebon, furent dénoncés comme coupables du même crime. L'année suivante, grâce aux espérances de liberté que les réformés attachaient à la prochaine paix, toute la province se remplit de prédicants, parmi lesquels on distingue trois femmes : une « bergère qui prêchait fort bien la morale », une femme qui récitait des exhortations qu'on lui envoyait d'Angleterre à l'adresse d'un tiers, et Marie Robin, fille des environs de Vançais (arrond. de Melle, Deux-Sèvres), âgée de quarante ans, dite Robine ou la Prêcheuse. Elle continua ses exercices jusqu'en 1700, et ne passa en Angleterre que quand il lui devint impossible d'échapper plus longtemps à toutes les recherches dont elle était l'objet (2). « On dit qu'elle mourut

(1) Lièvre, II 197.

(2) En 1701, son père et sa sœur furent poursuivis pour avoir procuré des livres d'édification à leurs coreligionnaires. Il y avait peu de temps qu'on avait vu un colporteur venu de Genève parcourant les environs de St-Maixent.

peu de temps après à Jersey, et que sa fin fut édifiante (1). » Deux prédicants qui l'accompagnaient habituellement, Potet, « célèbre plus tard », dit M. Lièvre (2), et l'ancien proposant Tavert, qui depuis la Révocation contrefaisait le catholique, avaient été arrêtés en 1699, ainsi qu'un troisième, Bonnet, de Chaloue, et finalement relâchés, ce dont Pontchartrain se plaignit dans une lettre du 23 avril (3).

Potet se réfugia aussi en Angleterre, et semble, d'après la célébrité que lui attribue M. Lièvre, être le même personnage que Thomas Potet, de Riffon, condamné à être pendu par contumace à Couhé, le 27 juin 1719, et pendu en réalité à Lusignan, l'année suivante. Dans ce cas, il serait rentré en France pour recommencer ses prédications, et au lieu d'être un « jeune homme » au moment de sa mort, il aurait eu au moins quarante ans.

Nous ignorons si Bonnet, de Chaloue (4), acquitté en 1699, et Daniel Bonnet, de la paroisse de Vitré (arrond. de Melle, Deux-Sèvres), arrêté en février 1715, condamné aux galères perpétuelles comme prédicant, puis relâché à la sollicitation d'un curé dont son père était le fermier (5), et Bonnet condamné, par l'arrêt du 27 juin 1719, à être pendu en effigie par contumace à Mougon, sont un seul et

(1) *Bulletin*, IV 228.

(2) *Op. cit.*, II 220.

(3) Depping, *Corresp. adm.* IV 499.

(4) De la paroisse d'Exoudun, dit le *Bulletin* IV 229.

(5) Lièvre, II 247 et 248.

même personnage. Il est possible qu'il y ait eu deux prédicants de ce nom.

M. Lièvre cite encore parmi les prédicants de 1697 un jeune homme du pays, dont la voix était sourde et confuse, par suite d'un coup de feu qu'il avait reçu dans la poitrine, sans doute au milieu de quelque assemblée (1).

Il parle en outre d'une réunion de plus de quatre mille personnes, tenue en plein jour, le 22 septembre, à la Roche de Nesle (près St-Maixent). « Plusieurs gentilshommes, dit-il, y assistèrent, et leur réapparition au culte confirma le peuple dans l'idée que le danger était passé. Quelques dames, moins rassurées, y parurent couvertes de masques. Pour la première fois, depuis bien des années, les fidèles se trouvèrent au pied d'une chaire, qu'on avait dressée en plein air et qui semblait présager un avenir plus stable. Le prédicateur se retirait chez le beau-frère de M. de Vauvert, le sieur de Granges, au Deffaux, où l'on assurait que, chaque samedi, il se tenait une assemblée de gentilshommes. C'était un homme de trente-cinq à quarante ans, vêtu d'une simple étoffe brune, qui exhortait le peuple à la persévérance, lui assurant que bientôt il pourrait relever ses temples de leurs ruines. Le bruit court, ajoutait-il, que la paix est signée, mais cela n'est pas (2), et elle ne se fera point sans que la religion soit rétablie.

« Un sermon prêché à cette époque par un ministre

(1) *Op. cit.*, II 204.

(2) Elle avait été signée à Ryswick deux jours auparavant, mais on ne pouvait encore le savoir en Poitou.

venu de l'étranger, et dont une copie fut trouvée, l'année suivante, parmi les papiers du martyr Bonnet (1), contenait aussi cette idée que la liberté allait être rendue au petit troupeau en même temps que la paix à l'Europe. « Je ne puis exprimer la joie que « j'ai de revoir les restes de la pauvre Sion désolée, « disait le ministre proscrit... Vous êtes à blâmer de « n'avoir pas suivi le précepte de notre Sauveur, qui « nous a dit : *Lorsque vous serez persécutés dans un* « *royaume, fuyez dans un autre*; mais soyez du nom- « bre des sept mille hommes qui ne fléchirent pas le « genou devant Baal. Confortez-vous les uns les au- « tres, et prenez garde aux faux frères... Si vous vous « tournez véritablement devers le Seigneur, il vous « rendra cette manne céleste dont vous avez été si « longtemps privés; il semble qu'il commence à reti- « rer son bras, puisqu'il veut accorder une paix tant « désirée, et qui ne peut être sans le rétablissement de « Sion. C'est donc à cette heure qu'il faut redoubler « de prières... Ne participez jamais aux sacrifices des « idoles. Jouissez paisiblement des petits privilèges « que Dieu vous accorde. Il veut que vous le confes- « siez hautement devant les hommes; mais il ne vous « demande pas de courir au martyre avec un zèle in- « discret. Cherchez avec soin les gens qui sont en « état de vous éclairer, et ne cherchez jamais la lu- « mière parmi les ténèbres... (2). »

(1) C'est sans doute Pierre Bonnet, marchand, condamné aux galères à perpétuité le 29 juillet 1698, pour avoir ouvert sa maison à des assemblées, qui est ici désigné comme martyr.

(2) Lièvre, II 205.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 1697 qu'on retrouve quelques pasteurs dans le Haut et le Bas-Poitou. A Noël, l'un deux prêcha sur les ruines de la ferme de Gandry, rasée pour cause d'assemblée, et logea trois jours au village de la Couture. Plus prudents que les prédicants, ils ne voulaient que des assemblées nocturnes. La direction à suivre pour s'y rendre, était indiquée par des feux placés de distance en distance, et par des lanternes qu'on élevait de temps à autre sur les hauteurs. Aux approches de Pâques 1698, deux ou trois ministres tinrent des assemblées toutes les nuits. Mais on n'en put saisir aucun, et toutes les recherches ne fournirent que de vagues renseignements (1). Nous avons vu Givry prêcher dans la Boîte-à-Cailloux à la lueur des flambeaux et des feux qu'on avait allumés ; les Poitevins, plus avisés, allumaient chacun sa chandelle pour chanter les psaumes, et l'éteignaient à l'arrivée du ministre pour qu'il ne pût être reconnu. De plus, il était toujours entouré d'un petit nombre de fidèles, qui le dérobaient à la vue, et ne laissaient pas approcher les espions que les prêtres ne manquaient pas d'envoyer. « Souvent on avait rencontré sur les chemins des personnages inconnus, qu'on supposait être des pasteurs proscrits ; mais ils avaient paru sous vingt déguisements divers,

(1) D'après Armand de la Chapelle (*Nécessité du culte public*, II 289), il se tint aussi, en 1698, « plusieurs assemblées du côté d'Orléans, et tandis que les prévots des maréchaussées et les lieutenants de la province allaient après ceux qui les composaient, comme après des brigands de grand chemin, l'official d'Orléans faisait publier des monitoires, pour s'assurer de tous ceux qui y assistaient. »

tantôt en gentilshommes galonnés d'or, tantôt en marchands, vêtus parfois du costume le plus sévère, et d'autres fois accoutrés de la casaque de bure du paysan, ou d'un justaucorps de droguet, d'une culotte de toile et d'un bonnet à poil. Ce que l'on put apprendre de l'âge et de la taille de ces mystérieux personnages, prouve seulement qu'ils étaient au moins deux ou trois, allant souvent ensemble. On disait que l'un d'eux, habituellement vêtu de noir, était fils d'un boulanger de Saint-Maixent (1) ».

Le 22 mars, veille des Rameaux, on arrêta la dame de La Mothe, qui avait souvent donné asile aux ministres dans la maison de la Débuttrie, qu'elle gérait en l'absence de la dame des Minières retirée à Paris. Dès lors les assemblées devinrent moins fréquentes et moins nombreuses (2).

Paul de La Fontenelle, sieur de la Violière, près de la Copechagnère (arrond. de Napoléon-Vendée, Vendée), ancien catholique devenu protestant, arrêté, au printemps de 1688, comme il essayait de sortir du royaume avec une partie de sa famille, et condamné ainsi que sa femme à la réclusion perpétuelle, obtint sa liberté sans doute au prix d'une abjuration. A peine rentré chez lui, il se mit à visiter ses frères, surtout dans leurs maladies, et à les encourager à la persévérance. Il fut arrêté de nouveau avec sa femme et ses filles, en 1698, et conduit à Saumur, d'où on le transféra au château de Nantes deux années après.

(1) Lièvre, II 217.
(2) *Ibid.*, II 216.

Il semble avoir réussi à gagner l'Angleterre (1).

En 1699, deux habitants de Châtellerault, Daniel Mitault, frère d'un ancien ministre de Chef-Boutonne, et Hiérôme Otin, apothicaire furent dénoncés comme prédicants.

Vers le milieu de l'année suivante, deux ministres traversèrent la même ville de Châtellerault et furent signalés à l'intendant; mais la désolation était générale, et ils furent obligés de partir sans avoir tenu d'assemblées (2).

Hudel était toujours en prison. « Après avoir été détenu une année à la Bastille (3), il fut envoyé, en 1692, au château de Loches (4); en 1696, il était dans celui d'Angers, où on poussait la dureté jusqu'à empêcher ses enfants de le voir, de peur qu'il ne les engageât à persister dans la foi pour laquelle il souffrait si courageusement. La même année, on le transféra au château de Saumur et il demanda la liberté; l'évêque de Luçon, M. de Barillon, consulté, répondit que, si on la lui rendait, il pervertirait les nouveaux convertis de son canton, et dès lors il ne fut plus question de lui ouvrir les portes de la prison.

« Cependant le geôlier plus humain que les régle-

(1) Lièvre, III 134.

(2) *Ibid.*, II 236.

(3) Le père Bordes y essaya vainement de le convertir (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 239).

(4) Par ordre du 15 septembre, avec Jacques de la Gaillarderie, de Courlai, autre prédicant poitevin, que ne mentionne pas M. Lièvre (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX 239). Il était encore au château de Saumur, en 1712, avec Hudel et Rouland, aussi prisonnier depuis 22 ans (Liste dressée par De Superville).

ments, lui permettait de voir sa femme et ses enfants, dont deux étaient venus se fixer à Saumur, pour adoucir la captivité de leur père; c'était une de ses filles, Aimée, et Jean, l'aîné de ses fils, qui s'était mis en apprentissage chez un artisan de la ville. Les prisonniers pouvaient se voir : on les réunissait pour la promenade et pour les repas, que pendant quelque temps ils prirent même dans une auberge; mais des ordres sévères vinrent bientôt les priver de la consolation de communiquer les uns avec les autres et avec les personnes du dehors; leurs livres leur furent enlevés, et on ne laissa entre leurs mains que de mauvais ouvrages de controverse désignés par des prêtres. Hudel resta encore pendant dix-huit mois soumis à ce régime.

« Au mois d'octobre 1701, on l'envoya avec un autre prisonnier du Poitou au château de Nantes, où on les recommanda au zèle du gouverneur, M. de Miane, qui s'était signalé par les conversions les plus difficiles, mais auquel le ministre Pontchartrain était obligé de rappeler les principes les plus élémentaires de l'honnêteté, ce qui nous laisse beaucoup à penser sur sa manière de catéchiser les détenus. Cependant De Miane échoua, et on ramena Hudel inconverti et inconvertissable au château d'Angers et plus tard à celui de Saumur. En 1712, on le renvoya à Nantes.

« Ce ne fut, à ce qu'il paraît, qu'au mois de mars 1716, après avoir passé plus de vingt-cinq ans dans les fers, qu'il recouvra la liberté. Le premier usage qu'il en fit, fut de retourner dans le Bocage prêcher

l'Évangile. Une lettre de l'abbé Gould, du 22 mai 1719, nous apprend qu'il n'était plus alors dans le pays, mais qu'avant d'en partir, il avait *tout perverti* du côté de la Forêt-sur-Sèvre, et même amené un catholique à la religion réformée. En 1722, les biens de Madeleine Le Camus, et, l'année suivante, ceux de son mari étaient mis en ferme par la régie, ce qui nous annonce qu'ils avaient été chercher hors de France la paix qu'ils ne pouvaient pas trouver dans le royaume.

« Toute la famille de Hudel montra une grande fermeté pendant la persécution. Tandis qu'on le laissait croupir dans les prisons, sa femme et ses filles s'exposaient à partager son sort, en assistant aux assemblées du Désert, notamment à celles qui se firent sur différents points de la paroisse de Bazôges, en 1698. Le curé signalait la femme de Hudel, ses deux fils, ses trois filles et sa belle-mère comme les protestants les plus opiniâtres du pays, et leur maison comme le refuge de toutes les victimes de l'intolérance dans la contrée. En 1714, ses filles furent enlevées et enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Nantes.

« Une note envoyée de Fontenay à l'intendant, vers 1699, mentionne aussi René Hudel, médecin, et son frère, *comme ne faisant point leur devoir et méritant d'être punis et châtiés, attendu la déclaration que ledit médecin a faite de vouloir vivre et mourir huguenot* (1) ».

(1) Lièvre, III, 124-126.

XXI

DUPAN, GILLET, DE BROCAS, BEDEAU, DE FÉLICE LES INCONNUS, DOLYMPIE, COURDIL.

Bien des pasteurs arrêtés avant d'avoir quitté la France, ont vu s'ouvrir les portes de leur cachot, entre autres le forçat Grimaudet, tandis que, parmi ceux qui furent pris après être venus prêcher au Désert, on n'en connaissait jusqu'ici qu'un seul qui eût été relâché : Maturin. Il faut, croyons-nous, lui adjoindre un pasteur suisse, lequel vint sans doute consoler les Églises sous la croix, et dont le *Journal de Genève* du 25 avril 1690 annonçait en ces termes la prochaine délivrance : « On a reçu communication de lettres de la Cour [de France], qui témoignent, nous dit-on, de la satisfaction de Sa Majesté au sujet de la conduite du magistrat génevois dans l'affaire des levées pour l'Angleterre... Le roi, pour témoigner son contentement, va nous faire relâcher cette fois notre citoyen, spectable Dupan le ministre, détenu, comme on sait, pour la religion dans les prisons de Vienne en Dauphiné, où dès longtemps il est en grande souffrance, et qu'on pensait bien ne jamais revoir » (1).

(1) *Mém. d'un fugitif, suivi du Journal de Genève, 1690.* Paris. 1877, in-12, p. 146.

Il nous paraît difficile d'admettre que Deplan ou Duplan, mis par De Malzac au nombre des ministres rentrés en France par la Suisse, soit le même personnage que Dupan; car si Duplan avait été arrêté, De Malzac l'aurait probablement su et n'aurait pas dit qu'il était hors du royaume.

Gillet et De Brocas revinrent aussi. Antoine Court (1) les mentionne parmi les prédicateurs qui périrent dans les supplices ou dans les cachots. — Le pasteur du Désert Gillet ne doit pas être confondu avec Jacob Gillet, qui desservait, en 1704, l'Eglise de la Nouvelle-Patente à Londres. — Il y eut aussi deux pasteurs du nom de Brocas : l'un qui exerça le ministère à Clairac de 1679 à 1685 (2), et l'autre à Casteljaloux, près de Nérac. Ce dernier s'appelait Pierre de Brocas de Hondepleurs. Des missionnaires lui ayant fait intimer l'ordre de ne pas défendre à ses paroissiens d'aller les entendre, et s'étant même rendus au temple pour s'assurer de l'exécution de cet ordre, Brocas n'en tint compte et fit un énergique sermon sur ce texte : *Ayez souvenance de la femme de Lot* (3). Il fut arrêté pour ce discours, le 13 septembre 1682, et banni à perpétuité du royaume avec défense d'y habiter et d'y faire aucune fonction sous peine de mort. Les témoins qui déposèrent contre lui étaient tous jésuites, et il eut pour juge un lieutenant-général prêtre et curé. Le pasteur du Désert fut probable-

(1) *Ms. Court,* nº 28.

(2) *Bullet., XII* 256, et *la France prot.*, VIII 223.

(3) Voir l'analyse de ce discours dans le *Bullet.,* IX 59.

ment Pierre de Brocas (1). Nous ne savons lequel des deux était, vers 1702, chapelain de l'évêque de Londres (2).

Aux trente-cinq pasteurs et proposants qui, de 1685 à 1700, prêchèrent sous la croix, et sur lesquels on possède des renseignements plus ou moins circonstanciés : Bernard, Cardel, Cottin, De la Gacherie, Maturin, De Salve, Lestang, De Malzac, Masson, Boulle, Duplan, Giraud, Givry, Regnard, Mestrezat, Leclerc, César, Bonneau, Hudel, Tavert, La Gaillarderie, Coyauld, D'Aumelle, Mercat, Gillet, De Brocas, Dupan, — Rey, Lerpinière, Vivens, De Bruc, Guion, Boisson, Bonnemère et Brousson, il faut ajouter deux ministres dont nous ne savons guère que le nom : Bedeau, que la police de Paris eut ordre d'arrêter et de mettre à la Bastille, en 1699 (3), et De Félice, que La Reynie inscrivit en tête d'une lettre de Desgrez (15 janvier 1690) notifiant la présence de quelques pasteurs à Paris (4). Nous nous sommes assuré que cè De Félice n'est point un aïeul des De Félice actuels, qui sont d'origine italienne et n'ont pas eu de pasteur dans leur famille avant notre siècle. Nous

(1) Un siècle plus tard, deux autres De Brocas, prêtres catholiques persécutés, furent à leur tour obligés de quitter la France.

Ajoutons qu'un Broca, de Pujols près Gensac, arrêté à Lagny (Seine-et-Marne) en 1773, fut le dernier pasteur emprisonné pour la vie duquel on craignit.

(2) *Mém. de Me Dunoyer,* III 43.

(3) Depping, *Corresp. adm.*, IV 432.

(4) La même main a écrit le nom de De Salve sur la lettre précédente qui roulait sur le même sujet (*Ms. de la Biblioth. nation.*, Fr. 7053 f° 236).

ne sommes même pas certain que le guide Félix n'ait pas été transformé par erreur en De Félice, ministre, les informations de la police n'étant pas toujours très-exactes, surtout au début des recherches (1).

Enfin il en est un grand nombre dont nous ignorons même les noms. A ceux que la police de Paris faisait vainement chercher en 1686, il faut ajouter ceux qui étaient retournés dans le Midi, et à propos desquels Louvois écrivait, le 5 janvier 1687, au marquis de La Trousse, lieutenant-général du Languedoc : « Vous aurez appris, en arrivant dans les Cévennes, qu'il y est revenu quelques pasteurs. » Nous croyons rester au-dessous de la réalité en évaluant à six le nombre de ceux qui rentrèrent en France dans les années 1686 et 1687 ; ce sont six inconnus. En mars et novembre 1688, la cour annonçait le prochain retour en Poitou de Gilbert fils et de quelques-uns de ses collègues. Le 16 juillet, Louvois ordonnait à De Tessé d'en faire arrêter un, qui devait se trouver sous un déguisement à Grenoble, et, deux jours après, il envoyait à La Trousse le signalement d'un autre, qui était prêt à partir de Hollande pour les Cévennes (2).

(1) C'est ainsi que Desgrez arrêta et fit mettre à la Bastille (août 1699), en qualité de ministre qui « avait des desseins sur Metz », un nommé Listik ou Lustik, qui travaillait à faire sortir deux femmes du royaume (*Reg. du Secrét.*, O 43). — Or, d'après De Renneville, ce Lustik était un moine de Mayence, dont les mœurs détestables ne rappelaient en rien celles des confesseurs de la foi réformée. Il faillit mourir de trente-deux blessures que lui fit son camarade de chambre, le curé de Livry, qui était à la Bastille dans un état de complète démence. (*L'Inquisition franç.*, I 455 et IV 400).

(2) *Arch. du minist. de la guerre*, 835 et 836 in-f°.

Mettons trois, pour le Poitou et le Midi en 1688, cela fait déjà neuf inconnus.

L'un des ouvrages de Brousson porte le titre suivant : *Interprétation ancienne et nouvelle du songe de Louis XIV... Première interprétation faite par feu M. Brousson.* Cette interprétation est suivie d'une *Autre interprétation plus abrégée d'un fidèle ministre de Jésus-Christ, autrefois prosélyte, qui a aussi prêché sous la croix en France, faite en ces provinces* [les Pays-Bas] *au mois d'août 1700*. Ce pasteur, qui avait pu regagner la Hollande et qui vivait encore en 1706, puisqu'il modifiait et versifiait alors son interprétation, n'est ni Salomon Bernard, ni Cottin, qui n'étaient pas prosélytes, ni le prêtre Georges Martin, devenu protestant, dont l'inepte biographie de Brousson (1) démontre surabondamment qu'il n'avait jamais fréquenté, encore moins présidé le culte du Désert. Il ne prend du reste pas le titre de pasteur, non plus que Pierre Frotté, curé converti du diocèse de Meaux, ni De Valonne, moine qui embrassa le protestantisme et publia différents écrits. Ce n'est pas davantage Jean Aymon, l'auteur des *Synodes nationaux*, ancien catholique mort pasteur à La Haye ; car, en 1706, pour obtenir les matériaux d'un livre, il revint en France et toucha une pension, en promettant de rentrer dans le catholicisme : les pasteurs sous la croix avaient une conscience

(1) *Hist. de feu Claude Brousson, min. du S. Évangile et martyr de J. Chr. par Georges Martin protestant réformé* [ci-devant prêtre augustin], 1609. Ms. de 35 pages de la Bibliothèq. wallonne de Leyde.

bien autrement délicate. Voilà donc un dixième inconnu (1).

Élie Benoit (2) nous apprend qu'il y avait un pasteur aux environs de Sainte-Foy en 1691; c'est le onzième. Nous savons que, après l'arrestation de Giraud et de Givry, il en restait deux à Paris, qui, d'après un interrogatoire du 7 juillet 1692, étaient logés rue de Seine (3); voilà les douzième et treizième inconnus. Le quatorzième est signalé dans le billet suivant, que Pontchartrain adressait, le 5 mars 1693, à l'archevêque de Lyon : « Le roi étant informé que depuis peu il est arrivé à Lyon un ministre de la R. P. R. qui ne devait qu'y passer pour se rendre à Paris, mais que depuis peu il a pris la résolution de rester à Lyon; sur quoi Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de faire les diligences que vous jugerez

(1) Maintenant que la question est posée, elle ne peut pas ne pas être résolue. — Nous avons pensé à Marc Josselin Daunette ci-devant docteur de Sorbonne, ministre en 1699 et sans doute antérieurement (*Bullet.*, XI 98), aussi bien qu'à un israélite converti par Bossuet, Charles-Marie de Veil, qui, après être devenu docteur en théologie catholique, quitta brusquement la France, pour aller professer le protestantisme en Angleterre; mais nos recherches n'ont pas abouti.

(2) « Aux environs de Duras, de Gensac et de Ste-Foy, le zèle des convertis se réveilla. On y fit plusieurs assemblées, où il se trouva un ministre vers la fin de 1691. L'intendant et le parlement ne perdirent pas cette occasion de se signaler. On s'informa, on décréta, on saisit plusieurs personnes. On rasa des maisons, on enferma des femmes pour jamais, on fit faire des amendes honorables, on condamna aux galères et à la mort » (*Hist. de l'édit de Nantes*, III 1002).

(3) *Reg. du Secrét.*, O 36, f° 145. — A la fin d'août, les assemblées continuaient encore à Paris, et la maison des Girardot était surveillée. (*Ibid.*, f° 183).

nécessaires pour arrêter ce ministre. » M. Depping pense que ce ministre pouvait être Brousson; mais il se trompe : Brousson était alors en Languedoc. C'est bien d'un inconnu qu'il s'agit. Le quinzième est celui qui se trouvait dans le Languedoc en 1695, et qui écrivit la relation de la mort de Papus qu'on trouvera plus loin. M. Lièvre nous apprend que le Poitou vit deux ou trois ministres en 1698, et qu'il en passa deux à Châtellerault en 1700. Le synode de Maëstricht, tenu en août 1699, présenta aux États-Généraux de Hollande une requête en faveur de « plusieurs pasteurs revenus depuis quelques mois de France »; c'est donc, pour le moins, cinq inconnus à ajouter aux quinze, total vingt; mettons quinze, pour éviter la possibilité des doubles emplois, nous obtenons un total de plus de cinquante pasteurs rentrés en France au XVII[e] siècle, ou y prêchant après la Révocation. Ce chiffre, aussi glorieux que celui des abjurations était humiliant, a sans doute été dépassé; car nous ne pouvons nous flatter d'avoir trouvé la trace de tous ceux qui sont revenus, et Malzac écrivait déjà en 1689 que le nombre en était *considérable*. Brousson, à son tour, et sans distinguer, il est vrai, les pasteurs des laïques, parlait, en 1690, *d'un grand nombre* (1) de fidèles serviteurs que Dieu envoyait *depuis longtemps* (2) en France. Cependant il ne faudrait pas croire, comme Ch. Weiss le

(1) *Lettres et opuscules*, p. 66.

(2) *La manne mystiq.*, II 70. Dans un autre discours écrit aussi en 1690 (II 31) il dit : *Depuis plusieurs années*.

donne un peu légèrement à entendre (1), que cet absolu dévouement fût la règle générale et non l'exception : « Plus de deux cents pasteurs, dit-il, s'étaient retirés en Suisse. On en comptait environ quatre-vingts dans la seule ville de Lausanne. Mais du fond de leur exil, ils ne cessaient de correspondre avec leurs anciens troupeaux. *Souvent ils retournaient secrètement en France*, pour les confirmer dans leur attachement à la Réforme ».

Un zélateur roué vif par contumace en 1684, Dolympie (2), ancien pasteur de St-Paul-la-Coste (Gard), qui, en octobre et novembre 1687, remplit auprès du duc de Wurtemberg une mission en faveur des réfugiés (3), était sur le point de quitter Schaffouse, où il exerçait son ministère, pour rentrer en France, au commencement de 1689. C'est Bâville qui nous l'apprend par sa lettre du 20 mars (4) : « Le sieur de St-Auban, juge d'Alais, m'a dit que Rodier d'Anduze [naïf huguenot qui disait tout au juge espion] l'avait assuré que le ministre Olympie, qui doit venir dans les Cévennes, était allé en Angleterre, pour concerter avec le prince d'Orange le temps d'entrer dans ce pays avec cinq autres ministres ; qu'ils ont résolu de n'y point venir que lorsque le prince d'Orange fera une descente sur les côtes ; qu'ils blâment fort le mouvement fait dans le Vivarais, disant qu'il avait été fait trop tôt, et qu'il ne servait qu'à faire prendre

(1) *Hist. des réfug. prot.*, II 249.

(2) *La France prot.*, IX 5, et Élie Benoit, III 669.

(3) *Bullet.*, 2e série, IV 283.

(4) Hugues, *Hist. de l'Égl. réf. d'Anduze*, p. 690.

les plus grandes précautions contre les nouveaux catholiques, etc. » — Le récit plus ou moins exact de Rodier, d'après lequel la rentrée des six pasteurs aurait été subordonnée à une invasion de la France par Guillaume d'Orange, ne prouve nullement que Dolympie ne se soit pas décidé à venir prêcher au Désert.

Peut-être faudrait-il ranger parmi les pasteurs arrêtés avant d'avoir pu pénétrer dans le royaume, le nimois Jean Courdil (1), âgé de trente-six ans, ancien pasteur dans une des maisons du sieur La Cassagne (2), qui avait un exercice près de Nîmes. Courdil, expatrié avant la Révocation, était entré dans l'Église anglicane; l'évêque de Londres lui avait administré les ordres et l'avait gardé trois ans comme attaché à la cathédrale. Il était ensuite parti pour New-York, où il fit quelque fonction pastorale en 1689 (3). Au mois d'août de la même année, il se trouvait avec trois autres protestants français sur un des vaisseaux anglais qui furent pris et conduits à Nantes par Dandenne. Se bornait-il à retourner en Angleterre, au moment où tous les exilés attendaient et préparaient la délivrance de l'Église réformée? Emprisonné et interrogé par ordre de Seignelay, il

(1) Nous ignorons s'il était parent du Courdil, ministre de Pimperdu en Anjou, qui abjura pour une pension en 1681, à l'âge de quatre-vingt cinq ans (*La France prot.*, IV 90).

(2) Les demoiselles de La Cassagne, de Nîmes, habitaient Morges en 1698 (Jules Chavannes, *Les réfugiés dans le pays de Vaud*, p. 292). Voir aussi l'*Hist. des pasteurs du désert*, I 75.

(3) *Bullet.*, 2e série, XI 522.

prétendit qu'il revenait de la Caroline où il était allé voir des Français de ses amis. Il fut relâché, parce qu'il prouva que sa sortie du royaume était antérieure à 1685, et monta, le 9 novembre, sur le navire du capitaine Crisman qui faisait voile pour Copenhague (1). — Élie Benoit (2) cite parmi les pasteurs pendus par contumace, en 1684, pour avoir mis à exécution le projet de Brousson, un ministre de Vestric (arrond. de Vauvert, Gard) nommé Cordil. Entre ce Cordil et notre Courdil, il nous semble qu'il n'y a d'autre différence que celle de l'orthographe du nom, laquelle était alors des plus variables. En essayant de venir prêcher sous la croix, l'ancien zélateur n'aurait fait que se montrer fidèle à lui-même et à son passé.

(1) Vaurigaud, *Essai sur l'hist. des Égl. réf. de Bretagne*, III 152-154.

(2) *Hist. de l'édit de Nantes*, III 669.

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

Libourne — Imprimerie F. RÉAL et Cie — 2, cours d'Orléans, 2.

